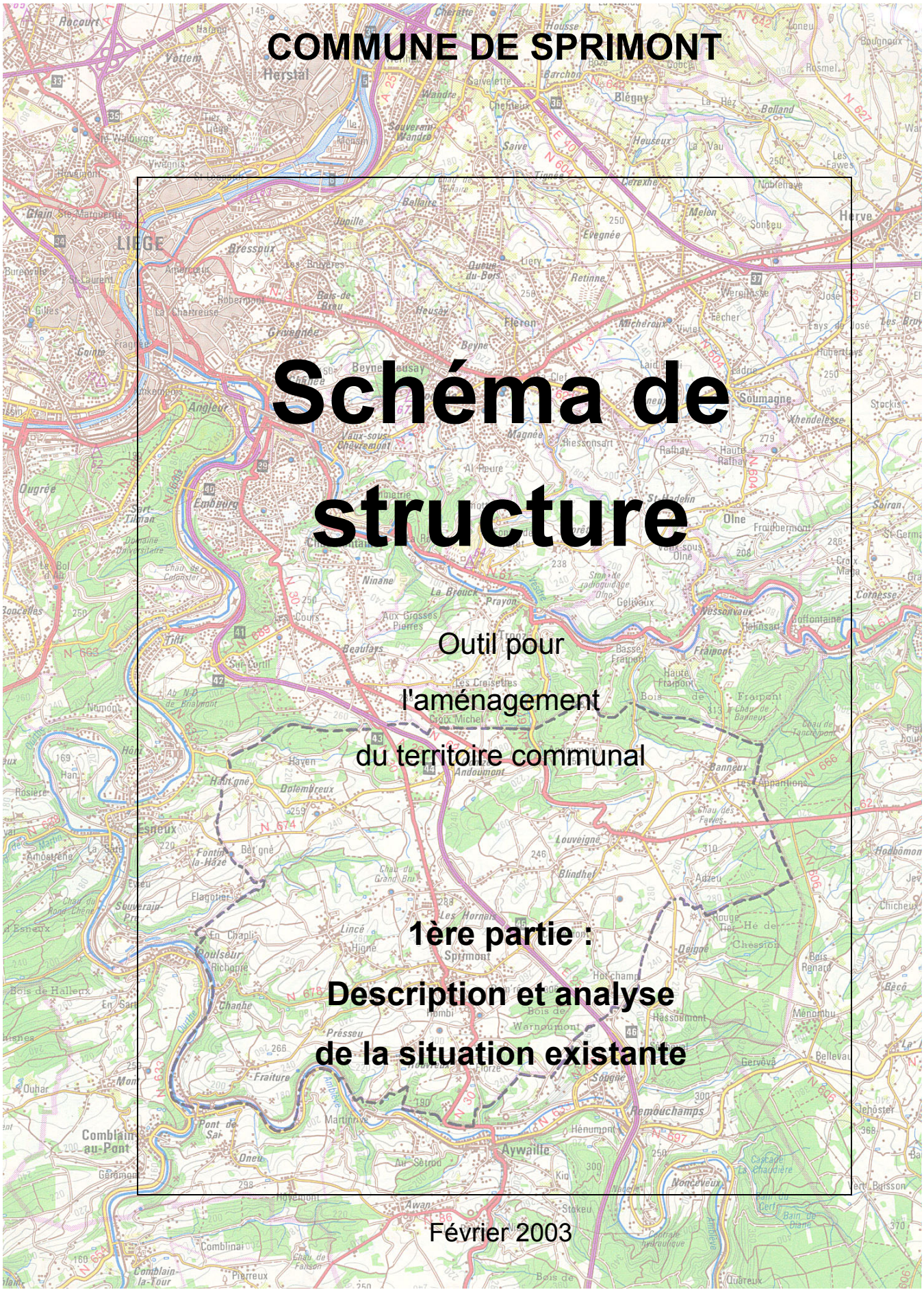

COMMUNE DE SPRIMONT

Schéma de structure

Outil pour

l'aménagement

du territoire communal

1ère partie :

Description et analyse de la situation existante

Février 2003

COMMUNE DE SPRIMONT

Schéma de structure

Ont participé à cette étude :

V. BOTTIEAU, D. COCLE, P.GOVAERTS, B. IPPERSIEL, N. MARTIN,
J.-F. PAQUAY, W. SMETS, Y. VAN DE CASTEELE et S. XANTHOULIS

Février 2003

Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire – CREAT- UCL

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION **4**

Schema de structure communal *5*
Sprimont : contexte géographique *6*

CONTRAINTES ET POTENTIALITÉS DU SOL ET DU SOUS-SOL **9**

DESCRIPTION DU CONTEXTE 11
Topographie *11*
Géologie *12*
Hydrogéologie *13*
Hydrographie *13*
Pédologie *16*
CONTRAINTES ET POTENTIALITÉS LIÉES À L'UTILISATION DU SOL 19
Zones problématiques pour la construction *19*
Sources et eaux de surface *23*
Exploitation du sous-sol *23*
Protection des captages et des nappes souterraines *24*
Sites archéologiques *27*
SYNTHÈSE DES ENJEUX 30

MILIEU NATUREL **31**

INTRODUCTION 32
RÉALISATION DU PLAN-FACETTE « MILIEU NATUREL : ÉLÉMENTS DU MAILLAGE ÉCOLOGIQUE » 33
DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE 36
Associations forestières (milieu fermé) *36*
Associations en milieu ouvert *38*
PROTECTION ET MENACES 40
Protection *40*
Menaces *41*
Zones qui méritent un statut de protection *42*
CONCLUSION : BILAN DU MAILLAGE ÉCOLOGIQUE 44
FAUNE 45

CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE **47**

POPULATION **48**

INTRODUCTION 48
EVOLUTION DE LA POPULATION 49
Evolution du chiffre global *49*
Evolution naturelle et migratoire *56*
STRUCTURE DE LA POPULATION 60
Taille des ménages *60*
Structure d'âge *63*
Population étrangère *68*
Population scolaire *69*
Niveau d'instruction *69*
Revenu moyen par habitant *70*
Conclusion *72*
PROJECTIONS DE POPULATION 73
Introduction *73*

Hypothèses et scénarios retenus *74*
Présentation des résultats *77*
Conclusion *81*

EMPLOI ET POPULATION ACTIVE **81**

INTRODUCTION 82
ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET EMPLOIS 83
POPULATION ACTIVE RÉSIDANTE 85
BILAN ENTRE EMPLOI ET POPULATION ACTIVE 86
Taux d'emploi *86*
Chômage *87*
Migrations journalières de travail *88*
ELÉMENTS POUR ÉVALUER L'AVENIR 93
Evolution de l'emploi *93*
Evolution de la population active *93*
Comparaison et conséquences *94*

LOGEMENT - EQUIPEMENTS ET SERVICES COLLECTIFS **95**

LE LOGEMENT **96**

INTRODUCTION 96
EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS 97
Evolution globale du parc de logements *97*
Evolution par ancienne commune *98*
Evolution par secteur statistique *98*
STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS 99
Age du bâti *99*
Types de logements *101*
Taille des logements *102*
Statut d'occupation *102*
Commodités et confort *103*
Nombre moyen d'habitants par logement *103*
Coût du logement et des terrains à bâtir *104*
Le logement social *105*
Le plan communal du logement *106*
FACTEURS EXPLICATIFS DE L'ÉVOLUTION ET DE LA STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS 106
ELÉMENTS POUR ÉVALUER L'AVENIR 107
La demande de logements *107*
L'offre de logements *108*
Adéquation de l'offre à la demande *110*

EQUIPEMENTS ET SERVICES COLLECTIFS **113**

INTRODUCTION 113
EQUIPEMENTS ET SERVICES ADMINISTRATIFS 114
EQUIPEMENTS ET SERVICES TECHNIQUES 115
EQUIPEMENTS SCOLAIRES 116
EQUIPEMENTS ET SERVICES SANITAIRES 121
EQUIPEMENTS ET SERVICES SOCIAUX 122
EQUIPEMENTS CULTURELS 124
EQUIPEMENTS DE CULTE 125
EQUIPEMENTS ET SERVICES SPORTIFS 127
EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET TOURISTIQUES 128
EQUIPEMENTS COMMERCIAUX 130
POTENTIEL FONCIER 133
SYNTHÈSE DES ENJEUX 133

OCCUPATIONS DU SOL **134**

STRUCTURES ET CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI **135**

APPROCHE METHODOLOGIQUE 136
EVOLUTION DES NOYAUX D'HABITAT 137
Situation à la fin du 18ème siècle *137*
Situation des noyaux d'habitat à la fin du 19ème siècle *144*
Situation actuelle des noyaux d'habitat *150*
CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES 164
Bâti traditionnel *164*
Bâti récent *166*
STRUCTURES DU BATI 167
types de structures du bâti *167*
Noyaux d'habitat et structures du bati *170*
ESPACES PUBLICS 172
ENJEUX 176

AGRICULTURE **177**

INTRODUCTION 177
EVOLUTION DES ACTIVITÉS AGRICOLES 177
Caractéristiques des anciennes communes *177*
Données actuelles *178*
Parcellaire et chemins agricoles *182*
Agriculture et exploitations de carrières *183*
Agriculture et propriétés communales *183*
INCIDENCES PAYSAGÈRES 184
ENJEUX 185

SYLVICULTURE **186**

EVOLUTION DES MASSIFS BOISÉS 186
GESTION ACTUELLE DES FORÊTS 188
RÔLE SOCIAL DES FORÊTS 189
EVOLUTION PROSPECTIVE 190
ENJEUX 190

EXPLOITATIONS DE CARRIÈRES **191**

PROBLÉMATIQUE 191

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES MIXTES **194**

LOCALISATION 194
OCCUPATION 195
ELEMENTS PROSPECTIFS 196
ENJEUX 196

SYSTÈMES DE TRANSPORTS **198**

CIRCULATION AUTOMOBILE 199
Configuration générale du réseau *200*
Nature et volume des flux de circulation *201*
Problématique de la circulation routière *202*
TRANSPORTS EN COMMUN 210
Configuration générale des réseaux *210*
Problématique des transports en commun *212*
CIRCULATION PIÉTONNE 215
Organisation du réseau *215*
Nature et volume des flux *215*
Problématique des déplacements piétons *215*
CIRCULATION CYCLISTE 218
SYNTHÈSE DES ENJEUX 218

RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES **220**

TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET D'ÉCOULEMENT 220
Description générale *220*
Problèmes *223*
ALIMENTATION EN EAU POTABLE 225
Utilisation de la nappe *226*
Distribution *226*
Problèmes *227*
Projets *227*
DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE TÉLÉDISTRIBUTION 227
Description générale *227*
Problèmes *228*
TELECOMMUNICATIONS 229
PLAN-FACETTE 229
SYNTHÈSE DES ENJEUX 230

PAYSAGE 231

INTRODUCTION 232
DESCRIPTION DE LA STRUCTURE PAYSAGÈRE 234
Structure physique *234*
Influence de l'homme sur le paysage : occupation du sol *235*
ELÉMENTS D'ANALYSE PAYSAGÈRE 239
Unités visuelles ou paysagères *240*
Points d'appel visuels *240*
Zones d'intérêt paysager *241*
Noyaux d'habitat d'intérêt paysager *241*
Ensembles ou éléments mal intégrés *241*
Qualité de la ligne de crête *243*
Vues intéressantes et remarquables *243*
Zones de sensibilité paysagère par rapport à l'affectation prévue au plan de secteur *243*
QUELQUES RÉFLEXIONS 244

SITUATION JURIDIQUE 246

PLAN DE SECTEUR 247
LOTISSEMENTS 248
ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE 257
MONUMENTS ET SITES CLASSÉS 257
STATUT JURIDIQUE DES COURS D'EAU 261
VOIRIES ET VOIES DE COMMUNICATION 261
BOIS SOUMIS AU RÉGIME FORESTIER 262
ARBRES ET HAIES REMARQUABLES 262
CAPTAGES ET LEUR GESTIONNAIRE 268
CONSERVATION DE LA NATURE 269
Natura 2000 ..... *269*
Cavité souterraine d'intérêt scientifique (C.S.I.S) *275*

LISTE DES PLANS-FACETTES 276

INTRODUCTION

Ce rapport intitulé « Description et analyse de la situation existante » est une actualisation partielle du rapport du même nom datant de novembre 1995 et soumis à la consultation publique en janvier 1996 et à l'enquête publique, avec l'ensemble des documents et cartes du schéma de structure, en janvier et février 2000.

Outre une relecture générale du rapport et des modifications ponctuelles, l'actualisation du rapport porte plus particulièrement sur les chapitres traitant de la démographie, des activités économiques, du potentiel foncier, des équipements communautaires, de l'agriculture et de la situation juridique. Le fond de plan cadastral a été actualisé au 01/11/02 et les plans-facette concernant la situation juridique ont été complétés et mis à jour. En ce qui concerne le potentiel foncier, un plan-facette indiquant les modifications depuis la situation de 1995 a été réalisé.

SCHEMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Il ressort de plus en plus que les communes doivent prendre en charge la gestion et l'aménagement de leur territoire. L'optimalisation du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP), en vigueur depuis octobre 2002, confère d'ailleurs aux communes une autonomie largement accrue, notamment en matière de délivrance de permis d'urbanisme. Pour faire à ces nouveaux défis, les communes se doivent d'acquérir une vision cohérente de ce qu'elles sont et veulent devenir.

Un schéma de structure communal se présente en fait comme outil d'une telle démarche.

Dans un premier temps - et c'est l'objet de ce rapport - on tente de mettre en évidence ce qui caractérise aujourd'hui la commune, tout en cherchant à inscrire ce présent dans son évolution. Il s'agit aussi de poser un diagnostic sur la situation actuelle ainsi que de révéler les questions et les problèmes qui se posent pour l'avenir.

Suite au travail réalisé dans cette première phase, il faudra déterminer un projet de développement futur de l'ensemble du territoire communal. Il convient en fait de définir la politique d'aménagement et d'urbanisme de la commune, ce qui implique le choix d'options, d'objectifs à poursuivre, ainsi que la détermination des moyens à mettre en oeuvre.

La dernière étape sera la traduction concrète de la politique d'aménagement et d'urbanisme qui aura été retenue, ce qui implique :

- d'élaborer un plan de destination du sol plus précis que le plan de secteur, qui comportera notamment la localisation des équipements et des infrastructures;
- d'établir les lignes directrices d'un plan de circulation;
- de décrire et de localiser les mesures d'aménagement à prendre;
- de préciser les moyens à mettre en oeuvre pour concrétiser les mesures adoptées et établir un programme d'action.

Quelques remarques sont à formuler à propos de ce rapport.

- La lecture d'une réalité communale est très complexe car elle comporte de multiples dimensions qui sont tributaires les unes des autres. Pour ordonner quelque peu cette analyse, le rapport est décomposé en chapitres, abordant sous différents angles la lecture de cette réalité. Cette méthode de travail n'est pas entièrement satisfaisante car le découpage reste assez arbitraire et les matières abordées dans chacune des parties ne sont pas strictement cloisonnées.

- Les sources d'informations étant très nombreuses, ce rapport n'est certainement pas à l'abri d'erreurs ou d'oublis. Le lecteur aura l'amabilité de nous les communiquer pour que nous puis-

sions apporter les rectifications nécessaires, car il faut de toute manière considérer ce rapport comme un outil de travail.
En outre, il est indispensable que les données et les réflexions contenues ici soient complétées par les avis et informations provenant directement de la population.

- Signalons enfin que ce travail est accompagné d'une série de "plans-facettes" dont la liste est donnée en fin de rapport et qu'il convient de consulter pour avoir une information plus complète.

SPRIMONT : CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

L'entité de SPRIMONT[1] est située dans la province et l'arrondissement administratif de Liège. Depuis la fusion entrée en vigueur le premier janvier 1977, elle regroupe les anciennes communes de Dolembreux, Gomzé-Andoumont, Louveigné, Rouvreux et Sprimont ainsi qu'une partie de l'ancienne commune de Comblain-au-Pont. Environ 25 kilomètres la séparent de l'agglomération liégeoise.

SPRIMONT couvre quelque 7 428 hectares et comptait au 1er janvier 2002 une population de 12 570 habitants, ce qui représente une densité de 1,71 personne à l'hectare.

La commune est essentiellement rurale : l'espace rural s'étend sur plus de 80% du territoire communal, répartis à raison de 58% pour l'agriculture, 21% pour la forêt et moins de 1% pour les terres vaines et vagues. L'habitat représente à peine plus de 8% du territoire et les surperficies non cadastrées (voiries, espaces publics) environ 6,5%.

Les limites communales de SPRIMONT longent celles de Trooz et Chaudfontaine au nord, d'Esneux à l'ouest, d'Aywaille au sud et de Theux et Pepinster à l'est. Elles sont encore partiellement définies au sud-ouest par les cours de l'Ourthe et de l'Amblève qui séparent les communes de Sprimont et Comblain-au-Pont.

Des axes de communication importants et nombreux traversent le territoire communal.
Il s'agit tout d'abord de l'autoroute E25 qui relie Liège à Bastogne et qui coupe l'entité suivant un axe nord-sud. En venant de Liège, l'accès vers la commune est aisé par la sortie 30 à Beaufays en limite nord de l'entité, et via la sortie 31 à Sprimont même. Depuis Bastogne, l'accès à la commune se fait par les sorties 31 à Sprimont et 30 bis à Dolembreux. Cet axe routier crée une rupture paysagère car le tracé de l'autoroute coupe une succession de dépressions et de tiges, en comblant les premières et en entaillant les secondes par des remblais et des déblais. Cette autoroute établit une barrière entre les localités de Sprimont et de Louveigné qui rivalisent d'importance au niveau communal.
La N30 dédouble l'autoroute en traversant la Haie des Chênes, Hornay, Sprimont et Florzé. Elle traverse donc la commune de part en part en reliant les agglomérations de Beaufays (commune de Chaudfontaine) au nord, et d'Aywaille au sud.
La N62 relie Beaufays à Theux en traversant l'agglomération de Louveigné et en desservant Gomzé-Andoumont et Banneux.
Venant de Pepinster, la N666 dessert à son tour les localités de Banneux, Louveigné et Adzeux avant de rejoindre Remouchamps (commune de Aywaille). Elle croise donc la N62 dans Louveigné.
La commune est encore traversée par une route suivant un axe est-ouest depuis Les Hadrènes jusqu'à Esneux en passant par Dolembreux; elle croise la N62, l'autoroute E25 et la N30.
Suivant un même axe, la N678 quitte la N62 à Louveigné, passe par Sprimont et permet de rejoindre Poulseur et Comblain-au-Pont à partir de l'Ourthe où elle se raccorde à la N633. La N678 est dédoublée au sud de Louveigné par une voie de contournement de l'agglomération qui se greffe sur les N666 et N62.
L'importance du maillage routier entraîne une trafic parasite de poids lourds non négligeable notamment sur les N678 et N666 qui permettent une liaison entre les autoroutes E25 et E40 en évitant ainsi l'agglomération liégeoise.

---

[1] En l'absence d'autre mention dans le texte, SPRIMONT concernera l'entité communale après fusion, alors que Sprimont portera sur la commune avant fusion.

Herstal
LIEGE
Herve
Blégny
Beyne-Heusay
Soumagne
Olne
Chaudfontaine
Esneux
Spirmont
Remouchamps
Aywaille
Comblain-au-Pont
Comblain-la-Tour

SPRIMONT est également desservie par les transports en commun. La ligne de chemin de fer Liège-Jemelle emprunte la vallée de l'Ourthe et comporte un arrêt à Rivage, situé au sud-ouest de la commune. Plusieurs lignes de bus traversent le territoire de SPRIMONT.

Le relief joue un rôle important à SPRIMONT : il présente une succession de dépressions et de tiges orientés est-ouest sauf sur le plateau ardennais situé à l'est.
Ce relief et la localisation des points d'eau et cours d'eau ont conditionné l'implantation des premiers noyaux d'habitat.

Le relief et la qualité du sol ont encore déterminé l'activité agricole principalement orientée vers l'élevage ainsi que l'implantation des principaux massifs boisés sur les versants de vallées principales et secondaires et dans les cuvettes.
Le sous-sol est caractérisé par la présence de bans de psammites et de calcaires qui sont à l'origine de sites de carrières dont plusieurs sont encore en activité aujourd'hui. Ces exploitations ont contribué à l'essor économique et démographique de la commune pendant près d'un siècle; elles ont également induit un trafic de poids lourds dont l'importance actuelle reste problématique à plus d'un titre.

SPRIMONT est encore singularisée par l'existence d'un lieu d'apparitions qui attire de nombreux pèlerins à Banneux.

La commune est fortement marquée par les activités du secteur primaire mais sa liaison autoroutière avec l'agglomération liégeoise entraîne une urbanisation croissante de son territoire. Petit à petit, elle devient une commune suburbaine de la métropole, habitée par un nombre de plus en plus important de personnes aux revenus relativement confortables. La proportion des nouveaux résidents par rapport à la population de souche augmente d'année en année. Les navettes se multiplient et s'effectuent principalement en automobile.

De nombreuses petites et moyennes entreprises ont choisi de s'implanter dans la commune. Elles influencent aujourd'hui le marché local de l'emploi, alors qu'autrefois il était marqué par les activités d'extraction et de taille des pierres naturelles. Ce marché de l'emploi est soutenu par les activités commerciales liées au site marial.

SPRIMONT présente des atouts touristiques non négligeables : le patrimoine naturel et le bâti en sont les deux composantes principales. Le territoire communal se prête particulièrement bien à la randonnée pédestre du fait du caractère alterné des paysages : marche en forêt, traversée de vieux villages et hameaux, sentiers entre de vastes prairies agrémentées de haies, chemins creux. Les carrières font également partie des ressources touristiques de la commune comme en témoigne le Musée de la Pierre.

CONTRAINTES ET POTENTIALITES DU SOL ET DU SOUS-SOL

CONTRAINTES ET POTENTIALITÉS DU SOL ET DU SOUS-SOL

L'aménagement du territoire communal a notamment pour objectif d'assurer une gestion parcimonieuse du sol et de ses ressources. Cela nécessite d'analyser les caractéristiques du sol et du sous-sol et de mettre en lumière leurs potentialités et leurs contraintes ; c'est l'objectif de ce chapitre.

Après une description du contexte actuel, on abordera les contraintes et potentialités liées à l'utilisation du sol en passant en revue les zones problématiques pour la construction, la problématique des sources et eaux de surface, l'exploitation du sous-sol, la protection des captages et des nappes souterraines et les sites archéologiques, traces du passé sprimontois.

Le plan-facette « Contraintes et potentialités du sol et du sous-sol » reprend l'ensemble des facteurs physiques influençant l'affectation d'une parcelle.

Sources des données

- Atlas communal des ruisseaux.
- Atlas du Karst wallon, Province de Liège, tomes 1, 2 et 3, Commission wallonne d'Etude et de Protection des Sites Souterrains, 1996.
- Carte des sols de la Belgique : planchette 148W Louveigné (F.B. Oldenhove de Guertechin, 1959).
- Carte des sols de la Belgique : planchette 147E Esneux (R. Maréchal, 1962).
- Carte des sols de la Belgique : planchette 135W Fléron (R. Pahaut, 1963).
- Carte géologique de la Belgique : planchette 147.
- Carte géologique de la Belgique : planchette 148.
- Carte géologique de la Belgique : planchette 135.
- Carte géologique de la Belgique : planchette 134.
- Carte I.G.N. au 1/50 000e.
- Carte I.G.N. au 1/25 000e.
- Carte I.G.N. au 1/10 000e.
- Plan Communal Général d'Egouttage, G.R.E.O.A. a.s.b.l., mars 1994.
- Rapport 2b, Zones inondables, Bassin de l'Ourthe, Ministère des Travaux Publics Administration des Voies Hydrauliques - volume 2, 1986.
- Rapport 3b, Zones inondables, Bassin de l'Amblève, Ministère des Travaux Publics Administration des Voies Hydrauliques - volume 3, 1987.
- Répertoires Archéologiques, Répertoire bibliographique des trouvailles archéologiques de la province de Liège (depuis l'Age du Bronze jusqu'aux Normands), Centre National de Recherches Archéologiques en Belgique, 1964.
- Répertoires Archéologiques, Répertoire bibliographique des trouvailles archéologiques de la province de Liège (Les âges de la Pierre), Centre National de Recherches Archéologiques en Belgique, 1966.
- Archéologie (1964 à 1990).
- Chronique de l'Archéologie Wallonne, Ministère de la Région wallonne, n°1 et 2, 1993 et 1994.
- Sprimont : le sous-sol régional sous la loupe, Les Cahiers du Spéléo Flash N°3, Commission des Publications de la Fédération Spéléologique Francophone de Belgique, Albert Briffoz, 1983.

DESCRIPTION DU CONTEXTE

TOPOGRAPHIE

L'étude topographique de la commune de Sprimont se base sur l'interprétation des cartes I.G.N.

Sprimont est une commune au relief particulier avec une opposition marquée entre l'ouest vallonné et l'est montant en pente douce vers le plateau ardennais. La topographie est fortement influencée par la structure géologique sous-jacente, seule l'Ourthe parvient à se surimposer à cette structure. Les ruisseaux limitent leur action érosive à un niveau très local ne modifiant pas l'ensemble du relief de la commune.

Ce dernier est composé d'une succession de dépressions et de crêtes dans la partie ouest de la commune. Si l'on suit par exemple le tracé de l'autoroute Liège - Luxembourg, on s'aperçoit qu'elle se trouve tantôt au sommet d'imposants talus, tantôt au fond d'une énorme tranchée.
Toute cette partie de la commune constitue essentiellement un plateau largement ondulé, caractérisé par une alternance de crêtes et de dépressions parallèles à orientation ouest - est. Elle est longée par les vallées profondément entaillées de l'Ourthe et de l'Amblève.

Sa bordure nord constitue en fait le versant sud de l'Ardenne condruzienne représenté ici par le plateau de Beaufays. Au sud de ce versant s'étend une zone en dépression entre Hayen, Hautgné et Dolembreux, mais de nombreuses caractéristiques topographiques d'importance mineure lui donnent une morphologie complexe. A l'est de Dolembreux, cette dépression devient moins nette pour se creuser à nouveau à partir du hameau de Gros Confin.

Au sud de cette dépression s'étend le Condroz proprement dit. Une première crête (altitude maximale ± 260 m) s'étend de Souverain-Pré (Esneux) vers Betgné, la Haie des Pauvres et la Haie des Chênes.

La dépression suit un axe qui correspond à peu près au cours du ruisseau de la Haze. Vers l'est, elle devient moins profonde et se marque par un léger col dans la crête de partage entre le bassin de l'Ourthe et celui de la Vesdre, au nord du Hornay.

Une seconde crête s'étend dans le Condroz à partir de Fays et de Ménage vers Lincé et Hornay. Les points culminants atteignent presque les 290 m d'altitude.

Encore plus au sud, l'axe de la dépression suivante est occupé par une vallée sèche qui prend naissance à Cornémont et débouche dans la vallée de l'Ourthe à Chanxhe. Seuls quelques ruisseaux dévalent les flancs de ce vallon pour se perdre dans un des nombreux chantoirs.

La crête suivante marque la limite entre les bassins hydrographiques de l'Ourthe et de l'Amblève. Elle démarre de Fraiture et se prolonge par Rouvreux vers l'est de la commune. Les altitudes dépassent les 300 m à hauteur de Rouvreux.

Enfin, l'Amblève occupe en majeure partie la dernière dépression condruzienne située sur la commune.

L'est du territoire communal est une zone de relief moins marquée. Les caractéristiques karstiques de la zone de transition entre le Condroz et le rebord du plateau ardennais donnent au relief une physionomie particulière, appelée le vallon des chantoirs au sud de Louveigné. Le profil général du relief présente une pente relativement douce vers le point culminant de la commune situé près de la ferme de Louette à 342 m d'altitude.

Les bois occupent en général les parties les plus pentues des tiges (crêtes) condruziens ou des versants de vallée. Dans la partie est de la commune, la pente douce du rebord du plateau ardennais provoque de mauvaises conditions de drainage auxquelles s'adapte principalement l'épicéa. Lorsque la pente s'adoucit, la forêt fait souvent place aux prairies ou plus rarement à des cultures sur le sommet des tiges, là où la pente est la plus faible.

Trois situations différentes peuvent caractériser la localisation des noyaux d'habitat dans la zone condruzienne du territoire communal. L'habitat se rencontre soit en crête, au sommet des tiges (Fraiture, Rouvreux, Lincé, Ogné, Le Hornay), soit sur les versants des dépressions (Presseux, Lillé, Florzé, Higné, Dolembreux, Andoumont), soit en fond de vallée (Chanxhe, Damré, Gomzé). Le village de Sprimont occupe aujourd'hui un site à la fois de fond de vallée et de versant. C'est cependant cette dernière caractéristique qui a prévalu à l'origine de l'implantation du village.

GÉOLOGIE

L'étude du sous-sol a été réalisée sur base de l'interprétation des cartes géologiques couvrant le territoire communal.

Les roches qui composent le sous-sol de Sprimont sont de nature et d'âge divers. Datant majoritairement de l'ère primaire, l'on rencontre ça et là des sables tertiaires et les fonds de vallées sont occupés par des alluvions quaternaires.

La commune de Sprimont peut être divisée en quatre entités géologiques aux caractéristiques fort distinctes.

Le nord de la commune (Hayen, Gomzé) fait partie du Condroz ardennais, région caractérisée par des roches du dévonien inférieur et moyen identique à celle formant les premiers contreforts de l'Ardenne. Cela correspond à la bordure nord du synclinorium de Dinant, celle-ci étant constituée d'une succession de roches schisteuses et gréseuses et limitée au sud par des calcaires (Frasnien et Givetien).

La majeure partie de la commune de Sprimont est située à l'extrémité est du Condroz, séparée du Condroz ardennais par une zone de transition que l'on considère généralement comme appartenant au Condroz. Elle est composée de roches du Dévonien supérieur et moyen (calcaires Frasnien et Givetien, roches schisto-gréseuses du Couvinien, roches schisto-psammitiques du Famennien) analogues à celles de la Famenne et de l'Ardenne. Depuis de nombreuses années, ces roches ont été exploitées par des carriers soit comme pierre ornementale (petit granit), soit comme pierre de construction (petit granit et moellons de psammites).
La succession d'anticlinaux schisto-gréseux et de synclinaux calcaires se traduit par deux lignes de crêtes (tiges) orientées ouest - est et deux dépressions parsemées de nombreux chantoirs et autres phénomènes karstiques (dolines, effondrement...). Dans la région existent également de nombreux vestiges de formation postpaléozoïque, des sables tertiaires notamment conservés dans les poches de dissolution des roches calcaires.

L'extrémité est du Condroz est marquée par une zone au relief mouvementé formant la Famenne méridionale. Elle correspond à la partie sud du synclinorium de Dinant. Elle présente une masse calcaire du système dévonien (Givetien et Frasnien) surmontée d'une série de schistes du même système (Frasnien et Famennien).

L'apparition de ces roches caractéristiques du flanc sud du bassin de Dinant annonce les roches ardennaises du dévonien inférieur (schistes et phyllades du Burnotien et Coblencien) qui forment la quatrième structure géologique de l'entité.

HYDROGÉOLOGIE

L'étude hydrogéologique de la commune s'est basée sur les livrets de commentaires accompagnant les cartes pédologiques.

Trois types de roches du sous-sol sprimontois présentent un intérêt particulier en ce qui concerne les eaux souterraines : les calcaires, les schistes et les psammites.

Le calcaire est une roche qui est imperméable par nature. Toutefois, sous forme de massif, il présente un très grand nombre de fissures (diaclases) qui le rendent extrêmement perméable. L'eau y percole rapidement avec un pouvoir d'auto-épuration limité jusqu'à rencontrer un niveau imperméable où elle s'accumule pour constituer une nappe phréatique.
Dans les zones à substrat calcareux, la nappe phréatique se trouve à grande profondeur. Seules les poches de dissolution comblées de sables tertiaires peuvent contenir de petites nappes perchées retenues par des couches argileuses (cf. Oldenhove de Guertechin, 1959).

Les schistes sont quasi imperméables ; les eaux s'écoulant sur des substrats schisteux ne percolent que faiblement. Dans ces roches, la nappe phréatique est souvent assez superficielle (cf. Oldenhove de Guertechin, 1959).

Les psammites sont des roches qui, lorsqu'elles sont désagrégées, fournissent des matériaux de nature sableuse. Les sols qui en dérivent sont généralement bien drainés. Ces roches constituent par ailleurs des pièges intéressants pour les aquifères (nappes phréatiques). Dans les roches psammitiques, la nappe phréatique ne se trouve qu'à quelques mètres de profondeur (cf. Oldenhove de Guertechin, 1959). Les captages des sociétés de distribution d'eau potable ont tous été effectués dans ce type de roches.

HYDROGRAPHIE

L'étude hydrographique de la commune de Sprimont a été réalisée sur base de la consultation des cartes I.G.N., de l'Atlas communal des ruisseaux et du Plan communal général d'Egouttage du G.R.E.O.A.

La commune de Sprimont est divisée en trois bassins versants primaires, eux-mêmes subdivisés en sous-bassins et vallons. La plus grande partie du territoire de l'entité est située dans le bassin de l'Ourthe, le nord-est de la commune appartient au bassin de la Vesdre et la partie sud et sud-est à celui de l'Amblève.

Bassin de l'Ourthe

L'**Ourthe**, cours d'eau navigable jusqu'au barrage de Nisramont, est située à l'ouest de la commune et forme la frontière avec l'entité de Comblain-au-Pont. Elle ne reçoit que peu d'affluents sur le territoire de Sprimont (3 ruisseaux sans nom entre Rivage et Chanxhe). Par contre, le ruisseau de la Haze et le ruisseau de Gobry prennent naissance dans l'entité avant de se jeter dans l'Ourthe sur le territoire de la commune d'Esneux. La superficie occupée par le bassin de l'Ourthe est de 3 429 ha, soit 46% de la superficie totale de la commune de Sprimont.

Le **ruisseau de la Haze** (2ème et 3ème catégorie) prend sa source au nord-est de Lincé et se jette dans l'Ourthe à Souverain-Pré (Esneux) après avoir reçu le **ruisseau de Wachibou** (3ème catégorie) comme affluent principal, ce dernier prenant sa source près de la Haie des Chênes. Des rectifications importantes du tracé de ce ruisseau ont été effectuées à hauteur du croisement avec le chemin de la Haie des Pauvres et peu avant son confluent avec le ruisseau de la Haze. Une quantité de petits affluents (ni classés, ni dénommés) de rive gauche et de rive droite rejoignent ces deux ruisseaux.

Le **ruisseau de Gobry** (2ème et 3ème catégorie) marque la frontière nord-ouest de la commune avec les entités voisines d'Esneux et de Beaufays. Prenant sa source au Pré Makar, il se jette dans l'Ourthe à Méry après avoir reçu comme affluent de rive gauche le **ruisseau du Gués Roti ou ruisseau de Rothys** (3ème catégorie). Ce dernier disparaît dans le chantoir du "Trou du Renard" à Hayen pour réapparaître 200 m plus en aval. Il est probable que les eaux des petits ruisseaux non dénommés à Dolembreux et à Hautgné aboutissent également dans le ruisseau de Gobry.

De Chanxhe à Cornémont s'étend un vallon sec dans sa majeure partie et seulement parcouru par quelques petits bouts de ruisseau dont le **ruisseau de Beauval** (non classé) descendant de Xhigné et le **ruisseau de Cornémont** (non classé) qui prend sa source dans le village du même nom avant de plonger dans un chantoir peu avant l'autoroute. La résurgence du "Trou Bleu" à Chanxhe est probablement le débouché d'une grande partie du réseau souterrain de ce vallon sec.

Bassin de la Vesdre

Trois ruisseaux importants drainent vers la **Vesdre** les eaux de la partie nord-est de l'entité de Sprimont. La limite entre ce bassin et celui de l'Ourthe est matérialisée par une ligne de crête légèrement à l'est de la N30, obliquant vers l'est au Hornay, passant au nord de Cornémont pour finalement quitter la commune entre Banneux-village et Banneux-apparitions. La superficie occupée par le bassin de la Vesdre est de 2 142 ha, soit 29% de la superficie totale de la commune de Sprimont.

Le ruisseau de Mosbeux ou de Stinval (2ème et 3ème catégorie) se jette dans la Vesdre à Trooz après avoir reçu plusieurs petits affluents non dénommés entre Stinval et la limite communale. Ce ruisseau est la résurgence commune, au sud du hameau de Stinval, du **ruisseau des Pierres** (3ème catégorie) et du **ruisseau du Vieux Sart** (3ème catégorie). Durant la traversée du hameau, il reçoit encore les eaux du **ruisseau de la Hé** (3ème catégorie). Le cours du ruisseau de Mosbeux a été modifié entre la résurgence et Stinval, de même qu'en contrebas du lieu-dit « Counachamps ».
En ce qui concerne ses affluents, le ruisseau des Pierres prend sa source au pied du talus de l'autoroute entre Sendrogne et Noidré pour se perdre une première fois dans un chantoir à l'ouest de Sendrogne ; il réapparaît 400 m en aval pour replonger sous terre dans un chantoir situé à mi-distance entre Stinval et Sendrogne. Lors de son parcours souterrain, il reçoit probablement les eaux d'un ruisseau non dénommé traversant Sendrogne en venant des « Possoux » et disparaissant dans un chantoir à la bordure nord du village.
Le ruisseau du Vieux Sart prend sa source 1 km au sud du hameau de Blindef, le traverse et entame son parcours souterrain à la limite nord de ce hameau pour rejoindre le ruisseau des Pierres.
Le ruisseau de la Hé prend sa source au « Doyar » et se jette dans le ruisseau de Stinval au hameau du même nom. En chemin, il reçoit un affluent de rive droite, non dénommé, à la « Hé de Louveigné ». D'importantes rectifications de son tracé ont eu lieu à la « Basse Gobiet ». Enfin, il est probable que les eaux du ruisseau prenant sa source derrière la gendarmerie à Louveigné et plongeant dans un chantoir juste avant le village rejoignent également la Vesdre via le ruisseau de Stinval.

Le **ruisseau de la Froide Fontaine** (2ème et 3ème catégorie) sert, comme son nom l'indique, d'exutoire à une fontaine du Hornay. Il passe sous l'autoroute et après avoir formé un chapelet d'étangs aux environs de la Haie des Chênes disparaît dans un chantoir situé en amont du château de Gomzé. Trois autres ruisseaux démarrent également leur parcours souterrain en tête de cette vallée sèche. Il est presque certain que ces quatre cours d'eau rejoignent le ruisseau de Mosbeux au « Tiers des Forges ».

Le **ruisseau de Haveigné** (2ème catégorie) se jette dans la Vesdre à Fraipont. Sur le territoire de la commune de Sprimont, ce ruisseau reçoit deux affluents de rive gauche, le **ruisseau de Wisgrifond** (non classé) et un ruisseau sans dénomination. Deux affluents de rive droite

viennent également grossir ce cours d'eau, le **ruisseau de Pierrelairy** (2ème catégorie) marquant la frontière avec l'entité de Chaudfontaine et le **ruisseau de Herlatte** (3ème catégorie). Ce dernier prend sa source dans une fontaine au sud de Banneux.

Deux ruisseaux non classés sur leur parcours dans l'entité de Sprimont, le **ruisseau du Fond des Trois Bois** et le **ruisseau de la Faude**, confluent à la limite communale pour se jeter ensuite dans la Vesdre à Becoyin.

Bassin de l'Amblève

L'**Amblève**, cours d'eau navigable jusqu'à Remouchamps, forme la limite sud-ouest de la commune avec Aywaille et Comblain-au-Pont jusqu'à son confluent avec l'Ourthe à Rivage. Cette rivière ne reçoit qu'un seul affluent sur le territoire de Sprimont, le **ruisseau de la Fontaine de Fraiture** (non classé) descendant du village. Par contre, un grand nombre de ruisseaux disparaissent dans des chantoirs pour rejoindre l'Amblève par un parcours souterrain. Le bassin hydrographique de l'Amblève couvre 1 872 ha du territoire communal, soit 25% de la superficie totale.

Dans le village de Rouvreux, une série de sources donnent naissance à plusieurs ruisseaux qui n'atteignent pas l'Amblève par un parcours de surface.

Le **ruisseau du Fond de Sol Hé** (2ème catégorie) prend sa source à la ferme de Warnoumont et disparaît peu après dans un premier chantoir au « Trou du Chien ». Il refait surface 200 m en aval pour former la frontière entre les communes de Sprimont et d'Aywaille et reçoit dans le ravin de Nierbonchera le ruisseau prenant naissance un peu en contrebas du lieu-dit « Sur le Tige » à Florzé. Le cours d'eau formé par la confluence de ces deux ruisseaux plonge dans un chantoir peu après la limite communale probablement pour rejoindre l'Amblève.

Trois chantoirs sont situés dans les environs immédiats du hameau de Hotchamp.
Le chantoir du « Trou le Coq » recueille les eaux d'un petit ruisseau sans nom situé à l'est du hameau.
Un deuxième chantoir situé en pleine zone habitée reçoit les eaux du **ruisseau de Pahis** (3ème catégorie).
Enfin, le chantoir du « Béronri » recueille les eaux du **ruisseau de Makinhaie** (2ème catégorie). Ce ruisseau reçoit un affluent de rive gauche, le **ruisseau du Fond des Tailles** (non classé) et deux affluents de rive droite, le **ruisseau de Warnoumont** (non classé) et le **ruisseau de Bierleur** (non classé). Excepté le passage canalisé sous l'autoroute, aucune rectification des lits de ces ruisseaux n'est enregistrée à l'atlas (non daté).

Trois chantoirs dont un situé hors de la commune de Sprimont, déterminent l'hydrographie aux alentours du hameau d'Adzeu.
Le chantoir de "Grandchamp" reçoit les eaux d'un petit ruisseau sans dénomination prenant sa source à la ferme de la Haute Folie.
Le **ruisseau de Baneway** (3ème catégorie) prend sa source à Banneux-Apparitions pour venir se perdre, après avoir traversé le hameau, dans le chantoir « d'Adzeu ». Le tracé du lit de ce ruisseau a subi plusieurs rectifications au lieu-dit « Dans les Jardins », au sud de la route vers Spa et au sud du chemin venant du Fier Mamme.
Le **ruisseau de Griry** (3ème catégorie) prend sa source au lieu-dit « Thier du Mont » sur le territoire de Theux. Plusieurs rectifications ont été apportées au tracé de ce ruisseau, à hauteur de son croisement avec le chemin du Forestier ainsi qu'à son passage sous la route principale du hameau.
Ce ruisseau forme, avec le **ruisseau du Fond Bastin** (3ème catégorie), l'étang du Moulin du Rouge Thier avant de plonger 200 m plus en aval dans le chantoir du "Trou du Moulin". Le tracé du lit de ce ruisseau n'a été que légèrement modifié à 300 m du chemin d'Adzeu.

L'ensemble du réseau hydrographique de Sprimont présente une discontinuité remarquable. En effet, selon le caractère perméable ou non des roches sous-jacentes, les ruisseaux alternent des parcours en surface avec des tracés souterrains souvent méconnus, ceci dans les trois bassins versants primaires de la commune.

Les chantoirs et les résurgences observés dans les substrats calcaires fragilisent grandement ceux-ci et les rendent très sensibles aux pollutions chimiques ou organiques. Il faudra être très vigilant pour limiter celles-ci et multiplier les mesures, surtout après des orages ou des pluies violentes. Ces circonstances sont en effet très favorables aux phénomènes de percolation rapide et de dissolution des roches calcaires.

PÉDOLOGIE

L'étude de la qualité des sols du point de vue de leur aptitude et de leur drainage a été réalisée au départ des cartes pédologiques couvrant le territoire de la commune de Sprimont, complétées par le livret de commentaires accompagnant chacune d'elles.

Le socle du territoire communal a été recouvert au Quaternaire par une couche de limons d'origine nivéo-éolienne qui au fil du temps s'est chargée d'une phase caillouteuse plus ou moins importante selon les endroits.

La relation entre géologie et pédologie est intime à Sprimont, les placages nivéo-éoliens d'une certaine taille ne subsistant que sur un substrat calcaire ou dans des zones faiblement pentues et l'altération de la roche en place déterminant la charge caillouteuse de surface.

Les sols du Condroz et de la bande calcaire sont de bonne ou plus rarement de très bonne aptitude à la fois pour les pâtures et pour la culture. Le drainage est excellent sur substrat calcaire (parfois excessif empêchant même les pâtures et la forêt de se développer) et bon sur substrat psammitique.

La situation est différente pour les sols de l'Ardenne et de l'Ardenne condruzienne, nettement plus pauvre et d'un drainage souvent médiocre. La culture n'est pas possible sur ce genre de sols qui ne convient que peu aux pâtures. C'est donc la forêt qui s'y développera le plus facilement.

Le plan-facette reprend les potentialités du sol du point de vue de l'agriculture selon quatre catégories : les sols très aptes à la culture et aux pâtures, les sols aptes à la culture et aux pâtures, les sols plus propices à un boisement et enfin les sols dont la qualité est tellement médiocre qu'ils seront classés comme incultes.

Parmi les sols très aptes à la culture et aux pâtures, nous avons retenu :

- Aba : *sols limoneux à horizon B textural*, drainage favorable, qui donnent le meilleur rendement possible pour la culture,
- aDa : *sols limoneux faiblement ou modérément gleyifiés à horizon B textural*, leur drainage modéré à imparfait les rendant idéaux pour les pâtures,
- abB : *sols limoneux à horizon B textural ou structural*, type « sous-développé » de Aba, sa position sur pente entravant sa mise en culture annuelle,
- Gbb : *sols limoneux peu caillouteux à horizon B structural*, drainage favorable, souffrant parfois d'un excès de sécheresse,
- gbBk : *sols limoneux à charge argilo-calcaire à horizon B textural ou structural*, localisés en bordure des placages limoneux, en zone de topographie calme, sols naturellement fertiles ne souffrant jamais d'un excès d'humidité,
- A-GbB et A-GDB : *complexe de sols limoneux et limono-caillouteux à horizon B textural ou structural* et faiblement ou modérément gleyifiés pour A-GDB, dont la valeur agricole se rapproche de Aba et ada,

wA-GAa : *complexe de sols limono-caillouteux à horizon B textural ; substrat argilo-sableux débutant à faible profondeur*, sols développés sur les poches de dissolution calcaire comblées par des sables tertiaires,

A-Gbp : *complexe de sols sur matériaux limoneux ou limono-caillouteux*, de valeur agricole élevée, généralement très caillouteux dans les vallons relativement étroits et encaissés, peu rentables même pour les pâtures.

La catégorie des sols aptes à la culture ou aux pâtures regroupe les sols :

AIa : *sols limoneux fortement à très fortement gleyifiés à horizon B textural*, à drainage très pauvre les rendant impropres à la culture mais les pâtures s'y développeront aisément moyennant la mise en place d'un système de drainage artificiel actif,

Gbax : *sols limoneux à charge de silexite à horizon B textural*, donnant de bons rendements sous pâtures,

wGbax : diffère du précédent par la présence à faible profondeur du substrat tertiaire sableux, à rendement favorable sous pâtures,

GbBkf : *sols limoneux à charge schisto-calcaire, à horizon B textural ou structural*, phase souvent superficielle,

Gbap : *sols limoneux à charge psammitique, à horizon B textural*, avec de bons rendements sous pâtures, aGbap en étant un dérivé,

GDap : *sols limoneux à charge psammitique, faiblement ou modérément gleyifiés, à horizon B textural*, variante légèrement humide de Gbap,

Gbat : *sols limoneux à charge graveleuse, à horizon B textural*, bons rendements sous pâture et culture,

wGbat : *sols limoneux à charge graveleuse, à horizon B textural ; substrat argilo-sableux débutant à faible profondeur*, plus sensible à la sécheresse que Gbat,

G-Lbp : *complexe de sols sur matériaux limono-caillouteux ou sablo-limoneux*, variante alluviale de A-Ggp mais de texture de matériaux plus légère.

La classe propice au boisement est composée des sols :

Gdb : *sols limoneux peu caillouteux à horizon B structural faiblement ou modérément gleyifiés apparaissant à profondeur faible ou moyenne,*

Ghx : *sols limoneux peu caillouteux fortement gleyifiés à développement de profil non défini*, au drainage assez pauvre souvent dû à la présence d'une nappe phréatique temporaire sur un substrat peu perméable,

Gix : *sols limoneux peu caillouteux très fortement gleyifiés à développement de profil non défini*, nécessitant un assainissement même pour être planté en épicéa,

Gbbk : *sols limoneux à charge calcareuse, à horizon B structural*, sols bruns eutrophes convenant parfaitement comme terrains forestiers,

Gbbp : *sols limoneux à charge psammitique, à horizon B structural*, sols de pentes et de crêtes étroites généralement acides,

Ghxp : *sols limoneux à charge psammitique, fortement gleyifiés, à développement de profil non défini*, sols trop humides pour un usage agricole,

GbBfp : *sols limoneux à charge schisto-psammitique, à horizon B textural ou structural*, dont la valeur est déterminée par l'épaisseur de la couche limono-caillouteuse,

Gbbf : *sols limoneux à charge schisteuse, à horizon B structural*, dont la phase la plus profonde peut éventuellement être mise en pâture, avec sa variante plus humide GDbf,

gr : *sols limoneux à charge schisto-gréseuse, à horizon B structural*, plus particulièrement aptes à la forêt, les prairies rendant bien dans les phases les plus profondes, sa variante plus humide étant GDbr,

Ghxr : *sols limoneux à charge schisto-gréseuse, fortement gleyifiés, à développement de profil non défini*, drainage assez pauvre,

Gixr : *sols limoneux à charge schisto-gréseuse, très fortement gleyifiés, à développement de profil non défini*, drainage pauvre,

A-GDp : *complexe de sols faiblement ou modérément gleyifiés sur matériaux limoneux ou limono-caillouteux*, plus favorables au boisement tout en étant un excellent sol de pâture sauf dans les vallées étroites et encaissées,

A-GFp : *complexe de sols fortement ou très fortement gleyifiés sur matériaux limoneux ou limono-caillouteux*, éventuellement à horizon réduit, son humidité trop importante ne convenant pas pour les pâtures,

GbBf : *sols limoneux à charge schisteuse, à horizon B textural ou structural*, dont la valeur dépend essentiellement de l'épaisseur de la couche limono-caillouteuse,

GbBr : *sols limoneux à charge schisto-gréseuse, à horizon B textural ou structural*, plutôt favorables au boisement, excepté pour la phase profonde et la variante aGbBr qui portent des pâtures de bonne valeur,

GDbr : *sols limoneux à charge schisto-gréseuse, faiblement ou modérément gleyifiés, à horizon B textural ou structural*, variante humide de GbBr,

GIxr : *sols limoneux à charge schisto-gréseuse, fortement ou très fortement gleyifiés, à développement de profil non défini*, bois et pâtures de qualité médiocre suite à l'humidité trop importante de ces sols,

Gbbkf : *sols limoneux à charge schisto-calcaire, à horizon B structural*, texture de la couverture assez lourde et végétation très eutrophe,

Gbp : *sols sur matériaux limono-caillouteux*, dont le labour est impossible quand il est combiné avec Abp ou Agp.

Parmi les sols incultes, on relève :

A-Ggp : *complexe de sols réduits sur matériaux limoneux ou limono-caillouteux*, sols incultes,
ne convenant ni à la pâture, ni au boisement et caractérisés par une végétation hygrophile,

GbFq : *sols limoneux à charge gréseuse, à horizon B humique et/ou ferrique ou structural*, podzols,

R : *Fonds de vallons rocailleux*,

H : *Complexe de sols sur pentes fortes*.

Il est important de souligner que les aptitudes du sol sont définies de manière théorique sur base d'un potentiel du sol, fluctuant selon l'épaisseur de la couche limoneuse, l'importance de la charge caillouteuse et l'efficacité du pouvoir drainant notamment. Ces aptitudes ne tiennent donc pas compte des conditions de relief ou d'accessibilité qui peuvent considérablement les influencer.

Les qualités du sol de la commune de Sprimont sont dans l'ensemble relativement faibles, les placages limoneux quaternaires ne se maintiennent que sur des terrains en pente faible. Les sols très aptes à la culture et aux pâturages sont donc largement minoritaires et devraient pouvoir idéalement être exclusivement affectés à la culture.

En dehors des zones aux conditions de pente trop importantes pour permettre la mise en culture, on relève peu de boisements sur des terres très aptes à la culture et aux pâturages. La correspondance entre les boisements et les sols propices à cette affectation est globalement bonne. Le village de Banneux et ses environs font exception, la rareté des terres favorables aux pâtures explique sans doute la localisation de prairies sur des sols qui seraient plus favorables au boisement.

Exception faite de deux surfaces moyennement importantes aux environs de la Croix Henrard à Gomzé-Andoumont, les sols incultes sont concentrés dans le fond des vallées des ruisseaux de Gobry et de la Haze à Dolembreux. Ils sont la conséquence de l'encaissement prononcé de ces vallées en certains endroits.

CONTRAINTES ET POTENTIALITÉS LIÉES À L'UTILISATION DU SOL

En fonction d'une meilleure connaissance du sol et du sous-sol, l'incidence de certains choix en matière d'aménagement du territoire pourra être mieux appréciée, tant en ce qui concerne l'impact sur l'environnement que les contraintes techniques et financières pour les constructions et d'autres réalisations.

L'objectif se limite ici à une mise en garde par rapport aux différents types de problèmes auxquels on peut être confronté sur le territoire communal.

Le plan-facette permet de localiser les différentes contraintes rencontrées à Sprimont. Il reprend notamment les terrains d'alluvions et autres zones humides, les remblais, les talus. Il détermine aussi des périmètres de protection pour les captages.

ZONES PROBLÉMATIQUES POUR LA CONSTRUCTION

La nature plus ou moins favorable d'un terrain pour l'établissement d'une construction est fonction de différents éléments.

Les caractéristiques mécaniques du sol doivent être suffisantes pour assurer la stabilité d'une construction. L'aptitude plus ou moins grande d'un sol sera appréciée tant par son pouvoir portant que par sa compressibilité (détermination de l'importance du tassement global et différentiel de l'ouvrage). Sans effectuer une mesure systématique des caractéristiques mécaniques du sol, il est possible d'apprécier qualitativement les secteurs où il présente des qualités médiocres. Ce sont par exemple les zones alluvionnaires, les zones marécageuses, les zones inondables, les sols limoneux saturés.

L'homogénéité relative des terrains constitue également un élément important à examiner pour la bonne tenue d'un ouvrage.
Une construction implantée sur un terrain peu homogène ou sur une interface entre deux sols aux caractéristiques sensiblement différentes risque de provoquer d'importants problèmes de tassement différentiel, cause de désordres graves (fissures, ruptures de canalisation).

Les caractéristiques de perméabilité des sols sont un troisième facteur à envisager : la plus ou moins grande perméabilité des différentes couches de sol d'un terrain déterminera la qualité du drainage de ce terrain. Elle définira également la plus ou moins grande sensibilité du sol au risque de pollution de la nappe phréatique.
Un terrain perméable sera plus sensible qu'un terrain imperméable car l'eau y circulant mieux, une pollution se propagera gravitairement plus vite et contaminera plus rapidement la ou les nappes phréatiques profondes.
Les zones à drainage imparfait (pauvre, assez pauvre et très pauvre) sont reprises sur le plan-facette.

Nature des roches

On l'a évoqué précédemment, les roches rencontrées sur le territoire communal sont de nature diverse : calcaires, schistes, psammites, sables, pour ne citer que les plus importantes. A chaque nature du sous-sol correspond une réponse différente à un surcroît de pression due à une nouvelle construction.

Dans l'ensemble, le sol et le sous-sol de Sprimont ne présentent pas de risques importants d'instabilité des constructions. La roche affleure à de nombreux endroits et là où un sol a pu se

développer soit par altération de la roche-mère, soit par apport nivéo-éolien des périodes glaciaires, il est souvent peu profond. Les zones alluvionnaires et les terrains limoneux insuffisamment drainés constituent cependant des exceptions importantes qui seront traitées en particulier.

1. Terrains calcaires

Après examen de la géologie, les terrains calcaires paraissent relativement délicats, d'une part par la présence prononcée de phénomènes karstiques (dissolution des roches sous l'action du CO_2 dissous dans l'eau se traduisant par des effondrements souterrains ou en surface), et d'autre part par le fait que les massifs calcaires sont généralement fortement fracturés. S'ils sont présents à faible profondeur, ces phénomènes karstiques pourraient être source de difficultés lors de l'établissement des fondations d'une construction (présence possible de cavités sous le niveau des fondations). De plus, ils ont parfois une évolution rapide qui pourrait être la cause d'un tassement différentiel de toute construction établie à proximité. L'analyse réalisée par Albert Briffoz en 1983 sur le vallon de Sprimont démontre qu'il sort annuellement 300 tonnes de calcaires du sous-sol, soit un agrandissement des fissures et cavernes d'une centaine de m^3 par an ! Cette même étude signale un recul des chantoirs d'environ 300 m par siècle.

Le manque d'information ne permet pas une délimitation précise de ces zones de sensibilité karstique accrue. On se reportera à cet effet à l'étude menée par l'équipe du professeur Pissart (ULg) ayant la commune de Sprimont comme zone-test. Le plan-facette ne reprend que l'emplacement des roches calcaires et des principaux chantoirs sur le territoire de la commune.

L'emploi de techniques de reconnaissance micro-gravimétrique est à recommander pour détecter la présence de cavités et leur importance si l'on veut bâtir sur ce type de terrain. Cependant, il ne sera pas possible de déterminer le caractère évolutif d'éventuels phénomènes détectés, d'autant plus qu'un karst pourrait être réactivé suite à la modification de l'hydrogéologie locale provoquée par l'implantation d'une nouvelle construction (des terres remblayées ou déblayées pouvant perturber la circulation des eaux souterraines) ou plus simplement, suite à une mauvaise étanchéité des conduites d'alimentation en eau ou des conduites d'évacuation des eaux usées.

2. Terrains schisteux

Les terrains de nature géologique schisteuse ne posent pas de problèmes particuliers relatifs à la stabilité du sol pour la construction. La présence fréquente d'une nappe superficielle temporaire pourra induire des problèmes d'humidité.

Des problèmes pourront apparaître dans l'évacuation des eaux usées. La nappe phréatique est superficielle dans ces terrains et, comme le signale le G.R.E.O.A., la perméabilité particulièrement réduite des schistes limite l'emploi et l'efficacité d'une microstation individuelle par dispersion gravitationnelle des eaux usées d'une habitation. Il est à noter que cette solution est imposée actuellement par la commune pour toute nouvelle construction ne pouvant pas se brancher sur un réseau d'égouttage collectif.

En l'absence d'un collecteur d'égout raccordé à une station d'épuration, toute nouvelle construction devrait donc être bannie sur ce type de terrain. Cela concerne les zones d'habitats de Trixhe Nollet, des Hadrènes, des Bruyères de Gomzé, d'Andoumont, de la Croix Henrard, la partie est d'Adzeux, l'ensemble du village de Banneux, de Banewai et du chemin du Forestier, de même que toutes les zones d'extensions d'habitat de Banneux et celle d'Andoumont.

Les affleurements de roches schisteuses ne sont pas repris sur le plan-facette car l'information qu'ils fournissent se retrouve déjà dans les classes de drainage déficient.

3. Terrains psammitiques

Les terrains psammitiques, présentant souvent des pièges intéressants pour les aquifères, devront également faire l'objet d'une attention particulière en ce qui concerne les techniques de traitement des eaux usées adoptées lors de la construction d'un nouveau bâtiment.

Ces terrains ne présentent pas de risque particulier d'instabilité, du moins pour des ouvrages correctement conçus en fonction de la nature du sol. Le niveau de la nappe phréatique est souvent élevé dans ces types de terrains.

Cela concerne toutes les zones d'habitat et d'extension d'habitat situées sur les versants et les crêtes des différents tiges condruziens (Chaply, Fays, Lincé, Ogné, Hornay, Cornémont, Warnoumont, Florzé, Rouvreux et Fraiture).

4. Terrains sablonneux

Dans les sables tertiaires, le tassement est en général faible et la présence d'eau ne le modifie pas si toutefois le sol est naturellement stable (pente faible).

5. Zones alluvionnaires

Les zones alluvionnaires forment une catégorie de sols présentant des difficultés. Elles sont généralement constituées de sols de qualité mécanique médiocre qui peuvent être relativement compressibles. Les fondations établies dans ce type de terrain devront donc souvent descendre sous les alluvions pour rechercher un terrain de qualité suffisante, tant en ce qui concerne le pouvoir portant que les tassements admissibles. En outre, la nappe phréatique sera souvent haute dans ces terrains. Des problèmes d'humidité sont à craindre.

Ces terrains se retrouvent dans le fond des vallées de l'Ourthe et de l'Amblève de même que dans celui du ruisseau de la Haze et du Ry de Mosbeux. Leur localisation est reprise sur le plan-facette.

6. Zones marécageuses

Les zones marécageuses ou insuffisamment drainées poseront le même type de problèmes que les zones alluvionnaires : on y rencontre des terrains de faible qualité portante, fortement compressibles.

L'établissement d'une construction sur ce genre de site devra être accompagné d'un assèchement du terrain par la mise en place d'un drainage efficace pour éviter l'instabilité des constructions. Une attention particulière devra être portée à la qualité des eaux contenues dans ces terrains : en effet, par leur agressivité, celles-ci pourraient poser des problèmes d'altération aux éléments de construction (fondation, collecteur d'eaux usées).

La carte I.G.N. signale la présence de zones marécageuses dans les zones d'habitat de la Croix Henrard, ainsi que dans les zones d'extension d'habitat de Plain de Fagne et des Douze Hommes à Banneux.

Remblais

L'activité humaine a également exercé son influence sur le milieu physique, ce qui a pu créer des éléments défavorables à l'établissement d'une construction ; c'est le cas des remblais artificiels.

Lors de l'édification d'une construction sur un remblai récent, des tassements importants peuvent se produire si l'on n'y prend garde ; la qualité de ce remblai sera étudiée avant d'y envisager quelque ouvrage que ce soit.

La comparaison de cartes topographiques d'époques différentes permet de mettre en évidence certaines modifications du relief du sol. Certains remblais et terrains remaniés sont signalés sur les cartes pédologiques. D'autres enfin ont été mis en évidence par un relevé sur le terrain. L'ensemble de ceux-ci a été reporté sur le plan-facette.

Zones de transition entre sols différents

Les zones de transition entre terrains de caractéristiques différentes constituent également des zones défavorables du fait de leur hétérogénéité. Pour les terrains de couverture, ces zones sont par exemple des interfaces entre un secteur marécageux et un secteur mieux drainé, ou le passage d'un remblai au terrain naturel.

Les interfaces sont des zones délicates car une construction risque d'avoir ses fondations sur deux terrains de nature et de qualités différentes. Ceci peut entraîner des problèmes de tassement différentiel entre les deux parties de l'ouvrage qui provoqueront, par exemple, des fissures caractéristiques dans le cas d'un bâtiment, des contre-pentes ou des ruptures dans le cas de canalisations.

Les interfaces entre deux formations géologiques peuvent également être des lieux privilégiés d'écoulement de l'eau. Le contact entre une roche perméable et imperméable se remarque aisément sur la carte I.G.N. par une concentration linéaire de sources ou de chantoirs selon le type de contact. C'est notamment le cas au nord de Lincé et au sud de Rouvreux.

Problèmes liés à la pente

Le relief est souvent assez marqué sur le territoire de la commune. Les dépressions d'origine géologique de même que les vallées creusées par les rivières ou les ruisseaux laissent apparaître des versants relativement abrupts.

Les pentes fortes peuvent être dommageables si elles sont trop prononcées pour résister à l'augmentation de la charge d'une construction. D'autre part, la modification des caractéristiques hydrologiques et hydrogéologiques peut entraîner une variation des paramètres mécaniques et occasionner des glissements ou des tassements du terrain. Un sol peut être maintenu par la végétation naturelle et devenir instable si on modifie celle-ci. Les zones où la pente est supérieure à 20% sont reprises sur le plan-facette.

Les talus importants bordant les voiries portent également préjudice à la construction en raison de l'instabilité que l'on vient d'évoquer ou par le coût des terrassements nécessaires.

Si les chemins creux sont peu nombreux dans la commune, les constructions en leur bordure sont à déconseiller du fait des problèmes d'intégration urbanistique que ces terrassements occasionnent et par la dégradation des paysages caractérisés par ce type de voirie encaissée.

Enfin, pour des considérations paysagères tout comme en raison de la difficulté d'égouttage d'une zone à cheval sur deux bassins versants, on évitera les constructions sur les lignes de crête. La zone d'habitat de la rue d'Esneux à Dolembreux en est un bel exemple.

Zones inondables

La plaine alluviale d'une rivière est divisée en deux parties nettement distinctes et aux fonctions différentes. Le lit mineur d'une rivière est celui qui est occupé en permanence par celle-ci ; il est

limité par des berges plus ou moins bien marquées selon les cas. Le lit majeur n'est envahi par la rivière que dans des situations de crues exceptionnelles, il est délimité par les versants de la vallée.

Une situation idéale voudrait qu'aucune construction ne soit implantée dans le lit majeur d'une rivière. Des contextes économiques, sociaux, géographiques et historiques font que bien souvent ces zones sont largement bâties avec les désagréments que nous connaissons. Toute nouvelle implantation devrait en tout cas y être bannie.

L'Administration des voies hydrauliques du Ministère de l'Equipement et des Transports (M.E.T.) a réalisé une cartographie des zones inondables du bassin de l'Ourthe (1986) et de celui de l'Amblève (1987) qui classifie en deux types les zones inondables :

Type 1 : zones où l'inondation ne crée pas de perturbations importantes pour la population,
Type 2 : zones où l'inondation crée des perturbations importantes pouvant même exceptionnellement mettre en danger des vies humaines.

Le plan-facette reprend ces deux types de zones rassemblées en une classe et complétées par un relevé de la situation lors des inondations du mois de janvier 1995.

SOURCES ET EAUX DE SURFACE

La présence d'un certain nombre de sources dans les zones à bâtir peut créer des problèmes. Lors de l'implantation d'une construction, il faudra être attentif à laisser subsister un exutoire suffisant pour ces sources. Si cette recommandation n'est pas prise en considération, ces eaux pourraient occasionner des désagréments.
L'accumulation d'eau entraînera une humidité importante et une saturation des terrains contigus, provoquant une perte de pouvoir portant de ceux-ci et augmentant ainsi le risque de créer des dégâts aux ouvrages établis. Les sources comprises en zones à bâtir sont reportées sur le plan-facette.

Les eaux pluviales récoltées par les couvertures imperméables (toitures, routes...) sont évacuées par ruissellement et n'alimentent plus les nappes souterraines. Elles renforcent les écoulements de surface et pourraient être à l'origine de l'érosion de talus non protégés. Elles pourraient s'accumuler dans des points bas et être la cause d'inondations.

La couverture de terrains naturels par des surfaces imperméables pourrait modifier le régime hydrologique des ruisseaux (exutoire naturel des eaux de ruissellement), augmentant ainsi la rapidité et l'importance des crues.

EXPLOITATION DU SOUS-SOL

Les richesses du sous-sol sont intensément exploitées depuis plus d'un siècle et demi à Sprimont. Le territoire communal, principalement dans sa partie ouest, est truffé d'exploitations de trois types :
- des carrières de petit granit,
- des carrières de psammites,
- des sablières.

Si la D.G.R.N.E. (Division Générale des Ressources Naturelles et Environnementales) recense plus d'une quarantaine d'exploitations diverses à Sprimont, seuls 13 sites d'extraction sont repris dans le plan de secteur avec une zone d'extension d'extraction pour certains d'entre eux.

L'évolution de ces 13 sites potentiels d'extraction risque d'être fort différente d'un cas à l'autre :

- 1 ancien site est exploité partiellement comme décharge de classe 3, matériaux inertes (Coreu) ;
- 2 carrières ont été proposées comme décharge, laquelle a été refusée (Lillé et Florzé haut) ;
- 1 ancienne sablière fait l'objet d'une campagne d'assainissement de la Spaque (Florzé bas) ;
- 2 anciennes exploitations semblent définitivement abandonnées (Ménages et Miroulle) ;
- 1 petite carrière à Chanxhe est aujourd'hui reconvertie en terrain d'aventure et de découverte pour les enfants, une construction y a même été bâtie ;
- 7 carrières enfin sont en activité aujourd'hui (La Préalle, Chanxhe, Ogné, Coreu partie), La Belle Roche, Hagohé et Rivage).

Il est utile de signaler que la carrière de psammite de Richopré, fermée depuis 1964 et située en zone forestière et non pas d'extraction dans le plan de secteur, a été visée par une demande de remise en activité impliquant une révision partielle du plan de secteur. Cette révision a été refusée par la Région wallonne. La société Eloy y exploite un centre de tri des dépôts présent dans l'ancienne carrière de même que de matériau de construction et de génie civil en relation avec les activités de cette entreprise. Cette zone est reprise en périmètre Natura 2000.

La conjoncture économique actuelle et future est, de l'avis général des carriers interrogés, plutôt bonne tant pour les moellons et la pierre de taille que pour les produits de concassage. Il est, par conséquent, intéressant de localiser de manière précise et en dehors des zones d'extension d'extraction prévues au plan de secteur, les bancs de roches exploitables.

Les zones d'extraction du plan de secteur de même que la localisation des bancs de roches exploitables ainsi que des zones d'excavations anciennes sont reprises sur le plan-facette.

PROTECTION DES CAPTAGES ET DES NAPPES SOUTERRAINES

Les réserves d'eau souterraine sont exploitées de manière très importante dans la région et sur le territoire de Sprimont en particulier par le biais des captages publics et privés à des fins industrielles ou comme eau de distribution. Il s'agit de puits de forages qui atteignent la nappe phréatique ainsi que de sources captées.

La sauvegarde de cette ressource naturelle consiste tout d'abord en sa protection face aux risques de pollutions qui pourraient la contaminer. Elle nécessite également une surveillance de la quantité d'eau pompée en fonction de la capacité des réserves et de la vitesse de réalimentation naturelle de la nappe.

Utilisation des nappes

Les habitations de la commune de Sprimont sont toutes desservies en eau courante. La Société Wallonne de Distribution d'Eau (S.W.D.E.) gère l'entièreté du territoire communal après avoir repris le réseau de la Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux (C.I.L.E.). Cette dernière avait par ailleurs repris l'ancien réseau communal de distribution d'eau.

La S.W.D.E. gère également l'ensemble des captages d'eau de distribution (catégorie B) situés sur le territoire de la commune de Sprimont.

Le tableau ci-après reprend la dénomination des captages, leur localisation, leur débit journalier moyen et dans la colonne de remarques la mise en service ou non du captage.

Tableau 1 : Liste des captages de la S.W.D.E. à Sprimont (1994)

Dénomination	Localisation	Débit journalier moyen (m^3)	Remarques
Renivas	Dolembreux	185	En service
Dolembreux P1	Dolembreux		En réserve
Dolembreux P2	Dolembreux		En réserve
Dolembreux P3	Dolembreux	200	En service
Gendarmerie	sud de Louveigné		Hors service
Haute Folie P7	Louveigné	105	En service
Vieux-Sart	Louveigné	160	En service
Cornémont	ouest de Cornémont		Hors service
Haveigné	Louveigné	310	En service
Les Forges	ouest de Andoumont		Hors service
Brusson	Louveigné	260	En service
Roua	Sendrogne		Hors service
Sendrogne	Sendrogne		Hors service
Warnoumont P1	Warnoumont	35	En service
Warnoumont P2	Warnoumont	30	En service
Warnoumont P4	Warnoumont	110	En service
Focroule P3	nord de Rouvreux	105	En service
Hermonfontaine	Lincé		Hors service
Hervaie	Lincé	95	En service
Broumaye - Presseux	ouest de Presseux		Hors service
Beauval	Higné	175	En service
Florzé Grand-Route	Florzé		Hors service
Damré P6	Damré		Hors service
Lincé P5	Lincé	70	En service

Ces différents captages donnent un débit journalier moyen total de 1 840 m^3 d'eau. Cela peut paraître énorme mais il faut savoir que, si la vétusté du réseau construit immédiatement après la guerre n'est pas à mettre en cause, la pose de celui-ci s'est faite à même la roche sans couche de protection contre les vibrations. Les tirs de mines fréquents dans la commune ont pour effet de fissurer les canalisations et de provoquer ainsi indirectement des fuites dans le réseau de distribution d'eau. On a donc multiplié les captages pour compenser les fuites. Le nouveau gestionnaire du réseau (S.W.D.E.) s'est attelé à une réparation -certes incomplète- des fuites et fermera les captages inutiles.

L'ensemble de ces captages atteint donc une production annuelle de l'ordre de 650 000 m^3 dont 10% sont utilisés par les plus gros consommateurs.

Il est à noter que les captages de Damré P6, de Florzé Grand-route, de Broumaye-Presseux, de la rue de la Gendarmerie, de Cornémont, de Roua - Sendrogne, de Hermonfontaine et des Forges, mentionnés au plan de secteur sont hors service.

Dans son Plan communal général d'Egouttage, le G.R.E.O.A. relève également cinq captages d'eau industrielle (catégorie C) sur le territoire de la commune de Sprimont.

Tableau 2 : Liste des captages industriels à Sprimont

Dénomination	Situation au 01/01/1994
Fontaine du Loup	Non sollicité
Petrally	Abandonné
Ramiers	En activité
Tultay	En activité
La Préalle	En activité

Il est à signaler d'une part que plusieurs carrières utilisent l'eau des sources situées sur leur propriété et d'autre part que les machines de sciage des blocs sont équipées de bacs qui permettent de récupérer la même eau en limitant fortement la consommation globale.

En ce qui concerne les captages privés (catégorie D), aucune statistique fiable n'est actuellement disponible.

Pollution des nappes

Causes des pollutions

Parmi les polluants présentant des risques pour la qualité des eaux souterraines, on peut évoquer les nitrates (NO_3^-) provenant des activités agricoles (engrais, fumier) et les rejets des eaux usées.

Les hydrocarbures sont également des sources potentielles importantes de pollutions (citerne à mazout, huile de vidange), ainsi que les contaminations bactériologiques par les eaux de surface ou les rejets d'eaux usées.

Une capacité d'auto-épuration existe en fonction du type de roche. Ainsi les limons possèdent un potentiel de dénitrification important et filtrent les eaux avant qu'elles n'atteignent la nappe. La nature calcaire de l'aquifère possède une capacité d'auto-épuration très réduite ; tant les vitesses de percolation que de circulation souterraine peuvent être importantes dans ce type de terrain (plusieurs centaines de mètres par heure). Cependant, si la nappe est captive, le milieu anaérobie et la nature calcaire de la roche sont favorables à la dissolution des nitrates.

Le point de captage est un lieu à surveiller plus particulièrement. Les puits de forage peuvent présenter des défauts d'étanchéité et devenir des drains verticaux entre deux aquifères.

Outre cet aspect, le puits de forage entraîne localement une plus grande sensibilité à la pollution. Le pompage de l'eau provoque un cône de rabattement, c'est-à-dire une dépression dans la surface de la nappe aquifère. Dans cette zone, elle passe d'un régime captif à un régime libre, ce qui la rend plus sensible à la pollution par les nitrates.

La sollicitation excessive des réserves souterraines pourrait avoir également comme conséquence la diminution du niveau de l'eau dans la nappe et le passage d'un régime captif à un régime libre, avec les mêmes risques que ceux évoqués précédemment. Cette situation ne semble pas devoir se rencontrer à Sprimont.

Mesures de protection

Diverses mesures peuvent être encouragées de manière à limiter les risques de contamination des nappes. L'interdiction des puits perdus, l'épuration des cours d'eau et l'amélioration de la collecte des eaux usées sont des mesures globales à favoriser.

La S.W.D.E. a établi un projet de délimitation des zones de prévention éloignée (zones IIb) de ses captages sur Sprimont. Cette zone est établie selon une distance correspondant à un temps de transfert de 50 jours qui est le temps minimal moyen nécessaire pour l'élimination d'une pollution bactériologique et d'une manière générale le temps de délai d'intervention souhaitable en cas de pollution chimique. En zone IIb, le déversement de substances dangereuses doit être rigoureusement proscrit. D'autres activités doivent être réglementées en se donnant éventuellement la faculté de les interdire. Il en va ainsi des rejets d'effluents domestiques ou industriels dont certains pourraient faire l'objet d'une stricte interdiction.

En 1995, un rejet d'eaux usées du réseau d'égouttage à Betgné est situé en zone IIb, de même que 4 rejets d'eaux usées à Cornémont. Enfin, deux rejets à Lincé sont en bordure d'une zone de protection éloignée de captage (IIb).

Un captage de la C.I.L.E. situé sur la commune de Trooz déborde de quelques centaines de mètres sur le territoire communal de Sprimont, au nord-ouest de la Croix Henrard.

La localisation des captages publics et industriels, leur statut de fonctionnement, de même que la délimitation des zones de protection éloignée (IIb) sont repris sur le plan-facette.

SITES ARCHÉOLOGIQUES

Outre les aspects liés au milieu physique proprement dit et à la protection des ressources naturelles, les traces des premiers occupants du territoire de Sprimont peuvent également être considérées comme des contraintes liées au sol. En effet, les sites archéologiques constituent un patrimoine historique et culturel qui doit être pris en compte pour l'occupation du sol.

La liste qui suit est loin de se vouloir exhaustive ; il n'existe en effet pas d'atlas archéologique recouvrant le territoire de Sprimont. Cette liste a été établie grâce à la collaboration de Monsieur Jean-Marc Léotard, responsable de la division des fouilles de la province de Liège, et de sa collection personnelle de *Répertoires archéologiques* complétés par des mises à jour tirées de la revue *Archéologie* reprenant semestriellement les découvertes archéologiques faites sur le territoire belge.

D'un point de vue quantitatif, le sous-sol de Sprimont renferme un nombre imposant de sites archéologiques (une soixantaine) malheureusement difficilement localisables, seuls 29 d'entre eux sont positionnés avec un degré de précision grossier sur le plan-facette.

La numérotation des sites correspond à celle du plan-facette, le commentaire est repris des différentes sources consultées.

Période préhistorique

Paléolithique

1. La Belle-Roche : fin mars 1980, un tir de mines dans la carrière a mis à jour un paléokarst entièrement comblé de dépôts sédimentaires. *Parmi ceux-ci ont été rapidement découverts de très nombreux restes osseux et dentaires de grands mammifères. Associés à cette faune, ont été découverts plusieurs artefacts taillés pour la plupart sur des galets de silex et dont la fracture est de toute évidence archaïque (J.M. Cordy, Archéologie 1980,2)*.
Plus de 20 ans plus tard, les fouilles se déroulent toujours épisodiquement et livrent chaque année leur lot d'ossements d'origine animale et d'artefacts divers permettant d'estimer à 500 000 ans le remplissage fossilifère et l'occupation préhistorique de ce site. Aucun ossement humain n'a cependant encore été mis à jour même si la découverte d'une pièce bifaciale en 1989 semble démontrer l'origine humaine de cette industrie primitive sur les galets.

L'activité de la carrière, arrêtée durant la décennie nonante, a reprise depuis quelques années. Ce site, potentiellement le plus ancien occupé par l'homme dans notre pays, est donc menacé.

- La découverte d'une hache polie est signalée « aux environs de Florzé ».
- De nombreuses exhumations d'ossements humains ont été faites dans plusieurs excavations karstiques du vallon sec de Chanxhe à Sprimont ; l'ossuaire de la « Grotte Liliane » semble d'origine paléolithique.
- La caverne de la « Traweye Rotche », située sur la rive droite de l'Amblève à Sprimont a livré une faible quantité d'artefacts lithiques durant les recherches entreprises en 1981-1982.
- Des traces d'industrie du paléolithique moyen ont été découvertes dans le vallon descendant de la Haie des Chênes vers Les Forges.

Mésolithique

- Plusieurs stations mésolithiques sont signalées à Rouvreux notamment entre le Bois de Warnoumont, la Heid des Gattes et le Fond Bolland, de même qu'au-dessus du « Trô Dj'Henne ».

2. Une station mésolithique a été repérée sur le versant supérieur de la rive gauche du ruisseau de Gomzé, non loin de sa source, à cheval sur les anciennes communes de Sprimont et de Gomzé. Une autre station est mentionnée à l'orée du « Bois de Gomzé », près du « Fond de Cendrogne ».

- Plusieurs stations mésolithiques sont signalées à Dolembreux au lieu-dit « Fosse al'Hasse » (sur une légère éminence à l'ouest du chantoir au centre de la « Campagne de Hotgné »), près de la source du « Ry de la Brassine » (**3**), au plateau de « Comestire » (**4**) et au « Sart-Warnî » (**5**), aux « Champs de Betgné » (**6**).

7. Le chantoir du « Piss'rou » à l'ouest d'Hotgné a accueilli un habitat de type mésolithique, de même que le bord sud du chantoir du « Trou du Renard » à Hayen (**8**). Ce fut encore le cas au chantoir d'Adzeux (**9**), à celui de « Hodechamps » (**10**) et au chantoir du « Trou-du-Coq » (**11**) toujours à Hotchamps.

- Le site surplombant la source d'un affluent du Ry de la Haze au lieu-dit « Fond du Bounama » de même qu'un pseudo-éperon surmontant la source du ruisseau de Beauval (**12**) ont accueilli un habitat mésolithique dans les environs de Lincé.

Néolithique

- Des vestiges néolithiques sont signalés à Fraiture, à Florzé, à Ogné, à Presseux, à Lincé (Fond de Bounama entre autres) et à Lillé sans donner plus de détails quant à leur nature ou leur localisation.
- Une sépulture collective néolithique a été découverte en 1985 dans la « fissure Jacques », dans le vallon sec de Chanxhe à Sprimont. Un ossuaire néolithique avec des restes de 28 sujets avait été mis à jour près d'un siècle auparavant au lieu-dit « La Préalle », plus en aval dans le vallon. Cet ossuaire est aujourd'hui détruit suite à la construction de la rue de La Préalle et à la progression de la carrière du même nom.
- De nombreuses stations néolithiques avec traces de métallurgie (bas foyer), d'outils et de meules ont également été repérées aux environs du carrefour de la Haie des Chênes à Dolembreux et à Gomzé-Andoumont, notamment au lieu-dit « A Fawe » (**13**), aux endroits dénommés « Bayette » (**14**), « Campagne de Wachiboux », « Colen'reye », « Croupale », « Haute et Basse Comestire » (**15**), « Rondetchamps » (**16**), entre le « Bois Pakay » et la route d'Esneux, au « Sart-Thiry » (pierre levée), au « Petit Fossé », à la « Grande Campagne », aux « Stepennes » , aux « Champs de Betgné » (**6**), au lieu-dit « So les Rotches », à « Bois-le-Comte » (**17**), à la « Campagne de Gomzé », au « Gros-Confin » (**18**)et « Al Voye di Cendrogne ».

- Deux stations néolithiques sont signalées à Gomzé-Andoumont, à la « Croix Henrard » (**19**) et à proximité du « Riz-de-Havegnée » dans les champs que coupe la route Andoumont - Banneux.

20. Plusieurs stations néolithiques ont été découvertes en contre-haut du hameau de Stinval au lieu-dit « Sur la Heid de Louveigné », au lieu-dit « Paradis » (**21**) qui lui est contigu et la station de Stinval (**22**), au sommet d'une crête schisteuse dominant le hameau.

- D'autres stations néolithiques ont été repérées sur le territoire de la commune de Louveigné, notamment entre Blindef et Stinval (**23**), aux lieux-dits « Haute-Folie » (**24**), « Gros Thiers » et « Vieux Sarts » (**25**). Des sites sont encore mentionnés près de la route de Cornémont, non loin de Banneux et à 300 m du Château des Fawes sans qu'une localisation précise soit possible.

26. Découverte d'une hache néolithique à deux tranchants à « Hazeie près de Lincé », sa localisation est très incertaine.

Période non précisée

- Deux pierres gravées sont signalées dans « l'abri-sous-roche du Pas-Bayar » à Dolembreux de même qu'un emplacement de plein air à 500 m au sud-est.
- Une hache polie a été découverte dans la plaine cultivée des « Ménages ».

Période historique

Gallo-Romaine

27. Des substructions gallo-romaines, des tuiles, des tessons de céramique et des scories de fer ont été retrouvés sur le site du « Village du Bois des Stets » à Dolembreux.

- Des vestiges d'une voie antique et des tessons de poteries gallo-romaines ont été mis à jour dans la « Campagne de Hazeie » à Lincé. L'assiette de la voie est visible entre Ogné et Lincé. Ce site n'est pas localisable avec précision. Cette voie partait de Lincé, franchissait le ruisseau de la Haze à « Belle Fontaine » et remontait la rive droite du ruisseau en deux voies « à sens unique », les utilisateurs venant de l'Ourthe descendaient par le « Sart Warnî » tandis que ceux qui venaient de Lincé remontaient le coteau par une voie contournant la « Haie des Pauvres ».
- La trace d'une voie romaine partant de Louveigné et se rendant à la Baraque Michel a été retrouvée au « Straou » à Louveigné.
- Une forge antique gallo-romaine avec de nombreux fers à cheval est signalée à Noidré sans plus de précision quant à sa localisation exacte.
- De nombreux autres vestiges ont été découverts à Dolembreux, notamment un moyen bronze du Bas-Empire à « Li Chéra », un bronze de Valérien et des tessons au « Petit Fossé », 5 petits bronzes au « Trois Pierres », des tessons divers à la « Campagne de Hotgné » et des sépultures franques à la « Cowette de Crèvecoeur ».

Médiévale

28. Le site du « Bois » ou « Thier de la Chapelle » au hameau de Fays a fait l'objet de recherches archéologiques en 1980. Cette campagne a permis de mettre en évidence des structures murales en bon état de conservation et une chapelle composée de trois nefs de trois travées.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

La connaissance du milieu physique permet de cerner de plus près les potentialités du territoire et de mettre mieux en évidence les contraintes que leur utilisation ou leur sauvegarde impose.

L'analyse des problèmes liés à la nature du sous-sol peut également orienter la construction et contribuer à mettre en garde contre les difficultés que l'on peut rencontrer.

On a ainsi évoqué :
- les terrains calcaires que la grande perméabilité des massifs rend très sensibles à la pollution ;
- les terrains schisteux aux drainages déficients limitant l'efficacité des modes d'épuration individuelle des eaux usées ;
- les terrains de nature sableuse qui peuvent se révéler instables si la pente est forte ;
- la présence de sources ou d'eau en surface, les zones alluvionnaires, marécageuses et inondables qui, vu leur humidité et leur localisation peuvent provoquer des dégâts aux constructions ;
- les remblais et les terrains remaniés dont la nature peut entraîner des altérations mécaniques ;
- les transitions entre deux sols différents ;
- la présence de roches exploitables ;
- les problèmes liés à la pente.

De plus, la construction le long de chemins creux ou de talus importants mène souvent à des catastrophes urbanistiques.

La commune dispose encore d'un potentiel important d'urbanisation. Ces différentes contraintes devraient être passées en revue lors de tout projet de construction.

Les préoccupations concernant l'aménagement du territoire seront encore tournées vers l'application de mesures de protection des nappes phréatiques face à la pollution : nuisances dues aux activités agricoles, au rejet des eaux usées, danger de l'épandage de mazout ou pollution par des dépôts clandestins et toxiques. Des précautions particulières devront être prises à l'intérieur des zones de protection éloignée des captages (IIb) de manière à respecter la législation et à y exclure les activités présentant des risques.

Enfin, le patrimoine historique et culturel constitué par les nombreux sites archéologiques mériterait une prise en compte plus importante lors du développement de l'urbanisation, intégrant la possibilité d'une fouille momentanée.

MILIEU NATUREL

MILIEU NATUREL

INTRODUCTION

Ce chapitre n'a pas fait l'objet d'une réactualisation. La problématique relative aux sites Natura 2000 a été intégrée dans la section consacrée à la situation juridique.

Dans le cadre du schéma de structure, l'intérêt d'étudier le milieu naturel se juge à plusieurs niveaux :

- Au niveau de l'inventaire de la situation actuelle, il s'agit d'une occasion de réaliser un bilan de l'état du milieu naturel dans la commune.
- Au niveau du plan d'affectation du sol,
  - . les espaces urbanisables, en particulier les zones d'habitat, pourront prendre en compte la variable « qualité du milieu naturel », soit à travers des prescriptions particulières, soit par l'affectation de certains terrains en zones vertes (puisque les zones d'habitat et les zones artisanales permettent des affectations de ce type) ;
  - . dans le cadre d'une réflexion sur l'avenir de la zone rurale, on peut envisager la reconnaissance et la protection de zones d'intérêt naturel plus nombreuses et plus étendues que celles qui sont prévues à l'heure actuelle par le plan de secteur. La prise en compte du milieu naturel est un des éléments qui permettra une subdivision plus fine de l'espace rural : ainsi, la « zone agricole » actuelle du plan de secteur pourrait être subdivisée en zone exclusivement agricole, zone d'agriculture extensive et zone mixte ou reboisable.
- Au niveau des mesures d'aménagement : des mesures de gestion, de mise en valeur, de restauration du maillage peuvent être envisagées ; on pourrait très facilement faire le lien avec un éventuel plan communal de développement de la nature (P.C.D.N.).

A SPRIMONT, la nécessité d'une prise en compte de ce domaine se justifie de surcroît par une double caractéristique : la grande richesse et la diversité naturelle de la commune à la croisée de quatre régions naturelles, ainsi que la fragilité de ces systèmes due à une protection relativement faible et à la proximité de l'agglomération liégeoise.

Toute réflexion passe au préalable par l'établissement d'un inventaire permettant de qualifier chaque endroit de l'espace communal par une valeur sur une échelle d'intérêt biologique. En pratique, il s'agira surtout de mettre en évidence le haut de cette échelle, c'est-à-dire les zones qui présentent un intérêt biologique incontestable. Celui-ci peut être d'ordre floristique ou faunistique mais ces deux aspects sont souvent étroitement liés (écosystèmes). Pour cette raison et faute de données précises sur la faune, on s'intéressera davantage à la diversité floristique par l'étude des associations végétales qui sont beaucoup plus facilement cartographiables.

L'intérêt biologique d'une zone peut se mesurer à trois critères :

- la diversité des associations végétales que l'on y rencontre ou la diversité des espèces au sein d'une même association végétale ;
- la rareté d'une association végétale ou d'une espèce rencontrée ;

- la localisation par rapport à d'autres zones dans ce que l'on pourrait appeler un *maillage écologique* : une zone d'intérêt moyen mérite d'être préservée si elle sert de lien entre deux zones de grand intérêt biologique. L'importance des éléments linéaires (haies, talus boisés, rangées d'arbres, berges, bords de voiries) est évidente dans le cadre d'une réflexion sur le maillage. De nombreux arguments plaident pour la préservation et la restauration du maillage : limitation du ruissellement, donc meilleure protection contre l'érosion et les inondations, effets climatiques (atténuation du vent) avec conséquences positives en termes de rendement agricole et laitier, meilleure circulation de la faune, meilleur équilibre du sol, etc.

Sources des données

- Plan de secteur de Liège et de Huy-Waremme.
- Inventaire des sites classés en Région wallonne (CREAT, 1993).
- Carte d'évaluation biologique de la Belgique : Planches 49/2 et 49/3 - livret explicatif de la planche 49.
- Photographies aériennes au 1:10 000e de la commune (I.G.N.).
- Pourquoi et comment faire un état des lieux du patrimoine naturel de sa commune? Dossier technique à l'usage des auteurs de projet - Ministère de la Région wallonne, 1995.

RÉALISATION DU PLAN-FACETTE « MILIEU NATUREL : ÉLÉMENTS DU MAILLAGE ÉCOLOGIQUE »

Les délais d'une étude de ce type, la grande étendue de la commune et la présence de très nombreuses zones d'intérêt biologique rendent impossible la réalisation d'un inventaire exhaustif mis à jour sur base de prospections sur le terrain. On doit donc se contenter d'inventaires réalisés par ailleurs, complétés par la lecture de photos aériennes. Les documents utilisés sont les suivants.

- Carte d'évaluation biologique : ce document est de loin le plus intéressant pour notre inventaire car il est très précis, opérationnel et explicatif : on y distingue des zones de grande et de très grande valeur biologique ainsi que des zones de valeur moindre, repérées sur un fond de plan au 1:25 000e. De plus, chaque type d'association végétale est délimité et représenté par un sigle se rapportant au livret explicatif qui accompagne la carte. Ce document sera notre principale source d'information pour ce qui concerne l'aspect inventaire. Il convient donc d'en préciser les limites et les lacunes.
  - . Tout d'abord, la principale lacune est liée à son âge : la carte est basée sur des prospections de terrain réalisées entre 1978 et 1981. Elle n'est donc plus à jour. En particulier, deux types de modifications ont pu se produire : l'évolution de certains écosystèmes non climaciques, en particulier des écosystèmes parmi les plus riches tels que les pelouses calcaires ou les prairies alluviales abandonnées qui sans entretien spécifique évoluent vers des associations forestières ; enfin, un certain nombre de changements d'affectation, concernant essentiellement l'urbanisation tout comme le reboisement de parcelles périphériques peu productives ou la mise en culture de prairies.
  - . Il manque l'extrémité nord de la commune (planches 42), partie à la fois très riche (Condroz ardennais) et menacée par la proximité de Liège ; l'inventaire de cette zone n'a pas encore été réalisé.
  - . Enfin on sait peu de choses des conditions dans lesquelles a été réalisé ce travail, en particulier en ce qui concerne les critères de classification en zones de « grand intérêt» ou de « très grand intérêt » biologique.

- L'observation des photographies aériennes au 1:10 000e de la commune a permis de mettre en évidence tous les éléments de valeur moindre certes mais qui jouent une fonction de liaison (voir ci-dessous).
- Enfin, le plan de secteur et l'inventaire des sites classés de la commune sont utilisés comme documents d'interprétation afin de déterminer le degré de protection ou de menace qui pèse sur ces zones d'intérêt naturel.

Pour l'interprétation de toutes ces données, il convenait de dépasser le stade de l'inventaire pour pouvoir mettre au point une carte interprétative mettant en évidence les enjeux et les problèmes. On a choisi d'utiliser la méthode proposée par la Région wallonne pour l'élaboration des Plans communaux de Développement de la Nature, ceci pour deux raisons :

- par souci de cohérence avec ces plans qu'un nombre croissant de communes élaborent ou envisagent d'élaborer, notamment des communes voisines (Comblain-au-Pont) ; Si la commune de SPRIMONT s'intègre dans cette dynamique, le présent document pourra alors servir de base de travail qu'il faudra réactualiser de manière plus précise et corriger le cas échéant ;
- parce que cette méthode utilise le concept de maillage écologique, concept qui nous semble très pertinent dès l'échelle de la commune. A SPRIMONT, il semble d'autant plus utile de réfléchir dès maintenant en termes de maillage qu'il est encore temps de « prévenir plutôt que de guérir » : il est en effet préférable de protéger dès aujourd'hui le maillage existant qui est encore assez dense plutôt que de le voir se dégrader et devoir le restaurer dans quelques années.

La méthode propose de classer les zones d'intérêt biologique en trois zones de valeur décroissante : les zones centrales, les zones de développement et les zones de liaison ; des mesures et des types de gestion spécifiques sont adaptés à chacune de ces zones.

- Dans les zones centrales, aussi appelées sanctuaires, *« la conservation de la nature active ou passive est prioritaire sur les autres fonctions ».*
- Dans les zones de développement, *« la conservation des espèces et de leurs biotopes est compatible avec une exploitation économique, moyennant certaines précautions ou (ré)aménagements ».*
- Les zones de liaison forment le maillage écologique à proprement parler ; elles *« permettent les migrations et les échanges entre les populations de ces divers milieux ».*

Les zones centrales, les zones de développement et les zones de liaison constituent ce que certains auteurs appellent la « structure écologique principale ».

La méthode propose une interprétation de la carte d'évaluation biologique : chacun des types d'associations relevés est associé à un des trois types de zones. On estime en effet que la carte d'évaluation biologique avait tendance à être trop généreuse en « zones de très grand intérêt biologique » et que celles-ci ne correspondaient pas nécessairement au concept de zones centrales.

Sur le plan-facette, on a précisé par un numéro de référence le type d'association végétale que l'on rencontre dans chacune de ces catégories.

- Dans les zones centrales, on trouve notamment :
  . en milieu ouvert : les plans d'eau aux berges naturelles, les roselières et magnocariçaies, les prairies de fauche et prairies humides, les pelouses et fourrés calcaires, les landes, les anciennes carrières, les chantoirs ;
  . en milieu fermé : les chênaies xérophiles, les érablières de ravin, les forêts alluviales et de manière générale les associations forestières feuillues sur fortes pentes (> 30%).
- Dans les zones périphériques, on relève :
  . en milieu ouvert : les autres plans d'eau, les prairies pâturées peu fertilisées, les autres fourrés, certains parcs, des complexes de prairies fermées ;
  . en milieu fermé : toutes les forêts feuillues naturelles non reprises en zones centrales (hêtraies, chênaies-charmaies, chênaies-boulaies), les forêts résineuses sur pentes fortes et en fonds de vallées.
- Dans les zones de liaison, on observe :
  . des éléments de surface : plantations de résineux et de peupliers, vergers hautes-tiges, parcs, jardins arborés ;
  . des éléments linéaires : la distinction est simplement faite entre éléments continus, discontinus (rangée d'arbres, haie dégradée) et ponctuels (principaux arbres ou groupes d'arbres isolés).

Le plan-facette représente donc une description de l'état actuel de la « structure écologique principale » ; il est dès lors possible de distinguer les zones où le maillage écologique est dégradé ou incomplet. Le document souligne également les zones qui font l'objet d'une mesure de protection spéciale ainsi que celles qui sont menacées par leur affectation actuelle au plan de secteur. Enfin, afin de pouvoir intégrer cette structure dans un ensemble plus vaste, il est fait mention des principales zones centrales que l'on rencontre dans les communes avoisinantes.

Nous insistons bien sur le fait qu'il ne s'agit là que d'un document de travail et que celui-ci doit être complété et mis à jour avant de former une véritable cartographie de la structure écologique. On pourrait notamment faire le lien avec la carte pédologique pour mettre en évidence des terrains qui à l'heure actuelle ne présentent pas d'intérêt biologique mais qui possèdent un certain potentiel (terrains mal drainés par exemple).

DESCRIPTION DE LA SITUATION ACTUELLE

Un commentaire s'impose d'emblée à la lecture du plan-facette : la proportion de zones d'intérêt biologique dans la surface communale est particulièrement importante et surtout la diversité des associations végétales rencontrées est assez remarquable. Ceci est dû notamment à la situation de la commune à cheval sur plusieurs régions naturelles et donc à la variété du substrat et des modes d'exploitation du sol. C'est la partie centrale de la commune qui est la plus pauvre en zones d'intérêt biologique : Lincé, Sprimont, sud de Dolembreux. On voit également que la proportion de zones d'intérêt biologique est plus importante dans la partie est, mais il s'agit surtout de zones de développement ou de liaison ; les zones centrales sont plutôt concentrées dans la partie ouest.

Dans nos contrées, la végétation naturelle est de type forestier : si on laisse par exemple une prairie évoluer de manière naturelle pendant une très longue période, elle se transformera vers ce type de végétation en passant par toute une série de stades intermédiaires : lande, lande à fourré se reboisant peu à peu à partir d'espèces colonisatrices. En fin de compte, on arrive à un stade d'équilibre appelé climax ; la végétation présente à ce stade, que ce soit au niveau de la strate herbacée, sous-arbustive ou arbustive, dépend de la nature et de la profondeur du sol, du drainage, de la pente, de l'exposition et du climat en général. Les espèces végétales se rassemblent ainsi en fonction de leurs exigences propres et forment ce que l'on appelle des associations végétales. Notons que l'évolution décrite ci-dessus peut être régressive, une forêt climacique évoluant peu à peu vers une forêt dégradée ou même une lande en cas d'exploitation excessive, comme cela s'est produit massivement au cours des siècles précédents.

ASSOCIATIONS FORESTIÈRES (MILIEU FERMÉ)

Dans les zones au substrat gréseux ou schisto-gréseux, l'association climacique de la région est le plus souvent la hêtraie acidophile à luzule blanche ; sur les schistes calcarifères de la Famenne, il s'agit d'une hêtraie neutrophile à laîche glauque et sur les sols calcaires d'une hêtraie calcicole. Ces associations ne sont plus représentées que très ponctuellement dans la commune, le hêtre se prêtant très mal aux pratiques forestières intensives, en particulier la coupe en taillis. Selon le type de substrat, elles ont été remplacées respectivement par la chênaie-boulaie acidophile à luzule blanche, la chênaie-charmaie sans jacinthe des bois et la chênaie-charmaie calcicole à primevère. Cette dernière, largement représentée dans la commune, se caractérise par la diversité de ses essences forestières et sa grande richesse floristique.

Zones centrales

- Toutes les associations citées ci-dessus ne sont reprises en zone centrale que si elles sont situées sur de fortes pentes (de l'ordre de 30% minimum). C'est le cas essentiellement le long des versants de l'Ourthe et de l'Amblève ainsi que sur des versants de vallées secondaires : La Préalle, ruisseau de la Haze, ruisseau de Mosbeu, ruisseau de Wisgrifond.

- Dans les fonds de vallée très humides se développent des associations particulières, les forêts alluviales, où dominent l'aulne, le frêne et l'orme. Elles sont très peu représentées dans la commune : on en trouve l'un ou l'autre exemple du côté de Banneux et Hotchamps.

- Les érablières de ravin, associations typiques des très fortes pentes et escarpements rocheux, sont également très rares : on en rencontre au sud de Rouvreux, près du hameau de La Préalle et à l'ouest de Hayen.

- La chênaie sessiliflore thermophile est une association particulièrement rare dans la région qui ne se rencontre que dans la réserve naturelle de la Heid des Gattes à Remouchamps et à Florzé, sur un versant abrupt orienté au sud dominant la route d'Aywaille-Sprimont. La strate arbustive est

dominée par le chêne sessile, tandis que la flore se caractérise par la présence d'un certain nombre d'espèces xérophiles.

- Les chantoirs, dans lesquels viennent se perdre les cours d'eau, sont particulièrement nombreux dans les parties de la commune où affleure la roche calcaire. Ils peuvent former selon les cas un milieu ouvert ou fermé, mais il s'agit dans tous les cas de systèmes à la fois très riches et très fragiles.

- Les anciennes carrières abandonnées sont recolonisées par la végétation et forment selon les cas des fourrés ou des massifs boisés ; on les rencontre surtout sur les versants de l'Ourthe et de l'Amblève ainsi que dans la vallée du ruisseau de Préalle jusque Sprimont.

Zones de développement

- Les hêtraies, on l'a déjà souligné, ne sont plus représentées que localement, par exemple du côté de Presseux et de Warnoumont. Ces classifications sont bien sûr réductrices : en pratique, il existe de nombreux stades intermédiaires entre la chênaie et la hêtraie.

- Les chênaies-boulaies se développent essentiellement sur les sols plus acides du Condroz ardennais, à l'extrémité nord de la commune. Elles y couvrent des étendues considérables : c'est là que l'on rencontre les plus vastes massifs forestiers de la commune.

- Ailleurs dans la commune et principalement dans sa partie ouest, les massifs boisés sont formés en grande majorité de chênaies-charmaies. Celles-ci, on l'a vu, peuvent être de type mésophile ou calcicole selon le type de substrat. On remarquera que dans la partie condrusienne et famenienne de la commune, les massifs boisés sont essentiellement confinés sur les versants des vallées, les sommets étant généralement dénudés et réservés à la culture. Seule la crête boisée entre Andoumont et Stinval fait exception à cette règle.

- Les résineux sur fortes pentes, en fond de vallée ou les peuplements plus anciens qui ont pu développer une végétation de sous-bois sont également repris en zone de développement. Dans les deux premiers cas, il s'agit davantage d'une potentialité que d'une observation de la situation actuelle : en raison de leurs conditions particulières de situation, ces zones devraient pouvoir assurer une fonction de développement du milieu naturel en plus de leur unique fonction de production. Elles couvrent des surfaces assez importantes dans la vallée du ruisseau de Warnoumont, à l'est d'Adzeux, sur la crête boisée entre Louveigné et Andoumont et localement dans les massifs boisés de l'extrémité nord de la commune (Condroz ardennais).

Zones de liaison

- Les autres plantations de résineux ne jouent qu'un rôle de liaison entre des zones de plus grand intérêt. Elles sont assez nombreuses dans la commune, en particulier à son extrémité orientale (plateau ardennais) ; elles couvrent également de vastes surfaces près de Warnoumont et de Cornémont, dans le Condroz ardennais ainsi qu'entre Louveigné et Andoumont. Ailleurs, on rencontre quelques parcelles qui prolongent les massifs boisés de feuillus, on en trouve par contre très peu au sein du parcellaire agricole.

- Les plantations de peupliers sont beaucoup plus rares dans la région. On en relève toutefois quelques-unes en fonds de vallées dans le domaine agricole, par exemple près du château de Grand Bru.

- Les petits bosquets de feuillus qui ne sont pas renseignés sur la carte d'évaluation biologique sont également repris dans cette catégorie ; il s'agit généralement de petites parcelles isolées que l'on rencontre un peu partout, souvent au cœur de la zone agricole. Tels qu'ils se présentent, ils peuvent former de petites « étapes » dans le maillage écologique linéaire.

- Les principaux jardins arborés sont également repris car on ne peut pas ignorer le rôle que peuvent jouer dans le maillage écologique les jardins particuliers. La présence de clôtures, la taille relativement restreinte des parcelles et le type de traitement appliqué par le propriétaire sont les principaux facteurs qui peuvent limiter la fonction écologique de ces zones.

ASSOCIATIONS EN MILIEU OUVERT

La distinction entre milieu ouvert et milieu fermé n'est pas très nette : par exemple, à partir de quelle taille un fourré peut-il être considéré comme un milieu fermé ? Il conviendrait de définir un milieu intermédiaire, semi-ouvert (ou semi-fermé) dans lequel on inclurait les fourrés, les complexes de prairies fermées, les parcs et les vergers. Par souci de cohérence avec la méthodologie suivie et pour ne pas trop alourdir la légende du plan-facette, cette distinction ne sera pas faite et ces différents systèmes seront rangés parmi les associations de milieu ouvert.

Zones centrales

Les zones centrales en milieu ouvert sont nettement moins nombreuses qu'en milieu fermé. Ces milieux sont plus fragiles et moins bien protégés que les associations forestières : les prairies de fauche sont amendées ou transformées en pâtures, les prés humides sont drainés ou reboisés. Parmi les milieux humides, seuls les étangs bénéficient d'une certaine protection en raison de leur intérêt pour la pêche, mais ils ne sont pas très nombreux dans la commune. De même, les pelouses calcaires et les landes ne se rencontrent plus que très localement : tous ces vestiges de pratiques agricoles disparues sont soit amendés soit reboisés.

- Les plans d'eau se trouvent surtout au nord-ouest de la commune, avec notamment une succession d'étangs le long du ruisseau de la Froide Fontaine à Gomzé. On dénombre sept milieux de ce type.

- On trouve deux roselières de dimensions réduites, au nord et au sud de Blindef.

- Un seul milieu de prairie est considéré comme une zone centrale : il s'agit d'une prairie humide au lieu-dit Rouge Thier au sud-est d'Adzeux.

- Les chantoirs, phénomènes karstiques, peuvent être suivant leur aspect rattachés au milieu ouvert ou fermé ; quand ils sont situés dans la zone agricole, on les considérera comme des systèmes de milieu ouvert. Seuls ceux qui sont mentionnés sur la carte d'évaluation biologique ont été repris sur le plan-facette.

Zones de développement

- Les complexes de prairies fermées : il s'agit d'ensembles de prairies de petite taille entourées de haies, de rangées d'arbres, de berges ou de talus boisés. Ce sont les vestiges du système bocager serré qui caractérisait une bonne partie de la commune au début de ce siècle. Ces zones ont été relevées pour leur grand intérêt sur la carte d'évaluation biologique, mais elles ont subi un nombre important de modifications depuis lors : arrachage de haies, constructions diverses ; les limites ont dès lors été revues sur base des photographies aériennes.
  Ces zones se rencontrent un peu partout mais elles sont nettement plus nombreuses dans la partie orientale de la commune où le caractère bocager est mieux préservé : en particulier autour de Hotchamps, Cornémont, Adzeux et Blindef

- Les fourrés : ce terme général désigne un système évolutif qui voit la transformation progressive d'une lande ou d'une pelouse en une association forestière. Ces fourrés peuvent présenter un aspect très différent en fonction du stade de l'évolution. Ils sont assez peu nombreux car il est rare que l'on laisse libre cours à la recolonisation spontanée. On en rencontre cependant au sud de

Rouvreux et Florzé, autour d'Adzeux et de Banneux ainsi qu'au nord de Bois-le-Comte, le long de l'autoroute.

- Les parcs : certains parcs de château ont été repris en zone d'intérêt sur la carte d'évaluation biologique : on les a donc retenus en zones de développement (Florzé, Lincé). On a également repris dans cette catégorie pour sa similitude d'aspect la très grande prairie arborée à l'est de Bois-le-Comte (élevage de taurillons).

- Les prairies reprises en zones de développement pour leur richesse floristique sont peu nombreuses : on en retrouve surtout à l'est de Banneux, ainsi qu'à la Haie des Pauvres (ruisseau de la Haze) et aux environs de Bois-le-Comte.

- Quelques plans d'eau sont également repris dans cette catégorie : il s'agit de ceux qui n'ont pas été mentionnés sur la carte d'évaluation biologique.

Zones de liaison

- Les vergers sont encore particulièrement nombreux à proximité des villages, malgré une diminution considérable au cours des années. Il s'agit souvent de vieux vergers entourés de haies et dont la fonction de production n'est plus qu'accessoire, ce qui accroît leur intérêt biologique.

- Les parcs qui n'ont pas été classifiés en zone de développement sont repris dans la zone de liaison. Il s'agit le plus souvent de terrains privés d'une certaine étendue et qui ne sont pas entièrement boisés. Le parc communal de Sprimont est également retenu dans cette catégorie.

- Les carrières en activité ou d'abandon récent sont reprises de manière globale en zone de liaison ; localement il est très possible que l'on y trouve des associations pionnières très intéressantes, mais ceci n'est pas mentionné dans la carte d'évaluation biologique et devrait faire l'objet d'une étude plus approfondie.

- Enfin, on a relevé quelques friches ou terrains vagues visibles sur les photographies aériennes mais non mentionnés par ailleurs : il s'agit le plus souvent de parcelles de terrains à bâtir.

Les éléments linéaires de liaison sont simplement précisés selon leur aspect : continu, discontinu ou ponctuel. Cette distinction précise en quelque sorte la qualité de la liaison : une liaison discontinue devrait pouvoir être renforcée tandis qu'un site ponctuel (principaux arbres isolés) peut simplement servir d'étape ou de refuge pour certaines espèces.

Seules les liaisons linéaires buissonnantes ou arborescentes sont mentionnées ici, mais toutes les berges et tous les bords de voirie sont également des couloirs potentiels de liaison pour la faune et la flore sauvage ; ils pourraient dès lors contribuer à densifier sensiblement le réseau actuel. Mais ceci dépend du type de gestion appliqué à ces zones.

PROTECTION ET MENACES

PROTECTION

Malgré la richesse évidente de la commune en zones d'intérêt biologique, il faut reconnaître que le niveau de protection dont elles jouissent à l'heure actuelle n'est pas très élevé.

- Sites classés : on recense six sites classés d'une certaine étendue[1] qui concernent au moins en partie sur le territoire de la commune :
  . le château d'Amblève,
  . la Roche Sanglante,
  . le point de vue de Raboster près d'Adzeux,
  . le lieu-dit « Sous-les-Fays » à Chanxhe (site archéologique),
  . le parc de Florzé,
  . le tilleul de Mérinet près de Fraiture.

  Ces sites ne sont pas nécessairement classés pour leur intérêt biologique : leur intérêt est plutôt d'ordre historique ou paysager. D'ailleurs, seuls les deux premiers sont repris en zone centrale. Néanmoins, les prescriptions attachées à ces zones par le biais de leur classement permet de leur assurer une protection efficace. A ce titre, ils trouvent leur place dans le maillage écologique de la commune.

- Réserves naturelles : il existait une réserve naturelle à Presseux, gérée par une association de protection de la nature ; cette réserve ne jouit plus de ce statut à l'heure actuelle. Elle était pourtant célèbre pour sa richesse floristique et ornithologique.

- Plan de secteur : il garantit l'affectation générale d'une bonne partie des zones d'intérêt biologique, en particulier des associations forestières ; mais il n'offre aucune garantie quant à la composition ou à la gestion de ces zones : il ne permet pas, par exemple, d'empêcher la coupe à blanc d'une forêt feuillue très riche et son remplacement par une monoculture de résineux. Seules les zones vertes d'intérêt naturel ou scientifique (zones N ou R de l'ancienne légende du plan de secteur) sont reprises sur le plan-facette ; remarquons que dans certains cas (à l'ouest d'Adzeux par exemple), on rencontre des zones de ce type qui ne présentent pratiquement aucun intérêt biologique.

- La liste des arbres et haies remarquables de la commune de SPRIMONT arrêtée au Moniteur du 07-07-95 est un davantage un outil de reconnaissance que de protection. Une seule haie est reprise dans cette liste : une haie de charme et de chêne bordant le chemin de Voie Joie à Banneux-Village.

Le plan-facette précise par une surimposition les zones qui bénéficient d'un statut de protection : sites classés et zones vertes d'intérêt naturel. On peut voir que certaines parties de ces sites (Louveigné, ouest d'Adzeux) ne sont même pas reprises en zones d'intérêt biologique. Néanmoins, étant donné la protection dont elles bénéficient, ces zones peuvent être considérées comme partie intégrante de la structure écologique.

La carte des propriétés communales est également un outil très intéressant dans le cadre de cette réflexion. Si on la superpose au plan-facette du milieu naturel, on peut voir l'importance du rôle que peut jouer la commune dans la gestion du patrimoine naturel qui lui appartient ; ce rôle peut être essentiellement de deux ordres :

---

[1] *Les autres sites de plus petite taille représentent en fait soit une zone de protection visuelle autour d'un monument classé, soit un arbre ou un groupe d'arbres remarquables.*

- protection et gestion des zones d'intérêt biologique,
- restauration et renforcement du maillage là où il semble déficient.

Les propriétés communales sont essentiellement concentrées dans l'ancienne commune de Louveigné : la commune y dispose de vastes terrains à Banneux, Adzeux, Cornémont et Stinval qui s'avèrent être également des zones de grand intérêt biologique. Ailleurs, les terrains « publics » (commune, fabriques d'églises, C.P.A.S.) sont de petite taille et très dispersés. C'est donc surtout un rôle de protection et de gestion que l'on pourra attendre de la commune. La répartition de ses terrains n'est pas propice pour initier une politique de restauration du maillage, mais il convient de ne pas oublier les dizaines de kilomètres de voirie communale qui peuvent jouer un rôle essentiel de liaison.

MENACES

En de nombreux autres endroits de la commune, le plan de secteur permet d'identifier très clairement le type de menace qui pèse sur les zones de grand intérêt biologique (zones centrales et zones de développement). Ces menaces peuvent être très concrètes ou un peu plus théoriques.

Parmi les menaces concrètes qui pèsent sur les zones centrales et de développement, on a relevé :

- les parties de ces zones situées en zone d'habitat ; il s'agit le plus souvent de complexes de prairies fermées (Stinval-Blindef, Adzeux) et d'associations forestières (Bois-le-Comte, Warnoumont : les anciennes zones de « parc résidentiel ») ;

- les parties de ces zones situées en zone d'activité économique mixte ; ces zones étant déjà presque entièrement remplies, le degré de menace diminue. Signalons que la zone située au nord de Cornémont a nécessité la destruction d'un très beau complexe de prairies fermées. On peut y ajouter le projet d'extension de la zone d'activité économique de Damré qui s'étend en partie sur des terrains boisés plantés de résineux ;

- les parties de ces zones situées en zones d'extraction : il s'agit souvent d'associations forestières très intéressantes (chênaies-charmaies sur fortes pentes) : Fraiture, Presseux, La Préalle, Lillé.

Sachant que la zone d'habitat n'est pas vouée exclusivement au logement mais peut recevoir entre autres des espaces verts, le schéma de structure peut, dans le cadre du plan d'affectation, réserver à ces zones naturelles urbanisables un statut de protection qui leur fait défaut à l'heure actuelle. Il peut au minimum proposer des prescriptions permettant de mieux préserver les caractéristiques naturelles de ces zones, y compris en cas d'urbanisation.

D'autres menaces plus diffuses ou moins directes concernent également de nombreuses zones, essentiellement en raison d'incompatibilités d'affectation :

- zone centrale ou de développement en milieu ouvert reprise en zone forestière ;
- association de milieu fermé reprise en zone agricole ;
- fourré ou complexe de prairies fermées repris en zone agricole : aucune fonction de protection n'est liée à la zone agricole et rien n'empêche de détruire systématiquement le réseau de haies. La majorité des ensembles de ce type sont potentiellement menacés : seuls quelques-uns sont repris en zone verte ;
- terrains inclus dans une zone d'aménagement différé.

Les menaces les plus directes sont surtout liées à l'urbanisation de la commune. Mais la réflexion sur les menaces plus diffuses pose le problème de l'évolution de l'espace rural de la commune : la tentation est grande de reboiser les terres agricoles marginales, enclavées, mal drainées, peu amendées. Pourtant, elles forment ou peuvent former des associations végétales très riches et de plus en plus rares. Une réflexion devra être menée dans ce sens, aboutissant par exemple à la

définition de zones intermédiaires entre la zone agricole intensive et la zone boisée (zone agricole extensive dont l'entretien pourrait être en partie subsidié, zone agricole reboisable).

Assurer un statut de protection aux zones d'intérêt naturel ne suffit pas, encore faut-il pouvoir en assurer la gestion. Si l'on excepte les zones reprises en Natura 2000, rien n'est prévu concernant les modalités de gestion de ces zones, même de celles qui disposent d'un certain statut de protection.
Si l'on ne trouvait plus que les associations végétales climaciques, la diversité biologique et paysagère s'en trouverait sensiblement réduite : le travail des hommes au cours de siècles a forgé de multiples facettes et apporté une dimension nouvelle à la diversité naturelle, jusque là influencée avant tout par la pédologie et le climat. Le caractère évolutif de toutes ces nouvelles associations végétales créées volontairement ou non par l'homme en fait à la fois la richesse et la fragilité. Si l'on veut préserver ces associations, il faut les conserver artificiellement en perpétuant un mode de gestion qui n'est plus de mise à l'heure actuelle (vaine pâture, essartage). On peut par ailleurs laisser librement évoluer certaines zones et y trouver un intérêt dans une étude dynamique du caractère évolutif. Quel type de gestion, dans quelle zone et pour quel but ? La question est très vaste, complexe et mériterait une étude approfondie au niveau de chaque zone. Le type de gestion dépendra également de la vocation de la zone qui peut avoir une fonction de production, de protection intégrale, de détente ou une visée éducative.
Au niveau des associations forestières, la forêt jardinée semble être le meilleur compromis entre la fonction de production et le respect de la diversité des espèces, mais elle ne peut être assurée que par de très grands propriétaires ou par les pouvoirs publics.

ZONES QUI MÉRITENT UN STATUT DE PROTECTION

Nous reprenons ici l'avis du livret explicatif qui accompagne la carte d'évaluation biologique, car il nous semble plus que jamais d'actualité. Il s'agit des principales zones d'intérêt naturel de la commune dont la protection actuelle est insuffisante ou inexistante.

- Versants et plaine alluviale de l'Amblève aux lieux-dits Belle-Roche, Halleux et Hagohé : recolonisation sur des sites de carrière.

- Le versant droit de la vallée de l'Amblève, entre les ruines du château d'Amblève et le belvédère de la Corniche, versants calcaires exposés au sud et abritant quelques espèces rares (une petite partie du site est classé : ruines du château).

- Le Vallon des chantoirs est une curiosité géomorphologique : il forme l'extrémité orientale du synclinorium de Dinant et sa rencontre avec le massif ardennais. Il est constitué de roches calcaires en contact direct avec les eaux acides provenant du massif ardennais : l'érosion chimique y a donc été très intense, créant de nombreux phénomènes karstiques. Il s'étend du sud de Louveigné jusqu'à Sougné-Remouchamps. *"Ce vallon condruzien comprend au total 13 chantoirs où s'engouffrent différents ruisseaux d'origine ardennaise, qui après un parcours inconnu, se rejoignent pour former le Rubicon, rivière souterraine de la célèbre grotte de Remouchamps. Outre les chantoirs importants, il existe d'autres formes dues à l'enfouissement des eaux : ce sont les points d'absorption des eaux, les formes superficielles en creux comme les vallées sèches et les dolines, ainsi que les formes souterraines comme les cavernes.*
  Tous ces phénomènes karstiques forment des milieux très particuliers recolonisés par une végétation plutôt spéciale : il s'agit de taillis, de broussailles et même de forêts, où s'épanouissent très souvent des plantes de forêts de ravins et de rochers calcaires. (...)
  Le vallon des chantoirs forme un bassin versant d'environ 2 500 ha et mériterait un classement comme « zone de protection de richesses naturelles souterraines ». Ces richesses comprennent aussi bien les phénomènes karstiques que les eaux souterraines elles-mêmes! Il est absolument urgent de faire prendre conscience aux autorités concernées de la nécessité de protéger ces eaux contre toute pollution de surface afin d'éviter de détruire tout le réseau souterrain. (...)"
  Malgré cet appel lancé à l'époque de la réflexion sur les plans de secteur, le plan concerné ici n'a pas tenu compte de la spécificité et surtout de la fragilité de cette zone. Le schéma de structure offre une nouvelle opportunité de mettre en évidence son intérêt et de relancer la réflexion dans le

cadre de la révision globale des plans de secteur. La zone à l'heure actuelle ne jouit d'aucune protection, pas même paysagère, la plupart des chantoirs sont inclus dans la zone agricole quand ce n'est pas dans la zone d'habitat (Adzeux).

- L'ancienne réserve de Presseux qui reste un site très intéressant, notamment du point de vue ornithologique.

Précisons qu'il existe de nombreuses zones de très grand intérêt biologique à proximité immédiate de la commune :

- La Heid des Gattes à Aywaille-Remouchamps : site exceptionnel classé en 1952. C'est un coteau très escarpé de la vallée de l'Amblève, exposé plein sud et taillé dans des roches psammitiques. Ce site présente au moins trois intérêts essentiels : on y retrouve les différents stades de la végétation en évolution, allant de la roche nue au stade forestier ; on y rencontre des espèces dont les exigences sont parfois diamétralement opposées ; il constitue enfin la seule station belge d'observation de deux espèces : l'armoise champêtre et la joubarbe d'Aywaille.

- La vallée de l'Ourthe qui comprend de nombreux sites de très grand intérêt : les Roches Noires, les Roches du Chession, le Thier Pirard et les Tartines à Comblain-au-Pont ; la boucle de l'Ourthe à Esneux.

CONCLUSION : BILAN DU MAILLAGE ÉCOLOGIQUE

Le maillage écologique est un concept qui rencontre de plus en plus d'écho. Lieu de convergence des politiques d'environnement et d'aménagement du territoire, il peut faire l'objet de réflexions à différentes échelles qui sont complémentaires. Même si la commune représente l'échelle d'action la plus adéquate dans ce domaine, la réflexion devra tenir compte aussi peu que possible des limites administratives car elle doit pouvoir s'intégrer dans un cadre régional et supra régional, voire même européen. Quelle que soit l'échelle d'étude, le principe consiste à relier entre elles les principales zones d'intérêt naturel afin notamment de faciliter la circulation de la faune et de permettre ainsi une meilleure reproduction des espèces : protection des couloirs de migration, limitation de la dégénérescence engendrée par l'insularité des espèces (consanguinité liée à un mauvais brassage des gênes si les espèces sont isolées dans des ensembles fermés). A cet argument principal viennent se greffer des considérations paysagères, touristiques, pédologiques, climatiques... qui plaident pour un tel maillage. Les éléments linéaires que sont les haies, les talus boisés, les chemins creux, les rangées d'arbres, ainsi que les éléments ponctuels (mare, bosquet) prennent donc une importance toute particulière en tant qu'éléments de liaison.

Grâce à sa structure bocagère, le maillage écologique de la commune de SPRIMONT est .globalement satisfaisant. On relève toutefois plusieurs aspects préoccupants :

- L'évolution va vers une dégradation rapide du réseau de haies, soit par fusion de parcelles soit pour gagner quelques mètres carrés de prairies à leurs extrémités.

- Il y a des barrières écologiques, obstacles linéaires à la circulation très difficilement franchissables : le principal est le tracé de l'autoroute ; la N30 forme également une barrière dans la mesure où le plan de secteur a prévu de l'habitat pratiquement sur toute la traversée de la commune. Les rivières comme l'Ourthe et l'Amblève forment des barrières très perméables mais elles le deviennent de moins en moins si les berges sont canalisées et les fonds de vallées se couvrent de campings. Ces barrières écologiques ont surtout un impact sur la faune, mais en fin de compte c'est l'ensemble de l'écosystème qui est affecté par leur présence. Il conviendra de les identifier et de mettre en oeuvre des mesures destinées à améliorer leur perméabilité.

- Enfin, il y a des trous dans le maillage, notamment dans la partie centrale de la commune. Sa configuration géomorphologique permet une bonne circulation est-ouest (pourtant coupée par les barrières écologiques), mais de moins bonnes relations nord-sud.

FAUNE

La prise en compte de la faune dans une étude d'aménagement du territoire ne doit pas se concevoir à partir d'un inventaire détaillé des espèces animales recensées sur le territoire de la commune ; celui-ci serait de toute façon incomplet et statique et de peu d'utilité dans le cadre de notre étude. Le but sera plutôt de veiller à créer les conditions qui permettent le développement harmonieux d'une faune variée en préservant ou en créant des écosystèmes variés, en étendue et en nombre suffisants, et reliés entre eux par un maillage écologique continu.

Néanmoins, il est utile d'avoir quelques informations sur la faune réellement observée dans la commune, afin de ne pas rester dans des considérations purement théoriques. Nous reprenons ici le texte explicatif de la carte d'évaluation biologique qui est notre seule source d'information à ce sujet. Il est valable pour la partie Condroz-Famenne de la commune qui représente la majeure partie de sa surface, mais il se base sur des observations réalisées il y a plus de vingt ans.

« Du point de vue ornithologique, le martin-pêcheur et le cincle plongeur sont présents sur les petits cours d'eau. L'épervier d'Europe et la bondrée apivore accusent une nette diminution de leurs effectifs dans ces régions alors que l'autour des palombes est en expansion. Il reste encore des chouettes chevêches et effraies mais peu de moyens ducs. Le serin cini se fait assez rare et le rossignol, nicheur des fourrés d'épineux, est en régression. (...) Les pics vert et noir, quant à eux, se font très rares.
En gros, les régions condruzienne et famenienne, qui sont plus bocagères et qui comportent surtout des bois feuillus, sont plus variées et plus riches en oiseaux que la région ardennaise couverte d'épicéas. Seules les vallées ardennaises constituent une exception.
En ce qui concerne les petits mammifères, le blaireau est encore assez fréquent en Famenne et se rencontre encore en certains points précis du Condroz (Martinrive, Rouvreux, Louveigné, bois de Warnoumont) mais se fait très rare dans le nord. Le chat sauvage est présent dans les grands massifs feuillus. En Famenne, des fouines ont été recensées et la présence de la martre a été signalée (...).
A mentionner tout particulièrement, le muscardin dans les forêts feuillues ou mixtes du Condroz, notamment au confluent Ourthe-Amblève à Comblain-au-Pont. Le lièvre est en régression partout en Wallonie.
Pour les reptiles et les batraciens, le lézard des murailles, qui affectionne les rochers calcaires et les anciennes carrières a été observé dans les vallées de l'Ourthe et de l'Amblève et le crapaud accoucheur, dans les carrières de la Heid des Gattes et de Niaster (Aywaille). La couleuvre coronelle fréquente également les carrières de la Heid des Gattes, celles à l'est d'Anthisnes et celles de Famenne. Enfin, le cerf reste présent dans les vastes étendues forestières de la Famenne. »

CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET ÉCONOMIQUE

Population

Emploi et population active

POPULATION

INTRODUCTION

L'étude de la population est une des principales données de base pour l'élaboration du schéma de structure : c'est elle qui détermine l'échelle à laquelle va devoir s'envisager toute la réflexion. C'est aussi un thème transversal car tous les autres domaines d'étude sont influencés de manière plus ou moins directe par les caractéristiques démographiques de la commune. Le schéma de structure communal est une réflexion globale d'aménagement élaborée au niveau de l'échelon de pouvoir le plus proche du citoyen : il est donc normal que celui-ci y occupe une position centrale, au cœur de toutes les préoccupations.

Qui habite à SPRIMONT, comment la population se répartit-elle, comment évolue-t-elle, comment évoluera-t-elle dans un avenir plus ou moins proche ? Les pages qui suivent vont tâcher d'apporter quelques précisions à toutes ces questions.

Source des données

- Institut National de Statistiques (I.N.S.) :
  . Recensement de la Population de 1970, 1981, 1991.
  . Recensement de la Population et des Logements, 1981, 1991, données par secteurs statistiques fournies par le Service des Recensements.
  . Population et ménages par secteur statistique au 01-01-1998
  . Statistiques Démographiques annuelles de 1989 à 2002.
  . Statistiques Démographiques : tables de mortalité 1996-1998.
  . Statistiques Financières, 1995 à 2000.
- Pyramides des âges de 1993, 1996, 1999 et 2002 fournies par le Service de Population de la commune.

EVOLUTION DE LA POPULATION

EVOLUTION DU CHIFFRE GLOBAL

Au 1er janvier 2002, la commune de SPRIMONT abritait une population de 12 570 personnes, réparties sur un territoire de 7 428 hectares. Ceci représente une densité de 169 habitants au kilomètre carré, légèrement inférieure à la moyenne de la Région wallonne.

La population augmente de manière assez sensible et très régulière depuis 1970, à raison de 1 à 2% par an.

- Entre les recensements de 1970 et 1981, la population est passée de 8 397 à 9 660 habitants, soit un accroissement de 15% alors que la population de la province diminuait de 1%. Quoique largement supérieur à la moyenne, ce taux d'accroissement ne situait la commune qu'à la douzième place de la province.
- Entre 1981 et 1991, la population est passée de 9 660 à 11 107 habitants, soit une augmentation de 1 447 personnes représentant un accroissement de 14%. Si l'accroissement est resté sensiblement identique, il représente cette fois-ci le taux le plus élevé de l'arrondissement et le cinquième score de la province.
- De 1991 à 1996, la population de la commune a continué à s'accroître de manière très régulière. Entre 1996 et 2002, le rythme se fait plus irrégulier, mais la croissance globale reste très soutenue. Au cours de la période 1991-2002 (voir graphique 1), la population de la commune s'est accrue en moyenne de 133 unités chaque année.

Graphique 1: Evolution de la population de la commune de Sprimont

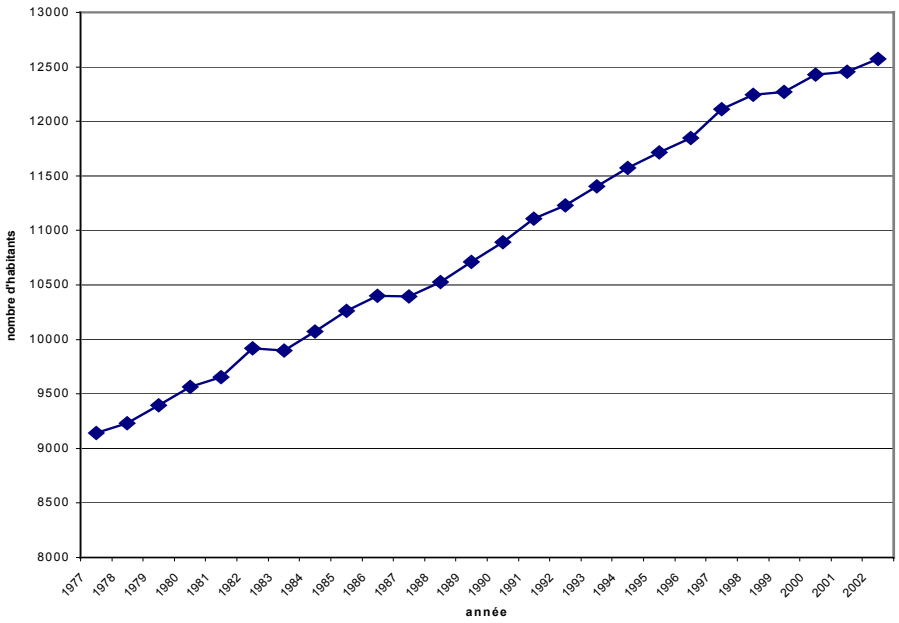

Il n'est malheureusement pas possible de connaître l'évolution de la population de la commune au cours des décennies précédentes. En effet, au cours de la fusion des communes de 1977, de nombreuses limites administratives ont été modifiées à SPRIMONT, ce qui pose un problème de comparaison des données avec les chiffres antérieurs. Pour remonter plus loin dans le temps, on va donc s'intéresser à l'évolution des anciens villages qui forment la commune de SPRIMONT.

Evolution de la population par village

Le tableau 1 indique l'évolution de la population de 1900 à 1970 dans les cinq anciennes communes qui ont formé, avec quelques modifications de limites, la commune fusionnée de SPRIMONT.

Tableau 1 : Evolution de la population par ancienne commune

Année	Dolembreux	Gomzé-Andoumont	Louveigné	Rouvreux	Sprimont
1900	602	427	1 908	1 260	4 094
1910	586	401	1 929	1 425	4 544
1920	512	382	1 794	1 331	4 182
1930	524	339	1 846	1 314	4 006
1947	513	408	2 025	1 165	4 015
1961	556	365	2 085	1 039	3 870
1970	646	376	2 297	1 044	3 943

Source : I.N.S., Recensement de la population de 1970, tome I , 1973

Si l'on regarde les chiffres de population, on voit que l'ordre hiérarchique n'a jamais été modifié : Sprimont, avec une population tournant autour des 4 000 habitants, est de loin la commune la plus importante; elle est suivie dans l'ordre par Louveigné, Rouvreux, Dolembreux et Gomzé-Andoumont, la population de ces deux derniers villages étant très nettement inférieure à 1 000 habitants.

Le graphique 2 compare l'évolution en chiffres relatifs en prenant une valeur 100 pour l'année 1900. On observe une évolution très hésitante et fort différente d'un village à l'autre. A Sprimont comme à Rouvreux, la population culmine en 1910 avant de redescendre jusqu'en 1960 ; la baisse est beaucoup plus sensible à Rouvreux qui perd près d'un tiers de sa population dans cet intervalle. On peut supposer que cette évolution suit le déclin progressif de l'industrie carrière dans la région, puisqu'il s'agit des deux villages où l'on retrouve la quasi-totalité des lieux d'extraction. Louveigné et Dolembreux connaissent une évolution plus ou moins similaire : leur chiffre de population atteint son point le plus bas en 1920 avant de remonter lentement jusqu'en 1960 et de manière très nette entre 1960 et 1970. Quant à Gomzé-Andoumont, il connaît une évolution en dent de scie.

Ce graphique suscite également trois remarques :

- En 1970, trois communes sur les cinq ont une population inférieure à ce qu'elle était en 1900.
- Pendant ce temps, la population de la province de Liège augmente de manière presque continue et atteint en 1970 un indice qui n'est même pas égalé par la plus dynamique des communes; quand on sait que le poids de la population a tendance à réduire très fortement les variations de cet indice, on prend la mesure du contraste démographique qu'il y a pu y avoir entre la moyenne de la province (probablement fortement influencée par le poids du bassin sidérurgique) et certains de ses villages ruraux.
- A partir de 1960, la population de toutes les communes se met à augmenter de manière plus ou moins sensible.

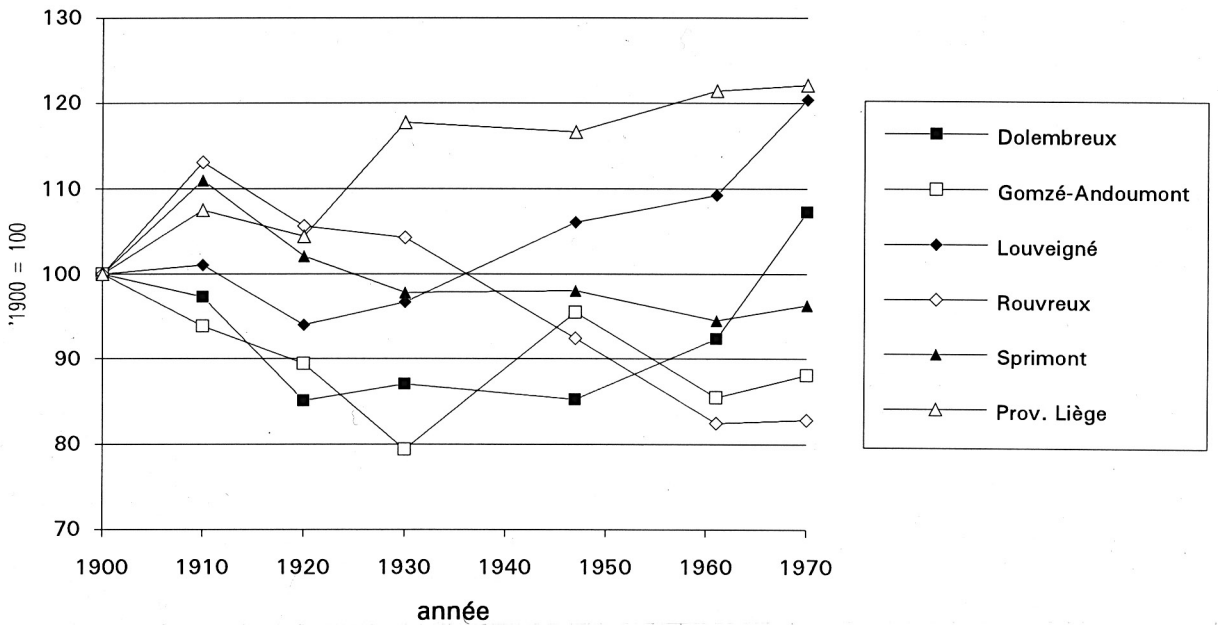

On voit donc que l'accroissement démographique de la commune est assez récent et que le profil de son évolution a suivi un mouvement inverse de celui de la province.

Si on veut analyser la suite de l'évolution après 1970, il faut tenir compte des modifications des limites administratives qui ont eu lieu lors de la fusion des communes. Le tableau 2 compare cette évolution en introduisant dès 1970 les modifications territoriales amenées lors de la fusion des communes : ceci est possible grâce à la ventilation des données de ce recensement par secteur statistique.

Tableau 2 : Evolution 1970-2002 par ancienne commune

Année	Dolembreux	Gomzé-Andoumont	Louveigné	Rouvreux	Sprimont
1970	613	376	1894	896	4 385
1981	808	507	2418	1 084	4 839
1991	1 100	761	2 942	1 177	5 125
2002	1 292	841	3 505	1 329	5 604
1981/1970	+ 32%	+ 35%	+ 28%	+ 21%	+ 10%
1991/1981	+ 36%	+ 50%	+ 22%	+ 9%	+ 6%
2002/1991	+ 17%	+ 11%	+ 19%	+ 13%	+ 9%

Source : I.N.S., Recensements de la population et des logements, vol I, 1973, 1982, 1992. Population de droit par commune au 1er janvier 2002

Le graphique 3 illustre cette évolution en prenant pour indice 100 la population de 1970.

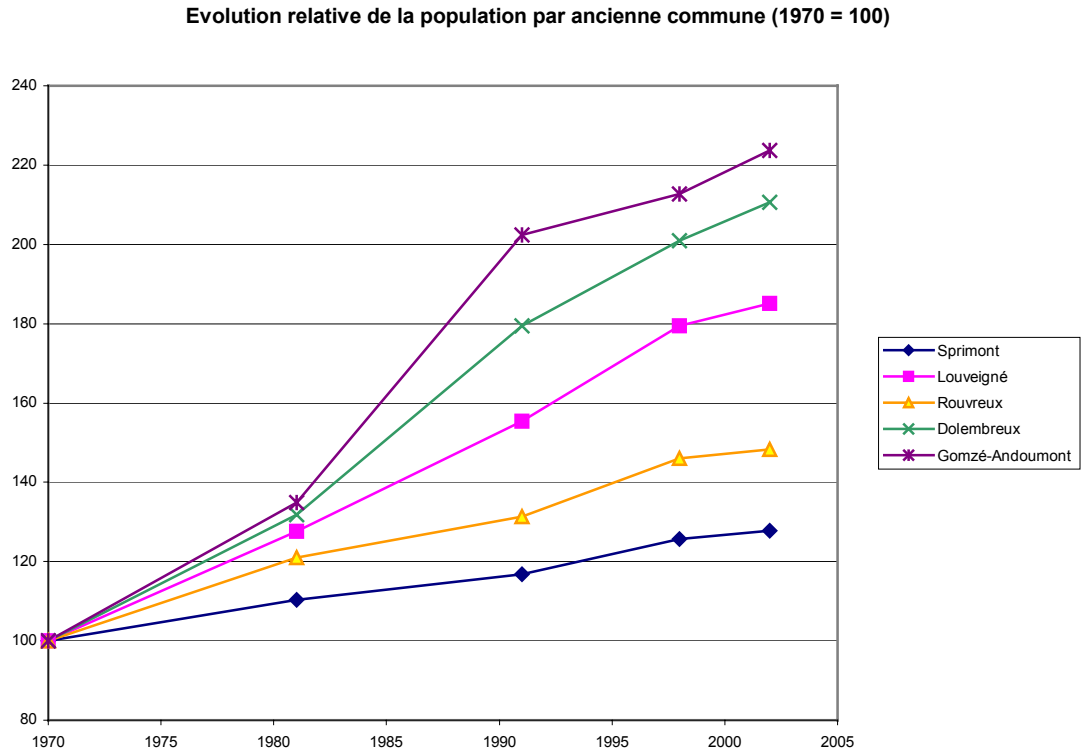

Prolongeant la dynamique observée dès 1961, la population augmente dans tous les villages ; l'accroissement reste le plus faible à Rouvreux et Sprimont qui connaissent en outre un tassement très net en fin de période ; l'augmentation est soutenue et régulière à Louveigné pendant près de trente ans, mais elle s'infléchit nettement en fin de période. Les villages de Dolembreux et Gomzé-Andoumont ont vu leur population plus que doubler pendant cet intervalle, ce qui s'explique à la fois par leur poids démographique plus faible et par une croissance très soutenue pendant la période 1981-1991. Cette croissance s'est poursuivie de manière régulière à Dolembreux tandis qu'elle a connu un fléchissement sensible à Gomzé-Andoumont entre 1991 et 1998.

La province, pendant ce temps, n'a vu sa population augmenter que de 1,5 %, après avoir même diminué entre 1970 et 1995. On observe donc une inversion totale de la dynamique entre la province et la commune, inversion qui commençait à se dessiner à partir de 1961.

De tout ce qui précède, on peut tirer les conclusions suivantes : le dynamisme démographique que l'on observe à SPRIMONT remonte aux années 1960. Il semble lié dès cette époque au développement des transports et à la proximité de Liège, mais il coïncide également avec le début de la crise du charbon et du déclin du bassin mosan. Ce mouvement peut donc probablement être lié à deux causes : le retour ou l'arrivée des premiers immigrants venant de Liège, attirés par le cadre de vie de SPRIMONT et un ralentissement sensible de l'émigration vers le bassin liégeois de moins en moins attractif, cette émigration étant probablement la cause principale de la diminution de la population dans ces villages avant 1960.

La région a donc connu peu à peu la transition entre deux types de relations ville-campagne : un bassin liégeois prospère et attractif entraînant un exode rural de la campagne proche ; un bassin liégeois en déclin démographique avec une couronne verte attractive. Cette transition provient autant de l'évolution économique que de l'évolution des relations ville-campagne : le bassin

liégeois est resté indiscutablement un pôle d'emploi tandis que les campagnes environnantes sont devenues des pôles résidentiels.

On voit que l'accroissement concerne essentiellement la partie nord de la commune, à la fois très rurale (peu marquée par l'industrie extractive) et plus proche de Liège.

Evolution 1991-1998 par secteur statistique

Les dernières données démographiques disponibles par secteur statistique datent de 1998. On peut dès lors les comparer avec les informations fournies par le recensement de 1991 afin d'analyser l'évolution démographique à une échelle spatiale plus fine.

Le secteur statistique est l'unité spatiale de base pour laquelle on peut disposer des données récoltées lors des recensements décennaux de la population et des logements. Les limites de ces unités sont relativement arbitraires, mais elles respectent les limites des nouvelles et des anciennes communes, elles définissent tous les anciens noyaux d'habitat et distinguent les zones d'habitat concentrées des zones d'habitat plus dispersées qui les entourent. Dans les zones urbanisées de plus grande dimension, elles tâchent de faire une distinction entre des quartiers historiques ou sociologiques.

Dans une commune comme SPRIMONT qui se caractérise par un type d'habitat en hameaux formant bien souvent des ensembles sociologiques distincts, une telle échelle de précision est particulièrement judicieuse car elle permet de cerner de beaucoup plus près la réalité. La commune de SPRIMONT est divisée en 56 secteurs statistiques qui se répartissent en 22 à Sprimont et partie de Comblain rattachée à la fusion, 11 à Louveigné, 6 à Rouvreux, 9 à Dolembreux et 8 à Gomzé-Andoumont.

Le poids démographique de ces secteurs est extrêmement varié, ce qui présente des problèmes pour le traitement des données et la comparaison des résultats. La population des secteurs statistiques varie de 9 à 972. La carte 1 localise les secteurs statistiques et permet de visualiser leur poids démographique. Dans les cartes qui suivent, on ne tient pas compte des secteurs dont la population est inférieure à 20 habitants : il s'agit des secteurs A790 (Liotte-Rivage habitations dispersées) et A893 (Ferreuse).

La carte 2 précise l'évolution de la population dans chaque secteur statistique entre 1991 et 1998.

On a vu que cette période se caractérise par un accroissement démographique important quoique inférieur à celui observé pendant la décennie 1980. La comparaison par secteur statistique apporte des précisions très intéressantes et montre qu'en fait la réalité est beaucoup plus diversifiée qu'il n'y paraît.

Sur les 55 secteurs habités, 10 ont connu une diminution de population entre les deux périodes ; cette diminution est toutefois généralement très faible et ne dépasse pas les 10%. Contrairement à ce qui s'observait entre 1981 et 1991, ce ne sont plus les noyaux d'habitat qui connaissent une diminution de population, mais plutôt les zones d'habitations dispersées.

L'accroissement est compris entre 20 et 40% dans 9 secteurs, dont certains très peuplés (B110 - Campagne des Fawes : + 110 habitants, B291 - Adzeux : + 80, A382 - Noidré : + 60) et il est même supérieur à 40% dans deux cas : A291 – Lincé-Higné habitations dispersées-Noidré dont la population est passée de 126 à 206 habitants (après avoir déjà doublé entre 1981 et 1991) et A391 – Grand Bru qui a connu une augmentation de 50 habitants.

Cartes 1 et 2

Poids de la population par secteur statistique en 1998

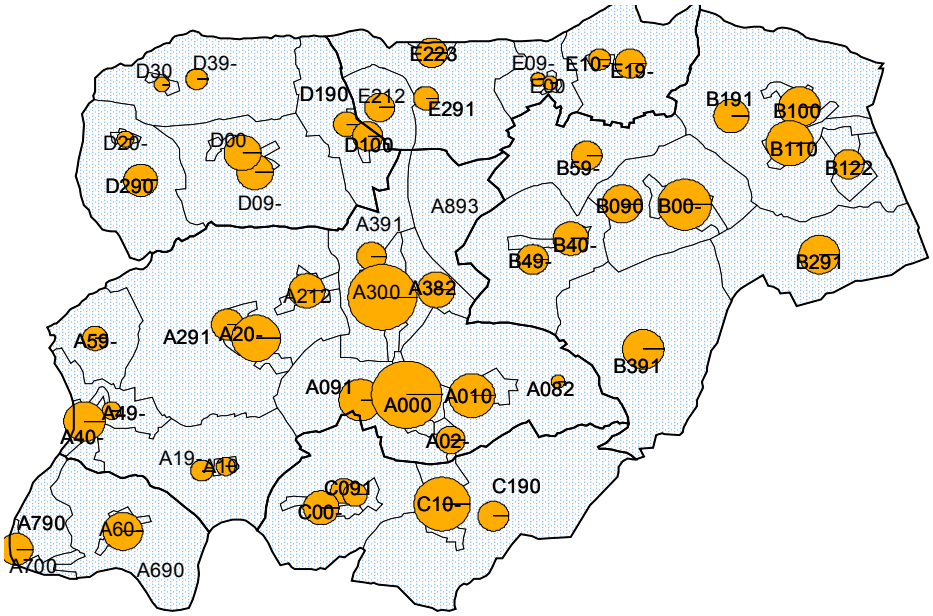

Evolution de la population entre 1991 et 1998 par secteur statistique (1991 = 100)

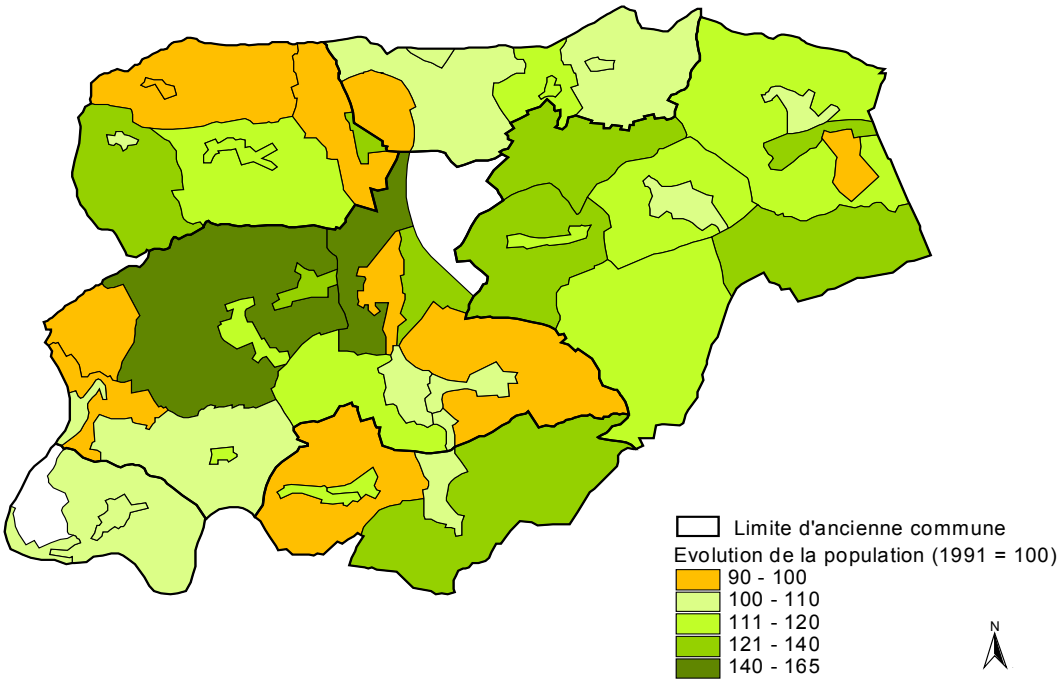

A Sprimont - partie de Comblain-au-Pont
A000 Sprimont - Centre
A010 Correux - Damré
A02 Homby
A082 Fond de Leval
A091 Lillé
A10 Presseux
A19 Hagoheid
A20 Lincé - Higné - Centre
A212 Champay - Beauval
A291 Lincé-Higné - Habitations dispersées - Champay
A300 Ogné
A382 Noidré
A391 Grand Bru
A40 Chanxhe - Centre
A49 De Préalle
A59 Fays - Chaply - Ménage
A60 Fraiture - Centre
A690 Fraiture - Campagne
A700 Liotte - Rivage
A893 Ferreuse

B Louveigné
B00 Louveigné - Centre
B090 Louveigné - Habitations dispersées
B100 Banneux - Centre
B110 Campagne des Fawes
B122 Sapinière - Forestier
B191 Banneux - Habitations dispersées
B291 Adzeux
B391 Cornémont - Hotchamp
B40 Sendrogne - Blindeff
B49 Sendrogne - Blindeff - Habitations dispersées
B59 Counachamps - Rolement - Stinval

C Rouvreux
C00 Rouvreux - Centre
C012 Foccroule
C091 Rouvreux - Habitations dispersées
C10 Florzé - Centre
C190 Florzé - Habitations dispersées - Warnoumont

D Dolembreux
D00 Dolembreux - Centre
D09 Dolembreux - Habitations dispersées
D100 Haie des Chênes - Centre
D190 Haie des Chênes - Habitations dispersées
D20 Hautgné - Centre
D290 Betgné - Hautgné - Habitations dispersées
D30 Hayen - Centre
D39 Hayen - Habitations dispersées

E Gomzé - Andoumont
E00 Les Forges - Centre
E09 Les Forges - Habitations dispersées
E10 Andoumont - Centre
E19 Andoumont - Habitations dispersées
E212 Bois-le-Comte
E223 Mémorial Stan Ockers
E291 Gomzé

EVOLUTION NATURELLE ET MIGRATOIRE

Pour tâcher de comprendre et d'expliquer l'évolution de cette population, il est nécessaire de distinguer les deux composantes de cette évolution, c'est-à-dire la part liée à l'évolution naturelle (solde naissances-décès) et la part liée aux mouvements de population (solde migratoire).

Le *taux de natalité* indique en ‰ le nombre de naissances enregistrées dans l'année dans la commune par rapport à la population totale; le *taux de mortalité* rapporte de la même manière le nombre de décès enregistrés dans l'année; les *taux d'entrées et de sorties* indiquent quant à eux le nombre de personnes qui se sont implantées ou qui ont quitté la commune pendant l'année écoulée, par rapport à la population totale.

Graphique 4 :

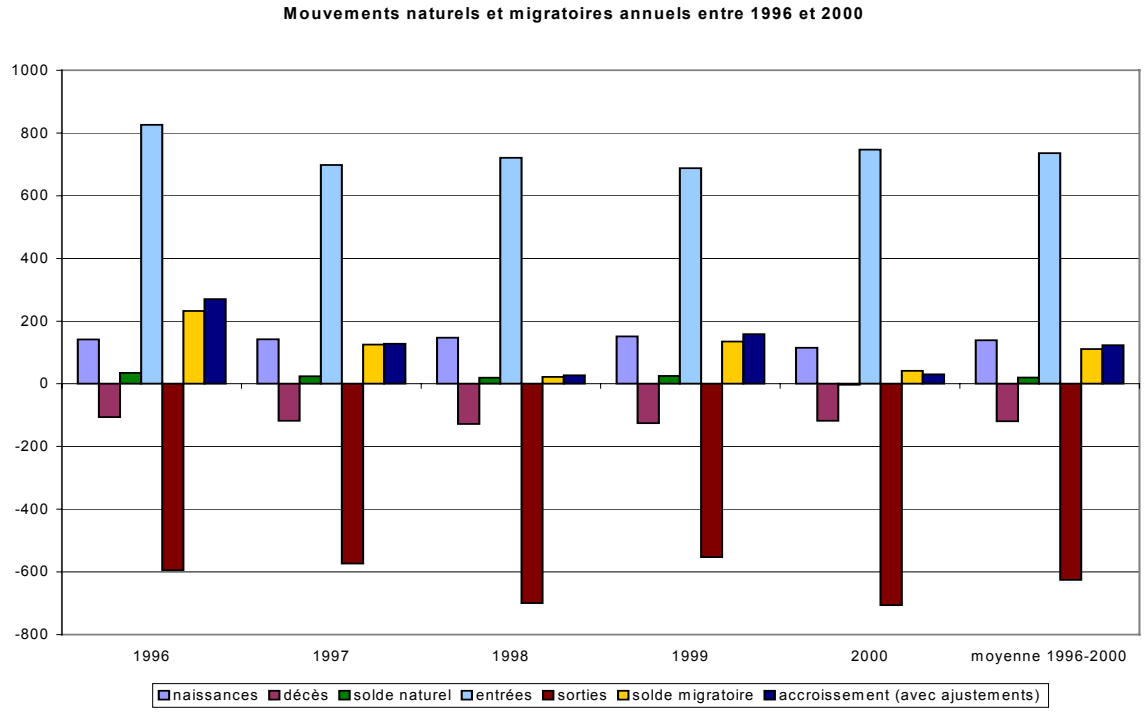

Source : I.N.S., Statistiques démographiques annuelles, 1997 à 2001

L'accroissement constant de la population est dû à la fois à un solde naturel et migratoire positif.

Le taux de natalité de SPRIMONT est identique à la moyenne de la province de Liège ou de la Région wallonne, mais le taux de mortalité y est nettement plus faible. L'accroissement naturel est de l'ordre de 1,6 ‰, alors qu'il est pratiquement nul dans la province et la région. Ce dynamisme naturel a toutefois nettement diminué depuis le début des années 1990 puisque l'accroissement naturel annuel était alors de 3 ‰. Ceci est dû à une diminution assez nette de la natalité, passée de 13,9 ‰ en moyenne 1988-1993 à 11,2 ‰ en moyenne 1996-2000.

Malgré ce dynamisme naturel indiscutable, c'est bien le bilan migratoire qui est le premier facteur de l'accroissement démographique : il rend compte à lui seul d'environ 85% de cet accroissement. Les taux d'entrées et de sorties de la commune sont supérieurs à la moyenne provinciale et régionale, ce qui signifie que proportionnellement on assiste à davantage de mouvements de population. Par contre, ces deux taux accusent une diminution assez nette dans la commune au

cours des dernières années, ce qui pourrait traduire une relative stabilisation de la population. L'accroissement migratoire annuel est passé de 13,3 ‰ en moyenne 1988-1993 à 8,9 ‰ en moyenne 1996-2000.

Le ralentissement de la croissance de la population observé au cours des dernières années est donc lié à un tassement à la fois des bilans naturel et migratoire.

Un taux de natalité élevé comme celui que l'on a observé à SPRIMONT jusqu'il y a peu peut avoir deux causes : soit une sur-représentation des jeunes couples par rapport à la moyenne, soit une fécondité importante de ces jeunes couples, ces deux facteurs pouvant bien sûr jouer en même temps. Pour les distinguer, on utilise un taux plus précis, appelé *taux de fécondité* qui mesure en ‰ le nombre de naissances annuelles par rapport au nombre de femmes en âge théorique de procréer, c'est-à-dire âgées de 15 à 49 ans (cfr. partie suivante : structure d'âge de la population).

En 1991, on compte 150 naissances pour 2 697 femmes âgées de 15 à 49 ans, soit un taux de fécondité de 56‰. En 2002, ces chiffres sont de 143 naissances pour 3 008 femmes, soit un taux de 47,5‰. Le taux de fécondité est retombé à son niveau de 1981 (47‰) après avoir connu une très nette augmentation au début des années 1990.

Si on extrapole ce taux à toute la période théorique de fécondité, on obtient un chiffre qui représente le *nombre moyen d'enfants par femme* ; ce chiffre est intéressant car il permet d'observer dans quelle mesure le renouvellement de la population est possible par le seul jeu de l'accroissement naturel. Le principe est simple : il faut que chaque femme atteigne la probabilité, au cours de sa période fertile, de mettre au monde une fille qui puisse atteindre l'âge de 15 ans. En tenant compte d'un nombre légèrement supérieur de naissances masculines et des taux de mortalité infantiles, on a déterminé que le seuil de renouvellement naturel était de 2,1 enfant par femme. On est assez loin de ce seuil à SPRIMONT puisque l'indice est de 1,66 enfant par femme en 2002. On s'en approchait pourtant au début des années 1990 avec un indice de 1,95 enfant par femme.

Dans la province de Liège, le taux de fécondité était de 45‰ en 2001, soit un nombre moyen de 1,58 enfant par femme. Dans une commune comme Neupré au caractère résidentiel nettement plus marqué, la fécondité n'est plus que de 32‰ en 1999 (1,12 enfant par femme), ce qui signifie qu'elle est peuplée en grande majorité de familles déjà constituées ; l'évolution démographique d'une telle commune est entièrement soumise au solde migratoire.

Après avoir été particulièrement élevée pendant une courte période, la fécondité a sensiblement diminué au cours des dernières années tout en restant supérieure à la moyenne. **Les mouvements naturels de population s'avèrent insuffisants pour assurer le maintien à terme de la population ; le solde migratoire est donc bien le principal facteur déterminant de l'évolution démographique.**

Caractéristiques des mouvements migratoires

Age de la population migrante

Si on examine les mouvements migratoires par classe d'âge, une observation très importante s'impose : **le solde migratoire est positif pour toutes les catégories d'âge**. Il n'y a donc pas de classe d'âge pour laquelle la commune soit répulsive, par contre on voit qu'elle est moins attractive pour la classe 15-29 ans, car c'est là que le solde migratoire est proportionnellement le plus faible.

Graphique 5 :

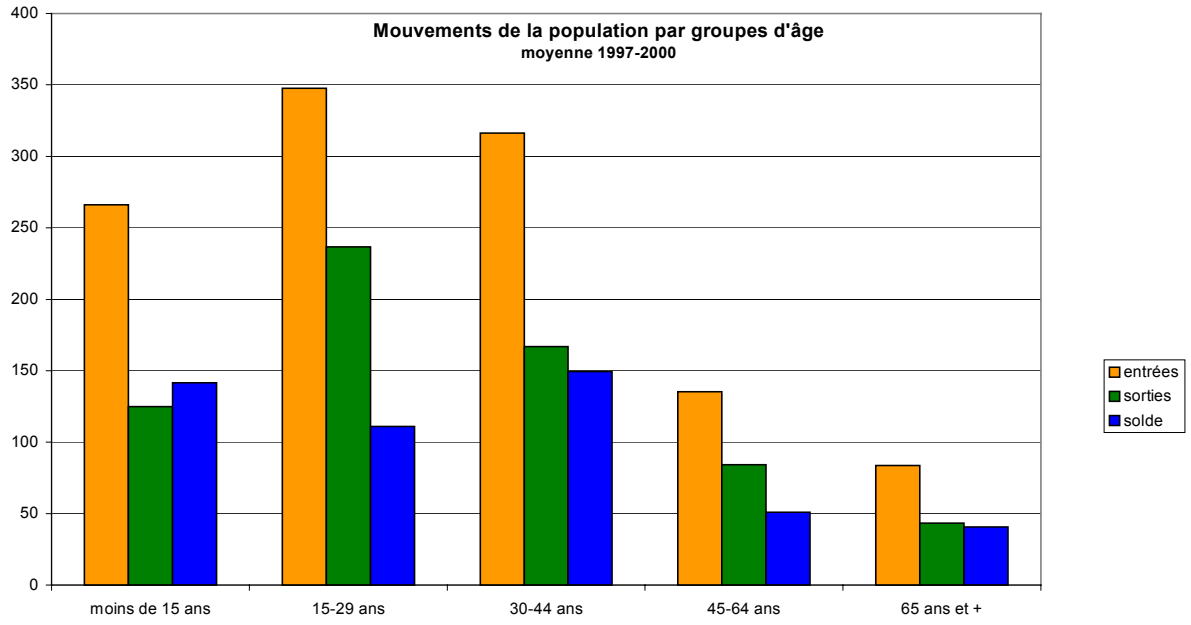

Origine et destination de la population migrante

D'où proviennent les nouveaux arrivants ? Vers où émigrent ceux qui décident de quitter la commune ? Ces questions ne sont pas sans intérêt car elles permettent de définir l'étendue géographique des relations d'attractivité ou de répulsion exercées par la commune. Les données annuelles publiées par l'I.N.S. ne sont ventilées que par région. Elles sont néanmoins riches en enseignements.

Comme le montre clairement le graphique 6 qui couvre la période 1996-2000, **c'est avec le reste de l'arrondissement de Liège que se réalisent la très grande majorité des échanges et c'est lui qui justifie l'entièreté du bilan migratoire positif.** Le lien organique avec l'agglomération liégeoise apparaît donc clairement, et il reflète l'attractivité de la commune en tant que périphérie résidentielle.

Les liens avec le reste de la Région wallonne sont beaucoup plus ténus et à résultante négative, ce qui pourrait signifier qu'une partie de la population est amenée à quitter la commune pour rechercher un logement moins cher à plus grande distance de Liège. Les données ne sont malheureusement pas assez précises, mais il est probable que l'essentiel de ces mouvements concernent l'arrondissement voisin de Huy où la pression foncière est pour l'heure moins élevée que dans celui de Liège.

Les mouvements avec les régions flamande et bruxelloise sont pratiquement inexistants, les mouvements avec l'étranger sont un peu plus nombreux avec une résultante très légèrement négative.

Graphique 6 :

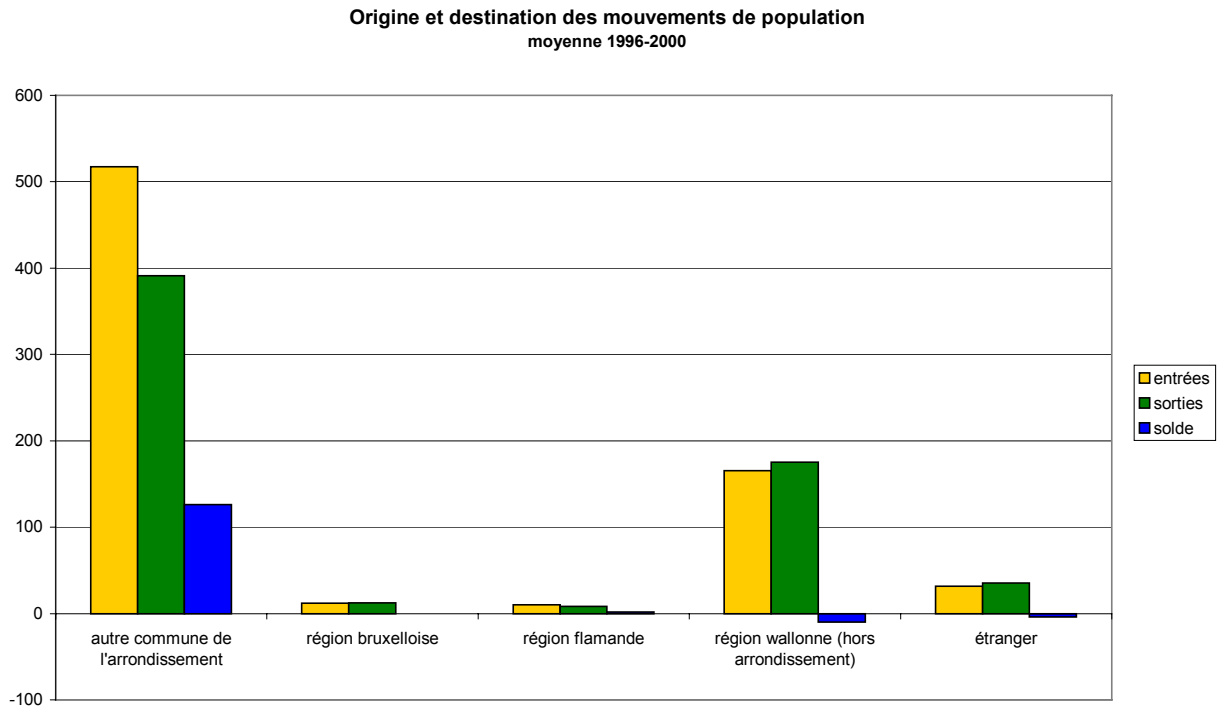
Origine et destination des mouvements de population
moyenne 1996-2000
600
500
400
300
200
100
0
-100
autre commune de l'arrondissement
région bruxelloise
région flamande
région wallonne (hors arrondissement)
étranger
entrées
sorties
solde

STRUCTURE DE LA POPULATION

Après avoir étudié la commune dans ses aspects quantitatifs et dynamiques, nous allons à présent nous attacher à décrire ses caractères qualitatifs, c'est-à-dire sa structure.

Dans le cadre du schéma de structure, le but de cette partie de l'étude est de parvenir à décrire les caractéristiques de la population afin de mettre en évidence ses besoins actuels et futurs dans différents domaines et de pouvoir les comparer avec les situations actuelle et projetée dans chacun de ceux-ci. La localisation et l'étendue spatiale de ces caractéristiques est évidemment fondamentale pour pouvoir cibler au mieux les besoins et les enjeux ; malheureusement, hormis la taille des ménages, les données les plus récentes disponibles à l'échelle des secteurs statistiques remontent au recensement de 1991 et ne sont plus en mesure de refléter la situation de ces quartiers qui connaissent une évolution rapide.

La détermination des caractéristiques de la population doit permettre également de mettre en évidence les principaux facteurs explicatifs de son évolution quantitative. Ces facteurs pourront dès lors servir d'hypothèses de base pour estimer l'évolution projetée de la population, laquelle fait l'objet du chapitre suivant.

TAILLE DES MÉNAGES

Taille moyenne des ménages

Tableau 3 : Evolution comparée de la taille moyenne des ménages

Année	Sprimont	Province de Liège	Région wallonne
1981	2,82	2,58	2,68
1991	2,72	2,39	2,49
2001	2,68	2,34	2,37

Source : I.N.S., Recensements de la population et des logements de 1981 et 1991, Statistiques démographiques annuelles, 2002

De 1981 à 2001, le nombre moyen de personnes par ménage est passé de 2,82 à 2,68. Cette diminution de la taille des ménages est conforme à l'évolution générale observée en Région wallonne et dans la province de Liège. Elle y est toutefois moins importante qu'ailleurs et la taille des ménages sprimontois devient assez sensiblement supérieure à la moyenne : on peut parler d'une **structure plus familiale de la population**.

On observe des variations assez considérables d'un quartier à l'autre (carte 3). Les quartiers dont la taille des ménages est la plus importante sont Grand Bru, Fond de Leval, Andoumont, Banneux Sapinière et Campagne des Fawes, ainsi que Sendrogne-Blindeff. C'est également dans ces quartiers que la taille des ménages à augmenté entre 1991 et 1998, ce qui signifie que la structure familiale de ces quartiers se renforce. Notons que la taille moyenne a sensiblement augmenté dans le quartier des Forges à Gomzé-Andoumont qui avait la plus faible moyenne en 1991.
A l'inverse, les valeurs les plus faibles se rencontrent dans les quartiers de la vallée de l'Ourthe (Chanxhe, Liotte-Rivage), ainsi qu'à Hagoheid, Adzeux et Gomzé.

Carte 3 :

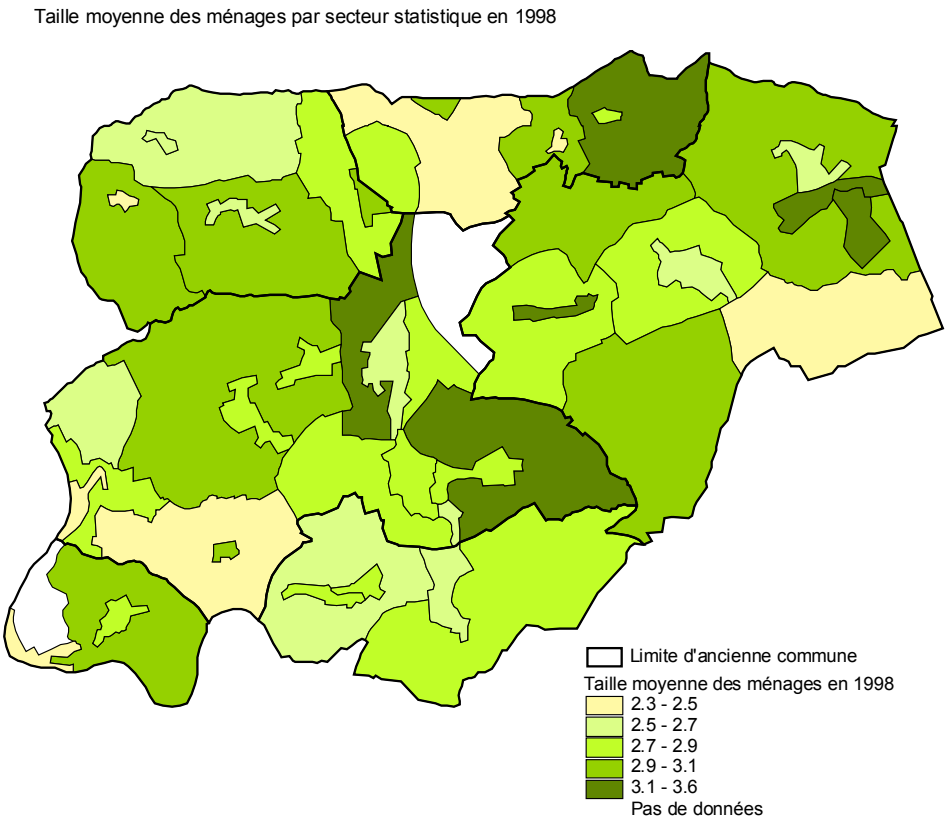

Nombre de personnes par ménage

Le graphique suivant permet de comparer la répartition des ménages selon leur taille à SPRIMONT et en Province de Liège au 1er janvier 2001 et de voir l'évolution observée à SPRIMONT depuis 1991.

On voit que les ménages d'isolés sont nettement sous-représentés dans la commune (24% pour une moyenne provinciale de 35%) et que les structures familiales de trois personnes et plus sont plus fréquentes que dans le reste de la Province (47% au lieu de 35%). La structure familiale des ménages sprimontois est donc clairement mise en évidence. Mais on voit également que cette situation évolue : par rapport à 1991, le nombre d'isolés et de ménages de deux personnes a augmenté, alors que les structures de trois ou quatre personnes ont diminué. Seule la proportion des grands ménages (cinq personnes et plus) n'a pas évolué et reste à un niveau élevé.

La diminution de la taille des ménages est un phénomène général qui s'observe depuis quelques décennies : elle tient à des raisons démographiques (vieillissement de la population) mais surtout sociologiques : augmentation du célibat et des séparations, généralisation de la famille « nucléaire » dans laquelle les grands-parents n'ont plus leur place…

Malgré son profil plutôt familial, la population de Sprimont n'échappe pas à ce constat ; l'examen des pyramides des âges montre qu'on peut y voir certainement un effet du vieillissement de la population, en particulier de l'accroissement sensible du nombre de quinquagénaires, âge qui correspond souvent au départ des enfants.

Graphique 7 :

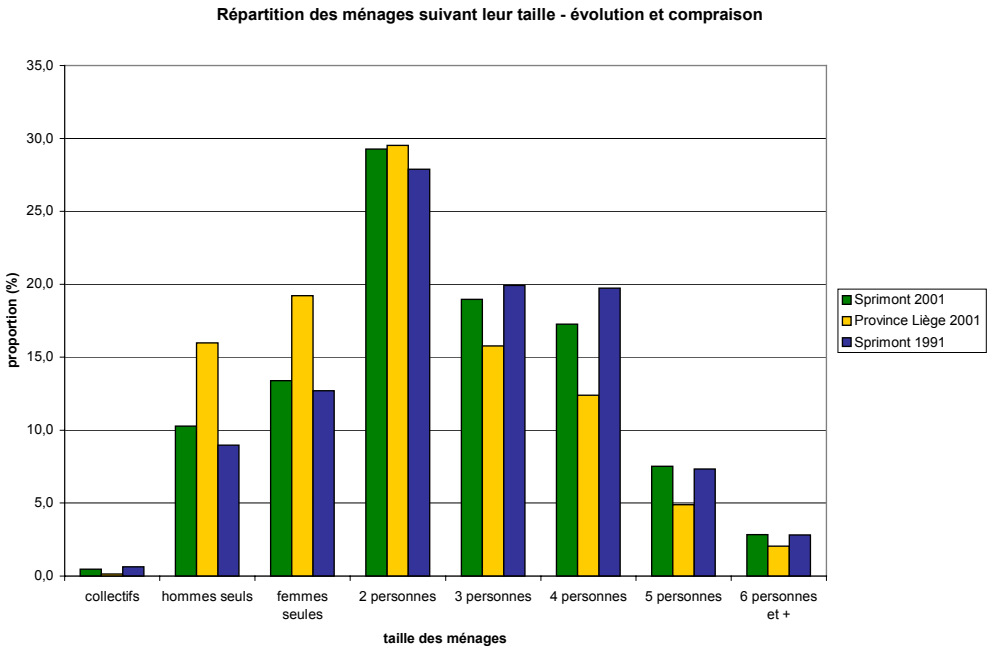

Composition des noyaux familiaux

Si l'on s'intéresse maintenant uniquement aux ménages de type familiaux en 2001 (graphique suivant), on voit clairement que le profil « couples avec enfants » est largement représenté à Sprimont, en particulier les couples avec deux enfants et plus. Les couples sans enfants sont beaucoup moins nombreux que dans la Province, de même que les cellules familiales composées de mères avec leurs enfants.

Graphique 8 : Comparaison des types de ménages familiaux à SPRIMONT et dans l'arrondissement de Liège

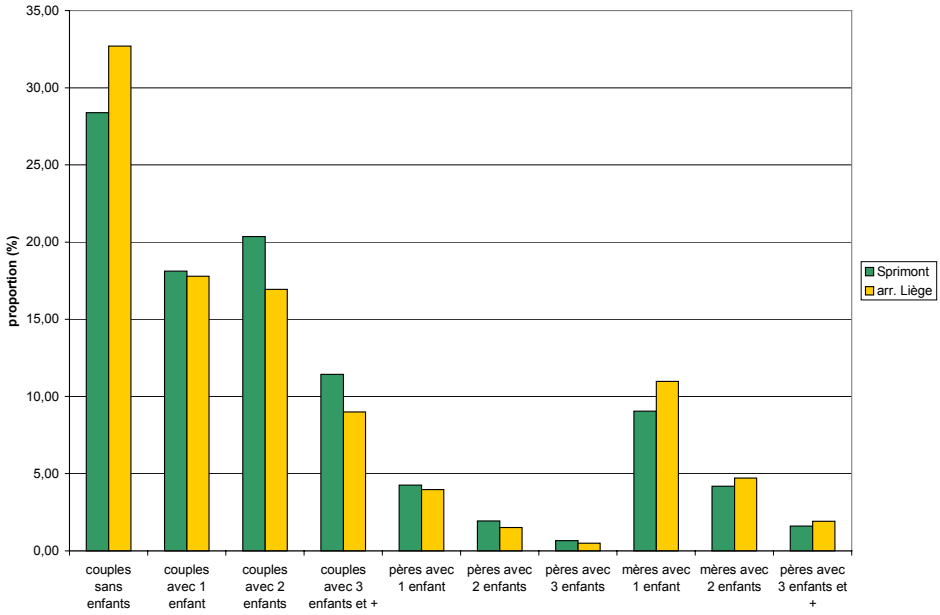

Notons que 301 personnes, soit 2,7% de la population, vivent dans des ménages collectifs en 1991 : cette proportion est environ trois fois supérieure à la moyenne de la province. Ceci s'explique évidemment par la présence du site marial de Banneux. Les « ménages collectifs », au nombre de 25 en 1991 et de 22 en 2001, sont d'ailleurs essentiellement concentrés dans cette partie de la commune, ainsi qu'à Sprimont-Centre.

STRUCTURE D'ÂGE

La structure d'âge d'une population est l'une de ses caractéristiques principales. Sa connaissance permet notamment d'établir des hypothèses pour réaliser des projections de population.

Pyramide des âges

Le meilleur moyen d'analyser la structure d'une population consiste à examiner sa pyramide des âges : il s'agit d'une représentation visuelle de la répartition de la population par sexe et par classe d'âge ; la forme théorique est celle d'une pyramide, les écarts par rapport à celle-ci pouvant s'expliquer par des raisons sociologiques (baisse de la natalité), historiques (conflits mondiaux) ou locales. Les comparaisons entre différentes pyramides permettent de mettre en évidence ces différences et d'en rechercher les raisons.

Le graphique 9 met en parallèle les pyramides de SPRIMONT et de la province de Liège en 2001.

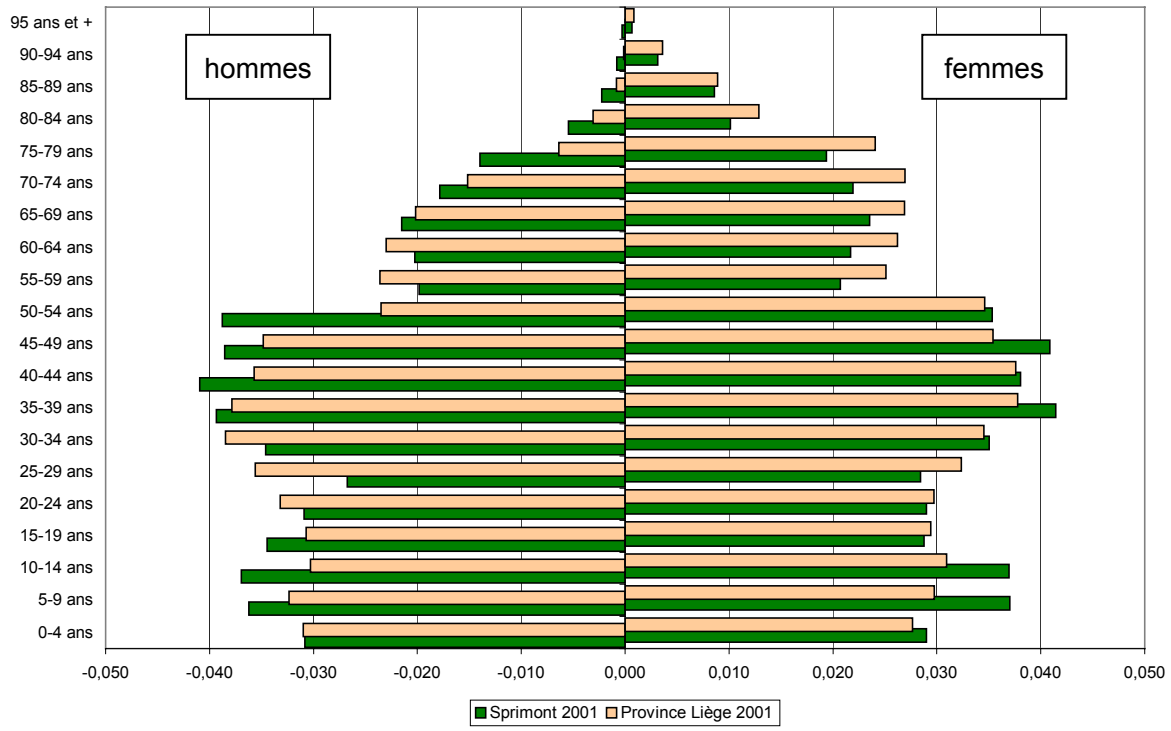

Si on compare ces deux pyramides, un certain nombre de caractéristiques apparaissent très nettement : la pyramide de SPRIMONT présente un aspect sensiblement plus jeune et plus « familial » que celle de la Province : sur-représentation des classes d'âge de 5 à 14 ans et 35 à 54 ans, sous-représentation des classes 20-29 ans et des classes d'âge au-delà de 55 ans – à l'exception des hommes très âgés (+ de 75 ans) particulièrement peu représentés en Province de

Liège. Le creux de la seconde guerre mondiale est bien perceptible, au niveau des effectifs des quinquagénaires, de même que le « baby-boom » des vingt années qui suivirent. La chute de la natalité à partir des années '70 est surtout visible dans la pyramide de la province.

L'asymétrie hommes-femmes au sommet de la pyramide est particulièrement visible, surtout à l'échelle de la province.

Le graphique 10 illustre l'évolution de la pyramide des âges de la commune entre 1991 et 2001.

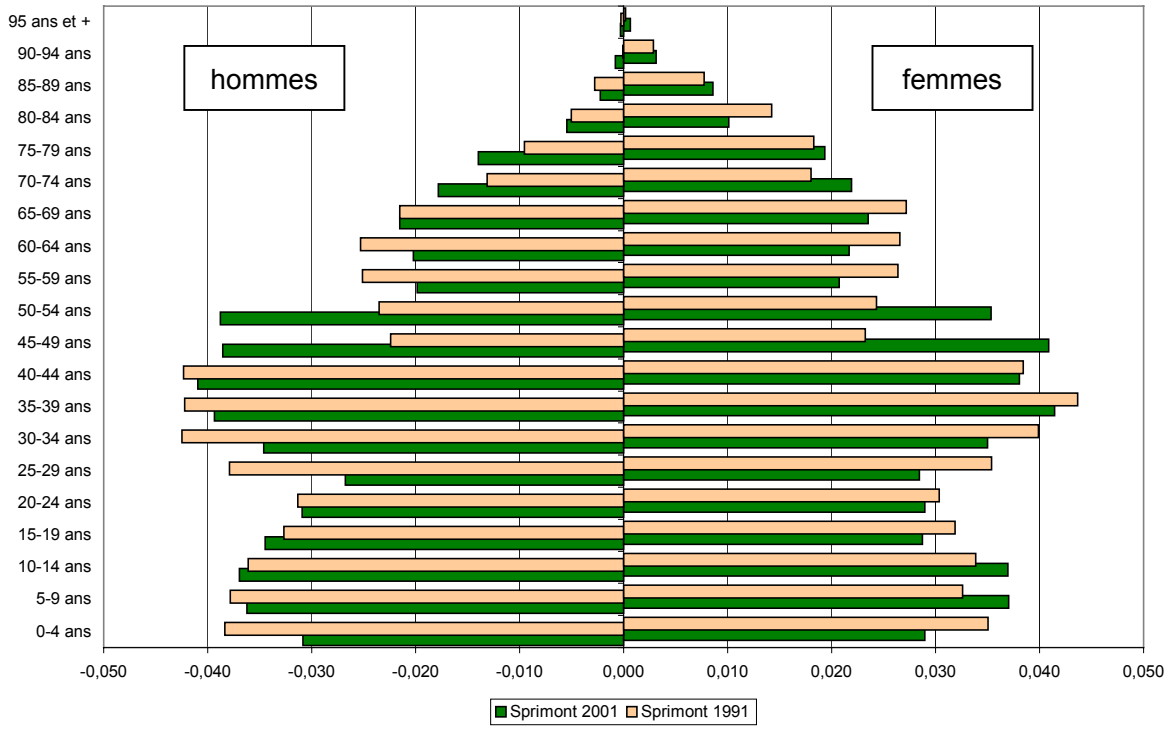

On voit nettement l'évolution du creux de population lié à la Seconde Guerre mondiale : il correspond aux classes d'âge 45-54 ans en 1991 et 55-64 ans en 2001. Les classes d'âge les plus représentées ont également « glissé » : de 25-44 ans en 1991 à 35-54 ans en 2001. L'apport migratoire a donc contribué à modifier le profil de la pyramide, ce qui n'est pas étonnant au vu de la valeur des chiffres migratoires relevés plus haut. Entre 1991 et 2001, les classes 20-29 ans et 0-4 ans présentent une diminution très sensible, en termes relatifs : on voit que la commune est peu attractive pour cette classe d'âge des jeunes adultes et des jeunes ménages avec enfants en bas âge. Par contre, les classes d'âge moyen sont fortement représentées tout en vieillissant peu à peu, de même que les adolescents.

Les classes 55-69 ans sont moins représentées, par contre les classes les plus âgées ont augmenté.

Le « creux » important que l'on observe au niveau des classes d'âge de 15 à 29 ans n'était pas du tout visible dans la pyramide de 1981. On peut donc supposer qu'il y a eu pendant cette période l'arrivée de familles formées d'adultes de 30 à 44 ans avec leurs enfants de 0 à 14 ans, en même temps que – dans une moindre mesure - le départ d'un certain nombre de jeunes de 15 à 29 ans. **La pyramide de SPRIMONT présente une évolution caractéristique des communes périurbaines à proximité d'une grande ville** : sur-représentation d'adultes d'âge moyen et de leurs enfants, sous-représentation de jeunes adultes, suivant en cela un schéma classique. Les jeunes ont tendance à quitter le village pour la ville proche pour toute une série de raisons : prix de l'immobilier, faiblesse du marché locatif, proximité du travail, des études, des

animations, éloignement des parents... Les couples avec enfants préfèrent s'installer à la campagne et choisissent de préférence une localisation à une distance raisonnable de la ville et à proximité d'un axe de transport important. La commune de SPRIMONT, en liaison directe avec Liège par l'autoroute E25, apparaît donc une commune très attractive pour des populations de navetteurs, le stade extrême de ce processus étant la formation de villages-dortoirs.

Pyramides par anciennes communes

La commune de SPRIMONT est très vaste et regroupe un certain nombre de réalités différentes. Il est donc intéressant d'étudier à une échelle plus détaillée si cette évolution se confirme dans chacune des anciennes communes de l'entité. L'analyse des pyramides des âges est à cet égard un outil très performant ; malheureusement, les données les plus récentes remontent au recensement de 1991.

Une première remarque s'impose : ces pyramides sont plus irrégulières; ceci est dû aux faibles effectifs de ces classes d'âge qui sont donc sujettes à des phénomènes aléatoires; quand l'effectif s'accroît, ceux-ci ont tendance à s'annuler et forment un lissage dont ne ressortent plus que les phénomènes vraiment significatifs.

Si l'on observe les pyramides d'âge des cinq anciennes communes en 1991 (graphique 9), on peut opérer un certain nombre de comparaisons.

- Deux pyramides se distinguent nettement par leur caractère franchement « familial » : celles de Dolembreux et de Gomzé-Andoumont. Ce sont surtout les tranches d'âge 5-14 ans et plus encore 35-44 ans qui sont particulièrement sur-représentées. Ces pyramides montrent très nettement l'arrivée d'un certain nombre d'immigrants sous la forme de familles déjà constituées : on ne dispose pas de données de natalité à cette échelle, mais on peut supposer que la fertilité y est très faible. La comparaison avec la pyramide de 1981 est plus que significative à cet égard, surtout à Gomzé-Andoumont. A Dolembreux, il semble que le phénomène soit plus ancien car la pyramide de 1981 présentait déjà cette caractéristique. Par contraste, le creux des 15-29 ans apparaît de manière très nette. Enfin, les couches âgées de la population sont particulièrement peu représentées. Le phénomène de suburbanisation est donc beaucoup plus avancé dans cette partie de la commune, ce qui se confirme à la fois par les chiffres d'évolution de la population et par la situation sur le terrain (nombreux lotissements et habitations nouvelles). Spatialement, cela s'explique assez facilement par la plus grande proximité de Liège et par la présence d'un accès autoroutier direct.

- A l'opposé, la pyramide de Rouvreux apparaît nettement plus vieille, elle est en fait beaucoup plus semblable à celle de la Région wallonne ou de la province de Liège. On note simplement une sous-représentation des hommes au-delà de 70 ans.

- Les pyramides de Sprimont et Louveigné offrent un aspect plutôt intermédiaire. On remarquera qu'à Sprimont, chez les jeunes, seule la classe 0-4 ans est bien représentée, un creux important s'observant de 5 à 24 ans. Doit-on en déduire qu'on a assisté à l'arrivée de couples plus jeunes qu'à Dolembreux ou Gomzé avec des enfants en bas âge ou simplement que les effectifs importants de 15-24 ans en 1981 sont restés à Sprimont et y ont eu des enfants. La simple comparaison des pyramides ne permet pas de répondre à cette question.

Graphique 11 : Pyramides des âges par ancienne commune en 1991

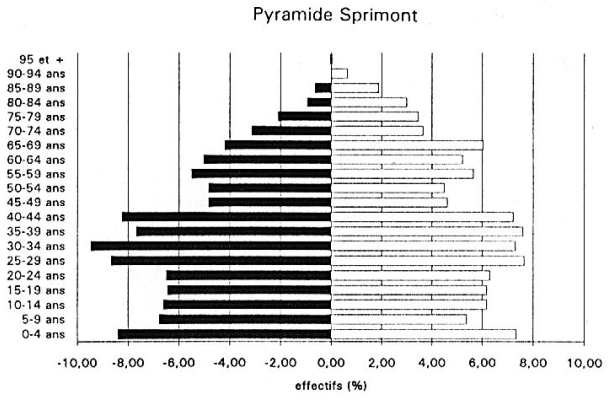

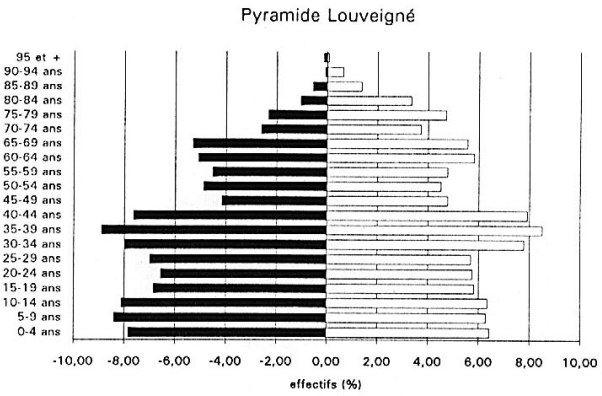

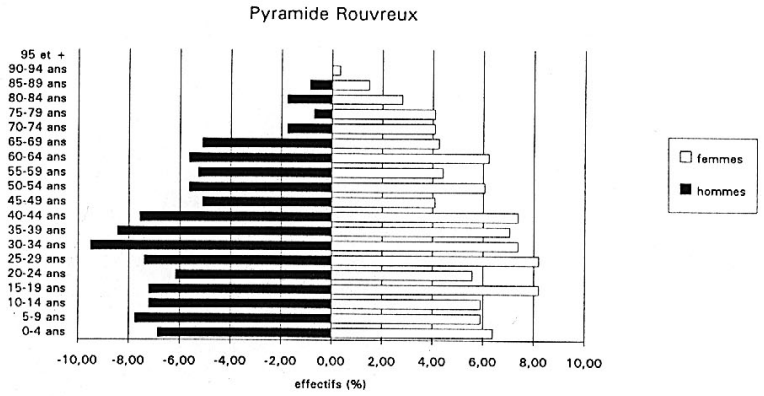

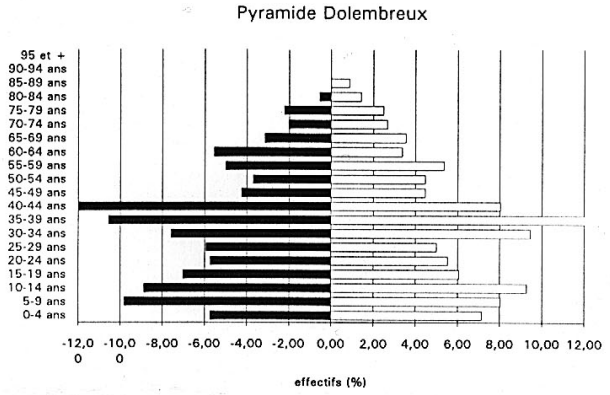

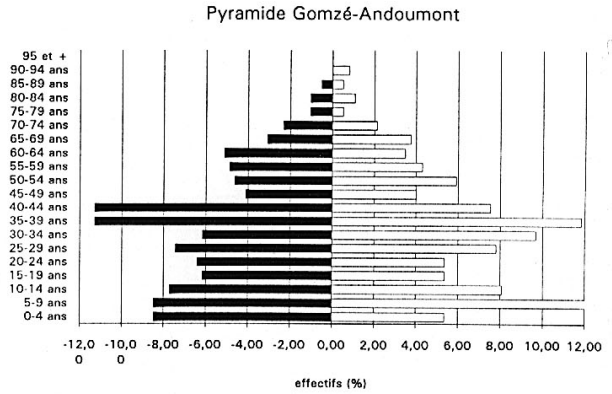

Age moyen

La structure d'âge de la population peut également être appréhendée par des indices plus synthétiques : l'âge moyen d'une population est l'un de ceux-ci. Ceux qui sont présentés ci-dessous ne sont que des estimations obtenues à partir des classes d'âge quinquennales fournies par les recensements. Les différences sont toutefois significatives et confirment les observations précédentes.

Tableau 4 : Age moyen de la population par ancienne commune en 1991

	SPRIMONT	Sprimont	Louveigné	Rouvreux	Dolembreux	Gomzé-Andoumont
hommes	34,9	35,2	34,8	35,2	33,9	33,6
femmes	38,8	39,5	40,2	39,1	34,8	33,5

Source : Recensement de la population et des logements, 1991

On voit que les différences sont surtout importantes en ce qui concerne les femmes, ce qui est logique puisque ce sont elles qui forment la grande majorité de la population âgée.

Coefficient de vieillissement

Le recensement de 1991 nous donne la répartition de la population en classes d'âge de 5 en 5 ans pour chaque secteur statistique. Il est donc possible de dresser la pyramide des âges de chacun de ces secteurs. En pratique toutefois, ceci est difficilement réalisable en raison de la faiblesse des effectifs de certains secteurs. Pour une analyse spatiale plus fine, on préférera donc utiliser un indice synthétique appelé coefficient de vieillissement ; celui-ci est le rapport entre le nombre de personnes âgées de plus de 64 ans et le nombre de jeunes de moins de 18 ans.

En 1998, ce coefficient est de 59,0 à SPRIMONT. Les différences entre anciennes communes sont significatives, puisque le coefficient varie de 63,7 à Louveigné à 39,9 à Dolembreux ; il est de 63,3 à Sprimont, 55,8 à Rouvreux et 46,4 à Gomzé-Andoumont.

D'un secteur statistique à l'autre (carte 4), on observe des variations considérables puisque la fourchette varie de 13,2 (Andoumont habitations dispersées) à 284,0 ("Sapinière-Forestier" à Banneux). Le chiffre pivot de 100 est dépassé dans cinq secteurs. La carte 4 illustre les variations spatiales de ce coefficient.

Carte 4 :

Coefficient de vieillissement en 1998
(population de 65 ans et + / population de 0 à 17 ans x 100)

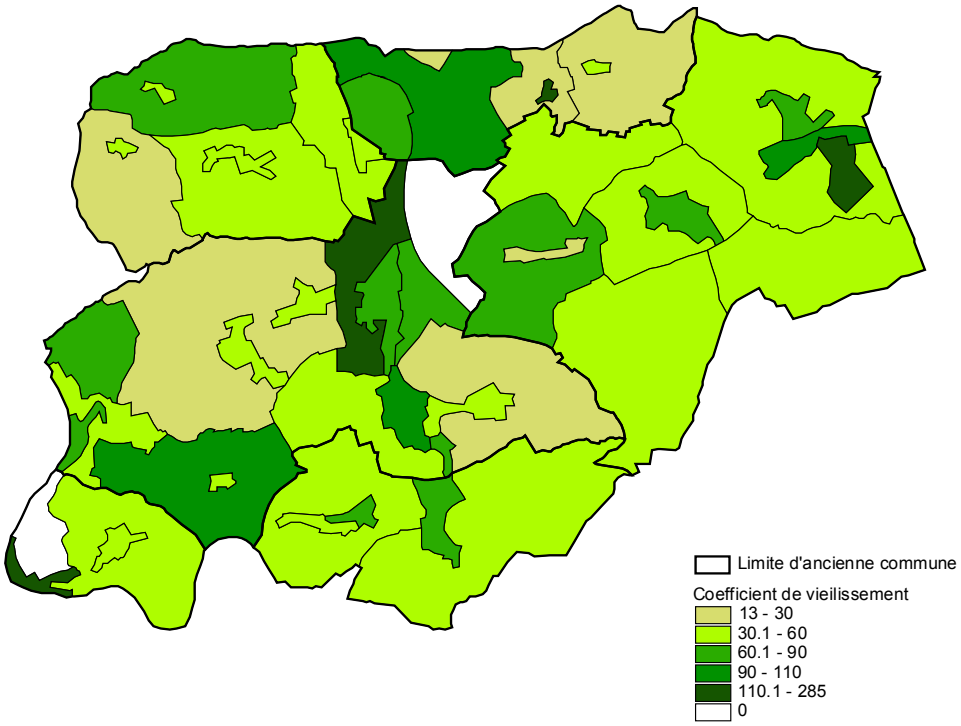

POPULATION ÉTRANGÈRE

La population étrangère de SPRIMONT est particulièrement réduite : on dénombrait 449 personnes de nationalité étrangère sur le territoire de la commune en 2001, soit à peine 3,6% de la population totale. On est loin des 9,5% observés en Région wallonne, plus loin encore des 10,6% de la province de Liège et des 13,2% de l'arrondissement de Liège (avec un maximum de 27,6% dans la commune de Saint-Nicolas).

La population étrangère de SPRIMONT présente deux autres caractéristiques : elle a diminué sensiblement depuis 1981 et elle est composée à plus de 99% de ressortissants de la C.E.E.

En 1981, on comptait 611 étrangers, soit 6,3% de la population totale et en 1991 encore 483, soit 4,3% : en 20 ans, on a donc assisté à une diminution de la population étrangère de l'ordre de 160 unités, alors que la population totale augmentait de 3 400 habitants. Cette diminution est le reflet d'une tendance générale en Région wallonne, mais qui en termes relatifs se marque d'une manière beaucoup plus importante à SPRIMONT.

Les Italiens (32%), les Portugais (22%) et les Français (15%) forment les plus grands contingents de la population étrangère, suivis de plus loin par les Néerlandais (8%) et les Espagnols (5%).

On dispose des effectifs de population étrangère par secteur statistique pour l'année 1998. Cette population a diminué par rapport à 1991 dans toutes les anciennes communes.

Plus de la moitié de la population étrangère reste concentrée dans l'ancienne commune de Sprimont et partie de Comblain; c'est là que l'on trouve la majeure partie des Italiens et des Portugais.

On peut donc lier cette présence à l'ancienne activité des carrières précisément concentrée dans cette partie de la commune. La diminution de population étrangère pourrait dès lors être liée à une réduction de la main-d'œuvre employée dans ces carrières : elle est d'ailleurs presque entièrement concentrée dans cette commune.

Seuls deux secteurs statistiques présentent une proportion d'étrangers supérieure à 7% : Sprimont-centre et Louveigné Campagne des Fawes (centre de pèlerinage de Banneux).

POPULATION SCOLAIRE

On ne dispose pas de données postérieures au recensement de 1991 sur ce thème. A cette date, la population scolaire représentait 19,6% de la population totale (17,8% en province de Liège). Elle se répartit à raison de 45% dans l'enseignement primaire, 27% dans le secondaire général, 16% dans le secondaire technique, professionnel et artistique, 5% dans le supérieur non universitaire et 6% dans l'enseignement universitaire. Cette répartition est assez semblable à celle de la province de Liège.

La part de la population scolaire dans la population totale par secteur est une donnée qui est fortement corrélée à la structure d'âge de chacun des secteurs statistiques. C'est à Dolembreux et Gomzé-Andoumont que la part de la population scolaire est la plus importante et à Sprimont qu'elle est la plus faible. Les valeurs les plus basses sont relevées à Lillé, Chanxhe, La Préallle, Noidré, Fraiture et les Forges; les plus fortes à Champay-Beauval, Haie des Chênes, Hayen et Andoumont habitations dispersées.

Le genre d'enseignement suivi est essentiellement lié à l'âge de la population scolaire; il s'agit donc avant tout d'une donnée d'ordre démographique; toutefois elle nous fournit également des informations d'ordre socio-économique, notamment en ce qui concerne le type d'enseignement secondaire : c'est ainsi que l'on voit que la proportion d'étudiants suivant un enseignement technique ou professionnel est très faible à Dolembreux (9%) et Gomzé-Andoumont (12%), alors qu'elle est supérieure à la moyenne à Sprimont (19%) et Rouvreux (21%).

NIVEAU D'INSTRUCTION

A ce sujet également, les dernières informations disponibles remontent au recensement de 1991. Elles sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Niveau d'instruction de la population de 18 ans et plus ne suivant plus d'enseignement (%)

Type de diplôme	Sprimont 1981	Sprimont 1991	prov. Liège 1991
Primaire	28,7	14,2	17,7
secondaire inférieur	24,7	20,2	21,3
secondaire supérieur	15,4	23,3	20,1
supérieur non universitaire	7,6	12,2	9,3
universitaire	3,5	6,0	4,6
sans diplôme	17,6	18,2	20,6
diplôme étranger ou inconnu	2,3	5,8	6,2

Source : Recensement de la population et des logements, 1981, 1991

Le niveau d'instruction de la population est une donnée qui reflète assez fidèlement ses caractéristiques socio-économiques. On observe entre les deux recensements une hausse très sensible du niveau d'instruction : celle-ci concerne surtout l'enseignement secondaire supérieur et le supé-

rieur non universitaire. Cette évolution traduit un phénomène général, mais elle semble particulièrement rapide dans la commune : on peut en déduire que la population qui s'est installée dans la commune pendant les années 80 semble avoir un niveau d'instruction relativement élevé.

Globalement, le niveau d'instruction de la commune est supérieur à celui de la province, mais ici encore, c'est surtout la proportion de titulaires d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur ou du supérieur non universitaire qui crée la différence. Remarquons également dans les trois cas la part importante de population sans diplôme.

Au sein de la commune, on observe une fois encore des différences significatives, que ce soit par ancienne commune et plus encore par secteur statistique. Ainsi, le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur est deux fois plus élevé à Dolembreux et Gomzé-Andoumont (30%) qu'à Sprimont et Rouvreux.

Les plus fortes proportions de diplômés de l'enseignement supérieur se rencontrent à Dolembreux (Dolembreux habitations dispersées, Hayen, Hautgné, Haie des Chênes) ainsi que dans le quartier de Bois-le-Comte et à Counachamps-Rolemont-Stinval (Louveigné). Les niveaux d'instruction les plus faibles se rencontrent à Sprimont-Centre, Sapinière-Forestier et Adzeux (Louveigné), Les Forges et Andoumont centre. Des quartiers comme Fraiture, Les Forges habitations dispersées et Mémorial Stan Ockers se distinguent par une forte concentration de diplômés de l'enseignement secondaire supérieur.

REVENU MOYEN PAR HABITANT

En 1999, le revenu annuel moyen par habitant de SPRIMONT était de 437 000 BEF, soit 10 927 €. Comme le montre le graphique 12, ce chiffre est légèrement supérieur à la moyenne de l'arrondissement et cet écart continue à s'accroître peu à peu. Il est donc probable que les nouveaux arrivants forment une population relativement aisée qui tend à faire monter la valeur du revenu moyen. Au sein de l'arrondissement, deux communes devancent largement les autres en termes de revenu moyen : Neupré et Chaudfontaine, dont le revenu moyen par habitant est supérieur de 3 500 à 4 500 € à la moyenne de l'arrondissement et dont la courbe de croissance est plus élevée : ces communes deviennent chaque année un peu plus riches, tandis qu'à l'autre bout de l'échelle la commune de Saint-Nicolas voit ses revenus progresser très lentement et l'écart avec la moyenne se creuser peu à peu.

Aywaille et Comblain-au-Pont restent légèrement en-dessous de la moyenne de l'arrondissement et évoluent de la même manière que celui-ci.

Graphique 12 :

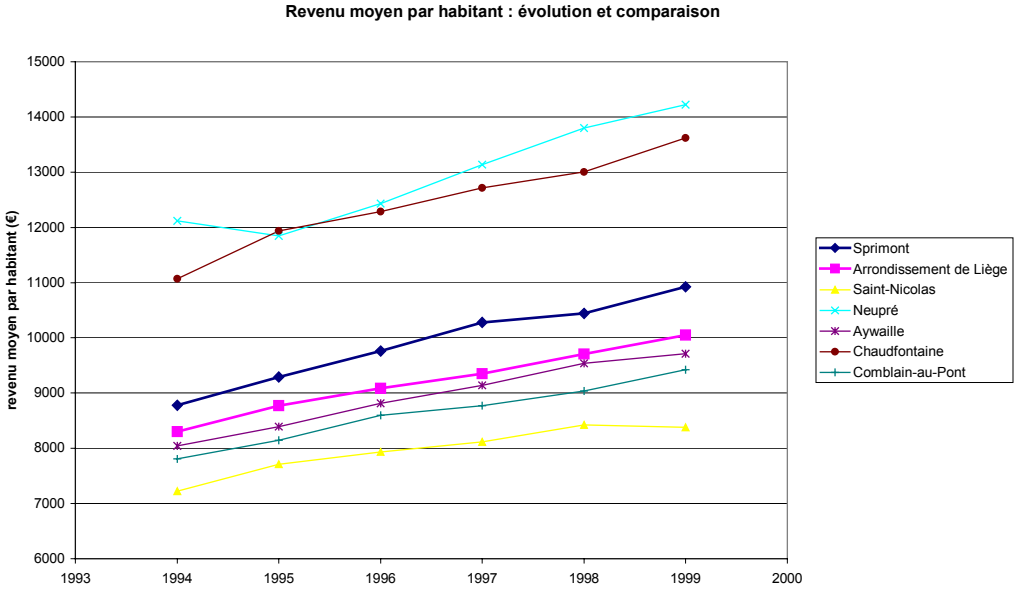

Si on compare la répartition des revenus (graphique 13), SPRIMONT se distingue toutefois par une proportion de revenus importants (>25 000 € ou 1 000 000 BEF) assez nettement supérieure à la moyenne de l'arrondissement : 35,9% contre 28,1%, tandis que la répartition des revenus les plus bas est sensiblement identique. Ces chiffres semblent donc indiquer qu'il y a dans la commune la coexistence d'une population aux revenus plutôt modestes avec une population nettement plus fortunée. L'augmentation sensible des revenus élevés entre 1994 et 1999 (+ 35%) laisse supposer qu'une bonne part des ménages qui se sont installés dans la commune pendant cette période répondaient à ce profil de revenus. La distribution des revenus laisse donc transparaître l'installation de nouveaux habitants aux revenus aisés au sein d'une population « de souche » aux revenus plus modestes.

Graphique 13 :

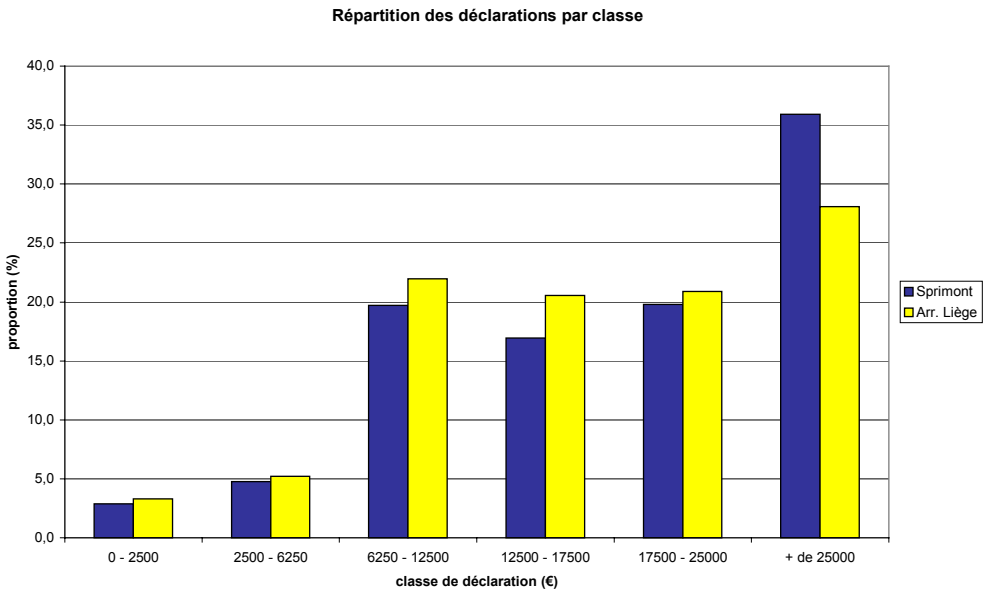

CONCLUSION

On a testé un certain nombre d'hypothèses relatives au développement d'une forme de *suburbanisation* dans une commune rurale à proximité de la métropole liégeoise et jouissant d'une excellente accessibilité par rapport à celle-ci : gradient d'accroissement de la population, origine et destination de la population migrante, structure d'âge de la population migrante, pyramides des âges, niveau d'instruction, répartition des revenus par habitant... Ces indicateurs ont tous tendance à montrer que ce phénomène est déjà en marche depuis plus de trente ans, mais qu'il est probablement loin d'être terminé. La commune voisine de Neupré ou beaucoup de communes du Brabant wallon nous montrent des exemples de lieux où ce processus est déjà beaucoup plus largement engagé et où les caractéristiques de la population immigrante ont pratiquement effacé celles de la population de souche.

Dans la suite de l'étude, d'autres analyses liées au logement ou à des caractères socio-économiques permettront de confirmer cette observation.

PROJECTIONS DE POPULATION

INTRODUCTION

En tant qu'outil d'aide à la décision pour l'aménagement de la commune, le schéma de structure se doit d'attacher une importance primordiale à l'aspect prévisionnel des domaines étudiés, à la projection dans un futur plus ou moins proche des tendances qui y sont observées. Le calcul de projections de population sur base d'hypothèses réalistes est donc une étape essentielle de cette étude car elle permet de définir l'échelle à laquelle doivent s'opérer les réflexions d'aménagement à moyen terme. Il est en effet fondamental de pouvoir évaluer l'évolution quantitative et structurelle de la population afin d'estimer quels seront ses besoins en équipements et services, l'adéquation entre ces besoins et l'offre actuelle et programmée, ainsi que les conséquences éventuelles en termes de mobilité et de qualité de vie.

Dans une commune comme SPRIMONT soumise à un accroissement démographique considérable, l'exercice est d'autant plus important qu'une absence de réflexion ou une réflexion inadaptée pourrait assez rapidement poser des problèmes techniques de toutes sortes et transformer la commune en une sorte de banlieue-dortoir à l'urbanisation anarchique.

Malgré une démographie naturelle relativement dynamique, on a vu que l'essentiel de l'accroissement était dû à des facteurs migratoires. L'évolution de la commune est donc liée pour une très large part à des facteurs extérieurs à celle-ci, en particulier :

- La proximité de l'agglomération liégeoise : celle-ci, comme la plupart des grandes villes, est soumise à une force centrifuge qui voit l'urbanisation se disperser sur des distances considérables, vers des espaces plus aérés qui conservent un aspect visuel campagnard tout en étant sociologiquement intégrés dans le système urbain. On a vu que SPRIMONT était déjà influencée par ce phénomène, probablement en raison de son excellente accessibilité et de ses beaux paysages. Si les choses restent telles quelles, on peut supposer que cette tendance va se prolonger voire s'accentuer à l'avenir. L'ampleur de ce mouvement dépendra toutefois de la politique poursuivie par la ville de Liège et les communes voisines, ainsi que de la politique régionale en matière d'aménagement du territoire ; rappelons à ce sujet que le Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) affiche parmi ses principales priorités le renforcement des centres urbains et la lutte contre le phénomène d'éparpillement de l'habitat, coûteux en tous points pour la collectivité.

- Des facteurs plus généraux, tels l'évolution du coût de l'immobilier, des taux d'intérêt, de la conjoncture économique, éléments qui influencent considérablement la décision des candidats bâtisseurs ou rénovateurs.

Malgré tous ces facteurs extérieurs, il est clair que la commune reste en mesure d'influencer son destin démographique, par le biais de sa politique foncière, urbanistique et de logement, domaines dans lesquels le pouvoir communal a vu ses compétences singulièrement renforcées depuis peu.

Enfin, le plan de secteur intervient comme élément limitant en ce qui concerne le nombre maximum d'habitations et donc d'habitants que peut comporter le territoire de la commune. Toutefois, comme il est particulièrement généreux en zones d'habitat et qu'il ne fait aucune restriction en ce qui concerne la densité d'habitations, il s'avère qu'en l'occurrence, cette limite n'agit pas du tout comme une contrainte.

Les prévisions réalisées ici ne vont pas au-delà de 2020, soit une vingtaine d'années car il s'agit d'une limite communément admise à la fois pour la validité des extrapolations démographiques et

pour le cadre de réflexion d'un schéma de structure. Il est clair que les chiffres cités ci-dessous ne doivent être considérés que comme des ordres de grandeur servant de base à la réflexion.

Il s'agira donc surtout de fournir une fourchette de prévisions en faisant varier un certain nombre de paramètres démographiques et en restant conscient des très nombreuses inconnues qui ne peuvent être prises en compte dans ce type d'exercice.
Les projections de population ne sont réalisables que moyennant l'introduction d'un certain nombre d'hypothèses simplificatrices : on détermine les paramètres de fécondité, de rapport hommes/femmes à la naissance, de mortalité et de migration. En choisissant à la base différentes valeurs pour ces paramètres, on détermine une fourchette de projections à l'intérieur de laquelle on a une très forte probabilité de rencontrer l'effectif futur de population.

Précisons d'emblée que les résultats concernent l'ensemble de la commune. On ne peut pas aller plus loin dans la précision spatiale des résultats, au moins pour trois raisons : par ancienne commune ou plus encore par secteur statistique, la taille trop petite des échantillons ne permet pas de réaliser des exercices statistiques corrects; de plus, on ne dispose pas à cette échelle des paramètres démographiques nécessaires à l'exercice; enfin et surtout, la répartition spatiale est davantage liée aux opportunités foncières qu'à des calculs théoriques.

HYPOTHÈSES ET SCÉNARIOS RETENUS

Quatre paramètres ont été retenus comme base de ces projections.

- *Le **taux de fécondité*** est le nombre annuel de naissances rapporté au nombre de femmes en âge théorique d'avoir des enfants. On a vu qu'il était plutôt élevé à SPRIMONT au début des années 1990 mais qu'il a sensiblement diminué depuis lors. Pour tester différents scénarios, on a retenu trois taux différents :
  - un taux de fécondité légèrement décroissant, partant de la valeur observée en 2001 (47‰) et diminuant chaque année de 0,1‰ pour arriver à 45,3‰ en 2020 ;
  - un taux qui se stabilise à 47‰ ;
  - un taux de fécondité légèrement croissant, partant de la valeur observée en 2000 (48‰) et augmentant chaque année de 0,1‰ pour arriver à 49,7‰ en 2020.

  Si on prolonge la tendance des dernières années, c'est l'hypothèse de fécondité décroissante qui est la plus probable, mais comme elle a atteint un niveau assez faible, on pourrait également supposer qu'elle se stabilise à ce seuil.

- *Le **rapport de naissances filles-garçons*** est également important car il répartit selon les deux sexes le nombre de naissances estimé chaque année par le taux de fécondité. En Région wallonne comme en province de Liège, ce rapport reste plus ou moins constant d'une année à l'autre et il est de l'ordre de 105 naissances masculines pour 100 naissances féminines. A SPRIMONT, le rapport varie très sensiblement d'une année à l'autre ce qui s'explique par la petite taille de l'échantillon; si on fait la moyenne 1996-2002, on observe un nombre de naissances pratiquement équivalent (rapport de 101). Néanmoins, on estime que cette différence n'est pas significative et pour les projections, on utilise le rapport moyen de 105 à 100 que l'on estime constant dans le temps.

- *La **mortalité*** est prise en compte par les tables de mortalité publiées par l'I.N.S. qui indiquent, par sexe et par classe d'âge, la probabilité de mourir au cours de l'année qui suit. Les dernières tables disponibles sont basées sur la période 1998-2000. L'échelle la plus fine disponible est celle des provinces, en l'occurrence la province de Liège. Si on applique cette table de mortalité à la commune de SPRIMONT, on obtient une mortalité calculée très similaire à celle qui est observée : en 2000, le nombre de décès calculé sur base de ces tables serait de 118 alors que les statistiques nous montrent qu'il oscille d'une année à l'autre de 110 à 130. On a donc maintenant la preuve que **la faible mortalité enregistrée à SPRIMONT n'est pas due à une espérance de vie supérieure à la moyenne mais simplement aux particularités de sa structure d'âge**, en particulier à la faible part de la population âgée.

Dans les années qui viennent, on peut s'attendre à ce que l'espérance de vie continue à s 'accroître, comme c'est le cas depuis quelques décennies. Pour tenir compte de cette évolution, on a choisi de tester également sur la population sprimontoise la table de mortalité du Brabant wallon qui traduit une plus grande espérance de vie que celle de la Province de Liège.

- Les ***taux de migration*** sont certainement le facteur le plus délicat à manipuler, d'abord parce que le bilan migratoire est et restera de loin le principal moteur de l'évolution démographique, mais aussi parce que l'évolution de ce paramètre, bien plus encore que les facteurs naturels, est fortement aléatoire. On cherche donc à préciser plusieurs scénarios migratoires permettant de mettre au point un taux de migration par âge et par sexe. Il s'agit en fait d'un taux de bilan migratoire qui ne tient compte que de la résultante des mouvements d'entrées et de sorties. On ne dispose malheureusement pas de données présentées sous cette forme - les statistiques annuelles ne donnant que les mouvements par grandes catégories d'âge - , il convient donc de les estimer.

  Voici comment l'on procède : on dispose des pyramides des âges par classes d'âge annuelles réalisées par la commune au 01/01/1996, 1999 et 2002. Partant de la pyramide des âges de 1996, on fait évoluer celle-ci de manière théorique jusqu'en 2002 en jouant uniquement sur les paramètres naturels : chaque année on décale les effectifs, on fait jouer les tables de mortalité et on ajoute à la base le nombre de naissances observées dans l'année. On obtient ainsi une pyramide des âges théorique qui ne tiendrait compte que des paramètres naturels de la population et dont on aurait exclu les mouvements migratoires. Les différences avec la pyramide observée en mars 2002 peuvent être assimilées en première approximation aux effets des mouvements migratoires ; on peut ainsi estimer un taux annuel de bilan migratoire par sexe et par âge. La comparaison sur une moyenne de plusieurs années permet de lisser quelque peu les résultats en réduisant les variations aléatoires dues à la petite taille de l'échantillon. Les taux ne sont pas calculés après l'âge de 85 ans en raison de la faiblesse des effectifs au-delà de cet âge.

  Les résultats de ces deux estimations sont présentés dans les graphiques ci-dessous. On y distingue assez nettement les deux « pics » de 5 à15 ans et de 30 à 40 ans, ainsi que le « creux » de 20 à 29 ans. Cette distinction est plus nette pour la période 1996-2002, soit parce que le lissage sur un plus grand nombre d'années permet de mieux faire ressortir les grandes tendances, soit parce qu'on assisterait ces dernières années à un changement de ces mouvements de la population qui seraient moins liés à la structure d'âge. On manque encore de recul à ce stade pour pouvoir trancher en faveur de cette dernière hypothèse.

Graphique 14 :

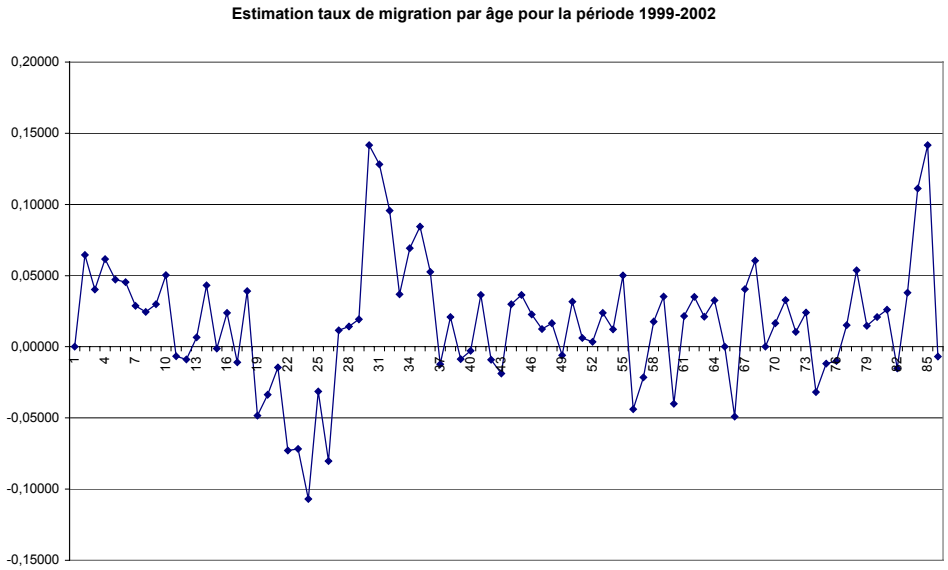

Graphique 15 :

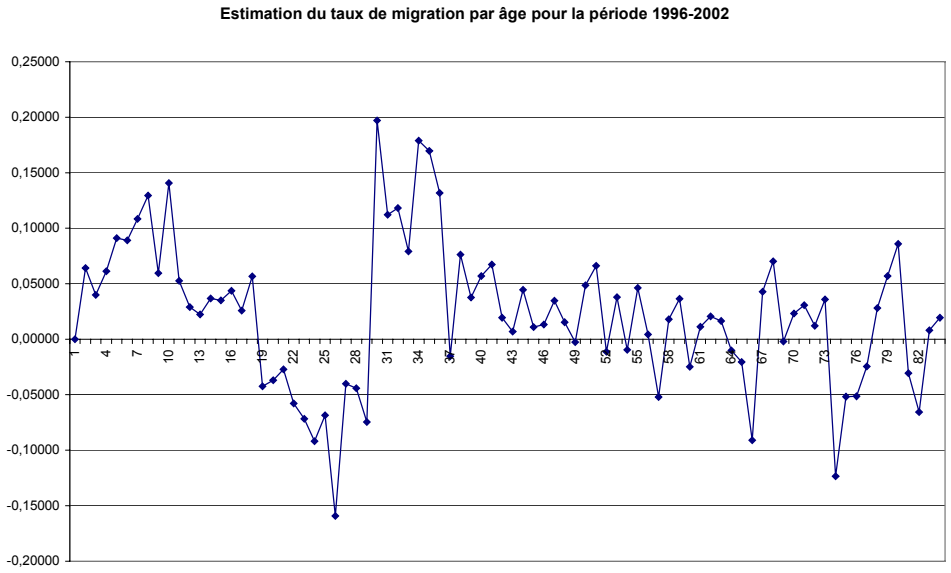

En fin de compte, on voit que les différents scénarios peuvent faire varier trois paramètres : la fécondité, la mortalité et les migrations. En faisant jouer diverses combinaisons de paramètres, on pourrait obtenir un très grand nombre de scénarios différents de projection de population. En pratique, ce sont surtout les extrémités des fourchettes qui nous intéressent, ainsi que l'un ou l'autre scénario intermédiaire se basant sur les hypothèses les plus probables.

On développe ainsi trois scénarios d'évolution de la population : un scénario « minimal » qui conjugue les hypothèses les plus pessimistes des trois paramètres ; un scénario « maximal » qui regroupe les hypothèses les plus optimistes et un scénario « moyen » qui regroupe les hypothèses a priori les plus probables.

Scénario 1 :	projection avec le taux de migration observé entre 1999 et 2002, fécondité décroissante (-0,1‰ par an, partant de 47‰) table de mortalité de la Province de Liège
Scénario 2 :	projection avec le taux de migration observé entre 1996 et 2002, fécondité moyenne et fixe (47‰) table de mortalité de la Province de Liège
Scénario 3 :	projection avec le taux de migration observé entre 1996 et 2002, fécondité croissante (+0,1‰ par n, partant de 48‰) table de mortalité du Brabant wallon

Le principe est simple : chaque année, on décale les effectifs d'un an; on calcule le nombre de naissances de l'année en multipliant le nombre de femmes de 15 à 49 ans de l'année précédente par le taux de fécondité pris en compte ; on répartit ces naissances à raison de 105 hommes pour 100 femmes. On applique alors à chacun de ces effectifs le taux de migration par âge et par sexe. C'est sur ces nouveaux effectifs tenant compte des migrations que l'on applique les taux de mortalité par âge et par sexe. On obtient ainsi les effectifs estimés au terme de l'année en question et l'on recommence l'exercice pour l'année qui suit.

On dispose ainsi pour chaque année de la projection de la structure d'âge estimée de la population, ce qui est particulièrement intéressant pour l'estimation des besoins futurs de celle-ci (garderies, équipements scolaires, services au troisième âge, équipements commerciaux...).

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Evolution du chiffre global

Le graphique 16 illustre l'évolution estimée de la population au cours des 20 années à venir selon les différents scénarios retenus.

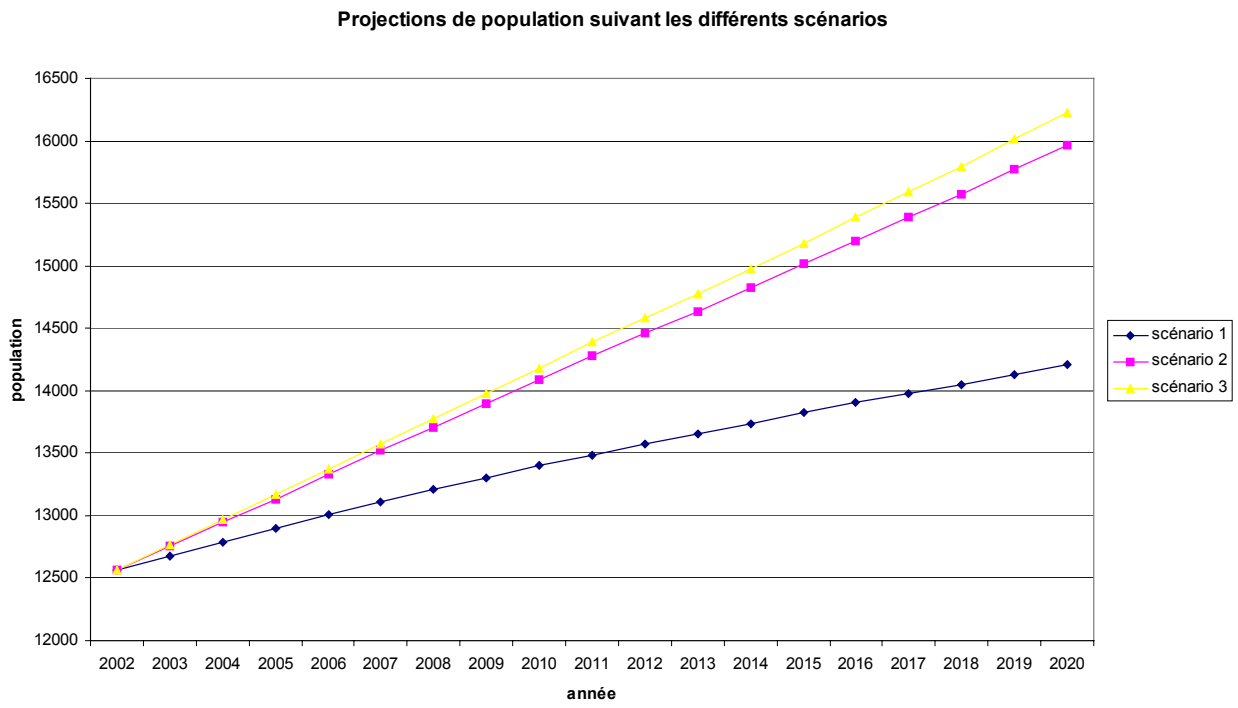

La tendance des courbes est éloquente : quels que soient les scénarios retenus, on peut s'attendre à une croissance démographique encore très importante dans la commune au cours des années à venir. Mieux : seul le scénario le plus pessimiste laisse entrevoir une légère inflexion de cette croissance à l'horizon 2020 ; dans les deux autres cas, la croissance se poursuit de manière pratiquement linéaire. En fait, ce n'est qu'après 2020 que le vieillissement progressif des classes d'âge moyen – fortement représentées – commencera à avoir une incidence significative sur les chiffres de la mortalité et marquera le début du ralentissement de la croissance. D'ici là, la population de la commune sera supérieure à 14 000 habitants, voire pourrait dépasser le chiffre de 16 000 !

Le tableau 6 suivant indique l'estimation de la population et son accroissement par rapport à 2002 suivant les trois scénarios.

	Scénario 1		Scénario 2		Scénario 3	
2002	12 570		12 570		12 570	
2005	12 898	+ *328*	13 135	+ *565*	13 168	+ *598*
2010	13 400	+ *830*	14 087	+ *1 517*	14 183	+ *1 613*
2020	14 212	+ *1 642*	15 966	+ *3 396*	16 225	+ *3 655*

L'accroissement annuel moyen serait de 91 personnes selon le scénario 1, 189 selon le scénario 2 et 203 selon le scénario 3.

On peut donc s'attendre à une croissance soutenue de la population, engendrée en grande partie par des mouvements migratoires. Le seuil des 15 000 habitants sera atteint et dépassé à moyen terme, alors même que les courbes de croissance se seront à peine infléchies. Ceci reste évidemment très théorique : la croissance a un effet autorégulateur, ne fût-ce que par la réduction de l'espace disponible et l'augmentation du coût de l'immobilier qui l'accompagne. Néanmoins, quel que soit le type de politique que la commune recherche par rapport à sa population, il faut rester conscient de cette réalité : toutes autres choses restant égales par ailleurs, la croissance de la commune restera très soutenue pendant les 20 années à venir.

Evolution de la structure d'âge de la population

Tout en restant conscient des limites d'une extrapolation, on peut maintenant faire l'exercice d'imaginer quelle sera la répartition de cette population selon le sexe et les différentes catégories d'âge. Ceci est évidemment essentiel pour cerner au mieux les caractéristiques et les besoins de la population concernée par le schéma de structure.

Le tableau 7 indique les effectifs de population par classes d'âge suivant les trois projections retenues. On a regroupé les classes d'âge en fonction des types de besoins et donc de services à prévoir.

Tableau 7 : Evolution estimée des effectifs par classe d'âge suivant différentes projections

Classes d'âge		**Scénario 1**			**scénario 2**			**scénario 3**		
	2002	**2005**	**2010**	**2020**	**2005**	**2010**	**2020**	**2005**	**2010**	**2020**
0-2 ans	431	438	446	441	443	477	527	454	494	557
3-5 ans	480	465	477	479	475	503	572	475	518	600
6-11 ans	1 107	1 044	1 005	1 035	1 151	1 191	1 353	1 151	1 200	1 408
12-18 ans	1 238	1 346	1 310	1 234	1 393	1 523	1 656	1 393	1 523	1 695
19-24 ans	881	902	1 020	958	904	1 065	1 260	904	1 065	1 261
25-34 ans	1 563	1 497	1 472	1 707	1 487	1 366	1 667	1 488	1 367	1 670
35-49 ans	2 971	2 985	2 908	2 713	3 111	3 322	3 235	3 114	3 328	3 246
50-59 ans	1 538	1 800	1 994	2 015	1 821	2 053	2 351	1 828	2 070	2 378
60-69 ans	1 028	1 004	1 294	1 895	987	1 257	1 882	987	1 265	1 911
70-79 ans	907	926	905	1 095	897	839	986	902	847	1 000
> 79 ans	426	491	569	638	466	492	478	471	505	499
Total	12 570	12 898	13 400	14 212	13 135	14 087	15 966	13 168	14 183	16 215

Propor-tions (%)		Scénario 1			scénario 2			scénario 3		
	2002	2005	2010	2020	2005	2010	2020	2005	2010	2020
0-24 ans	32,91	32,52	31,78	29,18	33,24	33,78	33,62	33,24	33,85	34,03
25-59 ans	48,31	48,71	47,57	45,29	48,87	47,85	45,42	48,83	47,70	44,96
>59 ans	18,78	18,77	20,66	25,53	17,89	18,37	20,96	17,92	18,45	21,02

Les graphiques 17 et 18 illustrent ces différents scénarios d'évolution en 2005 et 2020 en les comparant aux effectifs de 2002.

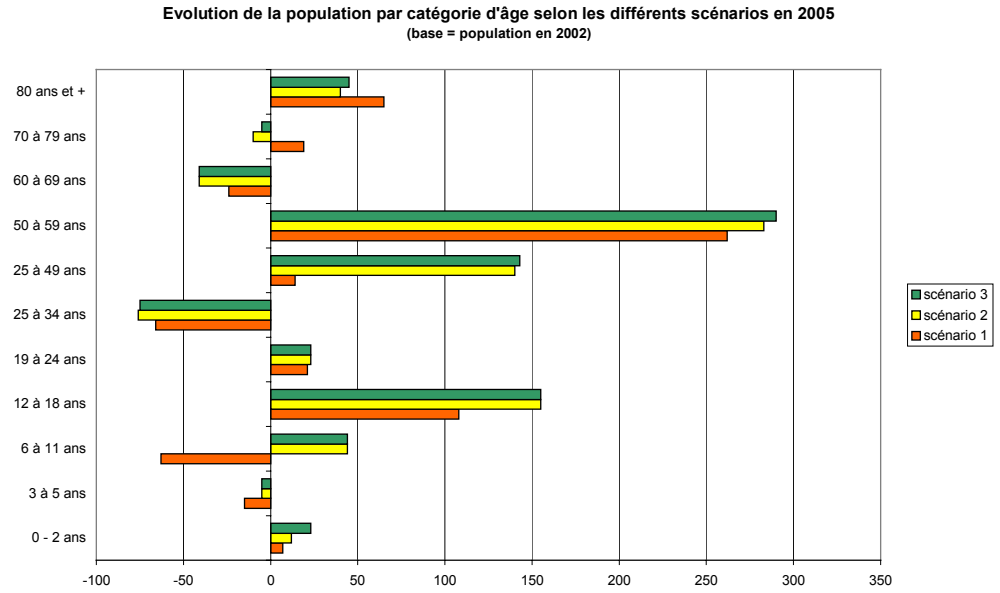

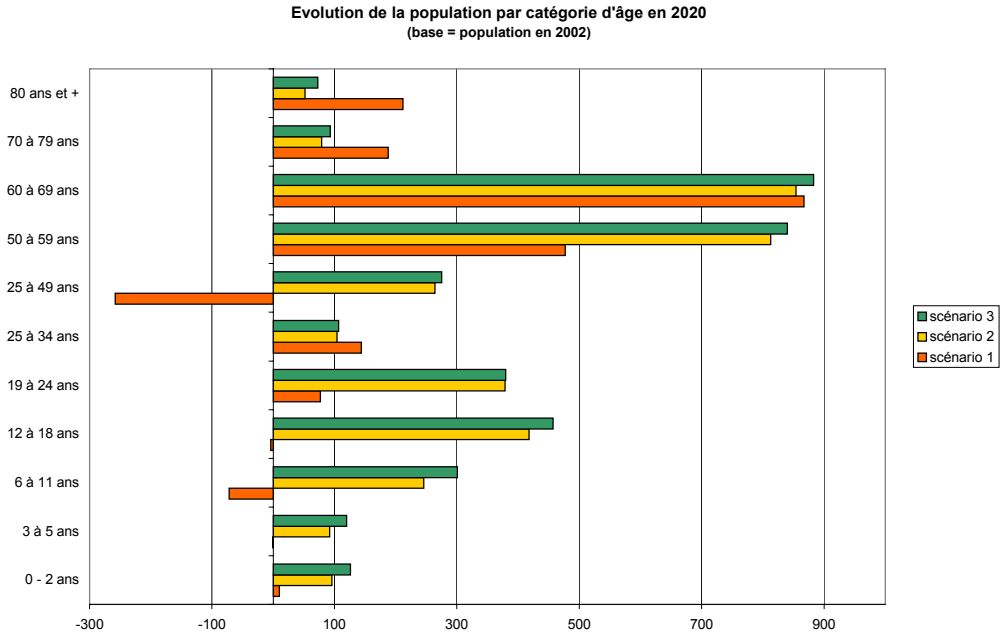

- La classe 0-2 ans (garderies, consultations) ne connaîtra que des variations minimes ; c'est seulement au terme de 2020 que les scénarios 2 et 3 envisagent une légère augmentation.

- La classe d'âge 3-5 ans (école maternelle) connaîtra également une stabilité remarquable jusqu'en 2010. Les effectifs pourraient augmenter d'une centaine d'unités dans les scénarios 2 et 3, mais seulement à l'horizon 2020.

- La classe 6-11 ans (école primaire) connaîtra des mouvements plus divergents ; elle connaîtrait une diminution légère mais durable dans le scénario 1, mais elle augmenterait assez sensiblement entre 2010 et 2020 (+ 250 à 300) dans les scénarios 2 et 3.

- La classe 12-18 ans (école secondaire) augmentera dans tous les cas, de manière d'abord assez modérée (+ 100 à 150 en 2005) puis très sensiblement à partir de 2010 dans les scénarios 2 et 3 (+ 400 à 450 à l'horizon 2020). Ces deux scénarios se basent sur le taux de migration 1996-2002 qui présente des valeurs sensiblement positives pour les classes d'âge de 0 à 18 ans. Dans le cas du scénario 1, les effectifs en 2020 seraient identiques à ceux de 2002.

- La classe 19-24 ans (études supérieures, premier emploi) augmentera très lentement d'abord puis un peu plus rapidement, surtout dans le cas des scénarios 2 et 3 (+ 400 en 2020).

- La classe 25-34 ans (jeunes actifs, jeunes ménages) va diminuer partout dans un premier temps (- 100 à – 200 en 2010), puis se mettra à augmenter pour dépasser en 2020 les effectifs de 2002 (+ 100 à 150).

- La classe 35-49 ans (actifs d'âge moyen, familles avec enfants) qui a fortement augmenté ces dernières années connaîtra des mouvements divergents d'un scénario à l'autre mais dans l'ensemble relativement faibles : dans le scénario 1, on a une stabilité jusqu'en 2010 suivie d'une diminution (-250 en 2020) ; dans les scénarios 2 et 3, l'effectif augmente d'abord assez rapidement (+ 150 en 2005), passe par un maximum en 2010 (+ 350) puis diminue lentement par la suite (+ 250 en 2020).

- La classe 50-59 ans (actifs d'âge mûr et préretraités) est assurément celle qui connaîtra l'augmentation la plus sensible et la plus régulière : les effectifs s'accroîtront d'environ 300 unités en 2005, 450 à 550 en 2010 et 450 à 850 en 2020. Seul le scénario 1 verra une stabilisation des effectifs, à l'horizon 2020.

- La classe 60-69 ans (retraités "actifs") restera stable jusqu'en 2005, augmentera légèrement jusqu'en 2010 (+ 250) puis verra ses effectifs exploser et pratiquement doubler à l'horizon 2020 (+ 850 à + 900), avec l'arrivée progressive de la classe d'âge inférieure fortement représentée.

- La classe 70-79 ans par contre restera globalement très stable : elle augmentera à peine d'une centaine d'unités à l'horizon 2020 après avoir très légèrement diminué en 2010.

- La classe des 80 ans et plus ("quatrième âge") ne connaîtra pas non plus de modification sensible : elle augmentera de manière continue mais très modérée dans les scénarios 2 et 3 (+ 50 en 2020) et légèrement plus sensible dans le scénario 1 (+ 200 en 2020).

On remarquera que les différences de résultats entre les scénarios 2 et 3 sont très ténues, ce qui signifie que l'application de la table de mortalité du Brabant wallon plutôt que celle de Liège ne change pas grand-chose aux résultats ; ceci est dû à la relative faiblesse des effectifs dans les classes d'âge âgées (70 ans et +), sur lesquelles la mortalité joue un rôle important.

La deuxième partie du tableau illustre l'importance relative des trois grands groupes d'âge : on peut très sommairement rapporter ces âges aux trois grands stades de la vie : population étudiante, population active et population retraitée. On observe une relative stabilité de la proportion de population jeune, sauf dans le scénario 1 de fécondité décroissante, une stabilité suivie d'une diminution en 2020 de la population d'âge moyen et une augmentation de la population âgée, effective dans tous les cas mais beaucoup plus sensible dans le scénario 1.

CONCLUSION

Les conclusions s'imposent clairement : le développement démographique très soutenu de la commune est appelé à se poursuivre au cours des années futures. Le seuil des 15 000 à 16 000 habitants est une réalité à envisager à moyen terme. Cet accroissement sera le fait d'une population familiale (personnes d'âge moyen avec leurs enfants) attirée par le cadre de vie et l'accessibilité de la commune. Les jeunes adultes auront par contre tendance à quitter SPRIMONT, au moins de manière provisoire.

EMPLOI ET POPULATION ACTIVE

INTRODUCTION

Cette section a essentiellement pour but de mettre en comparaison la population active résidant dans la commune et le nombre d'emplois exercés sur le territoire communal. Au-delà d'un inventaire très sommaire des principales sources d'emplois de la commune, l'exercice a surtout l'intention de montrer les conséquences en termes de mobilité journalière que peut induire un éventuel déséquilibre dans ce domaine. Il constitue donc une introduction à la problématique de la circulation étudiée en détails par ailleurs. Il aborde également la question de la localisation des activités économiques qui mène à une réflexion sur le mode et la qualité de vie en milieu périurbain résidentiel, rejoignant ainsi des préoccupations plus spécifiques à l'aménagement du territoire.

SOURCES DES DONNÉES

- Recensements de la population et des logements, I.N.S., 1981, 1991.
- Brochure communale « Sprimont, le Guide du Citoyen », 2002.
- Site Internet de la commune de Sprimont.
- Statistiques des personnes assujetties à la cotisation sociale, statistiques bisannuelles (O.N.S.S., 1984, 1992, 1998).
- Statistiques des travailleurs assujettis au statut social des travailleurs indépendants (I.N.A.S.T.I., 1984, 1992, 1998).
- Institut Wallon, Numérisation des plans de secteur pour le compte de la D.G.A.T.L.P., résultats par commune, 1994.
- Visites de terrain.

Il faut souligner la difficulté de comparer et d'interpréter les données relatives à ce thème pourtant fort important des activités économiques : les dernières données relatives à la population active remontent au recensement de 1991 ; quant aux données sur l'emploi, elles proviennent de sources différentes (O.N.S.S. et I.N.A.S.T.I.) qui n'utilisent pas la même classification. Même la comparaison d'une année à l'autre est très délicate car l'O.N.S.S. a modifié récemment et le contenu et la présentation de ses informations.

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET EMPLOIS

Jusqu'à la fin du siècle dernier, l'économie de la commune de SPRIMONT est restée largement dominée par l'activité agricole. Par la suite, quatre éléments ont modifié peu à peu ce paysage économique : tout d'abord le développement de l'industrie extractive dans la partie sud-ouest de la commune ; viennent ensuite le développement du centre de pèlerinage de Banneux, l'accroissement des migrations alternantes vers les pôles d'emploi et enfin plus récemment, l'installation de petites entreprises dans les zones d'activités économiques à proximité des sorties d'autoroute.

Au 30 juin 1986, les statistiques de l'O.N.S.S. recensaient 1 046 emplois salariés dans la commune ; le 30 juin 1992, elles en relevaient 1 367 et, le 30 juin 1998, 1 792. On a donc assisté à une hausse de 321 emplois salariés dans la première période et de 425 emplois dans la deuxième, ce qui représente une croissance de plus de 5% par an. On ne dispose malheureusement pas de données plus récentes en ce qui concerne les emplois salariés.
Le nombre d'indépendants à titre d'activité principale est passé de 605 en 1986 à 797 en 1992, puis à 836 unités en 1998 et 845 unités en 2002. On a donc assisté à une augmentation très rapide en début de période (192 unités en 6 ans) suivie d'une croissance beaucoup plus réduite au cours des dix dernières années (+ 48). Même si elle est très limitée, cette croissance se démarque toutefois dans un contexte général de diminution du nombre d'indépendants.
L'emploi total dans la commune peut donc être estimé à 1 651 unités en 1986, 2 164 unités en 1992[1] et 2 628 en 1998. Par rapport à 1986, on enregistre une augmentation de l'ordre de 1 000 unités soit de 60% !

On assiste donc à une progression sensible du nombre d'emplois dans la commune au cours des dernières années, liée pour une très grande part au développement de l'emploi salarié.

On relèvera également l'importance du nombre d'emplois manuels qui représentent 54% de l'emploi total.

Les statistiques de l'O.N.S.S. sont publiées selon le code NACE qui est une classification sectorielle des activités économiques. Les statistiques de l'I.N.A.S.T.I suivent une classification propre à l'organisme. La comparaison ne peut dès lors s'effectuer que sur une base minimale qui distingue trois grands secteurs : primaire, secondaire et tertiaire.

Secteur primaire

Le secteur 0 de la NACE - agriculture, sylviculture, horticulture - a connu un accroissement important - en termes relatifs - des effectifs salariés entre 1986 et 1998 : l'emploi est passé de 11 à 38 unités. Cet accroissement est lié au développement de « services annexes à l'agriculture » (28 emplois).

Par contre, le nombre d'indépendants[2] dans ce domaine a sensiblement diminué, passant de 212 à 156 unités. Ce chiffre est bien sûr lié à la diminution continue du nombre d'exploitations agricoles.

---

[1] *On remarquera que l'estimation de l'emploi total obtenue de cette manière pour 1992 est assez différente de celle qui est enregistrée au recensement de 1991 (1717 emplois en 1991). Cet écart entre les différentes sources s'observe couramment et ne peut s'interpréter que par les différences de méthodes utilisées pour comptabiliser les emplois.*

[2] *Les données sectorielles concernant les indépendants reprennent également ceux qui exercent une activité à titre complémentaire.*

En fin de compte, le secteur primaire est le seul qui ait connu une diminution globale du nombre d'emplois ; cette évolution est tout à fait conforme à la tendance générale.

Secteur secondaire

Tableau 1 : Evolution du nombre d'emplois dans le secteur secondaire

Secteur	1986	1992	1998
Industries	125	207	348
Bâtiment et génie civil	188	199	234
TOTAL salariés	319	412	582
Indépendants[3]	170	234	286

Sources : Statistiques des travailleurs assujettis à la cotisation sociale (O.N.S.S., 1986, 1992, 1998), Statistiques des travailleurs indépendants (I.N.A.S.T.I., 1986, 1992, 1998).

La classification des secteurs NACE ayant été modifiée, il est relativement difficile de comparer l'évolution par type d'activité industrielle. On voit que l'emploi manufacturier connaît un accroissement sensible, de même que les indépendants (bâtiment, artisans). Une entreprise active dans le domaine de la « fabrication de verre et d'articles en verre » concentre à elle seule 124 emplois (42 en 1992), tandis que le secteur de l'industrie alimentaire représente 85 emplois.

L'emploi salarié dans le domaine du bâtiment est particulièrement bien représenté et continue à se développer. Il est réparti en une dizaine d'entreprises de taille moyenne.

Même si l'industrie extractive constitue l'activité la plus connue de la commune, elle ne s'étend que sur une portion restreinte du territoire. L'extraction de la pierre est une activité très ancienne le long de l'Ourthe, de l'Amblève et de certains ruisseaux secondaires (Préalle) puisqu'on en retrouve déjà des traces sur les cartes de "de Ferraris" dressées à la fin du 18ème siècle. Mais leur exploitation industrielle débute véritablement dans la deuxième moitié du 19ème siècle, en particulier grâce à la construction de lignes de chemin de fer dans les fonds de vallée permettant l'acheminement de la production. La roche extraite était essentiellement le calcaire, mais on trouve également des carrières de grès (moellons, pavés) et même de sable sur le plateau. L'industrie extractive a connu son apogée avant la première guerre mondiale : on dénombrait alors plusieurs dizaines de carrières occupant une main-d'oeuvre très abondante. Le paysage et surtout la mémoire collective de la commune sont encore fortement marqués par cette activité qui en termes d'emplois directs est pourtant devenue presque marginale[4].
A l'heure actuelle, quatre carrières sont encore en exploitation et un certain nombre sont susceptibles d'être réouvertes. Le « petit granit » est encore exploité comme pierre de taille, mais la fabrication de concassés est devenue une des principales activités des industries extractives. L'emploi généré par cette activité s'est stabilisé à une trentaine d'unités.

---

[3] *Les données sectorielles concernant les indépendants reprennent également ceux qui n'exercent une activité qu'à titre complémentaire.*

[4] *Voir la section consacrée à ce sujet dans l'occupation du sol.*

Secteur tertiaire

Tableau 2 : Evolution du nombre d'emplois dans le secteur tertiaire

Secteur	1986	1992	1998
Commerce et HORECA	236	277	350
Transports et communications	93	108	134
Banques, assurances	35	39	40
Autres services	352	509	577
TOTAL salariés	716	933	1 101
Indépendants[5]	415	646	700

Sources : Statistiques des travailleurs assujettis à la cotisation sociale (O.N.S.S., 1986, 1992, 1998), Statistiques des travailleurs indépendants (I.N.A.S.T.I., 1986, 1992, 1998).

C'est surtout dans le secteur tertiaire que l'augmentation des emplois est la plus sensible : + 385 salariés et + 285 indépendants en douze ans. Le nombre d'emplois dans le domaine du commerce et de l'Horeca est particulièrement important pour une commune de cette taille : cela s'explique en bonne partie par la présence du site marial de Banneux qui occupe plus d'une centaine de personnes dans ce secteur (140 en pleine saison).

Le secteur des « autres services » qui comprend notamment l'enseignement, l'administration et les services sociaux, est celui qui concentre le plus grand nombre d'emplois et qui a connu la plus forte augmentation. Ici encore, les divers services liés de manière directe ou indirecte à la présence du site de Banneux génèrent plus d'une centaine d'emplois salariés.

POPULATION ACTIVE RÉSIDANTE

Au recensement de mars 1991, on dénombrait 4 114 personnes actives occupées résidant dans la commune. Le taux d'activité, rapport de la population active à la population totale, est de 37% et est tout à fait conforme à la moyenne de la province.

Au recensement de 1981, la population active occupée s'élevait à 3 541 personnes. Elle s'est donc accrue de 573 unités pendant cette période, soit de 14%.

A ce chiffre, il convient d'ajouter la population active non occupée, formée essentiellement des chômeurs et des miliciens jusqu'à la suppression du service militaire. C'est ainsi qu'en 1991, la population active totale atteignait 4 717 unités.

Le recensement de 1991 précise la répartition de la population active occupée de la commune par classe d'âge quinquennale. On peut dès lors calculer un taux d'emploi par classe d'âge. Si on applique ces taux à la pyramide des âges de 2001, on peut obtenir une estimation de la population active occupée en 2001 : elle s'élèverait à 4 639 personnes, soit une augmentation d'environ 525 personnes par rapport à 1991. D'après cette estimation, le taux d'activité – en considérant la population active *occupée* – connaît une très légère augmentation, passant de

[5] *Les données sectorielles concernant les indépendants reprennent également ceux qui n'exercent une activité qu'à titre complémentaire.*

37,0% à 37,2% ; ceci est dû au fait que l'accroissement de population est surtout sensible dans les classes d'âge moyen qui sont les plus actives : les gens qui viennent s'installer à SPRIMONT exercent souvent déjà un emploi.

BILAN ENTRE EMPLOI ET POPULATION ACTIVE

Comme on peut le voir, la comparaison est très difficile à établir en raison du caractère incomplet des données et de leurs sources variées. On se contentera donc d'une comparaison globale en s'attardant surtout sur les principales conséquences.

TAUX D'EMPLOI

Le bilan rapporte le nombre d'emplois existant dans la commune à la population active *occupée* résidant dans la commune. Au recensement de 1991, ce taux était de 41,7, ce qui signifie qu'on ne compte que 4 emplois pour 10 actifs occupés résidant à SPRIMONT. Ce taux est un des plus faibles de l'arrondissement, après Neupré, Dalhem et Comblain et souligne bien le caractère résidentiel de la commune : la plupart des gens qui résident ou viennent s'installer à SPRIMONT exercent leur activité professionnelle en dehors de la commune. La moyenne de la Province est de 73,0% et celle de l'arrondissement de 78,7%. Ce taux dépasse les 100% dans certains grands pôles d'emploi comme Liège ou Herstal, mais à l'inverse il n'est que de 26% à Neupré.

Depuis lors, comme on l'a vu, l'emploi a continué à augmenter (+ 464 entre 1992 et 1998) à un rythme au moins aussi rapide que la population active (+ 525 entre 1991 et 2001). Le taux d'emploi a donc dû remonter au cours de la décennie 1990, tout en restant inférieur à 50%. SPRIMONT reste une commune nettement résidentielle mais l'emploi s'y développe régulièrement, notamment pour répondre aux besoins en services d'une population en croissance constante.

Le graphique 1 précise le déséquilibre entre emplois et population active par secteur d'activité au recensement de 1991. On voit qu'un seul secteur, l'agriculture, présente une répartition équilibrée. Cette situation est plutôt prévisible car les agriculteurs sont généralement domiciliés au lieu de leur siège d'exploitation. Deux autres secteurs connaissent un taux d'emploi relativement important, compris entre 75 et 80% : il s'agit de l'industrie extractive et du bâtiment. Comme on l'a vu plus haut, l'industrie du bâtiment est assez bien représentée tandis que l'activité extractive offre encore un certain nombre d'emplois, même si leur nombre a sensiblement diminué au cours des dernières décennies. Dans tous les autres secteurs, les emplois sont très largement déficitaires. Le taux d'emploi par secteur varie de 6% pour l'industrie des métaux à 56% pour les transports et communications, avec quand même un taux de 38% pour les « autres services », le secteur de loin le plus représenté en termes quantitatifs.

Graphique 1 : Comparaison entre population active et emplois par secteur d'activités en 1991

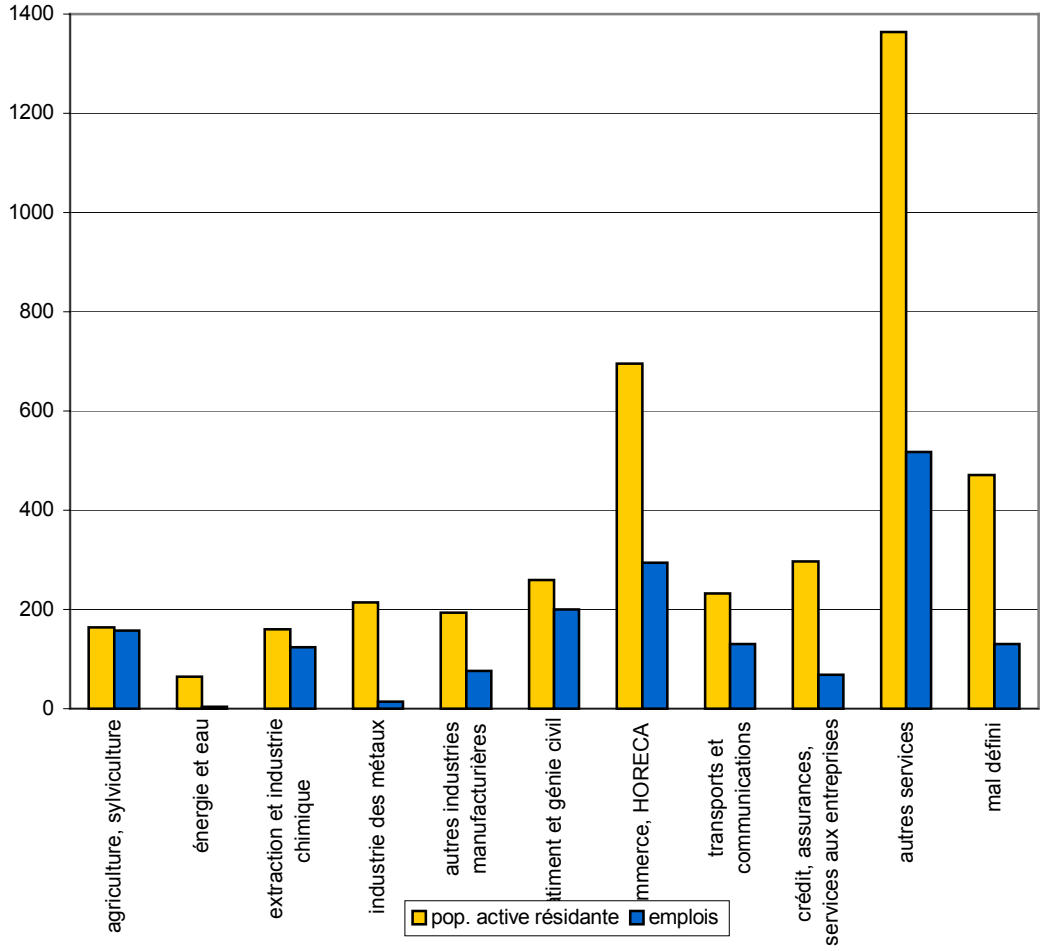

CHÔMAGE

En septembre 2001, le nombre de chômeurs complets indemnisés s'élevait à 538 personnes. Ce chiffre évolue d'une année en l'autre en raison de la conjoncture économique, mais il reste globalement du même ordre de grandeur : au cours de la deuxième partie de la décennie 1990, le chiffre le plus élevé a été atteint en 1996 (582) et le plus bas en 1998 (484).

Pour pouvoir comparer SPRIMONT par rapport à la moyenne ou aux communes voisines, il faut rapporter ce chiffre global à une population de référence ; faute de connaître le taux de chômage par commune, on peut comparer le nombre de chômeurs par rapport à la population totale. A Sprimont, le taux atteint 4,3% de la population totale, ce qui place la commune dans une **situation relativement privilégiée** : la moyenne de l'arrondissement de Liège est de 7,6% tandis qu'on atteint 8,8% à Seraing et 9,7% à Liège-ville. A l'autre extrémité, dans une commune très résidentielle comme Neupré, la proportion de chômeurs (rapportée à la population totale) n'est que de 3,2%.

MIGRATIONS JOURNALIÈRES DE TRAVAIL

Le déséquilibre entre emplois et population active induit surtout de nombreuses conséquences en termes de mobilité de la main-d'oeuvre : on observe de nombreux déplacements journaliers de population quittant la commune pour se rendre à son travail. Ce phénomène constitue donc un élément essentiel dans la problématique de la circulation.

Comme le montre le graphique 2, le nombre de personnes travaillant à domicile (agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales…) est relativement élevé, par contre les personnes travaillant ailleurs dans la commune sont deux fois moins nombreuses que la moyenne. La grande majorité des actifs résidant à SPRIMONT sont des navetteurs.

Chaque jour plus de 2 500 personnes quittent la commune pour se rendre à leur travail, ce qui représente près des deux-tiers (62%) de la population active occupée. Cette proportion est nettement supérieure à la moyenne de l'arrondissement (48%). Ils croisent plus de 600 personnes qui viennent de l'extérieur travailler à Sprimont. On notera ici que près des deux-tiers (65%) des emplois de la commune sont occupés par des habitants de Sprimont : ce taux est un des plus élevés de l'arrondissement, ce qui signifie que le phénomène des « navettes croisées » est assez réduit.

Graphique 2 :

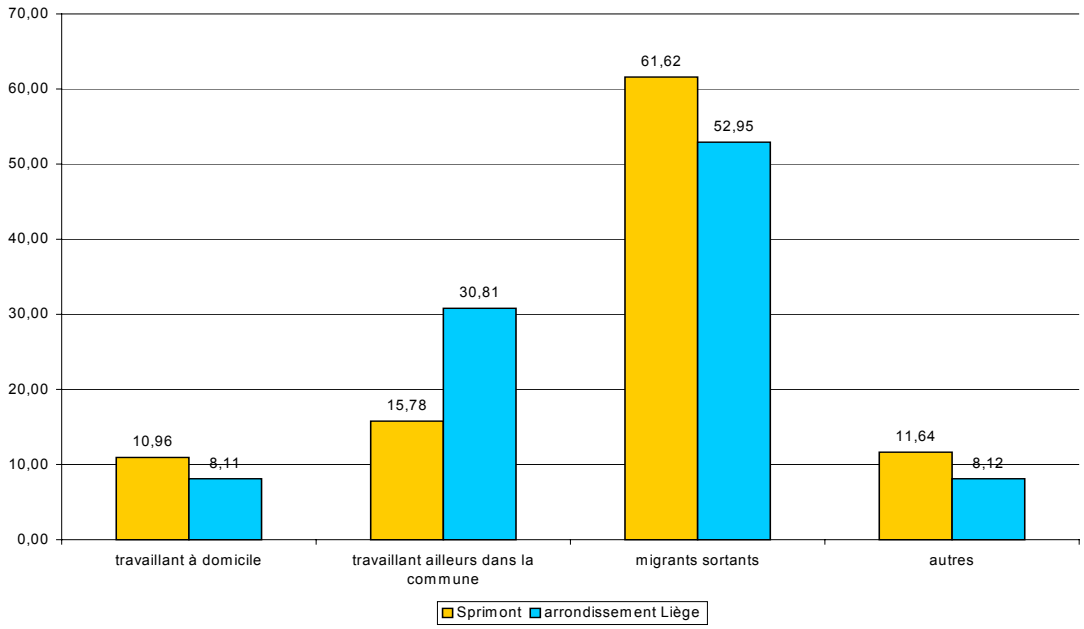

Où s'en vont travailler toutes ces personnes qui se déplacent quotidiennement en dehors de la commune ? Le tableau suivant illustre leur répartition suivant le lieu de destination en 1991. Le lien organique avec l'agglomération liégeoise y apparaît de manière évidente : si on s'intéresse plus particulièrement aux navetteurs, soit la population active qui quitte quotidiennement la commune pour travailler, on voit que près de 70% (soit 2 065 sur 3 014 personnes) se rendent dans une autre commune de l'arrondissement de Liège, essentiellement à Liège même; loin derrière, on trouve Aywaille, Chaudfontaine, Esneux, Seraing et Herstal. Le reste de la Province de Liège représente 7%, essentiellement dans l'arrondissement de Verviers, si bien que la Province accueille plus de 78% des navetteurs neupréens. Si on ajoute les 11% de lieu de travail variable ou inconnu, on voit que le reste ne représente que des portions congrues : 95 personnes se rendant vers la Région bruxelloise, 51 en Région wallonne hors Province de Liège, 29 en Région flamande et 38 à l'étranger, cela malgré la proximité de l'Allemagne (14 travailleurs) et des Pays-Bas.

Tableau 3 : Lieu de travail de la population active occupée habitant à SPRIMONT en 1991

lieu de travail	nombre	%
A domicile	451	11,0
Ailleurs dans la commune	649	15,8
Dans une autre commune de l'arrondissement de Liège	2 065	50,2
Dont Ville de Liège	*1 127*	*27,4*
Aywaille	*199*	*4,8*
Chaudfontaine	*133*	*3,2*
Esneux	*123*	*3,0*
Seraing	*101*	*2,5*
Herstal	*84*	*2,0*
Ans	*52*	*1,3*
Total arrondissement de Liège	**3 165**	**76,9**
Arrondissement de Huy	58	1,4
Arrondissement de Waremme	8	0,2
Arrondissement de Verviers	227	5,5
Total Province de Liège	**3 458**	**84,1**
Ailleurs en Région wallonne (hors Province de Liège)	51	1,3
Région bruxelloise	95	2,3
Région flamande	29	0,7
Etranger	38	0,9
Variable ou inconnu	441	10,7

Dans l'autre sens (tableau 4), les 617 personnes qui viennent de l'extérieur travailler à SPRIMONT proviennent essentiellement de l'arrondissement de Liège et en particulier des communes voisines : Aywaille, Comblain-au-Pont, Liège, Esneux. Les arrondissements de Huy (dont Hamoir : 28) et de Verviers sont également assez bien représentés. Au total et si on ajoute les travailleurs sprimontois, 1 690 emplois sur les 1 717 recensés dans la commune sont

occupés par des habitants de la Province de Liège. L'intensité des relations de travail au sein même de la région liégeoise apparaît ici clairement.

Tableau 4 : Lieu de provenance de la population active occupée travaillant à SPRIMONT en 1991

lieu de provenance	nombre	%
Travaillant à domicile	451	26,3
En provenance d'ailleurs dans la commune	649	37,8
En provenance d'une autre commune de l'arrondissement de Liège	432	25,2
dont Aywaille	*115*	*6,7*
Liège	*72*	*4,2*
Comblain-au-Pont	*71*	*4,2*
Esneux	*40*	*2,3*
En provenance d'une autre commune de la Province de Liège (hors arrondissement)	158	9,2
dont arrondissement de Verviers	*80*	*4,7*
Arrondissement de Huy	*72*	*4,2*
En provenance d'ailleurs en Belgique (hors province de Liège)	27	1,6

Les deux graphiques suivants représentent la répartition de la population active qui se déplace suivant la distance parcourue.

Graphique 3 :

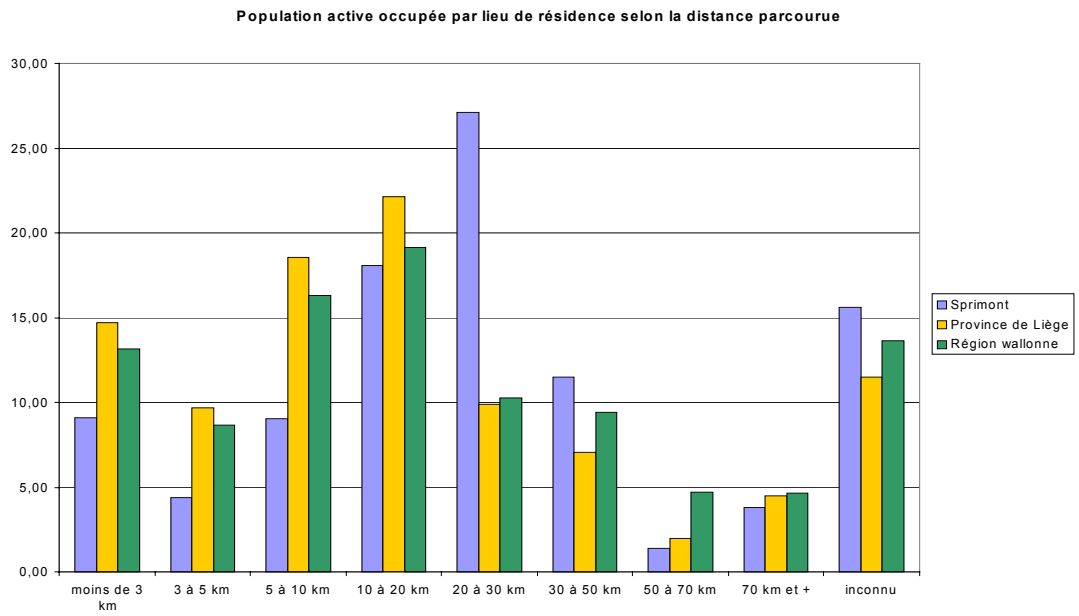

Graphique 4 :

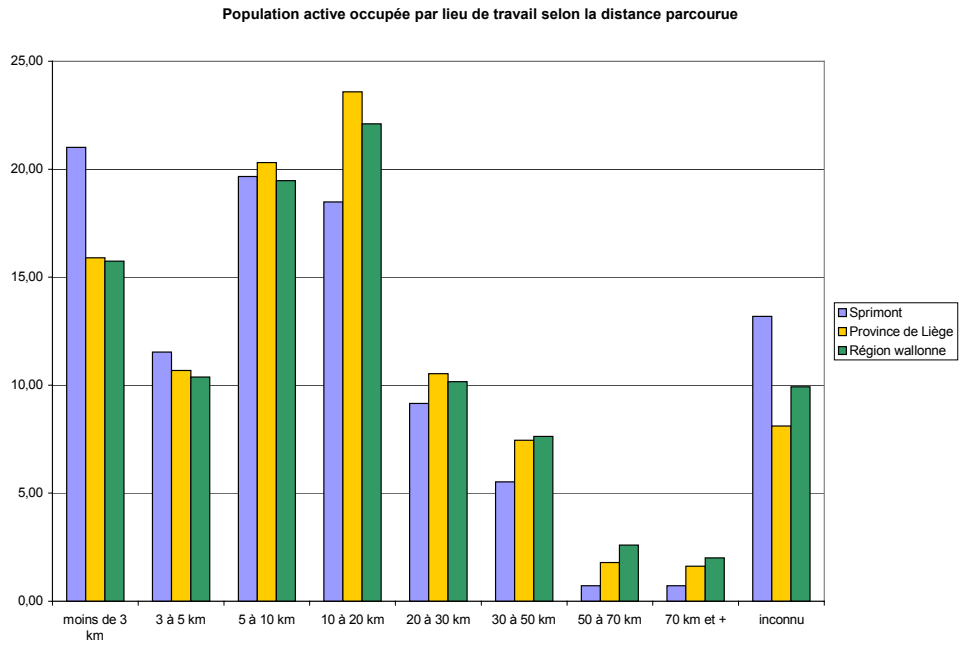

En ce qui concerne la population active résidant à SPRIMONT :

- On voit clairement se dessiner un « pic » à la distance de 20-30km qui correspond à la distance séparant la commune de la ville de Liège dont on voit clairement l'attractivité. La catégorie 30-50 km est également bien représentée et correspond probablement à la partie nord de l'agglomération liégeoise (Hauts-Sarts, Herstal).
- La population effectuant de longs déplacements est assez faible, de même que celle qui effectue des trajets inférieurs à 20 km..
- Plus de 85% de la population active occupée doit se déplacer pour se rendre à son travail : le nombre de personnes travaillant à domicile est faible et a connu une diminution très importante par rapport à 1981.

En ce qui concerne les emplois par contre, on voit nettement l'importance de la proximité : les distances de moins de 5 km sont beaucoup plus fréquentes que le moyenne. La plupart des emplois sont occupés par des habitants de la commune ou des communes limitrophes.

Les deux graphiques suivants précisent le mode de transport utilisé pour l'itinéraire domicile-travail en 1991.

La voiture est la reine incontestée des déplacements quotidiens : près de 7 personnes sur 10 l'utilisent personnellement pour se rendre à leur travail. Le covoiturage est très peu développé, même en famille. On notera également le rôle tout à fait marginal du train malgré la présence d'une ligne de chemin de fer conduisant à Liège, ainsi que de manière générale le peu de succès rencontré par les transports en commun. Les déplacements à pied sont également peu nombreux.

Graphiques 5 et 6 :

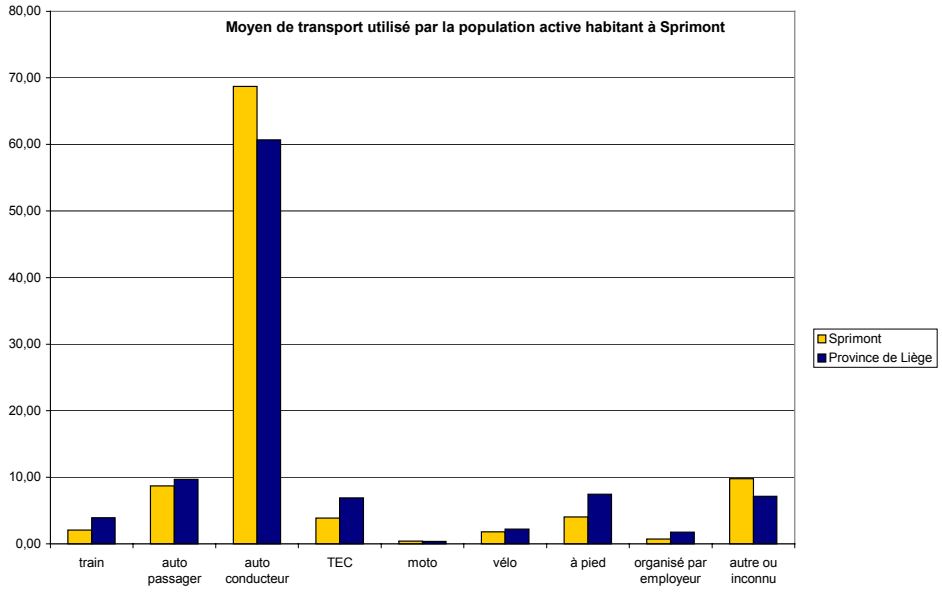

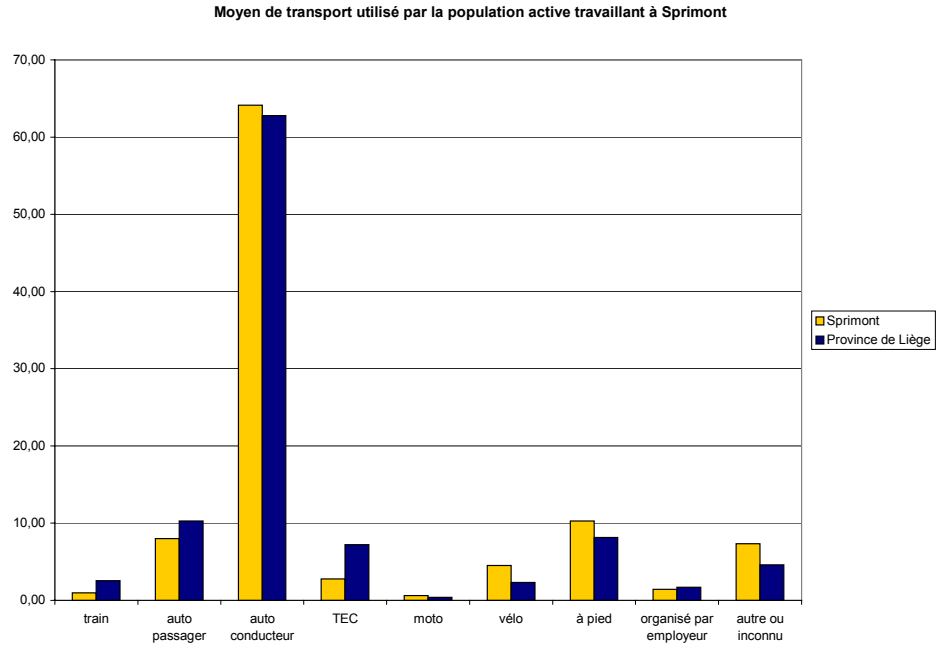

Au niveau de la population travaillant à Sprimont, la voiture est également utilisée dans la très grande majorité des cas, malgré les distances nettement plus faibles. Les déplacements à pied et à vélo sont un peu plus nombreux que la moyenne, mais ils restent globalement très faibles.

Les conclusions de ces deux graphiques peuvent servir d'introduction au chapitre sur la circulation : les déplacements liés au travail sont en augmentation considérable et cette augmentation se fait exclusivement au bénéfice de la voiture individuelle.

ELÉMENTS POUR ÉVALUER L'AVENIR

EVOLUTION DE L'EMPLOI

L'évolution de la structure économique et de l'emploi est un sujet qui ne se prête pas à des extrapolations quantitatives : elle est soumise à toute une série de choix décisionnels et de facteurs extérieurs sur lesquels la commune n'a en fin de compte que peu de prise. On peut seulement envisager quelques tendances au regard de l'évolution récente et du contexte communal.

Les zones d'activités économiques de la commune sont toutes à caractère mixte. Elles n'occupent que de faibles surfaces (environ 70 ha) et se remplissent rapidement, si bien qu'une extension de 25 ha de la zone d'activités de Damré a été proposée dans le cadre du Programme prioritaire initié par la Région wallonne. Les zones d'activités économiques font l'objet d'un chapitre particulier dans la partie de l'étude consacrée à l'occupation du sol.

Le plan-facette "Potentiel foncier" localise les espaces encore disponibles dans les zones d'activités de la commune. La surface disponible est encore relativement importante, mais certaines de ces zones ont une localisation étonnante et ne semblent pas particulièrement attractives.

On peut s'attendre à une augmentation d'emplois de proximité ou de services divers destinés à rencontrer les besoins d'une population en croissance continue et en vieillissement progressif. Ce type d'activités qui se développent dans la commune (commerces, services, professions libérales) ne doivent pas nécessairement être installées dans des zones dévolues à l'activité économique. Pour peu qu'elles soient compatibles avec le voisinage et qu'elles ne mettent pas en péril la vocation principale de la zone, de telles installations peuvent trouver place dans la zone d'habitat.

Enfin, des espaces peuvent être également réservés aux activités économiques lors de la mise en œuvre des zones d'aménagement différé, si une analyse préalable démontre que de tels espaces sont nécessaires et que les incidences sur l'environnement d'une telle affectation restent modérées.

EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE

L'effectif de population active est lié à la structure d'âge de la population : si la population d'âge actif est nombreuse comme c'est le cas à l'heure actuelle, son poids influencera la proportion totale de population active. Les projections de population active doivent donc tenir compte de l'influence des classes d'âges.

Si on prend l'hypothèse que le taux d'activité par classe d'âge ne variera guère à l'avenir et reste identique à celui de 1991, on peut, en se référant aux scénarios de projection de la population, estimer l'évolution future de la population active. Le tableau 5 présente ces résultats.

Tableau 5 : Evolution estimée de la population active d'après les projections de population
Population active estimée en 2002 : 4 674 ; taux d'activité : 37,2%

		2005	2010	2020
Scénario 1	Pop. active	4743	4836	4900
	Évolution p. r. à 2002	+ 69	+ 162	+ 226
	Taux d'activité (%)	36,8	36,1	34,5
Scénario 2	Pop. active	4847	5123	5550
	Évolution p. r. à 2002	+ 173	+ 449	+ 876
	Taux d'activité (%)	36,9	36,4	34,8
Scénario 3	Pop. active	4854	5139	5578
	Évolution p. r. à 2002	+ 180	+ 465	+ 904
	Taux d'activité (%)	36,9	36,2	34,4

La population active continuera à augmenter à l'avenir, de manière relativement régulière et à un rythme annuel moyen compris entre 13 et 50 unités selon les projections. Dans tous les cas, cet accroissement sera toutefois nettement moins rapide que celui de la population et le taux d'activité va décroître peu à peu pour devenir inférieur à 35% en 2020. En effet, c'est surtout la population âgée de plus de 50 ans qui verra ses effectifs augmenter à cet horizon, et ces classes d'âge se caractérisent par un taux d'activité très faible.

On peut toutefois supposer qu'à l'échéance de 2020, le taux d'activité de la population âgée de plus de 50 ans sera supérieur à ce qu'il est aujourd'hui car il y a une volonté manifeste d'augmenter progressivement l'âge de la retraite. Il est donc probable que ce tableau ait tendance à sous-estimer les effectifs futurs de population active.

COMPARAISON ET CONSÉQUENCES

Il est probable qu'à l'avenir le nombre d'emplois dans la commune continuera à augmenter proportionnellement plus vite que la population active. Toutefois, le caractère résidentiel de la commune restera très nettement marqué : la commune n'a pas une vocation de pôle d'emploi, ce n'est d'ailleurs pas ce que recherche la population qui vient s'y implanter. Les migrations journalières de travail vers l'agglomération de Liège formeront donc toujours le quotidien de la grande majorité de la population de SPRIMONT et la voiture restera de très loin leur premier moyen de transport.

Les documents d'aménagement du territoire (plan de secteur et schéma de structure) devraient tenir compte de ce fait : si la population nouvelle qui vient construire dans la commune est une population de migrants alternants, il conviendrait de veiller à une bonne accessibilité de ces zones d'habitat, en particulier par rapport à l'autoroute qui est devenue l'artère principale de drainage de la région. A cet égard, la réservation de vastes zones d'habitat ou d'aménagement différé dans des zones de très mauvaise accessibilité (Fays-Chaply) apparaît comme un manque de prévoyance qui risque d'entraîner des problèmes de circulation sur des petites voiries non adaptées à jouer ce rôle. Grâce à la possibilité qu'a le schéma de structure d'introduire des degrés de priorité dans l'urbanisation, il peut être en mesure de gérer au moins en partie la question de l'accessibilité.

LOGEMENT

EQUIPEMENTS ET SERVICES COLLECTIFS

LE LOGEMENT

INTRODUCTION

La problématique du logement est assurément une des questions essentielles du schéma de structure communal puisque le champ de compétence de la commune s'est sensiblement accru dans ce domaine ces dernières années, notamment en matière de délivrance de permis d'urbanisme et via les plans triennaux du logement. La question est d'autant plus importante à SPRIMONT qu'il s'agit d'une commune située à proximité d'un grand centre urbain et soumise à une pression de « suburbanisation » que l'on devine à peine amorcée. Une évolution trop rapide peut avoir diverses conséquences : perte d'identité de la commune, problèmes de cohabitation, altération du caractère rural qui est la raison première de l'attractivité de la commune, problèmes de circulation et d'équipements…

Même si ses moyens sont limités, la commune peut néanmoins initier une politique du logement sur son territoire. Il est certain que les caractéristiques du logement influencent les caractéristiques de la population qui cherche à s'installer ou qui décide de rester dans la commune. Dans ce chapitre, on décrira ces caractéristiques afin, le cas échéant, de mettre en évidence ses particularités par rapport à la province, à l'arrondissement ou à d'autres communes voisines. On s'attachera chaque fois que nécessaire à mettre en évidence leur caractère évolutif et leurs variations spatiales. L'essentiel étant, au bout du compte, de comprendre les principaux enjeux de l'avenir, en particulier l'adéquation entre l'offre et la demande de logements.

SOURCES DES DONNÉES

- I.N.S., Recensements de la population et des logements, 1981, 1991.
- I.N.S., Statistiques financières annuelles, 1993 à 2001.
- Données relatives aux ménages fournies par l'Administration communale.
- Plan de secteur de Huy-Waremme et de Liège.

L'actualisation de ce chapitre porte essentiellement sur l'évolution du parc de logements et du potentiel foncier, ainsi que sur certaines caractéristiques du parc de logement telles que le prix de l'immobilier.

EVOLUTION DU PARC DE LOGEMENTS

EVOLUTION GLOBALE DU PARC DE LOGEMENTS

Entre 1970 et 1991, le parc de logements s'est accru de manière considérable et très régulière. Le tableau 1 indique cette progression en la comparant à la province et à l'arrondissement. La progression est d'une étonnante régularité puisque entre les trois recensements on observe chaque fois une augmentation de 545 logements, soit une progression moyenne de 54 logements par an depuis 20 ans. Si l'on raisonne en termes d'accroissement relatif, on voit que les taux sont largement supérieurs à ceux de la province et de l'arrondissement qui a même connu une diminution de son parc de logements entre 1981 et 1991. L'accroissement relatif diminue dans les années 80 en raison de l'augmentation du parc, mais il devient le plus important de l'arrondissement pendant cette décennie alors qu'il n'occupait que la huitième place pendant les années 70 (Neupré étant alors largement en tête).

Tableau 1 : Evolution du nombre de logements privés occupés

	1970	1981	1991	1991/1970	1991/1981
Sprimont	2 772	3 317	3 862	+ 39%	+ 16%
Province	358 573	382 157	390 083	+ 9%	+ 2%
Arrondissement	230 255	240 822	236 713	+ 3%	- 2%

Source : I.N.S., Recensement de la Population et des Logements, 1981, 1991

Notons que ces statistiques indiquent le nombre de logements privés occupés : les logements inoccupés et les logements collectifs ne sont donc pas repris dans ces chiffres.

Pour avoir une idée du parc de logements actuel, il faut procéder à des estimations. Ainsi on peut, au départ des données du recensement, ajouter les chiffres annuels de logements construits d'après les statistiques de l'I.N.S. On obtient ainsi un chiffre de 4 261 logements en 1998.

On peut aussi se baser sur les statistiques du nombre de ménages pour lesquels on dispose de données récentes fournies par l'Administration communale (données du Registre National). Le nombre de ménages correspond à peu de choses près au nombre de logements, la plupart des unités de logements n'abritant qu'un seul ménage. En 1998, on dénombrait 4 409 ménages, soit un écart de l'ordre de 150 unités avec l'estimation du nombre de logements.

Si on considère le même écart, on peut estimer le nombre de logements au 1er janvier 2002 à quelque 4 550 unités (4 694 ménages), soit un accroissement moyen de l'ordre de 60 nouveaux logements par an, légèrement supérieur à celui observé au cours des deux décennies précédentes - et une progression globale de près de 18% en 11 ans.

Si l'on met ces chiffres en parallèle avec l'évolution de la population, on peut émettre l'hypothèse que les logements construits pendant la décennie 1990 semblent concerner de plus petites cellules familiales qu'auparavant : l'accroissement moyen de population pendant cette période est de 133 habitants par an pour 60 nouveaux logements alors que dans les années 1980 on relevait chaque année 145 nouveaux habitants pour 54 nouveaux logements. Il est donc probable que ces dernières années aient vu la construction de logements plus petits répondant à une nouvelle demande, provenant notamment des jeunes ménages et des personnes âgées.

EVOLUTION PAR ANCIENNE COMMUNE

A l'échelle des anciennes communes ou des secteurs statistiques, les données les plus récentes remontent au recensement de 1991.

Tableau 2 : Evolution du nombre de logements privés occupés par ancienne commune

	1991	1981	différence	différence (%)
Sprimont	3 862	3 317	+ 545	+ 16%
Sprimont	1 834	1 673	+ 161	+ 10%
Louveigné	967	819	+ 148	+ 18%
Rouvreux	437	370	+ 67	+ 18%
Dolembreux	381	273	+ 108	+ 40%
Gomzé-Andoumont	243	181	+ 62	+ 34%

Source : I.N.S., Recensement de la Population et des Logements, 1981, 1991

Sans surprise, c'est dans la partie Nord de la commune, la plus proche de Liège, que l'accroissement relatif est le plus important. En chiffres absolus, c'est pourtant dans l'ancienne commune de Sprimont que l'on a construit le plus de nouveaux logements durant la décennie 1980.

On peut toutefois se faire une idée de l'évolution observée entre 1991 et 1998 si l'on considère l'évolution de la taille moyenne des ménages.

EVOLUTION PAR SECTEUR STATISTIQUE

A cette échelle d'analyse, la situation est beaucoup plus contrastée, certains secteurs ont vu leur parc de logements privés stagner voire légèrement diminuer : c'est le cas notamment de Correux-Damré, Homby, Ogné et Fays-Chaply-Ménage à Sprimont, Rouvreux habitations dispersées, ainsi que Les Forges et Andoumont à Gomzé-Andoumont. La cartographie de cette évolution est fort similaire à celle de l'évolution de la population. Seules de légères différences témoignent d'une évolution de la structure et en particulier de la taille des ménages. Les comparaisons sont toutefois délicates à cette échelle d'analyse en raison de la très petite taille de certains échantillons.

STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS

A l'exception du coût de l'immobilier, toutes les données relatives à la structure du parc de logement à l'échelle communale remontent au recensement de 1991, les résultats du recensement de 2001 n'étant pas encore disponibles au moment de rédiger cette actualisation. Il convient donc de les interpréter avec réserve dans la mesure où elles sont le reflet d'une situation qui a pu sensiblement évoluer depuis lors.

AGE DU BÂTI

La structure d'âge du parc de logements présente un caractère dual : on trouve un nombre très important de logements datant d'avant 1919 et à l'autre extrémité un très grand nombre de logements récents (après 1970). Entre ces deux périodes on observe une faible intensité de la construction qui correspond d'ailleurs à un creux démographique de la commune.

Tableau 3 : Structure d'âge du parc de logements (en %)

Age du logement	Sprimont	province de Liège	arrondissement
avant 1919	34,8	23,5	19,2
1919 – 1945	7,7	14,3	15,4
1945 – 1961	10,3	17,2	19,9
1961 – 1970	8,1	9,5	10,5
1970 – 1980	16,5	13,7	13,0
1981 et après	11,7	6,3	5,1
non spécifié	10,9	15,5	16,6
transformations depuis 1981	12,4	8,2	7,4

Source : I.N.S., Recensement de la Population et des Logements, 1991

Malgré le grand nombre de logements pour lesquels cette donnée n'a pas été spécifiée lors du recensement, on distingue quand même trois caractéristiques très nettes à la commune de SPRIMONT : la présence d'un grand nombre de logements anciens, la reprise importante de la construction depuis 1970 et l'importance des transformations.

La structure d'âge du parc de logements est une donnée particulièrement intéressante à l'échelle des secteurs statistiques car elle permet de se faire une idée de l'intensité et des principaux mouvements de l'urbanisation selon les époques. Pour pouvoir réaliser une représentation cartographique satisfaisante, on a utilisé un indice de spécialisation (voir carte 1), et on ne représente que la période de construction qui se distingue le plus de la moyenne.

- Avant 1919, l'habitat est concentré : le développement se fait dans le cadre des noyaux d'habitat anciens et quelques nouvelles zones se développent à proximité des carrières. Il y a donc un grand nombre de secteurs d'« habitations dispersées » qui ne possèdent aucun logement datant de cette époque.

- Entre les deux guerres, on n'observe pas de phase de construction telle qu'elle puisse encore marquer la structure actuelle du parc de logements, à l'exception de Banneux, Campagne des Fawes.

- De 1945 à 1960, la construction est plus importante dans les secteurs de Homby, Focroule et Hayen habitations dispersées.

A Sprimont - partie de Comblain-au-Pont

A000 Sprimont - Centre
A010 Correux - Damré
A02 Homby
A082 Fond de Leval
A091 Lillé
A10 Presseux
A19 Hagoheid
A20 Lincé - Higné - Centre
A212 Champay - Beauval
A291 Lincé - Higné - Habitations dispersées - Champay
A300 Ogné
A382 Noidré
A391 Grand Bru
A40 Chanxhe - Centre
A49 De Préalle
A59 Fays - Chaply - Ménage
A60 Fraiture - Centre
A690 Fraiture - Campagne
A700 Liotte - Rivage
A893 Ferreuse

B Louveigné

B00 Louveigné - Centre
B090 Louveigné - Habitations dispersées
B100 Banneux - Centre
B110 Campagne des Fawes
B122 Sapinière - Forestier
B191 Banneux - Habitations dispersées
B291 Adzeux
B391 Cornémont - Hotchamp
B40 Sendrogne - Blindeff
B49 Sendrogne - Blindeff - Habitations dispersées
B59 Counachamps - Rolement - Stinval

C Rouvreux

C00 Rouvreux - Centre
C012 Foccroule
C091 Rouvreux - Habitations dispersées
C10 Florzé - Centre
C190 Florzé - Habitations dispersées - Warnoumont

D Dolembreux

D00 Dolembreux - Centre
D09 Dolembreux - Habitations dispersées
D100 Haie des Chênes - Centre
D190 Haie des Chênes - Habitations dispersées
D20 Hautgné - Centre
D290 Betgné - Hautgné - Habitations dispersées
D30 Hayen - Centre
D39 Hayen - Habitations dispersées

E Gomzé - Andoumont

E00 Les Forges - Centre
E09 Les Forges - Habitations dispersées
E10 Andoumont - Centre
E19 Andoumont - Habitations dispersées
E212 Bois-le-Comte
E223 Mémorial Stan Ockers
E291 Gomzé

Carte 1

Structure d'âge du parc de logements par secteur statistique: période de construction principale

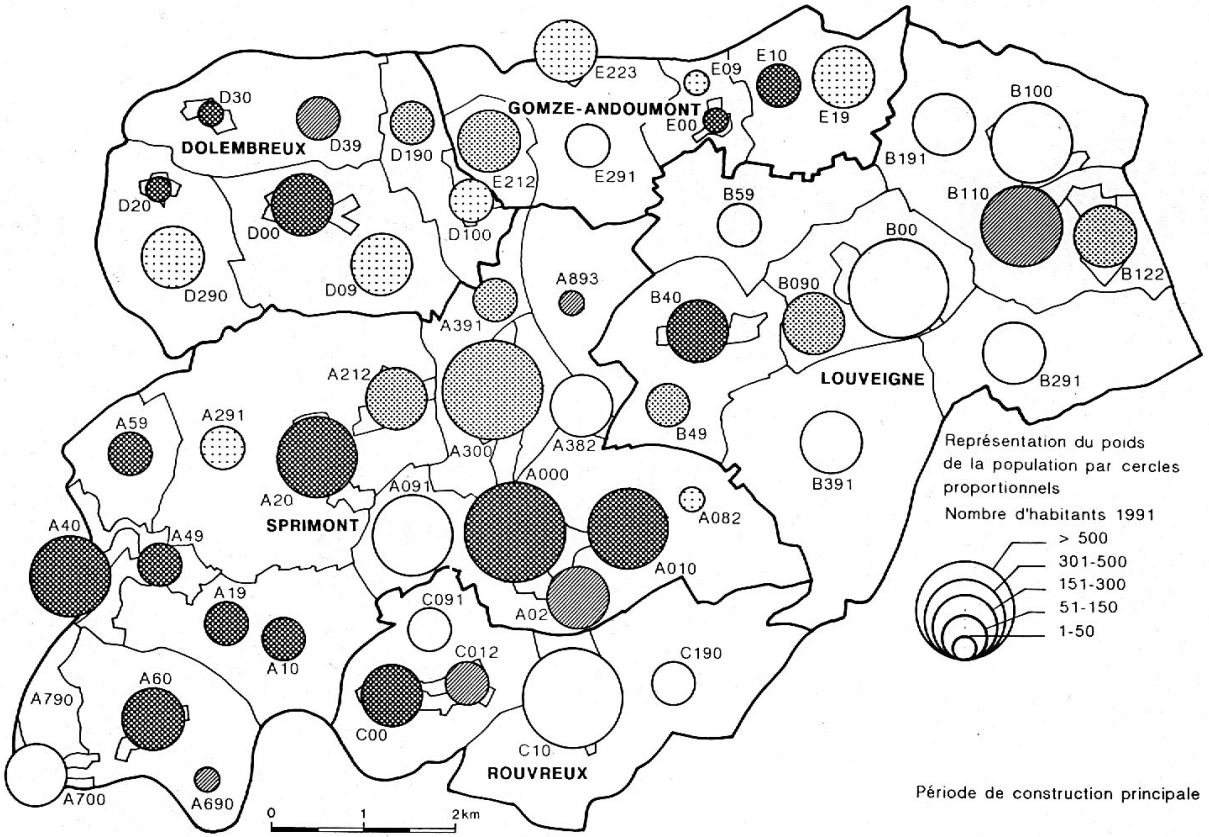

Utilisation d'un indice de spécialisation I=(Pij/Pi)-Pj/P
où Pij: nombre de logements de la période j dans le secteur i
On cartographie pour chaque secteur la période de construction qui se distingue le plus de la moyenne

- De 1960 à 1970, l'urbanisation est très faible, sauf à Banneux (Sapinière-Forestier), Sendrogne - Blindef habitations dispersées et Dolembreux habitations dispersées.

- De 1970 à 1981, on voit se dégager un axe d'urbanisation importante qui correspond à la route nationale de Liège à Aywaille, ainsi qu'un axe secondaire vers Louveigné (route nationale Liège-Spa). On assiste à une grande phase de construction à Banneux Sapinière-Forestier.

- De 1981 à 1991, les plus fortes intensités d'urbanisation se trouvent dans deux zones d'habitations dispersées : du côté de Dolembreux (D290, D09 et A291) et de Gomzé-Andoumont (E09, E223 et E19).

De manière générale, les secteurs des anciennes communes de Rouvreux et Louveigné ont connu une urbanisation sensiblement identique à la moyenne de la commune.

Enfin, quelques secteurs ont connu deux vagues d'urbanisation : Campagne des Fawes entre 1919 et 1960 puis de 1981 à 1991 ; Dolembreux-centre avant 1919 puis entre 1981 et 1991 ; Haie des Chênes de 1946 à 1960 et de 1970 à 1981.

TYPES DE LOGEMENTS

Le type de logements est caractéristique d'une commune résidentielle périurbaine :

- près de 9 logements sur 10 se présentent sous la forme de maisons unifamiliales. Ce taux est largement supérieur à celui de la province et de l'arrondissement ; il est toutefois inférieur à celui de Neupré (93%).

- 60% des logements se présentent sous la forme de maisons séparées (32% dans la Province), 27% sont des maisons jumelées ou mitoyennes (38% dans la province) et seuls 13% se présentent sous forme de studios ou d'appartements (29% dans la Province).

Même si elle reste faible quantitativement, on observe lors du dernier recensement une augmentation très nette du nombre de logements en studios ou appartements : + 97 unités soit une augmentation de 28%.
Plus de la moitié de ces appartements sont situés dans des immeubles à deux logements : il s'agit donc généralement dans ce cas soit de l'aménagement d'une chambre ou d'un studio dans une maison, soit de la transformation d'une maison en deux logements. Seuls 35 appartements sont situés dans des bâtiments de 5 logements et plus. On peut donc affirmer que les immeubles à appartements sont pratiquement inexistants dans la commune.
Les appartements et studios sont les plus nombreux à Sprimont (49% du total) et Louveigné (26%). Mais ces chiffres correspondent fidèlement à la part que représentent ces communes dans le parc de logements : il n'y a donc pas de concentration d'appartements liée à la centralité des ces anciennes communes. Seul le quartier de Sprimont-centre qui compte à lui seul 64 appartements sur les 441 recensés dans la commune, témoigne d'une réelle concentration significative ; de même, à Banneux Campagne des Fawes, 26% du parc de logements est formé d'appartements. L'augmentation des appartements est répartie de manière assez homogène, ce qui confirme le caractère individuel de ce phénomène.

Notons également qu'en plus des logements privés occupés, on trouve 25 logements collectifs ce qui est énorme pour une commune rurale de cette taille mais qui s'explique bien sûr par la présence du centre de pèlerinage de Banneux. On recense également 8 logements mobiles occupés, ce qui paraît bien peu quand on voit le taux de remplissage permanent du camping d'Adzeux.
Les logements collectifs sont concentrés à Sprimont-centre et dans les secteurs qui concernent le domaine de Banneux.

La proportion de maisons individuelles séparées témoigne en partie de l'importance du nombre de villas récentes de type « quatre façades ». Elle varie de 52% à Sprimont à 75% à Gomzé-Andoumont. Elle dépasse les 90% dans des quartiers de lotissement comme le Mémorial Stan Ockers ou Dolembreux habitations dispersées. Les maisons jumelées ou mitoyennes sont quant à elles bien sûr présentes en plus grand nombre dans les noyaux d'habitat. Notons la particularité du secteur Ogné dont près de 50% des logements sont formés de maisons de ce type : ce chiffre est fortement influencé par la présence de la cité construite par la Petite Propriété Terrienne qui est d'ailleurs la seule cité sociale rencontrée sur le territoire de la commune.

TAILLE DES LOGEMENTS

Les grands logements (plus de 105 m²) représentent 32% du parc contre 22% dans l'arrondissement (38,7% à Neupré). Les petits logements (moins de 54 m²) ne représentent que 18% contre 24% dans l'arrondissement (11% à Neupré). La taille moyenne des logements est nettement plus grande que dans l'arrondissement : 91 m² au lieu de 81 m² (98 m² à Neupré). Elle n'a que très peu augmenté depuis le dernier recensement, puisqu'elle était de 89 m² en 1981.

Cette grande taille des logements sprimontois est toutefois entièrement liée à la structure familiale de sa population : si on raisonne en termes de superficie disponible par occupant, on atteint une valeur inférieure à l'arrondissement : 32 m² contre 34 m².

La taille moyenne des logements est particulièrement petite dans les quartiers d'habitat situés à proximité des carrières (Chanxhe, De Préalle), mais également à Andoumont-centre. Elle est par contre particulièrement élevée à Counachamps – Rolemont - Stinval, Hayen, Hautgné, Bois-le-Comte et Mémorial Stan Ockers. Par ancienne commune, Dolembreux et surtout Gomzé-Andoumont se distinguent par une taille importante et un grand pourcentage de logements de grande taille.

STATUT D'OCCUPATION

76% des logements privés sont occupés par le propriétaire, ce qui est une caractéristique à la fois des communes rurales et résidentielles : on ne note que 49% dans la commune de Liège et 62% dans la Province (82% à Neupré). Seul un cinquième du parc immobilier est locatif, ce qui limite quand même considérablement les mouvements de population. La part de logements en propriété est comme partout en augmentation depuis 1970.

Le statut locatif est davantage lié aux appartements qu'aux maisons individuelles : si seulement 18% des maisons sont habitées par un locataire, ce taux monte à 48% en ce qui concerne les appartements.

La proportion de logements en location varie assez peu d'une ancienne commune à l'autre : c'est à Rouvreux qu'elle est la plus faible avec 17% et à Gomzé-Andoumont la plus forte (23%), avec une moyenne communale de 21%. Le statut d'occupation ne semble donc pas lié aux autres variables du logement.

La proportion de logements en location reste relativement stable d'un secteur à l'autre, à l'exception des anciennes communes de Dolembreux et Gomzé-Andoumont où l'on rencontre des écarts très tranchés entre les noyaux d'habitat et les quartiers d'habitations dispersées. Les extrêmes se rencontrent à Dolembreux, avec un taux de 57% à Hautgné-Centre et 8% à Haie des Chênes habitations dispersées.

Remarquons que le nombre de logements en location a diminué dans pratiquement tous les secteurs statistiques depuis 1981.

COMMODITÉS ET CONFORT

Une constatation s'impose : on observe une sorte de dualité du parc de logements avec d'une part une forte proportion de logements disposant à peine du « petit confort »[1] ou ne disposant même pas de celui-ci, et d'autre part une forte proportion de logements disposant du « grand confort » ; la catégorie intermédiaire étant faiblement représentée.

Tableau 4 : Répartition des logements suivant leur indice de confort (% du parc total)

	Sprimont	Province de Liège	Arrondissement
Pas de petit confort	10	12	12
Petit confort	33	30	30
Moyen confort	11	19	20
Grand confort	43	37	35

Source : I.N.S., Recensement de la Population et des Logements, 1991

Si l'on observe les commodités une par une, on voit qu'il y a très peu de différences entre SPRIMONT et la moyenne de la province ou de l'arrondissement, les seules différences notables (voiture automobile, garage, jardin) étant davantage liées à l'aspect rural de la commune. Notons que la proportion de Sprimontois qui se chauffent encore au charbon est supérieure à la moyenne provinciale, de même que celle de logements chauffés au bois, (4,3% contre 1,7%).

La proportion de logements ne possédant pas le petit confort varie de 7% à Dolembreux et Gomzé-Andoumont à 14% à Rouvreux, avec une moyenne communale de 10%. Le taux est de 0% à Hautgné Centre et Bois le Comte, mais il dépasse les 20% dans les quartiers de Préalle, Adzeux, Rouvreux centre et Andoumont centre. Ces chiffres révèlent une fois de plus que la réalité sprimontoise se lit à l'échelle de ses « quartiers » qui présentent des spécificités très distinctes, et que le secteur statistique est bien l'échelle la plus adéquate pour l'appréhender.

En ce qui concerne le « grand confort », les écarts d'un quartier à l'autre et même d'une ancienne commune à l'autre sont beaucoup plus marqués : la proportion de logements qui en sont pourvus varie de 35% à Rouvreux à 58% à Dolembreux et Gomzé-Andoumont. Pour les deux dernières localités, la similitude des chiffres masque une situation relativement homogène à Dolembreux et extrêmement contrastée à Gomzé-Andoumont : la différence entre les centres et les quartiers d'habitations dispersées est très nette. C'est d'ailleurs à Andoumont centre que l'on trouve le plus faible score communal de logements à grand confort : 11%. A l'autre extrémité de l'échelle on trouve le quartier Haies des Chênes centre avec 75%.

A l'exception de Hautgné et Hayen, tous les noyaux d'habitat ancien présentent un niveau de grand confort sensiblement inférieur à la moyenne.

Les quartiers cumulant les mauvais scores de commodités sont La Préalle, Rouvreux-Centre, les Forges et Andoumont Centre. Les quartiers cumulant les bons scores sont tous des quartiers d'habitations dispersées.

NOMBRE MOYEN D'HABITANTS PAR LOGEMENT

En tenant compte de tous les logements occupés (y compris les logements collectifs), le nombre moyen d'habitants par logement est de 2,79 en 1991. Il est en légère diminution puisqu'il était de

---

[1] *selon les définitions utilisées pour les recensements de l'I.N.S. :*
« petit confort » = eau courante + W.C. intérieur + salle de bain
« moyen confort » = petit confort + chauffage central
« grand confort » = moyen confort + cuisine (4m² minimum) + téléphone + auto

2,87 en 1981. Il est toutefois assez nettement supérieur à la moyenne de la Province (2,44) et de l'arrondissement (2,35).

En 2002, il peut être estimé à 2,77 habitants par logement. Ce chiffre se maintient à un niveau élevé dans un contexte général de diminution de la taille des ménages : on voit que SPRIMONT possède une structure sensiblement plus familiale que la moyenne et que ce caractère familial se confirme au cours des années.

COÛT DU LOGEMENT ET DES TERRAINS À BÂTIR

Le graphique suivant montre l'évolution du prix moyen des maisons d'habitation ordinaire et des terrains à bâtir, comparé au prix moyen de l'arrondissement et à la commune de Neupré.

En ce qui concerne les maisons d'habitation ordinaires, on constate que les prix de vente à SPRIMONT ont augmenté de manière sensible et régulière, nettement plus que la moyenne de l'arrondissement en termes relatifs : on se rapproche des valeurs observées à Neupré qui est la commune la plus chère de l'arrondissement.

Graphique 1 :

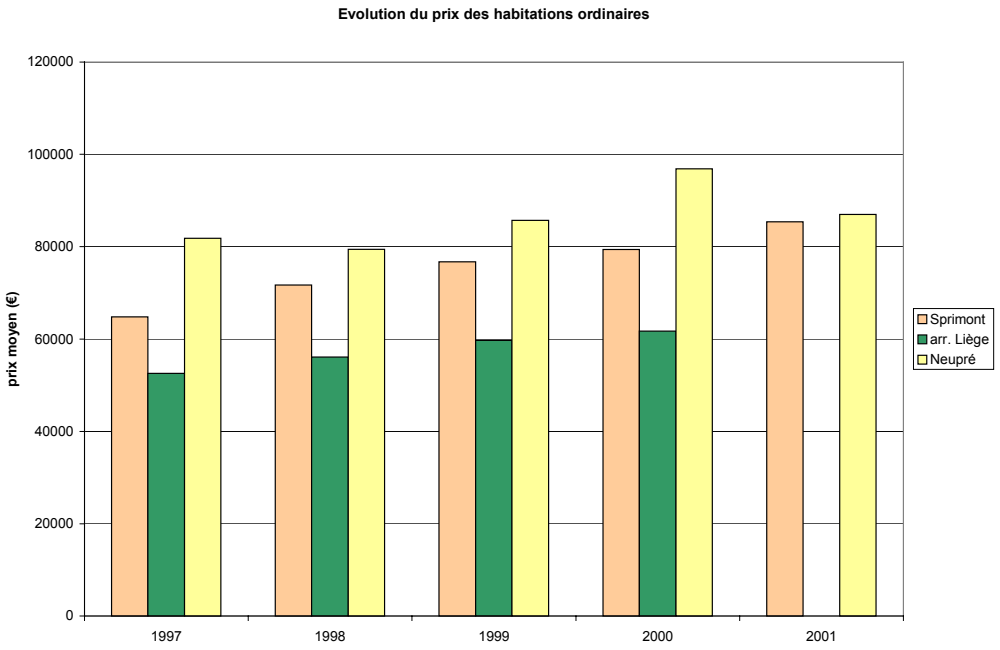

En ce qui concerne les terrains à bâtir par contre (graphique 2), la situation est tout à fait différente : SPRIMONT est une des communes les moins chères de l'arrondissement. La moyenne de l'arrondissement est relativement élevée en raison des coûts du terrain dans la ville de Liège (37,5 €/m² en 2001) et son agglomération. De manière générale, on observe un gradient décroissant des prix à mesure que l'on s'éloigne du centre urbain, Aywaille et Comblain-au-Pont observant des prix inférieurs tandis qu'à Esneux, Neupré et surtout Chaudfontaine, les terrains sont plus chers.

Graphique 2 :

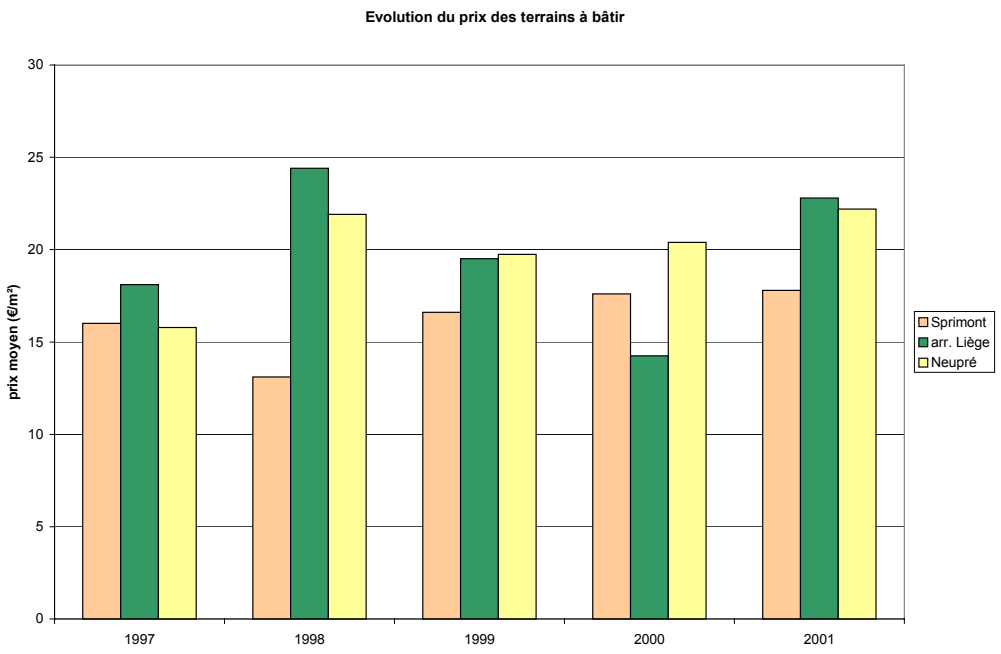

On notera cependant au passage qu'il n'y a aucune commune mesure entre les prix des terrains dans la banlieue verte de Liège et ceux pratiqués dans la périphérie bruxelloise : en dehors de l'agglomération même, les prix maxima sont rencontrés à Chaudfontaine et ils restent relativement modérés.

L'évolution du prix des terrains est assez irrégulière mais elle traduit toutefois une certaine tendance à la hausse. Par contre, le nombre de ventes de terrains et d'habitations ne semble pas traduire d'évolution significative d'une année à l'autre.

En conclusion, on observe une forte demande immobilière dans la commune pour les maisons d'habitation qui se traduit par une hausse sensible des prix ; celle-ci ne concerne pas encore les terrains à bâtir.

LE LOGEMENT SOCIAL

L'Agence Immobilière Sociale d'Ourthe-Amblève (AISOA) est active dans 9 communes des deux vallées, dont SPRIMONT. Elle joue un rôle à la fois d'intermédiaire et de garantie entre propriétaires et locataires. Au total, près de 50 logements sont loués par son intermédiaire.

La société Ourthe-Amblève Logement (OAL), agréée par la Société wallonne du Logement est surtout active à Esneux et Comblain-au-Pont où elle crée du logement locatif. Elle a étendu depuis peu son domaine d'action sur 6 autres communes et y développe de nouveaux projets, dont la construction de 5 logements locatifs à SPRIMONT.

La Petite Propriété Terrienne d'Ourthe-Amblève est active dans le domaine du logement social acquisitif. Son action porte essentiellement sur deux axes :

- la construction d'habitations destinées à la vente,
- l'octroi de prêts à taux réduits pour la construction ou la rénovation.

LE PLAN COMMUNAL DU LOGEMENT

Le rôle de la commune dans la politique du logement s'est accru ces dernières années : c'est elle en effet qui est chargée de coordonner les politiques des différents acteurs du logement sur son territoire. Pour ce faire, elle a élaboré un Plan communal du Logement qui reprend toutes les actions programmées dans les trois années qui suivent par ces différents acteurs du logement.

FACTEURS EXPLICATIFS DE L'ÉVOLUTION ET DE LA STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS

Sur base de toutes les informations statistiques dont on dispose, il apparaît clairement à ce stade qu'il est possible de réaliser une typologie et une classification des différents secteurs statistiques qui composent la commune : que ce soit au point de vue de la population ou du logement, on a pu voir qu'il existe des quartiers d'habitations récentes et confortables occupées par une population familiale relativement aisée, des hameaux anciens occupés par une population vieillissante et toute une série de situations intermédiaires. Pour intéressant qu'il soit d'un strict point de vue méthodologique, cet exercice nous semble toutefois pas être pertinent dans le cadre de cette étude : plutôt que de classifier une réalité qui est de toute façon dynamique et évolutive, il est préférable de chercher à comprendre les mécanismes qui sous-tendent le phénomène d'urbanisation et sa répartition spatiale.

Les principaux attraits de la commune viennent assez vite à l'esprit :
- proximité de Liège,
- très bonne accessibilité depuis l'ouverture de l'autoroute : intérêt pour les zones situées à proximité des échangeurs,
- qualité esthétique et paysagère de la zone ; aspect rural,
- espace disponible : nombreuses zones d'habitat encore libres,
- présence de noyaux d'habitat anciens (cachet architectural et bâtiments à rénover),
- coût relativement modéré de l'immobilier, du moins en ce qui concerne les terrains à bâtir.

Toutes ces raisons peuvent expliquer l'attractivité de la commune pour de nouveaux habitants ; elles expliquent aussi le désir des habitants de la commune de rester sur place ou d'y revenir après quelque temps en ce qui concerne les jeunes adultes.

Notons que le rôle des fonds de vallées comme couloirs d'urbanisation est devenu très marginal. De même, le rôle du chemin de fer est pratiquement inexistant à l'heure actuelle alors qu'il fut un des principaux facteurs de l'urbanisation et de l'industrialisation de la région (le développement des carrières lui était conditionné) pendant presque un siècle.

ELÉMENTS POUR ÉVALUER L'AVENIR

LA DEMANDE DE LOGEMENTS

La demande de logements est étroitement liée à l'évolution quantitative de la population et à l'évolution de sa structure, voire à celle de son statut social. La comparaison de ces éléments est intéressante pour estimer dans quelle mesure le parc actuel de logements et son évolution projetée sera adaptée aux besoins actuels et futurs de la population sprimontoise.
On peut se fixer facilement un ordre de grandeur en se basant sur les perspectives de population : toutes les projections tablant sur une croissance rapide de la population, on peut s'attendre à ce que la demande de logements reste soutenue dans la commune au cours des années qui viennent.

L'évolution de la taille moyenne des ménages conditionne également l'évolution de la demande de logements. De manière générale, on peut s'attendre à une diminution de cette taille moyenne au cours des années qui viennent, pour des raisons qui tiennent à la fois du mode de vie et de la structure de la population :
- diminution du nombre d'enfants suite à la baisse de la fécondité,
- vieillissement de la population entraînant un nombre croissant de veufs et surtout de veuves,
- généralisation de la famille « nucléaire » (parents + enfant(s)) dans laquelle les grands-parents ou autres membres de la famille n'ont plus leur place,
- diminution des mariages, augmentation de leur âge moyen,
- augmentation des divorces et séparations.

A l'inverse, le prolongement de la scolarité et la difficulté de trouver un emploi font que les jeunes ont tendance à rester de plus en plus longtemps chez leurs parents, phénomène qui est en mesure d'atténuer quelque peu cette tendance décroissante.

A SPRIMONT toutefois, l'évolution ne semble pas être tout à fait similaire en raison de la structure plus familiale de la population :

- De 1981 à 1991, le nombre moyen d'habitants par logements est passé de 2,87 à 2,79.La taille moyenne des ménages est plus grande que dans la province et elle diminue moins vite.

- Entre 1991 et 2002 (estimation), ce chiffre est resté pratiquement stable puisqu'on est passé de 2,79 à 2,77. L'accroissement du caractère résidentiel de la commune avec l'installation de nouvelles familles dans des nouveaux logements explique bien sûr cette évolution à contre-courant.

A l'avenir, on peut s'attendre à ce que ce phénomène se poursuive et compense en partie la diminution générale de la taille des ménages. Toutefois, si on observe l'évolution projetée de la structure d'âge de la population (voir chapitre « Population »), on voit que les augmentations les plus fortes sont attendues dans les tranches d'âge de 50 à 69 ans ; à cet âge, la taille des ménages a tendance à se réduire considérablement suite au départ des enfants et à une forte mortalité masculine.

Moyennant toutes ces considérations, on peut estimer une évolution de la demande de logements en prenant en considération les trois projections de population et deux hypothèses d'évolution du nombre moyen d'habitants par logement : une stagnation au niveau estimé de 2002, soit 2,77 habitants par logement ; la poursuite de l'évolution observée entre 1981 et 1991, soit une diminution de 0,08 en 10 ans. Ces deux hypothèses semblent représenter une fourchette réaliste sous le regard des réflexions menées ci-dessus.

Le tableau suivant reprend ces différentes combinaisons.

Tableau 6 : Evolution estimée du nombre de logements sur base des projections de population

	2005	2010	2020
prolongement taux de 2002	2,77	2,77	2,77
scénario 1	4 656 *(+106)*	4 838 *(+288)*	5 131 *(+ 581)*
scénario 2	4 742 *(+192)*	5 086 *(+536)*	5 764 *(+1 214)*
scénario 3	4 754 *(+204)*	5 120 *(+570)*	5 857 *(+1 307)*
prolongement de l'évolution 1981-1991	2,746	2,706	2,626
scénario 1	4 697 *(+147)*	4 952 *(+402)*	5 412 *(+ 862)*
scénario 2	4 783 *(+233)*	5 206 *(+656)*	6 080 *(+ 1530)*
scénario 3	4 795 *(+245)*	5 241 *(+691)*	6 179 *(+1 629)*

Le nombre de nouveaux logements varierait de 100 à 250 en 2005, de 300 à 700 en 2010 et de 600 à 1 600 en 2020. On le voit, la fourchette est très large en fonction des différentes hypothèses. Mais dans tous les cas on observe un accroissement très important du parc de logements, et les hypothèses qui semblent a priori les plus réalistes concernent plutôt la partie supérieure de la fourchette. L'accroissement annuel moyen serait de l'ordre de 60 à 70 logements, soit une croissance encore légèrement supérieure au rythme actuel qui est pourtant déjà très élevé. Elle sera le fait essentiellement de constructions nouvelles : en effet ; il y a peu de bâtiments abandonnés ou à restructurer et la maison rurale traditionnelle, quoique généralement d'une grande surface au sol, se prête mal à la division en plusieurs logements car elle est souvent formée d'un seul volume.

L'OFFRE DE LOGEMENTS

L'offre de logements nouveaux se présente donc sous la forme de terrains à bâtir, destinés dans la très grande majorité des cas à des maisons unifamiliales quatre façades. Dans un tel système d'urbanisation devenu le plus classique de nos jours, le calcul théorique effectué ci-dessus doit être confronté au principal élément limitant : l'espace disponible pour la construction. Celui-ci est déterminé par les plans de secteur, principaux documents juridiques de l'aménagement du territoire et le cas échéant de manière plus précise par les lotissements et les plans communaux d'aménagement.

En fonction de ces considérations, on peut classifier les terrains qui restent disponibles à la construction en six catégories, en adoptant quelques conventions :

- les parcelles encore libres dans les lotissements et les P.C.A. : le nombre de parcelles et l'implantation des constructions y sont déjà programmées dans des documents qui ont une valeur réglementaire. A Sprimont, il n'y a pas de P.C.A. ; les lotissements sont par contre particulièrement nombreux, il n'est d'ailleurs pas rare de rencontrer des lotissements qui ne sont formés que d'un seul lot ;

- les parcelles situées en zone d'habitat le long de voiries équipées : on estime à trente mètres la longueur en front de voirie en deçà de laquelle la parcelle n'est plus divisible, on compte donc simplement le nombre de parcelles de ce type ; au-delà de trente mètres, les parcelles entrent dans la catégorie suivante ;

- les terrains encore libres situés en zone d'habitat le long de voiries équipées : ce sont les plus nombreux dans la commune car le plan de secteur présente la particularité d'avoir prévu des zones d'habitat très étirées reliant entre eux les anciens hameaux le long des voiries existantes ;

- les terrains situés en zone d'habitat le long d'une voirie non équipée (le long de laquelle il n'y a pas encore d'habitation) ;

- les zones enclavées, c'est-à-dire des terrains situés en zone d'habitat mais dont l'urbanisation nécessiterait la création d'une nouvelle voirie ;

- les terrains situés en zone d'aménagement différé : leur urbanisation passe par la réalisation préalable d'un P.C.A. A Sprimont, une seule de ces zones a fait l'objet d'un schéma directeur : il s'agit de la zone située à l'est d'Andoumont qui est presque entièrement destinée à de l'habitat. Le plan de secteur est généreux en zones de ce type dans la commune : elles recouvrent de grandes surfaces à Banneux mais aussi à Ogné, Fraiture, Fays - Chaply.

Ces six catégories représentent en quelque sorte un degré d'engagement décroissant dans l'urbanisation. Elles correspondent en tout cas à un nombre croissant de démarches et de procédures à effectuer avant d'y envisager la construction d'une habitation : dans les deux premiers cas, un simple permis d'urbanisme sera suffisant ; dans le troisième cas un permis de lotir sera certainement nécessaire ; dans le quatrième cas, l'équipement de la voirie sera nécessaire, dans le cinquième la création d'une nouvelle voirie et dans le sixième la réalisation d'un P.C.A. accompagné d'une analyse des d'incidences.

Ces parcelles libres en zone d'habitat sont reprises sur un plan-facette dénommé « Potentiel foncier ». Un deuxième plan-facette modificatif lui a été adjoint : il reprend toutes les parcelles qui ont été construites entre 1995 et 2002, ainsi que les parcelles pour lesquelles un permis d'urbanisme a été accordé.

Les disponibilités éventuelles en logements révélées par ce plan-facette sont estimées de la manière suivante.

Le comptage des parcelles libres est basé sur l'examen du fond de plan cadastral de janvier 2001, complété par le relevé des permis d'urbanisme accordé par le Collège entre cette date et octobre 2002. Les chiffres qui suivent sont donc le reflet du potentiel foncier arrêté à la date d'octobre 2002.

- Pour les lotissements, on compte simplement le nombre de parcelles qui restent à remplir sur base de la situation existante ;

- Pour les parcelles le long de voiries équipées, on compte simplement le nombre de parcelles lorsqu'elles n'atteignent pas une longueur de voirie de 30 mètres. Pour les parcelles de plus grande dimension, on estime le nombre de parcelles en se basant sur des longueurs moyennes en front de voirie observées pour les habitations récentes de type villa et en arrondissant à l'unité supérieure : ces longueurs sont de 25 mètres par parcelle en zone d'habitat dispersé et de 20 mètres en zone de centre. Si des terrains sont entourés par plusieurs voiries, on estime la profondeur moyenne des parcelles à 50 mètres. On voit donc que la réflexion ne se situe pas en termes de densité de surface, mais en termes de densité linéaire, puisque c'est comme cela que se présente l'urbanisation de la commune.
  Parmi les parcelles libres en bordure de voirie, il nous a semblé utile de distinguer des autres les voiries le long desquelles il n'y a encore aucune construction. En effet, en estimant que ces voiries non construites sont donc non équipées, on distingue une contrainte supplémentaire pour l'urbanisation de ces zones.
  Notons que parmi les voiries équipées, le degré d'équipement peut varier sensiblement, en particulier en ce qui concerne l'égouttage. Un chapitre particulier est consacré à cette problématique et il ne nous a pas semblé utile de rentrer dans ce niveau de détail pour ce qui n'est jamais qu'une estimation.

- Pour les deux dernières catégories, on se base sur une densité moyenne de 10 logements à l'hectare en zone de centre et 8 logements à l'hectare en zone d'habitat dispersé : il s'agit de

l'ordre de grandeur moyen des densités observées dans les quelques grands lotissements avec ouverture de voirie que l'on rencontre dans la commune. Notons que les limites des zones enclavées commencent 50 mètres à l'arrière des voiries, puisque c'est la profondeur moyenne estimée pour les parcelles en bordure de voirie. Il convient de souligner que les zones d'aménagement différé ne doivent pas être nécessairement ni entièrement dévolues à l'habitat : leur affectation précise sera définie par le biais d'un plan communal d'aménagement. Dans le cadre de cette estimation, on considèrera que chaque zone d'aménagement différé est destinée à l'habitat, tout en se basant sur de faibles densités pour pouvoir tenir compte d'éventuelles autres affectations.

Ce plan-facette permet également de se faire une idée de la répartition spatiale de la population future, puisque celle-ci est conditionnée par la répartition de l'offre de logements. Sachant que la demande est très forte dans toute la commune et qu'elle est la plus forte à proximité des accès autoroutiers, il est même possible de s'en faire une image dynamique. On peut donc en quelque sorte finaliser à ce stade le chapitre sur la population en prévoyant où se situeront les accroissements les plus importants et quels seront les besoins nouveaux qui en découleront dans ces zones.

Les données sont récoltées par secteur statistique afin de faciliter les comparaisons avec les statistiques existantes fournies par le recensement. Les comptages correspondent à des parcelles à construire ; pour traduire cela en nombre de logements, il faut tenir compte du fait qu'un certain nombre de constructions ne seront pas nécessairement unifamiliales : il faut donc ajouter un « taux d'appartement » estimé par ancienne commune sur base des données du recensement de 1991 : celui-ci varie peu d'une commune à l'autre et tourne autour de 10%.

Si on additionne le parc actuel de logements et le potentiel foncier, on obtient la capacité globale de logements par secteur statistique, ce qui permet de déterminer le taux de remplissage et donne des renseignements très intéressants quant à la localisation des besoins futurs en équipements et services.

Les résultats de ces comptages et de ces calculs sont repris sur le tableau 7 ci-contre. Rappelons que ces chiffres ne doivent être pris que comme des ordres de grandeur ; malgré cela, ils indiquent des tendances très nettes et impliquent de nombreux commentaires.

ADÉQUATION DE L'OFFRE À LA DEMANDE

La première constatation devient une évidence au vu de ces résultats : le plan de secteur est extrêmement généreux en zones d'habitat. Il confirme nettement le caractère périurbain vers lequel évolue la commune : tel qu'il se présente à l'heure actuelle, le plan de secteur organise pour SPRIMONT un statut de banlieue verte de l'agglomération liégeoise.

En chiffres absolus et sur base des densités actuelles, il permet la création d'un peu plus de 5 000 nouveaux logements sur le territoire de la commune ! Encore faut-il tenir compte du fait qu'on se base sur des densités relativement faibles : en effet, quand l'espace se fait rare le coût du terrain augmente et la taille des parcelles a donc tendance à diminuer, de même la densité peut augmenter par la construction de logements plurifamiliaux.

Mais l'hypothèse du remplissage total est bien sûr un cas de figure qui n'a qu'une valeur théorique ; ce niveau ne peut être atteint pour toute une série de raisons :

- plus la commune se remplit plus elle perd de son attrait ; il arrive un stade où il ne vaut plus la peine de faire 20 kilomètres pour se retrouver dans les mêmes conditions de vie qu'en ville ;

- les cas ne sont pas rares de personnes qui achètent une ou plusieurs parcelles autour de leur habitation précisément pour qu'on ne vienne pas y construire ;

- un certain nombre de terrains à bâtir ont une valeur de placement pour leur propriétaire, et celle-ci devient d'autant plus intéressante que le coût du terrain augmente ;

- un certain nombre de terrains sont manifestement inconstructibles du point de vue du milieu physique : zones inondables, ravins (voir plan-facette « Contraintes et potentialités du sol ») ;

- au cœur même de la zone d'habitat, de l'espace est nécessaire pour prévoir toute une série de services liés à l'habitat : espaces verts, terrains de jeux, maisons de quartier... ;

- enfin, à partir du moment où l'on entame l'urbanisation de zones enclavées à l'arrière des habitations ou de zones d'aménagement différé, il ne faut pas négliger les mouvements d'opposition de la population. locale. Le terme de potentiel foncier désigne finalement bien cette capacité théorique de logements.

Quoiqu'il en soit, le parc actuel, avec ses 4 400 logements, représente à peine 46% du parc potentiel. Si on se base sur un nombre moyen d'habitants par logements actuel de 2,7 (chiffre qui ne devrait guère évoluer si on reste dans une structure de maisons unifamiliales), il y a donc place pour plus de 25 000 habitants dans la commune. Au rythme actuel de la construction de logements, pourtant très rapide, la croissance peut se poursuivre encore pendant plus de 80 ans ; selon les hypothèses, le délai pour atteindre la saturation varierait de 60 à plus de 150 ans. C'est un terme démesuré par rapport à la fonction d'un plan de secteur : trop de paramètres peuvent évoluer et se modifier pour pouvoir se permettre de raisonner à si long terme.

Prenons maintenant le problème du point de vue des perspectives de population : celles-ci prennent en compte davantage de paramètres réalistes, notamment la structure d'âge, les taux de fécondité et de mortalité, les taux de migration.
Dans l'hypothèse la moins dynamique, la courbe de croissance commencerait à s'infléchir avant 2020, ce qui n'est pas le cas des deux autres scénarios. Une extrapolation à plus long terme montre que cette inflexion commence à se produire peu après 2020, avec l'augmentation massive des classes d'âge de 50 à 69 ans qui aura pour effet de diminuer la fertilité et d'accroître la mortalité. On peut donc raisonnablement estimer que, sauf modification spectaculaire et imprévue de certains paramètres démographiques, **la population n'atteindra jamais ce cap des 25 000 habitants.**

La conclusion s'impose donc clairement : malgré une demande en logements très soutenue, **l'offre globale de logements dépasse largement la demande, et cela même à très long terme**. D'un point de vue économique, ceci n'est pas une mauvaise chose dans la mesure où cet excès d'offre est censé garantir un niveau raisonnable aux coûts des terrains. Du point de vue de l'aménagement du territoire, ceci est contraire aux principes de « bon aménagement des lieux » et de « gestion en bon père de famille » de cette ressource limitée qu'est l'espace. Cela dit, plus que son excès global, c'est surtout la disposition des zones d'habitat qui risque de renforcer les problèmes déjà rencontrés à l'heure actuelle : mépris de la structure traditionnelle de l'habitat en hameaux concentrés, avec le sentiment d'identification qu'elle induit, mauvaise qualité de vie en bordure de routes qui servent également de liaison, surcoût global pour la collectivité en métrage d'équipements, utilisation forcée de la voiture pour tout déplacement, individualisme renforcé… Tout ceci est d'autant plus vrai que, comme il n'existe pas d'ordre de priorité dans l'urbanisation, il s'observe une tendance à la dispersion maximale, les gens ayant tendance à rechercher l'isolement.

Si on considère uniquement le nombre de logements potentiels dans les lotissements existants ou le long de voiries équipées, on arrive à un total de 2 800 nouveaux logements, soit près de 50 années de construction au rythme actuel et une population totale de 20 000 personnes. Ces chiffres prouvent à quel point la déstructuration de la commune ne fait que commencer, d'autant plus que la très grande majorité de ce potentiel se trouve en zone d'habitat dispersé. Si l'on s'en tient aux chiffres absolus, la mise en œuvre de zones d'aménagement différé ne s'impose donc pas comme une nécessité. Toutefois, si l'on raisonne en termes de qualité de l'urbanisation, on ne peut éluder une réflexion sur le devenir de ces zones. En effet, l'urbanisation structurée d'une

zone plus vaste sur base d'un plan d'ensemble permettrait de limiter le développement tentaculaire de l'habitat le long des voiries.

D'autres questions se posent à la lecture de cette carte. Par exemple, celle de la justification de la zone d'aménagement différé de Fays - Chaply : pourquoi avoir prévu la possibilité de quadrupler le parc de logements, en prévoyant l'espace pour un village entier là où il n'existe que deux petits hameaux au demeurant fort dissemblables, à l'écart des axes de communication et desservis par des routes de campagne ? On peut se poser la même question pour la zone d'aménagement différé de Fraiture. Par ailleurs, la zone d'habitat le long de la route entre Fraiture et Liotte se présente sous la forme d'un versant escarpé taillé dans la roche.

Le schéma de structure ne peut se substituer au plan de secteur, mais il peut au moins le « structurer » en prévoyant des degrés de priorité d'urbanisation et en précisant davantage les affectations. A la lecture des chiffres qui précèdent, il apparaît clairement que ce sera là le principal enjeu de cette étude.

Où se localise ce potentiel : quelles seront les zones d'accroissement le plus important, où faudra prévoir de nouveaux équipements et services ?

- De très vastes espaces d'urbanisation sont prévus dans trois secteurs du centre de la commune : Noidré, Ogné, Grand Bru (750 logements au total). Leur localisation centrale, à proximité de l'autoroute et de la route nationale, peut justifier en partie ce choix, mais peut-être justement pour cette raison (les gens recherchent plutôt l'isolement), ce ne sont pas les zones qui rencontrent le plus de succès à l'heure actuelle. Le secteur de Grand Bru présente le plus faible taux de remplissage : 15% : il y a place pour multiplier par six le parc de logements actuel!

- Quoiqu'on puisse en penser, il reste encore beaucoup d'espace disponible à Dolembreux : le taux de remplissage n'est que de 48%, soit à peine plus que la moyenne communale ; il reste encore l'équivalent d'environ 300 logements dans les lotissements et le long des voiries équipées.

- Les plus grands espaces disponibles se trouvent à Louveigné : c'est là que l'aspect tentaculaire des zones d'habitat est le plus spectaculaire. Le taux de remplissage en bord de route y dépasse à peine 60%, avec un potentiel de plus de 850 nouveaux logements. C'est là également que l'on a observé le plus grand dynamisme immobilier avec l'urbanisation de plus de 130 parcelles entre 1994 et 2002.

- De grandes réserves foncières ont été prévues pour le site de Banneux. Il y a place pour 550 nouveaux logements à Banneux habitations dispersées (taux de remplissage : 13%). Ce chiffre très important provient surtout de vastes zones d'aménagement différé. En raison du grand nombre de logements collectifs construits sur et aux alentours du site, la densité potentielle de population y est en outre plus élevée qu'ailleurs.

- Rouvreux dispose également de grandes réserves, essentiellement concentrées près de Florzé. Etant donné la vue exceptionnelle dont on jouit dans cette partie de la commune, il est probable qu'à l'avenir celle-ci connaîtra un développement important malgré son plus grand éloignement.

- Enfin, Gomzé-Andoumont est l'ancienne commune qui présente le taux de remplissage le plus faible : 35%. Il faut dire que la commune est petite et qu'on trouve une vaste zone d'aménagement différé à Andoumont, ainsi que de grands espaces encore libres à Bois-le-Comte. En bord de voirie, il ne reste place « que » pour quelque 200 logements.

EQUIPEMENTS ET SERVICES COLLECTIFS

INTRODUCTION

Les données du rapport de 1995 ont été actualisées sur base d'une relecture par la commune, du Guide du Citoyen édité par la commune, du site internet de SPRIMONT et d'appels téléphoniques aux directeurs des écoles libres.

Cette section de l'étude rassemble sous un même titre des domaines très variés dont le point commun est qu'il s'agit d'équipements et de services destinés et proposés à la population.

Le but n'est certes pas de réaliser un inventaire exhaustif ; la démarche vise surtout à s'interroger sur l'adéquation entre les équipements et services présents dans la commune et les besoins de la population ; cette réflexion s'inscrit à la fois dans le présent et dans un avenir envisagé à moyen terme.

Dans cette section, on traitera successivement des équipements et services administratifs, techniques, scolaires, sanitaires, sociaux, culturels, de culte, sportifs, de loisirs et de tourisme et, enfin, des équipements commerciaux.

Pour chaque équipement, on évaluera l'offre actuelle en fonction des besoins d'aujourd'hui et on fournira des éléments permettant d'évaluer les besoins dans le futur. Cette estimation doit tenir compte de l'évolution de la population susceptible de fréquenter ces équipements, c'est-à-dire à la fois des projections de population résidante et d'une estimation du nombre de personnes extérieures à la commune et polarisée par celle-ci.

Les équipements de SPRIMONT ayant pour la plupart une fonction strictement locale, c'est bien sûr l'évolution de la population résidante qui retiendra l'attention. Outre l'aspect quantitatif, l'évolution de la structure de cette population et en particulier de sa structure par âge est fondamentale car elle conditionne le type de demande future en équipements et en services.

Source des données

- Recensement de la population et des logements (I.N.S. 1991),
- Contacts téléphoniques avec les directeurs d'école, les responsables de maison de repos, de maison de convalescence, des gardiennes O.N.E. et de la crèche,
- Sprimont, le Guide du Citoyen, 2002,
- Annuaire téléphonique Belgacom 2001/2002,
- Carte du syndicat d'initiative de Sprimont 1993,
- Site internet de la commune de Sprimont
- Relecture du rapport de 1995 et corrections réalisées par M. Nivarlet

EQUIPEMENTS ET SERVICES ADMINISTRATIFS

Situation actuelle

Les services communaux sont regroupés dans la maison communale située rue du Centre à Sprimont. Il s'agit de :
- l'administration communale et de ses différents services;
- du pointage des chômeurs les 3 et 26 du mois;
- du C.P.A.S.

Seul le service de pointage des chômeurs est décentralisé à Louveigné.

Parmi les autres services administratifs présents dans la commune, on relève :
- la Police (zone de police SECOVA), située rue de la Gendarmerie, dans l'ancien bâtiment de la Gendarmerie ;
- la justice de paix de SPRIMONT qui est située rue du Perréon à Louveigné
- la poste qui possède deux bureaux sur le territoire de l'entité : à Sprimont et à Louveigné.

Pour la plupart des autres services administratifs, SPRIMONT dépend directement de la ville de Liège.

Eléments pour évaluer l'avenir

L'offre des services communaux semble correspondre à la demande de la population, aucun projet n'est par ailleurs connu dans ce domaine. La faible décentralisation de ces services peut être soulignée, mais elle résulte de la faible participation constatée lors d'expériences antérieures. Par ailleurs, même dans son hypothèse la plus forte, l'augmentation démographique ne semble pas justifier pas la délocalisation ou la création de nouveaux services.

EQUIPEMENTS ET SERVICES TECHNIQUES

Situation actuelle

Pour ce qui concerne le téléphone :
- SPRIMONT est situé dans la zone téléphonique de Liège (04),
- tous les renseignements peuvent être obtenus dans la téléboutique de Belle Ile à Liège ou dans la téléboutique mobile au marché de Comblain-au-Pont et d'Aywaille,
- les demandes de raccordement sont également à adresser à la téléboutique.

La distribution de l'eau est assurée à Sprimont par la Société wallonne de Distribution des Eaux (S.W.D.E.) dont le siège central pour la région est situé aux Hauts-Sarts à Herstal.

La gestion de l'électricité de même que de la télédistribution est assurée par l'Association liégeoise d'Electricité (A.L.E.) à Liège dont les bureaux se situent rue d'Aywaille à Sprimont.

L'enlèvement hebdomadaire des immondices est organisé par la commune. Ce service est complété par les ramassages sélectifs d'emballages P.M.C. et de papiers-cartons, ainsi que par un service mensuel de ramassage des « fonds de grenier ». Enfin, la commune dispose d'un parc à conteneur situé à Fond Leval (rue de Tultay) ; il est ouvert du lundi au samedi.

Eléments pour évaluer l'avenir

Le seul projet connu dans ce domaine concerne la distribution d'eau. La S.W.D.E. prévoit de supprimer de plus en plus de captages pour se concentrer sur un approvisionnement en masse des communes de l'Ourthe-Amblève et de l'agglomération liégeoise via de grosses conduites. Ce projet ne pourra qu'améliorer la qualité de la distribution d'eau à SPRIMONT et devrait apporter une solution au problème de pression rencontré dans certaines parties de la commune.

EQUIPEMENTS SCOLAIRES

La problématique des écoles fait l'objet d'une analyse plus détaillée. Les effectifs fréquentant les équipements scolaires de la commune sont comparés avec la population résidente afin de mettre en évidence les déséquilibres. Des problèmes de localisation et de locaux scolaires peuvent se poser aujourd'hui mais aussi à l'avenir ; de plus, les écoles entraînent de nombreux déplacements.

Situation actuelle

Effectifs des établissements scolaires

Le tableau 1 reprend la liste des établissements scolaires de la commune, le tableau 2 donne une estimation des effectifs par degré et par réseau d'enseignement pour l'année scolaire 1994 - 1995.

Tableau 1 : Etablissements scolaires de Sprimont

Enseignement maternel
Réseau communal
- Ecole communale de Sprimont, Sprimont
- Ecole communale du Hornay, Sprimont
- Ecole communale de Lincé, Sprimont
- Ecole communale de Florzé, Rouvreux
- Ecole communale de Chanxhe, Sprimont
- Ecole communale de Louveigné, Louveigné
- Ecole communale de Dolembreux, Dolembreux
- Ecole communale de Fraiture, Fraiture

Réseau libre
- Ecole Emmanuel, Sprimont
- Ecole Mater Dei, Banneux - Louveigné
- Ecole St Joseph, Dolembreux

Enseignement primaire
Réseau communal
- Ecole communale de Sprimont, Sprimont
- Ecole communale du Hornay, Sprimont
- Ecole communale de Lincé, Sprimont
- Ecole communale de Louveigné, Louveigné
- Ecole communale de Dolembreux, Dolembreux

Réseau libre
- Ecole Emmanuel, Sprimont
- Ecole Mater Dei, Banneux - Louveigné
- Ecole St Joseph, Dolembreux

Enseignement supérieur
Réseau officiel
Intercommunale de cours de promotion sociale : Sprimont, Dolembreux, Louveigné

Tableau 2 : Effectifs fréquentant les établissements scolaires de SPRIMONT lors des années scolaires 1995/1996 et 2002/2003

	Enseignement maternel				Enseignement primaire			
	Réseau communal		Réseau libre		Réseau communal		Réseau libre	
	95/96	**2002/03**	**95/96**	**2002/03**	**95/96**	**2002/03**	**95/96**	**2002/03**
Sprimont	164	60	64	34	289	141	117	72
Lincé		41	/	/		83	/	/
Hornay		34	/	/		67	/	/
Chanxhe		19	/	/	/	/	/	/
Fraiture	12	15	/	/	/	/	/	/
Florzé	13	29	/	/	/	/	/	/
Louveigné	58	63	/	/	129	134	/	/
Banneux	/	/	99	82		/	129	131
Dolembreux	58	54	23	21	63	155	55	43
TOTAL	**305**	**315**	**186**	**137**	**493**	**580**	**301**	**246**

Les réseaux maternel et primaire sont relativement bien représentés. Il n'en est pas de même pour l'enseignement secondaire qui est inexistant sur l'entité ; les écoles les plus proches sont situées à Aywaille, Pepinster, Esneux, Ferrières et Theux.

Tant en maternel qu'en primaire, l'enseignement communal draine un nombre d'enfants beaucoup plus important que l'enseignement libre. Un plus grand nombre d'écoles et une meilleure répartition géographique du réseau communal peuvent expliquer cette situation.

Entre les deux périodes, les effectifs des écoles sont restés relativement stables, à deux exceptions près : l'école communale de Dolembreux, dont la population s'est accrue de près de 100 élèves, et l'école libre de Sprimont (école Emmanuel) qui a connu une diminution assez sensible de ses effectifs, tant en maternelle qu'en primaire.

L'enseignement supérieur n'existe que sous forme de cours du soir. Il s'agit d'un enseignement organisé par une intercommunale regroupant les entités de Trooz, Chaudfontaine, Esneux, Comblain-au-Pont, Aywaille et SPRIMONT et dont le but est, en collaboration avec la Province, de dispenser des cours de promotion sociale de manière décentralisée dans les six communes.
A SPRIMONT, ce type d'enseignement se dispense dans les bâtiments de l'école communale, place J. Wauters, mais aussi à l'école communale de Dolembreux et à celle de Louveigné, à horaire décalé avec ces écoles primaires. Selon les années, de 600 à 700 étudiants, pour l'ensemble de l'intercommunale, viennent suivre des cours de langues, de cuisine, d'auxiliaire polyvalente - soins à domicile et collectifs, d'informatique et d'employé de bureau...

La répartition spatiale des établissements d'enseignement laisse apparaître une zone délaissée ; l'ancienne commune de Gomzé-Andoumont s'en trouve totalement dépourvue, alors qu'elle connaît un accroissement important et continu de sa population.

Signalons également que des problèmes de sécurité routière se posent à l'entrée de certaines écoles.
La localisation le long d'une voirie importante et empruntée par un trafic dense pose problème. C'est le cas pour les écoles communales de Louveigné, du Hornay et de Dolembreux de même que pour l'école libre Emmanuel à Sprimont. La localisation d'une école à l'intérieur d'un village ou le long une route locale ne supprime pas pour autant certains problèmes, qui pour la plupart ont été résolus ces dernières années.

Comparaison avec la population scolaire résidant à SPRIMONT

La population scolaire a été analysée dans l'étude du Contexte démographique, dans la section « Population ».

Au recensement de 1991, la population scolaire s'élevait à 2 175 unités. Le tableau 3 met en parallèle la population d'âge scolaire résidant à SPRIMONT en 2002 avec la population recensée dans les différentes écoles de l'entité au cours de l'année 2002/2003.

Tableau 3 : Comparaison entre la population scolaire et scolarisée à Sprimont

Type d'enseignement	Population scolarisée à Sprimont (2002/03)	Population d'âge scolaire résidant à Sprimont (2002)	Différence
Primaire (6-11 ans)	826	1 107	- 281
Secondaire (12-18 ans)	0	1 238	- 1 238
Supérieur (19-24 ans)	0	881	- 881
TOTAL	**826**	**3 226**	**- 2 400**

Il existe un profond déséquilibre entre la population scolaire résidante et le nombre d'élèves dans les écoles de la commune. Nous ne reviendrons pas sur les réseaux secondaire et supérieur pour lesquels la présence de centres d'enseignement dans les communes voisines et dans l'agglomération liégeoise suffit aux besoins des sprimontois.

Une analyse plus fine du réseau d'enseignement primaire est intéressante pour se rendre compte des disparités locales. Celle-ci ne peut toutefois se réaliser que sur base des données du recensement de 1991 et doit donc être interprétée avec une certaine prudence.

Tableau 4 : Comparaison entre la population scolarisée et scolaire résidante à Sprimont au niveau de l'enseignement primaire

Ecole/ancienne commune	Population scolarisée	Population scolaire résidante	Différence	Estimation de la population scolaire résidante dans la zone d'attraction
Sprimont et partie de Comblain-au-Pont	*405*	*391*	*14*	*378*
Lincé	79	75	4	75
Hornay	49	96	-47	96
Sprimont	277	143	134	207
Dolembreux	*104*	*130*	*-26*	*119*
Louveigné	*244*	*286*	*-42*	*260*
Banneux	122	99	23	99
Louveigné	122	167	-45	161
Gomzé-Andoumont		*91*	-91	
Rouvreux		*90*	-90	
TOTAL	***753***	***988***	***-215***	***757***

La population scolaire résidante dans la zone d'attraction d'une école est estimée en tenant compte de la population scolaire résidante par secteurs statistiques et de la proximité d'écoles primaires dans les communes voisines de ceux-ci (Beaufays, Trooz, Fraipont, Deigné, Aywaille,

Comblain-au-Pont, Poulseur et La Haze). Sur le territoire de l'entité, certaines zones excentrées sont dépourvues d'écoles et se trouvent plus proches d'une école située à l'extérieur de la commune de SPRIMONT. La proximité étant un facteur déterminant dans le choix d'une école primaire, on pose donc l'hypothèse selon laquelle la population scolaire résidante de ces zones périphériques vont à l'école primaire la plus proche. Le cas inverse ne se rencontre pas, aucune école de SPRIMONT n'est attractive de par sa proximité pour des zones excentrées des communes voisines.

Un déséquilibre important existe dans la commune entre la population scolaire résidante et la population scolarisée à SPRIMONT, cette dernière ne représentant que 76% de la première. Ce déséquilibre disparaît totalement si l'on compare la population scolarisée et l'estimation de la population scolaire dans la zone d'attraction des écoles. Ces deux constatations confirment l'exode scolaire d'une partie des élèves.

A une échelle plus fine, de curieux déséquilibres locaux apparaissent.
La concurrence des différents réseaux ainsi qu'une certaine préférence de type philosophique expliquent une partie mais pas la totalité de ces déséquilibres.
Dans les cas de Banneux, Louveigné et Hornay, la présence d'un seul réseau d'enseignement explique la différence entre population scolaire résidante et scolarisée. A Lincé, par contre, ces deux populations sont équivalentes alors que seule une école communale est située dans le village.
La surpopulation scolarisée à Sprimont s'explique d'une part par l'absence d'école primaire à Rouvreux et à Florzé même si la population en âge scolaire de ce village a également la possibilité de suivre cet enseignement à Aywaille et d'autre part par le rôle attractif de la localité, notamment en terme d'emploi, qui permet aux parents de déposer leurs enfants à l'école en se rendant à leur travail.

L'absence d'infrastructure scolaire à Gomzé-Andoumont semble plus problématique qu'à Rouvreux en raison du développement démographique actuel de cette localité et de son relatif isolement par rapport aux deux pôles principaux de l'entité, Louveigné et Sprimont. Une grande partie de cette population scolaire se tourne dès lors vers les écoles de la commune de Chaudfontaine.

Eléments pour évaluer l'avenir

La réflexion d'avenir en ce qui concerne les équipements scolaires consiste à comparer l'évolution prévisible de la population d'âge scolaire résidant à SPRIMONT avec la fréquentation actuelle des écoles de la commune. L'enseignement supérieur et secondaire étant pour ainsi dire inexistant dans la commune, la comparaison s'arrête au niveau primaire.

Le tableau 5 donne à titre indicatif quelques projections de chiffres de population d'âge scolaire regroupée selon les cycles théoriques d'enseignement.

Tableau 5 : Projections de population d'âge scolaire en 2005, 2010 et 2015

Classes d'âge		**Scénario 1**			**scénario 2**			**scénario 3**		
	2002	**2005**	**2010**	**2020**	**2005**	**2010**	**2020**	**2005**	**2010**	**2020**
3-5 ans	480	465	477	479	475	503	572	475	518	600
6-11 ans	1 107	1 044	1 005	1 035	1 151	1 191	1 353	1 151	1 200	1 408
12-18 ans	1 238	1 346	1 310	1 234	1 393	1 523	1 656	1 393	1 523	1 695
19-24 ans	881	902	1 020	958	904	1 065	1 260	904	1 065	1 261
TOTAL	**3 706**	**3 757**	**3 812**	**3 706**	**3 923**	**4 282**	**4 841**	**3 923**	**4 306**	**4 964**

De manière générale, l'évolution de la population d'âge scolaire est tributaire des paramètres de fécondité et de migrations retenus et varie donc sensiblement selon le scénario démographique retenu.

Les effectifs d'école maternelle (3-5 ans) n'évolueront guère à l'horizon 2010. Par la suite, ils évolueront, selon la scénario, de la stabilité à un accroissement de l'ordre de 120 unités.

La classe 6 - 11 ans (école primaire) montre le même profil d'évolution : stabilité jusqu'en 2010, ensuite un accroissement variant de 0 à 300 unités selon le scénario en 2020.

La classe d'âge correspondant à l'école secondaire (12-18 ans) va augmenter à court terme (+ 100 à + 150 unités en 2005). Par la suite, la fourchette s'élargit et l'évolution en 2020 varie de 0 à + 450 élèves par rapport à 2002.

Enfin, les 19-24 ans (études supérieures) augmenteront dans tous les cas de figure, très lentement jusqu'en 2005 et plus rapidement ensuite.

Les augmentations les plus importantes concernent les classes d'âge pour lesquelles il n'y a pas d'équipement scolaire dans la commune (12-24 ans) : on peut donc s'attendre à un accroissement des déplacements scolaires.
Pour le réseau maternel et primaire par contre, on observe globalement une grande stabilité jusqu'en 2010 : en théorie, les écoles de l'entité ne devraient donc pas connaître de problème majeur ni de manque d'effectif ni de saturation. Il s'agit bien sûr d'une observation générale qui ne peut pas tenir compte de l'évolution de l'attractivité relative de ces écoles ou de celles des communes voisines, ni des disparités internes à la commune.

Les unités scolaires de Dolembreux, Sprimont, Louveigné et Lincé semblent capables d'accepter un nombre plus important d'élèves qu'actuellement. Par contre, l'école du Hornay frôle la saturation, toute augmentation de la population scolaire dans cette unité parait irréaliste sans adaptation ou construction de nouveaux locaux.
L'absence d'école à Gomzé-Andoumont risque à l'avenir de créer un problème de plus en plus important dans la mesure où c'est là que l'on observe – en termes relatifs – l'accroissement le plus important de population.

EQUIPEMENTS ET SERVICES SANITAIRES

Situation actuelle

Les équipements et services sanitaires sont extrêmement réduits à SPRIMONT. On relève seulement :
- des consultations de nourrissons, organisées par l'O.N.E., le 1er mardi du mois aux Hornay, Dolembreux et Lincé, le 4ème mardi du mois à Sprimont et Rouvreux et le 4ème lundi du mois à Banneux, Louveigné et Sendrogne;
- la Croix rouge de Belgique qui a une section locale à Sprimont;
- le service de la Croix jaune et blanche (soins à domicile) qui dispose d'une antenne (hors commune) à Aywaille.

En ce qui concerne les services de secours d'urgence, SPRIMONT dépend d'unités installées dans les communes voisines :
- Theux pour la caserne des pompiers;
- Esneux pour le centre hospitalier;
- Aywaille pour une polyclinique.

Par contre, la commune compte un nombre important d'indépendants travaillant dans le secteur de la santé.
En 2000, on comptait en effet pour l'ensemble de la commune :
- 30 médecins généralistes et 20 spécialistes;
- 5 pharmacies, 5 dentistes et 7 vétérinaires.

La commune de SPRIMONT est donc très largement sous l'influence des entités voisines. Le lieu de résidence d'un indépendant dans le domaine de la santé n'implique pas pour autant que son lieu d'activité professionnelle est situé à la même adresse. Cela explique sans doute la forte représentation de ce type de profession à SPRIMONT.

Eléments pour évaluer l'avenir

En ce qui concerne les équipements et services sanitaires, il est peu probable que les années futures apportent des changements par rapport à la situation actuelle. Par contre, le recours aux divers services va certainement augmenter dans les prochaines années, sous l'effet conjugué de l'augmentation de la population et de son vieillissement.

Cette évolution aura sans doute très peu d'incidences en termes d'aménagement car les seuls services présents dans la commune sont le fait de travailleurs indépendants isolés. Il conviendra toutefois de veiller à préserver une bonne accessibilité aux services de secours installés dans les communes avoisinantes.

EQUIPEMENTS ET SERVICES SOCIAUX

Situation actuelle

Le secteur social à SPRIMONT se caractérise par la présence du Centre Public d'Aide Sociale au niveau du secteur public et par une multitude d'associations ou d'initiatives privées au niveau strictement local ou à l'échelle de l'entité.

Les personnes âgées disposent d'un certain nombre de services et d'équipements.

- Les maisons d'accueil pour personnes âgées sont nombreuses dans la commune : on dénombre 4 maisons de retraite et une maison de convalescence, répartis à raison de une à Sprimont, une à Dolembreux et trois à Banneux.
  Au total, près de 360 pensionnaires sont hébergés dans ces maisons de repos tandis que la maison de convalescence peut accueillir une quarantaine de personnes.
- Un service de repas chaud est servi par le C.P.A.S. à domicile à toute personne retraitée ou handicapée, seule ou en ménage qui éprouve des difficultés à préparer un repas chaud.
- Enfin, parmi les multiples initiatives privées relevons un service de bibliothèque à domicile, un ensemble de services à domicile (plomberie, électricité, jardinage, ...) réservés aux pensionnés, handicapés et isolés socialement démunis, des équipes de visites de malades…

Pour ce qui concerne les jeunes enfants, les structures semblent par contre largement insuffisantes.

- Il n'y a pas de crèche communale.
- Le service de gardiennes encadrées mis sur pied par l'O.N.E. regroupe 6 gardiennes qui peuvent accueillir un maximum de 18 enfants, à raison de 3 enfants maximum par gardienne.
- La mini-crèche « Les Marmots » rue du Centre à Sprimont peut accueillir 40 enfants pour une journée ou une demi-journée ; la liste d'attente est de l'ordre de 1 an et demi ...
- La mini-crèche « les Spitants » organise un service d'accueil extra-scolaire pour les enfants de 2 ans et demi à 6 ans.

Outre les jeunes enfants et les personnes âgées, les services sociaux s'adressent également à d'autres catégories de personnes.

- Le C.P.A.S. dispose d'un service social accessible à tous les âges; il assure une permanence à Sprimont tous les jours de 8h30 à 11h30.
- Un magasin de seconde main, géré par le C.P.A.S., est ouvert tous les jours à l'école de Florzé.
- L'Agence Locale pour l'Emploi est située dans les locaux de l'Administration communale.

Citons enfin quelques services divers :
- un service de baby-sitting,
- une antenne des Alcooliques Anonymes "A.A.", qui se réunissent les lundi à 20h à Sprimont,
- l'Entraide Sprimontoise à Rouvreux,
- la « bambinerie », lieu d'accueil pour les enfants de 0 à 3 ans et leurs parents, ouvert les mercredi et vendredi matins,
- une section locale de la Ligue des Familles Nombreuses.

Les équipements et services sociaux situés sur la commune sont variés mais très déséquilibrés entre les différentes classes d'âges de la population. Les infrastructures pour personnes âgées répondent sans doute très largement aux besoins propres de la commune (l'influence du site

marial de Banneux est à cet égard évident) tandis que les équipements destinés aux enfants n'étant pas en âge scolaire ne répondent que très imparfaitement aux désirs de la population (la demande non satisfaite tente de trouver une réponse à ses besoins dans les structures d'accueil de l'agglomération liégeoise).

Eléments pour évaluer l'avenir

Si la situation actuelle n'évolue pas, la garde des jeunes enfants restera un des problèmes principaux de SPRIMONT. En effet, les prévisions démographiques montrent que le nombre d'enfants de 0 et 2 ans devrait rester stable à l'avenir dans l'hypothèse la plus pessimiste et pourrait augmenter de plus de 100 unités en 2020 si l'on tient compte d'une fécondité plus forte. Le nombre de places d'accueil de ces jeunes enfants devrait rester largement déficitaire à l'avenir si aucune démarche n'est entreprise en ce sens. Le tableau 6 reprend l'évolution prévue du nombre d'enfants de 0 à 2 ans suivant les trois scénarios démographiques.

Tableau 6 : Evolution prévue du nombre d'enfants de 0 à 2 ans suivant les trois projections

Classes d'âge		**Scénario 1**			**scénario 2**			**scénario 3**		
	2002	**2005**	**2010**	**2020**	**2005**	**2010**	**2020**	**2005**	**2010**	**2020**
0-2 ans	431	438	446	441	443	477	527	454	494	557

Les projections démographiques nous prédisent également une augmentation spectaculaire des habitants de plus de 60 ans au-delà de 2010 (+ 900 à 1 200 personnes en 2020). Dans un premier temps, les effectifs de ces classes d'âge resteront plus ou moins stables. Les problèmes éventuels liés à ce vieillissement ne devraient donc se poser qu'à moyen terme.

L'offre globale de lits en maison de repos ou de convalescence est assez importante et plusieurs de ces institutions ont le projet de s'agrandir. Il faut cependant être attentif au fait que toutes les maisons de repos sont gérées par le secteur privé ; par conséquent, il n'existe aucune priorité d'accès pour les personnes âgées de SPRIMONT par rapport à celles venant d'autres communes de la région.

En ce qui concerne les autres services sociaux, l'évolution de la demande est difficile à évaluer. Disons simplement que si le dynamisme associatif observé dans la population persiste, il peut être un atout pour faire face rapidement à des situations problématiques nouvelles. Ceci ne doit bien sûr nullement freiner le dynamisme nécessaire du secteur public dans le domaine social.

EQUIPEMENTS CULTURELS

Situation actuelle

La commune de SPRIMONT est relativement bien fournie en équipements culturels.

- Le principal équipement est le Foyer Culturel, rue du Centre, à Sprimont qui dispose de plusieurs salles et coordonne une série d'activités culturelles dans l'entité.

- De nombreuses salles communales, paroissiales et privées, foisonnent sur le territoire communal. On en dénombre deux à Florzé, une à Fraiture, une à Dolembreux, deux à Banneux, deux à Louveigné, neuf à Sprimont, une à Gomzé-Andoumont et une à Lincé.

- Une bibliothèque divisée en une section adulte et une section jeunesse fonctionne de manière décentralisée :
  - section adultes et jeunesse à Sprimont (lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi), dans l'ancienne école communale de Sendrogne (lundi et jeudi), à l'école communale de Lincé (mardi) et à la maison des jeunes de Banneux (mercredi et vendredi) et à l'école communale de Fraiture (dimanche) ;
  - section jeunesse uniquement, réservée aux classes, à l'école communale de Louveigné et du Hornay

- Deux maisons de jeunes sont situées dans l'entité, l'une à Banneux (rue de Banneux) et l'autre au Hornay (Thier du Hornay).

- Une musée dont la réputation a largement dépassé les limites de l'Ourthe-Amblève déploie ses activités à Sprimont : il s'agit du musée de la Pierre à Sprimont-centre. Notons que le musée de la Ferme à Lincé a cessé ses activités.

Les groupements et associations à caractère culturel sont particulièrement nombreux et témoignent d'un dynamisme associatif important :
- l'académie de musique Ourthe-Amblève à Sprimont,
- des groupements à vocation socio-culturelle : Ligue des Familles, Vie Féminine, Association de pensionnés, I.L.F.A.C.,
- les Ateliers Créatifs de Sprimont,
- divers groupements philosophiques, humanistes ou de morale laïque,
- trois chorales,
- trois cercles dramatiques,
- le ciné-club de Sprimont,
- la radio Ourthe-Amblève,
- les syndicats d'initiatives de Sprimont et de Banneux.

Au total on dénombrait en 2002 plus de 70 groupements et associations à caractère culturel.
Il faut donc relever que, malgré la proximité de Liège, le dynamisme culturel de la commune est assez intense. Mais ceci n'exclut pas des mouvements probablement importants de « navettes culturelles » vers le pôle attractif de la région.

Eléments pour évaluer l'avenir

Les besoins culturels de la population vont certainement aller en croissant mais risquent également de se modifier suite au vieillissement de la population.

Les personnes d'âge moyen et les personnes âgées qui ont certainement d'importants besoins culturels, seront légèrement en croissance dans les 20 années qui viennent. Les « navettes culturelles » vers Liège resteront certainement importantes et compléteront les manifestations culturelles locales.

EQUIPEMENTS DE CULTE

Situation actuelle

La commune compte neuf paroisses catholiques; chaque paroisse dispose de son église :
- Saint Pierre à Florzé,
- Saint Remacle à Louveigné,
- Saint Léonard à Banneux-Village
- Saint Martin à Sprimont,
- Sainte Anne à Lincé,
- Saint Nom de Jésus à Chanxhe,
- Notre Dame de la Nativité à Gomzé-Andoumont,
- Saint Nicolas à Fraiture,
- Saint Joseph à Dolembreux.

Le culte catholique est également représenté à SPRIMONT par un nombre important de communautés religieuses toutes attachées au culte marial de Banneux :
- A.S.B.L. Banneux - La Vierge des Pauvres qui s'occupe du site marial,
- l'Ermitage Notre Dame du Mont Carmel à Banneux,
- Stella Matutina à Banneux,
- les Orantes de Marie Médiatrice à Banneux,
- les Soeurs de Berlaar à Banneux;
- les Soeurs des Ecoles Chrétiennes à Banneux,
- les Soeurs de la Retraite Chrétienne à Banneux,
- les Soeurs de la Sainte Famille à Banneux,
- les Soeurs de Saint Augustin de Bavière à Banneux,
- les Soeurs Annonciades d'Heverlee à Banneux.

Outre l'Eglise catholique, d'autres courants religieux ou laïques sont également représentés à SPRIMONT.
Il s'agit de :
- l'Eglise Protestante Unie de Belgique à Sprimont,
- l'Eglise Antoiniste de Sprimont,
- le C.A.L.O.V.A., Comité d'Action Laïque Ourthe-Amblève.

Il y a aujourd'hui 9 cimetières à SPRIMONT. Ceux-ci sont répartis comme suit : trois à Sprimont (Centre, Lincé et Chanxhe), deux à Louveigné (Centre et Banneux) et un à Dolembreux, Gomzé-Andoumont, Fraiture et Rouvreux-Florzé.

Eléments pour évaluer l'avenir

Au niveau paroissial, il est fort peu probable que se profilent à l'avenir de nouveaux besoins en équipements de culte, l'évolution ne laissant pas prévoir un regain sensible de la pratique religieuse. Le problème résidera surtout dans l'entretien des édifices qui sont des éléments essentiels du patrimoine culturel et historique de la commune (même si leur valeur architecturale n'est pas toujours exceptionnelle).

Un développement du site marial ne peut, par contre, pas être écarté. Le nombre de visiteurs (500 000 par an) reste relativement stable et l'offre de session de retraites et de pèlerinages ne suffit pas à satisfaire la demande. Aucun projet précis n'est cependant connu actuellement.

Malgré le recours accru à l'incinération, on peut s'attendre à moyen terme à une saturation de certains cimetières, en particulier ceux de Chanxhe et de Fraiture. Les cimetières de Louveigné,

Dolembreux, Les Forges, Sprimont, Banneux et Lincé n'atteindront sans doute pas la saturation à moyen terme.

Le cimetière de Chanxhe est le seul a être enserré en milieu bâti ; une fois la saturation atteinte, il sera impossible de réaliser une extension. Les cimetières de Banneux, de Dolembreux, de Lincé, de Sprimont et de Florzé sont longés par des parcelles appartenant à la commune de Sprimont, une extension ultérieure ne semble pas devoir créer des problèmes. Les cimetières de Louveigné, des Forges et de Fraiture sont par contre isolés au milieu de parcelles privées.

La situation du cimetière de Fraiture est donc préoccupante, cette infrastructure étant proche de la saturation et la commune ne disposant pas de terrains voisins permettant son extension.

EQUIPEMENTS ET SERVICES SPORTIFS

Situation actuelle

Les habitants de SPRIMONT bénéficient d'un nombre important d'installations sportives :
- le centre omnisports communal, rue Mathieu Van Roggen à Sprimont, ne dispose d'aucune installation à l'extérieur mais bien de deux salles couvertes qui accueillent plusieurs clubs sportifs implantés dans la commune,
- neuf terrains de football : un à Fraiture (rue de la Ferme), deux à Sprimont au domaine du Tultay, deux à Banneux à la sortie du village vers Fraipont, un à Chanxhe et trois à Comblain,
- deux installations de tennis situées toutes deux à Sprimont, au domaine du Tultay et au Château de Grand Bru (Ogné),
- des pistes de pétanques au domaine du Tultay,
- trois manèges, à Cornémont, Dolembreux et Banneux,
- un site de plongée sous marine dans l'ancienne carrière de Lillé,
- un terrain de golf à 18 trous à Gomzé.

N'oublions pas de signaler la présence d'un certain nombre de cours d'eau et de plans d'eau qui se prêtent à la pratique de la pêche.

Comme c'est le cas en matière culturelle, les associations à vocation sportive sont nombreuses à SPRIMONT. En 2002, la commune recensait près de 60 clubs dont :

- 1 de cyclistes,
- 1 de basket,
- 4 cercles équestres ou centre d'équitation,
- 3 club de danse,
- 3 de gymnastique,
- 2 d'arts martiaux,
- 3 de mini-football,
- 1 de pétanque,
- 1 de spéléo,
- 5 de tennis de table,
- 1 de tir à l'arc,
- 2 de tir,
- 1 de jogging,
- 2 de fitness - body building,
- 3 de billard,
- 1 société de colombophilie,
- 3 de football,
- 1 de handball,
- 4 de marche,
- 5 sociétés de pêche ou pêcherie,
- 1 de plongée sous-marine,
- 2 de tennis,
- 2 de volley-ball,
- 1 de yoga,
- 1 d'athlétisme.

Cette liste fait ressortir la variété des activités sportives pratiquées à SPRIMONT.

Eléments pour évaluer l'avenir

Il faudra être attentif à l'évolution des besoins en matière d'équipements sportifs. Il paraît nécessaire de pouvoir disposer de quelques réserves foncières pour pouvoir faire face à de nouvelles demandes qui se profileraient à l'avenir.

EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET TOURISTIQUES

Situation actuelle

Equipements de loisirs

Outre les équipements sportifs, la commune dispose de plusieurs équipements de loisirs à usage du public.

Cinq campings sont situés sur le territoire de SPRIMONT :
- le domaine de Tultay, à proximité directe du centre de la commune, offre d'importantes possibilités de loisirs qui possèdent une aire d'influence dépassant largement les limites communales,
- le domaine résidentiel d'Adzeux fonctionne sous la forme d'un lotissement puisque toute les parcelles du camping sont vendues à leur propriétaire,
- le camping situé à Rivage, le long de l'Ourthe, en zone à bâtir au plan de secteur, dispose d'un site agréable propice à la détente,
- le camping des Peupliers à Banneux,
- le petit camping de Dolembreux n'offre que peu d'emplacements.

Un très grand nombre de circuits de promenades pédestres sont balisés à travers toutes la commune. Une étude plus détaillée de ceux-ci se trouve dans la partie consacrée au réseau de communication.

La commune est assez riche en aires de jeux puisqu'on en dénombre 19. En outre, deux terrains d'aventures, gérés par le secteur privé, existent à Chanxhe et à Florzé.

La rue en tant qu'espace collectif peut être utilisée à d'autres fonctions qu'à la circulation, en particulier à la détente; ceci est en principe le cas dans les lotissements. Peu d'aménagements existent actuellement à Sprimont pour transformer les rues en espaces tolérant la fonction de détente :
- peu de zones « 30 »,
- pas de « zones résidentielles »,
- peu de « casse-vitesse »,
- quelques rues accessibles uniquement à la circulation locale ou agricole, principalement des routes très étroites ou en cul-de-sac.

De multiples projets émanant de la commune ou de particuliers visent à améliorer la situation dans de multiples endroits critiques.

Equipements touristiques

Le tourisme est peu développé et largement sous-exploité par rapport à son potentiel.

Une seule exception est à relever, le site marial de Banneux-Apparitions. Cette zone est très densément équipée en hôtels et infrastructures HORECA de toutes sortes, au point de constituer une entité isolée peu intégrée à l'ensemble du village et présentant un caractère morose en dehors de la saison. Quelques 500 000 visiteurs sont recensés par an à Banneux. Un office du tourisme vient d'ailleurs d'être ouvert récemment sur le site.

Signalons quelques attraits touristiques de la commune :
- le musée de la Pierre à Sprimont,
- le petit train de Damré,
- les ruines des châteaux de Fays et d'Emblève,

- les sites naturels de différents chantoirs ou escarpements rocheux, par exemple la Roche Sanglante.

Il est important de noter que la Maison du Tourisme apporte une aide logistique au niveau de toute la région Ourthe-Amblève par la promotion de plusieurs initiatives locales mais également par la réalisation d'un passeport octroyant des réductions dans 11 musées de la région.

Le potentiel touristique et de loisirs de SPRIMONT est bien réel ; sa mise en valeur aurait des retombées culturelles mais également économiques. Cela devrait idéalement être développé dans le cadre d'une politique globale au niveau des communes de la région de l'Ourthe-Amblève qui pourrait être reprise localement par les syndicats d'initiatives.

Eléments pour évaluer l'avenir

Il paraît clair que la demande en équipements touristiques et de loisirs continuera à se développer dans les années à venir. A l'échelle de la commune, un seul projet nous est actuellement connu : le projet d'agrandissement du Musée de la Pierre.

EQUIPEMENTS COMMERCIAUX

Situation existante

L'équipement commercial de SPRIMONT est destiné avant tout à desservir la population locale : la commune n'est pas un pôle commercial attractif pour l'extérieur.

Il n'existe pas de répertoire commercial de la commune, le relevé servant de base à cette partie de l'étude a été réalisé en recourant à l'annuaire. Les tableaux ci-dessous ont été actualisés par la commune sur la base des tableaux du rapport d'enquête du schéma de structure de 1995.

Il est important de signaler qu'aucun marché hebdomadaire ne trouve place sur le territoire de SPRIMONT alors que tant Louveigné (place des Combattants) que Sprimont (place du Vieux Bac) disposent d'emplacements suffisamment vastes et centralisés pour en accueillir. Des expériences ont déjà été tentées par le passé mais n'ont jamais rencontré le succès escompté.

Remarquons encore qu'aucune borne de type Mister Cash/Bancontact n'est installée sur le territoire de SPRIMONT. Cette absence est préjudiciable aux commerces spécialement sur le site marial de Banneux.

Les tableaux 7 et 8 reprennent les principaux équipements commerciaux présents dans la commune. Une classification a été établie, d'une part entre les commerces et les services et d'autre part entre les équipements d'utilisation courante et ceux d'utilisation occasionnelle.

Ces deux tableaux mettent en évidence les principaux noyaux commerciaux de la commune.

Tableau 7 : Equipements commerciaux d'utilisation courante

Types d'équipements	Sprimont	Louveigné	Dolembreux	Gomzé-Andoumont	Rouvreux	Fraiture	**Total**
Commerces							
Supermarché	1	2					**3**
Alimentation générale	1						**1**
Boulangerie-pâtisserie	5	3					**8**
Boucherie-charcuterie	3	2					**5**
Alimentation : autres	2	2					**4**
Librairie-journaux-tiercé	2	1					**3**
Droguerie	1						**1**
Station-service	3	1	2				**6**
Total	***18***	***11***	***2***	***0***	***0***	***0***	***31***
Services							
Café-taverne	3	3	1	1			**8**
Coiffeur	6	2			1		**9**
Banque	3	2					**5**
Pharmacie	3	1	1				**5**
Total	***15***	***8***	***2***	***1***	***1***	***0***	***27***

Tableau 8 : Equipements commerciaux d'utilisation occasionnelle

Types d'équipements	Sprimont	Louveigné	Dolembreux	Gomzé-Andoumont	Rouvreux	Fraiture	**Total**
Commerces							
Vêtements							**0**
Chaussure-maroquinerie	1						**1**
Electro-ménager	1						**1**
Ameublement	1	1	1		1		**4**
Horlogerie-bijouterie	1						**1**
Articles de sport		1					**1**
Jardinage	3	2					**5**
Fleuriste	2		1				**3**
Quincaillerie-bricolage	1	1					**2**
Décoration	1	1	1			1	**4**
Créations artisanales		1					**1**
Constructions	11	3	1	3		1	**19**
Nourriture animaux	2						**2**
Vins	3	1					**4**
Equipements divers	3	2					**5**
Total	***30***	***13***	***4***	***3***	***1***	***2***	***53***
Services							
Chauffage	2	1		1		1	**5**
Garage	8	4			1		**13**
Photocopies-imprimerie	3						**3**
Pompes funèbres	1	1					**2**
Esthétique	1	1					**2**
Restaurant-traiteur	9	15	1	1		1	**27**
Hôtel		3			1		**4**
Agence de voyages		1					**1**
Photograhe	1						**1**
Vidéo-club		1					**1**
Mutuelle	1						**1**
Assurance	6	3	2	1			**12**
Articles religieux		4					**4**

Ancienne commune de Sprimont

L'ancienne commune de Sprimont est sans conteste le principal noyau commercial de la commune : elle compte à elle seule la moitié des commerces et services de la commune actuelle (95 sur 187). La plupart sont concentrés dans le village de Sprimont et en particulier rue du Centre avec un prolongement vers Fond Leval, le début du Thier du Hornay et la rue de Damré. On y trouve pratiquement tous les types d'équipements commerciaux.

Ancienne commune de Louveigné

L'ancienne commune de Louveigné se caractérise par une bipolarisation commerciale : le village de Louveigné et celui de Banneux. Louveigné est un pôle local traditionnel, cependant moins bien fourni en équipement commerciaux que Sprimont ; le nombre de commerces y est plus restreint et sa diversité plus faible. Par contre, Banneux est un centre commercial hyper spécialisé et lié à la présence du site marial. Le type de commerce y est très caractéristique : 12 restaurants, 3 hôtels, 4 magasins d'articles religieux.

Anciennes communes de Dolembreux, Gomzé-Andoumont, Fraiture et Rouvreux

Nous reprenons sous le même titre ces quatre anciennes communes étant donné que les caractéristiques des équipements commerciaux sont assez similaires : faible densité et forte dispersion. Ces quatre communes se distinguent également par le fait qu'elles ne possèdent plus aucun commerce de base.

De manière générale, l'équipement commercial correspond à ce que l'on est en droit de trouver dans une commune de plus de 10 000 habitants.

Paradoxalement, les commerces d'utilisation occasionnelle sont plutôt sur-représentés, notamment les garages, entreprises et commerces de matériaux et les restaurants-traiteurs, alors qu'en dehors de Sprimont et Louveigné, les commerces de base sont inexistants dans les anciennes communes.

L'absence de commerces de proximité dans ces villages a des incidences notables en termes de mobilité : les habitants doivent se déplacer pour accéder aux produits de consommation courante, et ces déplacements s'effectuent le plus souvent en voiture en raison de la distance et de la dénivellation.

Eléments pour évaluer l'avenir

Aucun projet de grande envergure n'existe dans ce domaine, le potentiel commercial de la commune est limité et ne semble pas nécessiter la mise en place d'infrastructures importantes. Toutefois, à terme, il n'est pas impossible de voir se développer de grandes surfaces commerciales dans les zones d'activités économiques mixtes – en particulier celle de Damré et son extension prévue - car elles bénéficient d'un bon accès autoroutier et pourraient drainer une population dépassant largement les limites communales.

Dans le Nord de la commune, l'augmentation de la population et la mise en oeuvre éventuelle de certaines zones d'aménagement différé imposera l'installation d'au moins quelques commerces de première nécessité.

POTENTIEL FONCIER

Les seules zones importantes d'équipements et de services se trouvent à Banneux, en relation avec le site marial. Leur degré d'occupation est moyen pour deux d'entre elles tandis que la troisième, au Baneway, est actuellement inoccupée : cette dernière représente une superficie de près de 5,2 ha.

L'entièreté du cimetière de Lincé de même qu'une partie de celui de Louveigné sont également repris comme zones d'équipements et de services ; ces zones sont occupées à 100 %.

L'absence de zone d'équipements communautaires dans l'ancienne commune de Sprimont qui joue une fonction centrale au sein de l'entité pourrait à terme poser des problèmes pour la localisation de certains services. Cependant cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y a plus de place pour de tels équipements car les zones d'habitats, suivant leur définition, peuvent contenir des équipements communautaires.

La présence d'un terrain inoccupé en zone d'habitat à proximité d'un équipement collectif est donc un gage de possibilité d'extension pour cet équipement ; une politique pourrait dès lors être mise en œuvre dans ce sens, basée sur une connaissance des besoins futurs en espace de chacun de ces équipements. Le plan d'affectation à élaborer dans le cadre de ce schéma de structure permettra de préciser ce type d'affectation souhaitable au sein de la zone d'habitat.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

La croissance démographique de la commune prévue pour les 20 années à venir induira une demande de services et d'équipements collectifs sans cesse croissante, provenant notamment des jeunes enfants et des personnes plus âgées.

Des initiatives communales devront être prises en matière de garde des jeunes enfants et de priorité d'accès des personnes âgées de la commune en maison de repos.

L'absence de réserve foncière destinée aux équipements communautaires en dehors de Banneux nécessitera une réflexion plus fine sur la présence et les éventuels besoins d'extension de ces équipements au sein de la zone d'habitat. Le plan d'affectation qui précise les grandes destinations du plan de secteur peut apporter une réponse à ce genre de problème.

Enfin, SPRIMONT dispose d'une richesse touristique imparfaitement exploitée jusqu'à présent, il serait dommage dans la conjoncture économique actuelle de ne pas tirer profit de ce potentiel aux retombées prometteuses.

OCCUPATIONS DU SOL

Structures et caractéristiques du bâti

Agriculture

Sylviculture

Exploitations de carrières

Zones d'activités économiques

STRUCTURES ET CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI

Introduction

Ce chapitre n'a pas fait l'objet d'une réactualisation.

Cette section présente une lecture de l'évolution des noyaux d'habitat à partir de trois grands critères d'observation: le site d'implantation, le mode de regroupement en relation avec les réseaux de communications et les occupations de l'espace rural. Cette étude permet de comprendre les modes de transformation du bâti et de les classer en 12 types de structure selon leur regroupement, leur implantation, leur caractère architectural, les activités qui y sont associées, leur caractère ancien ou récent, l'importance du couvert végétal... Une treizième classe relève les terrains non bâtis repris en zone d'habitat à caractère rural ou en zone d'aménagement différé dans les plans de secteur en application sur le territoire de la commune de SPRIMONT.

A ce classement s'ajoute une observation critique des espaces publics et plus particulièrement des espaces polarisants, existants ou potentiels. Leur localisation dans les différents noyaux permet de faire apparaître la richesse urbanistique de certains regroupements en comparaison avec la pauvreté de certains sous-ensembles bâtis.

Le classement en structures bâties de caractères différents a pour but de faire apparaître l'évolution tant quantitative que qualitative des noyaux d'habitat afin de déceler les transformations à divers niveaux : perception paysagère, lecture d'ensembles cohérents, localisation de zones d'activités spécifiques, mixité ou unicité des fonctions. Cette analyse constitue la base à partir de laquelle le règlement communal d'urbanisme sera défini de façon à intégrer les nouvelles constructions, tant du point de vue formel que fonctionnel, dans une structure adaptée aux caractéristiques des sous-entités urbanistiques de SPRIMONT.

L'attention portée aux espaces publics polarisants vise à souligner leur importance en tant que supports de la vie collective aussi bien dans les hameaux que dans les villages ou même dans certains lotissements. Le règlement communal d'urbanisme fournira également des indications et formulera des prescriptions relatives aux espaces publics afin que ces lieux puissent participer à la définition d'un cadre de vie de qualité pour les Sprimontois.

Sources des données

- Carte de Cabinet des Pays-Bas autrichiens (de Ferraris, 1770).
- Carte Vander Mael de l'Etablissement géographique de Bruxelles (1853) à l'échelle du 1/20 000e - planche 15/9.
- Cartes de l'Institut cartographique militaire (1886) à l'échelle du 1/20 000e - feuille XLII planchettes 6 et 7, feuille XLIX planchettes 2 et 3.
- Cartes de l'Institut géographique national à l'échelle du 1/10 000e.
- Atlas des sentiers et chemins vicinaux.
- Orthophotoplans de la Société wallonne de photogrammétrie Walphot (prises de vue de 1980 et 1984) à l'échelle du 1/10 000e.
- Fonds de plans cadastraux.
- Plans de secteurs de Liège et de Huy-Waremme - Planches 42/6, 42/7, 49/2 et 49/3.

- "Architecture rurale de Wallonie - Condroz".
- "Un aspect local du Condroz - Monographie du coteau de Bois-le-Comte à Dolembreux", E. Gevers - Orban.
- "Sprimont - Les gîtes de fer de Dolembreux - Hayen", textes recueillis par le Groupe de Défense du Site paysager du Trixhe Nollet - A.S.B.L. en collaboration avec le Foyer culturel Henri Simon et l'Administration communale de Sprimont.

APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le concept de structure peut être défini comme une *manière d'envisager un ensemble spatial en fonction de ses lois de composition.*

L'ensemble des cartes et documents consultés ainsi que l'observation sur le terrain permettent de comprendre et d'analyser l'évolution de la structure bâtie tant dans son implantation que dans sa croissance et dans son mode d'organisation en relation avec les ressources naturelles : points d'eau, terres cultivables, prairies destinées à l'élevage, sites d'extraction de matières premières. Les relations entre le mode d'implantation du bâti et le milieu physique et naturel définissent la macro-structure des noyaux construits.

Ces données sont à mettre en regard avec l'organisation des constructions entre elles et leur agencement par rapport à l'espace public caractérisant la micro-structure du bâti. Ces observations précisent la composition de noyaux de densité fort variable ainsi que la délimitation formelle des espaces publics conditionnant leur caractère particulier.

Les particularités urbanistiques et architecturales des constructions différencient les parties urbanisées entre elles. Gabarits, volumétries, matériaux, composition des façades... contribuent à distinguer les noyaux bâtis en soulignant certains savoir-faire en rapport avec les ressources locales et les techniques de construction à différentes époques.

Une telle approche permet de décomposer le territoire communal en entités structurellement différenciées non pas sur base de critères sociologiques « vécus » et subjectifs (sentiment d'appartenance à tel ou tel village ou quartier), mais bien sur base de critères formels. L'entité bâtie est une unité homogène regroupant des constructions et des espaces-rues ayant des caractères urbanistiques et architecturales semblables; elle pourrait donc être assimilée à l'ambiance urbanistique et architecturale des différentes parties de la commune.

Généralement, les aspects d'organisation, de fonction ou de relation des entités bâties ne sont pas perçus. Les aspects visuels liés aux formes des rues, places, bâtiments sont plus directement connus : proportion et « style » des constructions, composition de l'espace public et des zones de recul, présence d'éléments végétaux, dominante minérale. Toutefois, ceci n'exclut pas la superposition de telles structures avec l'idée d'appartenance à une unité sociologique. On peut souligner l'importance de ce sentiment d'appartenance qui fera dire à de nombreux habitants de la commune de SPRIMONT qu'ils se sentent d'abord de Fraiture, d'Hayen ou encore d'Andoumont avant de se sentir Sprimontois. Ce sentiment est probablement accentué du fait de la dispersion géographique des hameaux et villages dans le territoire communal.

Les structures sont identifiées par l'examen des caractéristiques formelles et des types de bâti, du parcellaire et des cheminements, éléments repérables sur le terrain, ainsi que de leurs transformations à différentes époques. Ces évolutions dans le temps sont telles que rares sont les ensembles bâtis qui restent cohérents. Il apparaît d'ores et déjà que les transformations les plus importantes à long terme sont liées au phénomène du lotissement qui touche indistinctement les

noyaux villageois, les entités à caractère urbain et même les bois et terres agricoles longtemps situés en zone de transition entre les sites d'habitation anciens.

L'objectif de cette analyse est de montrer les caractéristiques du bâti sprimontois, celles des villages et des hameaux, des centres et de leurs extensions périphériques, mais aussi et surtout de mettre en évidence les causes de leur dégradation et de leur déstructuration progressive.

L'observation des structures introduit la problématique de la maîtrise du devenir des différentes entités bâties et non bâties, question centrale dans l'élaboration du schéma de structure.

Lotissements, noyaux villageois, hameaux, cités sociales, parcs résidentiels, noyaux urbains... toutes ces structures posent problème dans leurs relations les unes avec les autres. Lorsque l'on s'interroge sur les changements possibles - par réappropriation du bâti existant ou par construction d'un bâti nouveau - on dégage l'importance manifeste des outils de maîtrise tels le plan d'affectation et le règlement communal d'urbanisme.

EVOLUTION DES NOYAUX D'HABITAT

Dans les pages qui suivent, l'orthographe adoptée pour les localités analysées reprend celle indiquée sur les cartes de référence.

SITUATION À LA FIN DU 18ème SIÈCLE

Les cartes du Cabinet des Pays-Bas autrichiens, dressées par le Comte de Ferraris vers 1770, indiquent la localisation des bois et cultures ainsi que les zones habitées, le réseau des chemins et l'implantation approximative des arbres et haies. Le relief est figuré par l'apposition de couleurs (hachures). La lisibilité de ces cartes est bonne mais elle ne permet pas un repérage du parcellaire, ni une localisation exacte des bâtiments.

Ces cartes montrent une situation bien plus uniforme qu'aujourd'hui pour les superficies agricoles labourées. Remarquons toutefois que les terres simplement défrichées ne sont pas séparées des terres continuellement cultivées, alors que cette distinction marque à la fois les paysages et l'intensité de l'activité agricole.

Les bois sont beaucoup moins nombreux; qu'aujourd'hui; on retrouve le bois de Warnoumont au sud de la commune, le bois de Frépont au nord de Baneux et les bois Groce et le Comte au nord d'Hayen et de la Haye des Chesne. A ces grands massifs forestiers, il faut ajouter des aires boisées de plus petites dimensions au sud-ouest de Gomzé, au nord de Louveigné (Paradis), entre Dolembreux et Hayen et entre Presseux et Lillé. Enfin des langues boisées occupaient des fonds de vallons notamment celui de Chanxhe remontant vers Fays, Lincé et Presseux. Les importants massifs boisés actuels, situés en limites nord-est et est de la commune, étaient alors occupés par des landes.

On remarque d'ores et déjà que les localisations précédentes font référence à des villages et hameaux dont les noms subsistent encore aujourd'hui. Comment ces noyaux bâtis se présentaient-ils à l'époque ?

Sites d'implantation

Le mode de peuplement rural traditionnel est le groupement en villages et hameaux majoritairement installés sur des replats et hauts de versants de vallées secondaires ou localisés en fonds ou versants de ces vallées. De toute évidence, la localisation de l'habitat a été déterminée par les possibilités d'approvisionnement en eau. Ainsi, pratiquement tous les sites sont liés au réseau hydrographique ou aux conditions hydrologiques. Tantôt les habitations se sont implantées à proximité d'un cours d'eau, tantôt elles se sont localisées aux zones de contact des terrains calcaires perméables et des terrains psammitiques imperméables, là où l'eau resurgit du sol ou encore à proximité de chantoirs.

Sites de fond ou de versant de vallée secondaire

Une petite quinzaine de noyaux bâtis a opté pour cette localisation, certains se situent en fond de vallon tels le village de Sprimont et les hameaux de Gomzé, Cendraigne, Forge, Stainveau, Au Dessus et Hotchamp. D'autres sont localisés en versant exposé au sud comme Betteigné et Cornumont ou en versant exposé au nord comme Lillé la Basse et Lillé la Haute ou de part et d'autre du vallon dans les deux expositions sud et nord comme Damré. La cense de Wachiboux a également opté pour ce type de localisation.

Sites de replat ou haut de versant de vallée secondaire

Une douzaine de regroupements bâtis sont localisés en sites de replat ou en haut de versant de vallée secondaire, on y relève le village de Louveigné et les hameaux de Presseux et Baneux exposés au nord ainsi que les hameaux de Hayen, Lincé, Rouvreux, Florzé et Nadoumont exposés au sud. La cense de Fereuse est également située sur un replat.

Sites de sommet ou de plateau

Les hameaux de Fays, Haye des Chesne, Lehornay, Freture et Focroulle sont situés à proximité des lignes de crêtes principales ou secondaires; il en est de même pour le Château Faweu et la cense de la Haute Folie.

Sites particuliers

Les hameaux de Ognié et Noidré sont situés *en tête de vallons secondaires,* exposés au sud.

Hotteigné occupe un *site mixte* tout à fait particulier puisqu'il s'étend le long d'un chemin qui relie deux petits vallons voisins. Ce hameau est principalement exposé au nord.

Deux hameaux occupent le *fond des vallées de l'Ourthe et de l'Amblève*, à la limite du lit majeur. Il s'agit des hameaux de Chanxhe et Douflame (entre les sites actuels de Rivage et Liotte). Quelques constructions isolées sont encore situées le long de l'Ourthe entre ces deux noyaux.

Ces sites d'implantation, déterminés par les besoins en eau, répondent à des préoccupations actuelles telles que l'inscription paysagère, en évitant les lignes de crêtes proprement dites, et la localisation de noyaux bâtis à l'intérieur d'un bassin versant unique, situation simplifiant les techniques d'égouttage.

Figure 1 – 18ème siècle : Structure de regroupement liée au réseau routier
en plan complexe : Dolembreux
en plan allongé : Haie des Pauvres, Hotteigné
Structure de regroupement indépendante du réseau routier
en plan quelconque : Hayen, Betteigné

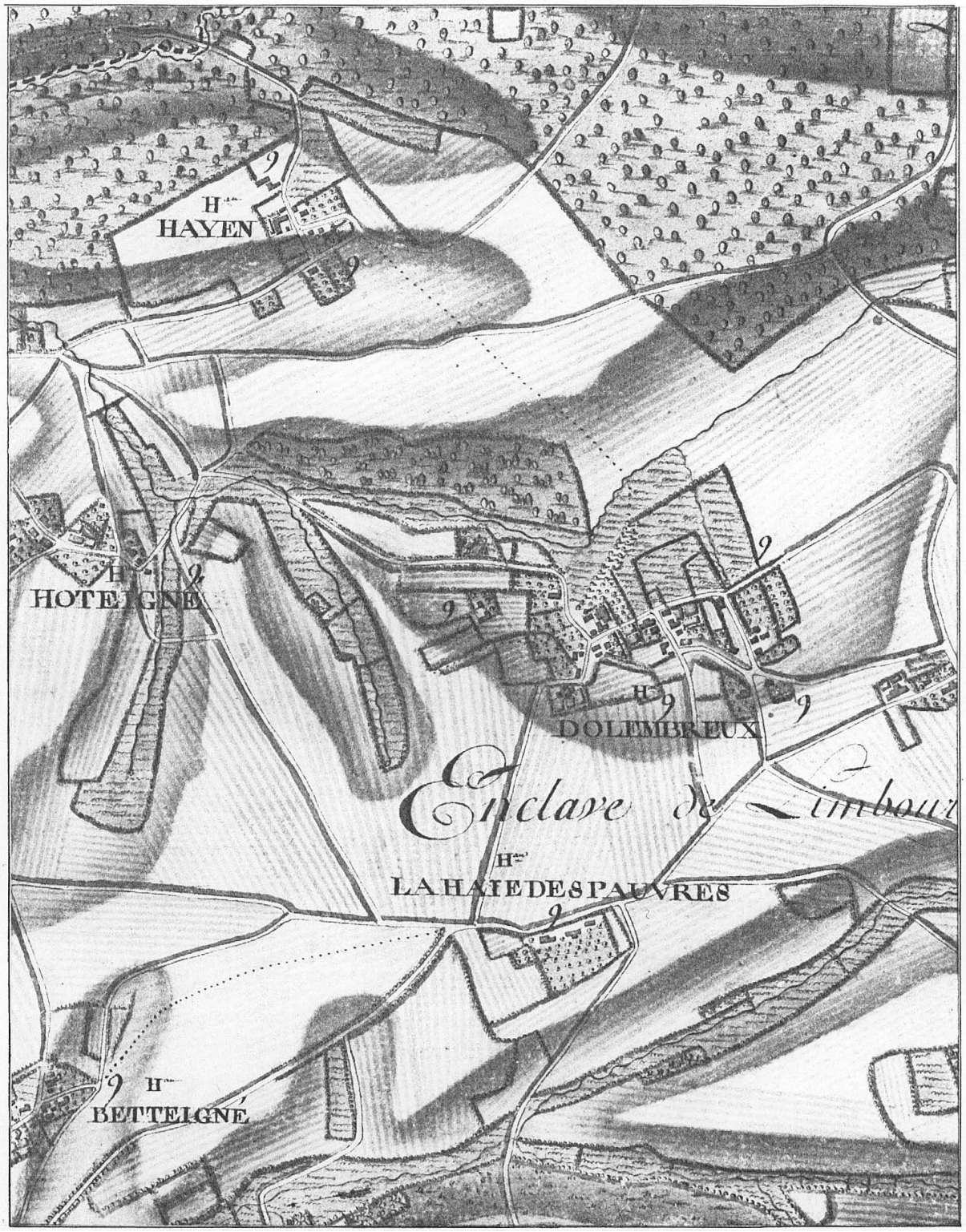

Source : carte de Ferraris

Structures de regroupement et réseau de communications

Rarement isolées, les habitations se regroupent en de nombreux hameaux dont près d'un quart n'est composé que de quelques maisons. La forme en plan des villages et hameaux s'organise en fonction de différents éléments. Nous distinguerons quatre types de structure de regroupement; les noyaux qui ne se retrouvent dans aucun de ces modèles présentent soit un nombre insuffisant de maisons soit une structure peu marquée. Il s'agit des hameaux de Wachiboux, Haye des Chesne, Douflame, Focroulle et Forge et des bâtiments isolés des censes de Fereuse et de la Haute Folie ainsi que du château Faweu.

Structure de regroupement liée au réseau routier en plan complexe

Parmi les villages et hameaux répondant à ce type, nous retrouvons les noyaux bâtis les plus importants ou ceux organisés sur un réseau de chemins articulés sur un axe rectiligne ou ondulant ou encore sur un maillage interne. Dolembreux, Lincé, Ognié, Damré, Presseux, Freture, Nadoumont et Louveigné peuvent être repris dans cette première catégorie.

Lehornay présente une structure de regroupement liée au croisement perpendiculaire de deux voies, il entre cependant dans cette première série car il offre une forme compacte de dimension limitée.

Structure de regroupement liée au réseau routier en plan allongé

Les villages et hameaux repris dans ce type de structure présentent une forme étirée suivant un ou deux axes bien marqués. Ces chemins épousent le relief tantôt en suivant un vallon tantôt en chevauchant des ondulations de terrain. Ces noyaux sont de dimensions variables comptant de trois, quatre, cinq à une petite trentaine de constructions distinctes. Hotteigné, Haie des Pauvres, Cendraigne, Sprimont, Lillé la Haute, Chanxhe, Rouvreux, Florzé, Stainveau, Blanc d'Oeuf et Cornumont sont à répertorier dans cette deuxième catégorie qui se révèle donc comme étant la plus répandue sur le territoire de Sprimont à la fin du 17° siècle.

Structure de regroupement indépendante du réseau routier en plan quelconque

Hayen, Betteigné, Noidré et Gomzé appartiennent à ce type de structure car le réseau routier paraît y jouer un rôle secondaire. Le mode de regroupement est plus lié à des questions d'organisation d'un noyau de petites dimensions puisqu'il compte de l'ordre de cinq habitations.

Structure de regroupement autour d'une place

Fays et Baneux présentent ce mode de regroupement particulier autour d'un espace central relativement spacieux. La place de Baneux comporte un petit plan d'eau, ce qui la singularise. Lillé la Basse s'organise également autour d'un espace central, mais bien que celui-ci soit probablement affecté à un usage privé, la structure de regroupement s'apparente à cette catégorie.

Ces structures de regroupement en quatre catégories sont un peu réductrices de la spécificité de chaque noyau d'habitat car elles ne prennent en compte qu'une vue en plan des villages et hameaux. Elles permettent cependant de souligner le rôle du réseau routier et donc des espaces publics dans la structure urbanistique des ensembles bâtis.

Figure 2 – 18ème siècle : Occupation de l'espace rural en périphérie de Baneux
activités de caractère agricole
bois et landes
plans d'eau

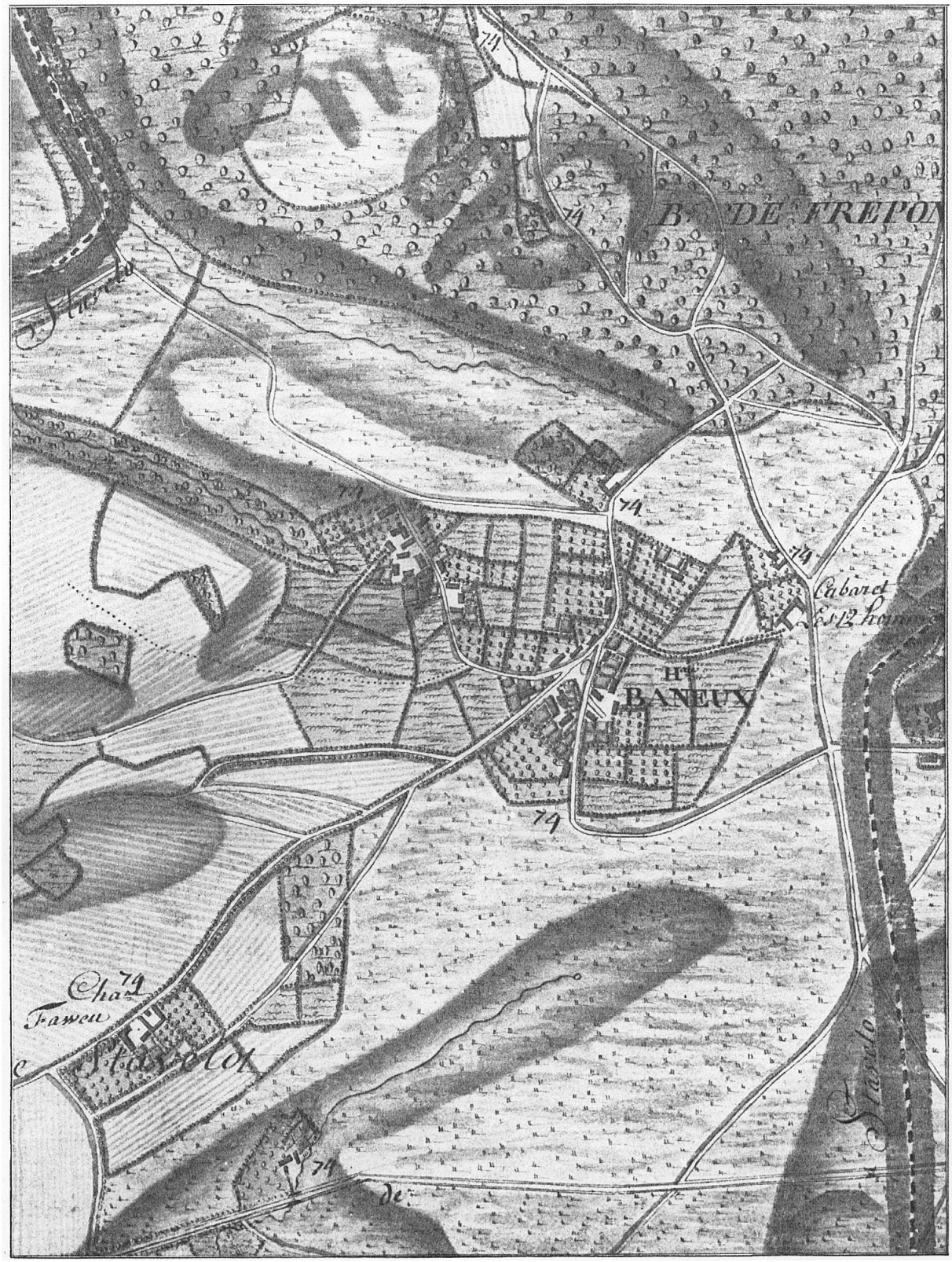

Source : carte de Ferraris

Occupations de l'espace rural en périphérie des noyaux bâtis

Les villages et hameaux sont fortement dépendants des ressources du sol en ce qui concerne leur subsistance. L'occupation de l'espace rural périphérique est assez homogène.

Activités de caractère agricole

Les noyaux d'habitat sont généralement accompagnés de *vergers enclos* à proximité immédiate des habitations. Nous notons leur présence dans tous les regroupements à l'exception de ceux des hameaux de Wachiboux, Cendraigne, Lillé la Base et Focroulle. Les vergers sont par contre particulièrement importants à Dolembreux, Gomzé, Lincé, Ognié, Presseux, Freture, Rouvreux, Baneux et au château Faweu.

Dans une deuxième proximité, les villages et hameaux sont bordés de *prairies* généralement localisées dans l'axe des vallons. Quelques noyaux se particularisent par l'absence de prairies; il s'agit de la Haie des Pauvres, la Haye des Chesne, Gomzé et la cense de la Haute Folie. D'autres à l'inverse comptent des superficies de prairies non négligeables comme Noidré, Cendraigne, Lillé la Basse, Presseux, Chanxhe, Rouvreux, Focroulle, Florzé, Stainveau, Baneux, Blanc d'Oeuf, Au Dessus et Hotchamp.

Une troisième zone est consacrée aux *cultures*. Celles-ci sont localisées en couronne autour des noyaux bâtis ou n'occupent qu'une partie des terres périphériques. Seuls les hameaux de Chanxhe, Douflame et Baneux ne sont pas en relation avec des terres de cultures. Les deux premiers sont situés dans la vallée de l'Ourthe qui se prête peu à cette activité; le troisième est caractérisé par la présence exclusive de vergers et de prairies.

Bois et landes

Certains regroupements bâtis sont encore localisés à peu de distance d'un bois plus ou moins important. C'est le ces des hameaux de Hayen, Dolembreux, Gomzé, Fays, Noidré, Presseux, Chanxhe, Douflamme, Forge, Nadoumont et Baneux. Le village de Sprimont et le hameau de Ognié présentent chacun une aire arborée de petite dimension qui paraît plus être le fait d'un parc que d'un bois.

Des landes peuvent également être repérées à proximité des hameaux de Lehornay, Florzé, Nadoumont, Stainveau, Baneux, Au Dessus et au Château Faweu.

Plans d'eau

Enfin, cinq localités sont caractérisées par la présence d'un ou plusieurs plans d'eau. Il s'agit des hameaux de Gomzé, Sprimont, Florzé, Stainveau, Baneux et Cornumont.

Ces occupations du sol donnent une idée des activités qui pouvaient être exercées dans les différents noyaux d'habitat. A celles-ci, il nous parait intéressant d'ajouter les éléments mentionnés sur la carte établie par de Ferraris traduisant un rôle ou une occupation particulière. C'est ainsi que nous relevons la présence d'un château à Gomzé et à Florzé, d'une église à Sprimont, d'un cabaret dit "des 12 hommes" à Baneux, d'un ermitage à l'ouest de Nadoumont et d'un fourneau au sud-ouest de Chanxhe. Le hameau de Forge par son seul nom évoque lui aussi une activité particulière sur ce site.

Figure 3 – 19ème siècle : Sites d'implantation
création des hameaux de Gotalle et Higné

Source : carte de l'I.C.M.

SITUATION DES NOYAUX D'HABITAT À LA FIN DU 19ème SIÈCLE

Les cartes de l'Institut cartographique militaire éditées dans les années 1878 - 1886 servent de base aux commentaires relatifs aux modifications survenues depuis le relevé réalisé par le comte de Ferraris un siècle plus tôt. Toutefois, la planchette 2 de la feuille XLIX ne porte pas d'indication quant à l'affectation en prairies, ce qui nous prive d'information à ce sujet pour la moitié ouest du territoire actuel de la commune de Sprimont.

L'Atlas des sentiers et chemins vicinaux constitue une seconde référence cartographique pour prendre connaissance des transformations des noyaux d'habitat. Ce document reprend les parcelles cadastrales. Il fait aussi apparaître des informations détaillées quant à la présence de fossés, murs, haies, ravins et cours d'eau.

Une première observation peut être faite quant à l'évolution de la toponymie de certains noyaux, les appellations se rapprochant dans la plupart des cas des noms utilisés aujourd'hui. C'est ainsi que Betteigné, Cendraigne, Freture, Ognié, Nadoumont et Stainveau prennent d'ores et déjà les noms de Betgné, Sendrogne, Fraiture, Ognée, Andoumont et Stinval ou Stenval. Hotteigné se transforme en Hauguet ou Hodgné, Cornumont en Corremont ou même déjà Cornemont, Blanc d'Oeuf en Blendeff ou Blendef et Au Dessus en Adseux.

L'évolution se traduit également en terme de statut urbanistique des noyaux; en effet, certains regroupements mentionnés comme « hameau » dans les cartes du comte de Ferraris portent dorénavant le nom de « village ». C'est le cas de Betgné, Dolembreux, Hayen, Lincé, Ognée, Fays, Chanxhe et Fraiture.

Enfin ces cartes portent mention de nouveaux hameaux et lieux-dits tels que Chaumont entre Dolembreux et la Haie des Pauvres, Piret Fontaine à l'est de Dolembreux, au Ménage entre Fays et Lincé, Higné au sud-est de Lincé, a Gippe ou Grippe entre Sprimont et Florzé, Gotalle à l'est de Rouvreux, Eliotte à l'est de Ouflamme ou Doux Flamme, Gros Cousin entre Gomzé et Piret Fontaine, Counachamps entre Stenval et aux Tiers des Forges et ferme du Banway. Toutes ces appellations additionnées à celles reprises sur les plans de Ferraris reprennent la quasi-totalité des localités et lieux-dits actuels. La structure urbanistique existant aujourd'hui est donc déjà fortement charpentée dès cette époque.

Sites d'implantation

Les nouveaux sites d'habitat sont généralement le fait d'une extension des noyaux anciens le long des voies d'accès ou de la création de nouveaux hameaux ou bâtiments isolés, localisés à proximité des chemins de liaison entre les hameaux et villages préexistants.

Sites d'extension des noyaux anciens

Selon les caractéristiques morphologiques du site d'origine, les nouvelles constructions s'y intègreront ou non. C'est ainsi que l'extension du hameau de Lincé va conduire à une densification d'occupation du site de haut de versant de vallée secondaire - densification d'importance telle que le statut de village sera conféré à ce noyau - tandis que Cornemont implanté à l'origine sur un versant de vallée secondaire exposé au sud va s'étendre non loin de là sur un site de replat.

L'extension des noyaux anciens peut également conduire à la création de nouveaux hameaux dans le prolongement direct des anciens.

Le hameau de Rouvreux va s'étendre et se densifier vers l'est en site de haut de versant exposé au sud - comme c'était le cas pour le noyau d'origine - mais la structure de regroupement de cette extension va se distinguer de la première et donner naissance au hameau de Gotalle.

Le cas de Lincé est, lui aussi, assez caractéristique puisque sa croissance le long de la voie d'accès sud-est du village va engendrer la création de Higné qui s'épanouira en site de versant exposé au sud et non plus en site de haut de versant comme la localité-mère. De plus, ce nouveau noyau va se voir doter d'un château-ferme qui en accentuera encore la singularité.

La création du hameau de Piret Fontaine va résulter de l'extension de Dolembreux vers quelques constructions isolées déjà indiquées sur le relevé du comte de Ferraris et situées à l'est du noyau principal, en site de crête.

De façon analogue, la naissance du hameau de Gippe va avoir pour origine l'extension et la densification du hameau de Florzé vers une habitation située en pointe nord de la localité-mère. Déjà situé en haut de versant, Florzé va s'étendre au droit de Gippe en site de sommet.

L'analyse des cas qui précèdent permet de dire que la création de nouveaux hameaux dans le prolongement de noyaux anciens est souvent liée à la présence antérieure d'un ou plusieurs bâtiments situés à l'écart des regroupements principaux. La croissance des noyaux anciens vers les constructions disséminées va englober celles-ci mais leurs spécificités seront rappelées par des dénominations distinctes.

Le cas de Eliotte est un peu différent : bien que proche du hameau de Doux flamme, sa croissance ne sera pas liée à l'extension de ce noyau mais à la création d'une gare de voyageurs, pour le tout nouveau chemin de fer, à proximité des constructions préexistantes. Le site d'implantation est ici celui de fond de vallée principale, en bordure de l'Amblève.

Au vu de ces exemples, on retient que les extensions des noyaux anciens engendrent une occupation des terrains contigus dont les caractéristiques physiques - pente, exposition - sont souvent assez différentes de celles des sites d'origine. La croissance des hameaux et villages se fait donc de façon relativement indépendante des sites topographiques et s'explique beaucoup plus facilement par le réseau routier sur lequel elle se greffe.

Sites d'implantation de nouveaux hameaux et bâtiments dispersés

La création de nouveaux hameaux indépendants des noyaux anciens est plus rare. Elle peut avoir pour origine la densification propre d'un nodule de constructions dispersées préexistantes - comme dans le cas de Gros Cousin situé en site de versant de vallée secondaire à l'ouest de Gomzé - ou la construction d'une ou plusieurs habitations en site vierge comme dans le cas de Ménage en tête de vallon secondaire entre Fays et Lincé ou encore celui de Chaumont situé en ligne de crête entre la Haie des Pauvres et Piret Fontaine.

L'édification de quelques habitations dispersées en site de versant de vallée secondaire le long de la route reliant Liège à Spa, au nord de Gomzé, va donner naissance aux Tiers des Forges.

Enfin la construction de l'une ou l'autre ferme en site vierge s'accompagnera de nouvelles dénominations telle celle de Counachamp qui désignera la nouvelle exploitation agricole implantée en site de haut de versant, au sud du hameau de Aux Forges.

Les sites d'implantation des nouvelles constructions sont très variés et n'apparaissent pas particulièrement dépendants de leur approvisionnement en eau sauf peut-être dans le cas de Ménage. Il est cependant certain que ce problème a été résolu pour assurer la viabilité des lieux et la survie des occupants.

Figure 4 – 19ème siècle : Structure de regroupement et découpage parcellaire : Lincé

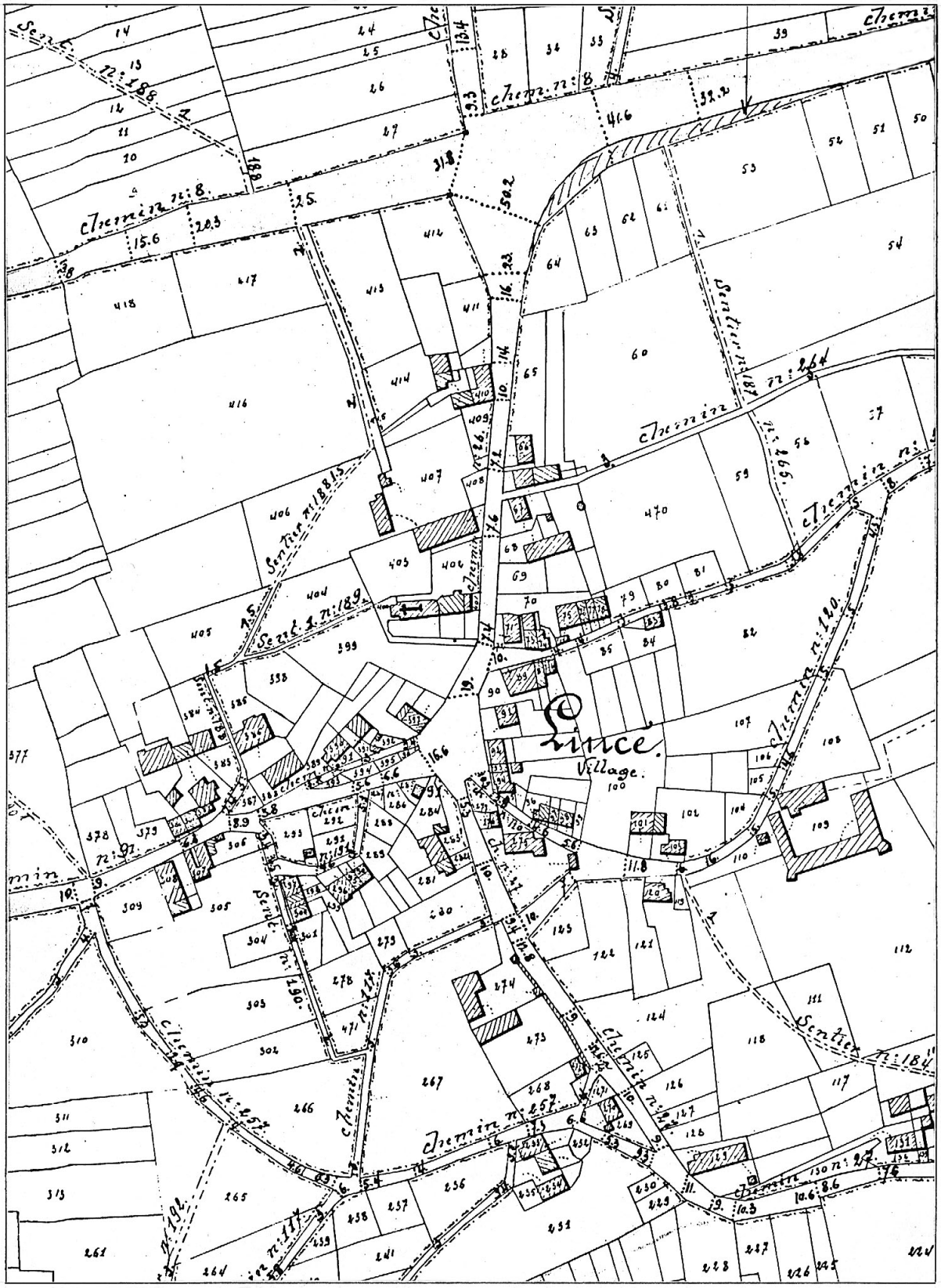

Source : Atlas des Communications vicinales

Structures de regroupement et réseaux de communications

L'analyse des sites d'implantation des extensions des noyaux anciens et des nouvelles constructions a déjà conduit à la conclusion que la croissance de l'habitat est greffée sur les réseaux de communications et principalement sur le réseau routier. Le réseau ferré joue un rôle de moindre importance car le tracé du chemin de fer ne touche le territoire de la commune que de façon très limitée.

Réseau routier

Une première modification, généralisée sur tout le territoire de la commune, est la création de chemins et sentiers dans les noyaux et entre ceux-ci. Une nouvelle route relie ainsi le village de Sprimont au hameau de Florzé; elle préfigure le tracé actuel de la N30.

Nous avons vu précédemment comment le réseau routier pouvait influencer le mode de regroupement des habitations. La multiplication des chemins d'une part et la croissance des noyaux bâtis d'autre part va se traduire par l'*extension des noyaux existants suivant le mode de regroupement primitif ou suivant un mode de regroupement plus complexe ou plus allongé*. Par exemple, le hameau de Corremont voit sa structure originelle modifiée par une extension du bâti à l'endroit d'un nœud de chemins - donc une structure de regroupement lié au réseau routier en plan complexe - au lieu d'un allongement de sa forme de base.

La croissance du bâti s'accompagne aussi de la création de noyaux par densification du bâti périphérique non loin des anciennes structures. C'est ainsi qu'apparaissent par exemple les hameaux de Higné en contrebas de Lincé et de Gotalle dans le prolongement de Rouvreux.

Higné est implanté dans un site de versant de vallée secondaire avec une structure de regroupement liée au réseau routier en plan complexe et ce malgré la taille réduite de ce nouveau noyau.

Gotalle occupe, tout comme Rouvreux, un site de haut de versant de vallée secondaire mais présente une structure de regroupement liée au réseau routier en plan complexe. Cependant, la proximité de Gotalle et de Rouvreux est telle que le nouveau noyau participe à l'allongement de la structure bâtie de l'ancien hameau.

Ces exemples montrent que l'extension de noyaux anciens le long du réseau routier induit une occupation de sites d'implantation semblables ou différents des sites d'origine d'une part et que *la structure initiale de regroupement peut être modifiée par l'ajout de nouvelles constructions* d'autre part.

La structure de regroupement est encore soulignée par le découpage parcellaire et l'implantation des constructions par rapport à celui-ci et par rapport aux espaces publics. La concentration du bâti en hameaux et villages se traduit par un parcellaire de formes variées et de dimensions plus ou moins réduites selon la densité des constructions. Le tracé parcellaire est encore conditionné par les sentiers et chemins donnant accès aux habitations sous forme de cour en retrait de la voirie pour l'une ou l'autre exploitation agricole ou sous forme d'espace privé de transition entre l'espace public et le bâti. Les constructions sont fréquemment mitoyennes en retrait ou à front de rue. Ces derniers éléments sont constitués de volumes principaux ou secondaires.

Le découpage parcellaire est guidé dans un premier temps par le réseau routier par rapport auquel il se dessine généralement perpendiculairement. Cette orthogonalité peut être déformée du fait de l'existence de rues perpendiculaires ou obliques par rapport à la rue de référence ou encore par une organisation du bâti sous forme de cour distribuant des constructions privées. Le relief peut lui aussi modeler le tracé parcellaire : en effet, les limites parcellaires sont couramment parallèles ou perpendiculaires aux courbes de niveaux.

Figure 5 – 19ème siècle : Occupation de l'espace rural
activités de caractère agricole
bois et landes

Source : carte de l'I.C.M.

Réseau ferré

Une deuxième transformation, plus localisée, concerne la création du chemin de fer dans la vallée de l'Ourthe qui s'accompagne de la construction d'une station destinée aux marchandises entre Chanxhe et Doux Flamme et de deux gares de voyageurs. Ces dernières engendrent la croissance des noyaux de Rivage et Eliotte. Ces noyaux adoptent une structure de regroupement en plan allongé car ils s'implantent suivant le double tracé en long de l'Ourthe ou de l'Amblève et de la voie du chemin de fer.

Ce réseau principal sera complété par la construction d'un vicinal entre Poulseur et Sprimont en passant par Chanxhe. Il sera lui-même prolongé jusque Trooz au début du 20° siècle. L'importance de ce tracé se fera plus fortement sentir dans la première moitié de ce siècle.

Occupations de l'espace rural

Activités de caractère agricole

Les cartes de référence font apparaître la présence de haies dans les terrains en pentes; leur implantation se faisant généralement parallèlement aux courbes de niveaux. Ceci est particulièrement visible sur le site de Fraiture mais se retrouve aux abords des différents noyaux d'habitat. La multiplication des haies s'explique par un développement des herbages dans cette sous-région. Ceci est confirmé par l'apparition de prairies, par exemple à Gomzé, ainsi que par des déplacements et extensions des prairies.

Bien que les affectations en prairies ne soit pas indiquées sur une des cartes analysées, nous pouvons supposer que l'apparition des haies dans la partie ouest de la commune s'accompagne elle aussi de la mise en herbage de nombreuses terres.

Remarquons encore que la plupart des chemins tracés dans l'Atlas de la voirie vicinale sont bordés de haies, ce qui n'est pas le cas des routes de grandes liaisons - route de Liège à Bastogne, route de Liège à Spa.

Bois et landes

A la fin du 19ème siècle, on peut observer une forestation des landes et de quelques terres agricoles. Ces apparitions de forêts sont particulièrement significatives au nord de Stinval, entre Corremont et la Haute Folie ainsi que sur le flanc est du hameau de Adseux. Cette extension des boisements préfigure l'occupation actuelle en massifs forestiers importants.

Carrières

Une nouvelle activité apparaît dans la commune de Sprimont qui va transformer le paysage, les formes d'occupation du sol et qui va participer à la croissance économique, démographique et urbanistique des villages et hameaux; il s'agit de l'ouverture des carrières en de nombreux sites du territoire communal.

Les premières exploitations mettent à profit les pans rocheux des versants de la vallée de l'Ourthe et de l'Amblève tant pour les calcaires que pour les grès notamment à proximité de Chanxhe (au droit d'un ancien fourneau), entre Chanxhe et Doux Flamme au lieu dit Le Rivage et sur le site d'Hagohé.

L'exploitation des bancs les plus productifs conduit à ouvrir des carrières dans les versants de la vallée secondaire remontant depuis Chanxhe jusque Damré. La carte renseigne des sites carriers situés, d'aval en amont, à l'est de Lilé, au sud de Ognée et à l'ouest de Sprimont. Des

excavations sont encore visibles entre Sprimont et Damré sans pour autant porter la mention de carrières.

L'importance de l'activité des carrières est telle que Sprimont va devenir une des communes les plus peuplées du Condroz. En 1801, sur 157 communes condrusiennes, 148 ont moins de 1 000 habitants et 9 dépassent ce chiffre: la plus peuplée, Sprimont, en compte 2 343 alors que la majorité oscille entre 100 et 300. En 1846, Sprimont compte 2 942 habitants. Cette population trouve hébergement dans des habitations de caractère ouvrier qui se concentrent aux alentours de l'église, le long des rues de la localité.

Le sous-sol principalement psammitique et gréseux du territoire induit l'abondance de ce matériau dans les constructions anciennes. La « pierre d'avoine », roche tendre de teinte jaunâtre, est très tôt remplacée par des grès plus résistants notamment pour la construction des murs tandis que les encadrements de portes et fenêtres et les pierres d'angle sont réalisés en calcaire. Le mélange des matériaux grès et petit granit est fréquent sans exclure des réalisations dans une seule de ces deux pierres naturelles.

Occupations diversifiées

L'occupation de l'espace rural va dans le sens d'une diversification des activités. Cette évolution s'accompagne d'une croissance démographique et urbanistique des villages et hameaux en fonction des nouvelles populations qu'ils accueillent. Ceci conduit également à la création de nouvelles structures paroissiales : construction d'une église à Lincé, édification d'une chapelle et création d'un cimetière dans le village de Chanxhe dont l'expansion est particulièrement significative. D'autres villages et hameaux se voient également dotés d'une église ou d'une chapelle comme Dolembreux, Fraiture, Louvegnez et Baneux.

La diversification des activités se traduit aussi par l'apparition d'une distillerie au nord-ouest de Hornay, d'un moulin à Stenval, ainsi que d'une verrerie et d'un moulin au hameau d'Emblève, situé au sud-ouest de Rouvreu.

SITUATION ACTUELLE DES NOYAUX D'HABITAT

Les cartes de l'Institut géographique national dressées à l'échelle du /10 000e serviront de base aux observations de même que les extraits cadastraux assemblés et mis à jour dans le cadre de cette étude. Ces différentes sources sont complétées par les plans de secteurs régissant le territoire de la commune de SPRIMONT.

La situation des noyaux d'habitat à l'heure actuelle en comparaison avec leur situation à la fin du 19ème siècle est principalement caractérisée par une incroyable extension des superficies bâties.

Sprimont a fait l'objet d'une croissance vertigineuse à l'époque de l'exploitation florissante des carrières. En 1910, la commune culmine avec 4 544 habitants alors que la moyenne des 157 communes condrusiennes en compte entre 400 et 600. En 1961, le déclin de l'exploitation des carrières entraîne une baisse de population jusqu'à 3 870 habitants. Esneux et Tilff, communes voisinent, continuent de s'accroître du fait d'une activité industrielle cumulée avec leur intégration dans la zone résidentielle de Liège. Après un temps de déclin, la commune de Sprimont reprend une courbe de croissance de population. Cette évolution est fortement dépendante de l'ouverture de l'autoroute E25, dite autoroute des Ardennes ou du soleil, qui va mettre le territoire de la commune à portée de « roues » des navetteurs sur Liège. La commune connaît à son tour le phénomène de suburbanisation.

Tant le mode d'implantation et de regroupement que l'occupation de l'espace rural sont en pleine mutation. Les nouvelles techniques de construction, les modes de vie, les manières de produire et de consommer, tout s'est transformé avec une rapidité telle que « habiter » aujourd'hui a peu de points communs avec le sens de la vie communautaire d'autrefois. Pourtant les structures

anciennes d'habitat subsistent et accueillent encore des habitants à qui elles apportent leur héritage.

Figure 6 – 20ème siècle : Sites d'implantation des nouveaux noyaux

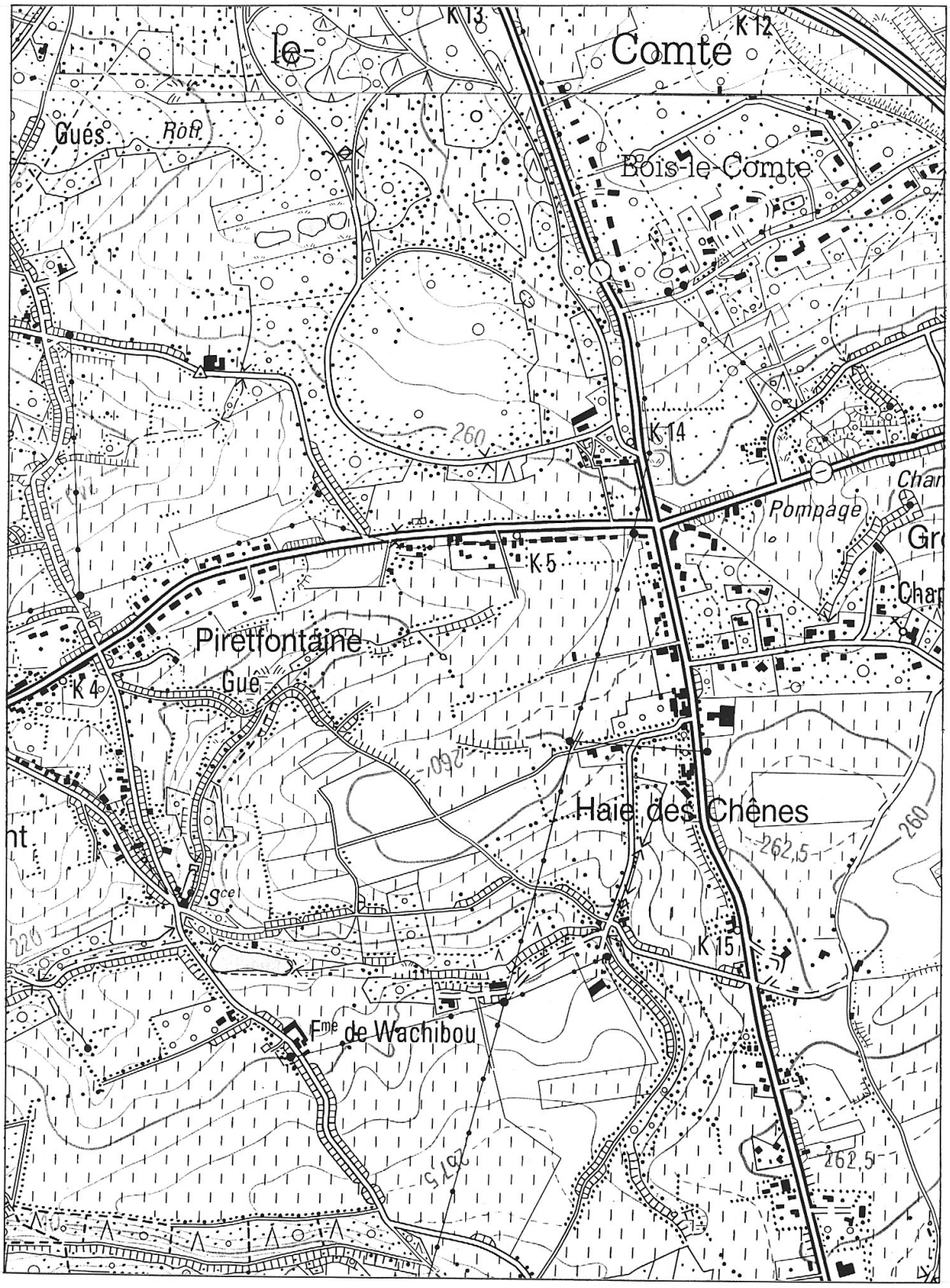

Source : carte de l'I.G.N.

Comment les structures anciennes ont-elles intégré ces bouleversements ?

Remarquons auparavant que l'ampleur des extensions des noyaux anciens est fort variable et que les villages et hameaux ont donc subi des transformations très différentes les unes par rapport aux autres.

Sites d'implantation

Les sites d'implantation tant des noyaux d'habitations que des activités de caractère artisanal et agricole se sont multipliés et diversifiés. Les nouvelles constructions peuvent être regroupées en deux catégories principales. La première reprendra les édifices construits dans le prolongement de noyaux existants à l'intérieur de ceux-ci ou à proximité. La seconde rassemblera les bâtiments réalisés de façon indépendante par rapport aux regroupements préexistants; ceci concerne des éléments isolés ainsi que de nouveaux ensembles d'habitations ou de petites et moyennes entreprises.

Sites d'extension des noyaux d'habitat anciens

En fonction des sites d'implantation primitifs, les extensions apparaîtront plus ou moins en harmonie avec les noyaux anciens. Les principaux pôles de croissance concernent une douzaine de villages et hameaux dont Sprimont, Lincé, Andoumont, Louveigné et Banneux.

Il est à remarquer que l'extension des noyaux tend à occuper les hauts de versants et plateaux proches des sites d'origine. C'est notamment le cas pour les nouvelles constructions en périphérie de Sendrogne, Stinval, Louveigné, Banneux, Lincé, Chaumont, Piretfontaine, Fays, Haie des Chênes, Gippe. De plus, le mode de croissance le long du réseau routier en accentue les effets paysagers. Les regroupements bâtis n'apparaissent plus comme des ensembles distincts les uns des autres, localisés dans un site propre; ils se présentent de plus en plus comme un bâti continu à travers crêtes, coteaux et vallées. Ceci touche particulièrement les noyaux anciens situés le long d'axes routiers convergeant vers l'autoroute ou reliant des agglomérations plus importantes.

Quelques villages et hameaux, de faible croissance il est vrai, voient leur site maintenu dans un cadre paysager cohérent. Hayen, Hautgné, Betgné, Ménage, Presseux, Les Forges, Gomzé ont pu conserver jusqu'à ce jour leur périmètre d'implantation dans un site homogène mais quelques constructions récentes tendent déjà à étirer leur structure le long des voies d'accès.

Sites d'implantation des nouveaux noyaux et bâtiments isolés

La croissance urbanistique de la commune de SPRIMONT et l'évolution des modes de production agricole ont conduit à l'occupation de nouveaux sites à destination de logements, de petites et moyennes entreprises ou de nouvelles exploitations agricoles.

Les nouvelles habitations vont généralement être regroupées sous forme de lotissements ou de parcs résidentiels sur d'anciens terrains agricoles ou dans des bois. Leur site d'implantation sera souvent localisé en haut de versant, en ligne de crête ou en plateau comme dans le cas des Hadrènes, du lotissement dit Alfi (à proximité du château des Fawés), de Bois-le-Comte, Gros Confin, Warnoumont et dans le petit bois traversé par la route d'Hayen entre ce hameau et Bois-le-Comte. D'autres lotissements s'étirent le long de tronçons routiers comme le long de la route d'Esneux entre Hautgné et Betgné ou entre la Haie des Chênes et Hornay également situés en ligne de crête et haut de versant. Un lotissement plus diffus est encore observé à la Croix Henrard, à l'est d'Andoumont, au Trixhe Nollet et à Chaply avec une implantation toujours en site de versant ou de plateau.

Banneux-Notre-Dame, nouveau noyau bâti, s'est implanté sur le site des apparitions de la Vierge, sur un plateau. Bien que portant le nom d'un noyau ancien, ce regroupement doit être considéré comme distinct du premier tant ses caractéristiques sont singulières.

Les nouveaux zonings artisanaux de Cornémont et des Possoux (zoning en bordure d'autoroute entre Damré et Cornémont) sont également implantés en plateau et haut de versant.

Enfin, l'un ou l'autre site vierge a aussi fait l'objet d'une implantation de la part d'un exploitant agricole pratiquant son activité de manière traditionnelle ou moderne mais dont les anciens bâtiments n'étaient plus adaptés. Nous trouvons ainsi des fermes et hangars agricoles récents sur le plateau de Miroule, sur le haut de versant situé entre Ménage et Lincé, sur la ligne de crête au nord de Fays, en haut de versant du Tultay (3 implantations), en haut de versant au sud-est de Andoumant, enligne de crête au nord de Au Doyar...

L'ensemble de ces observations met en évidence une occupation généralisée des sites de haut de versant et de plateau pour des affectations diversifiées.

En ce qui concerne les zones bâties à destination de loisirs - parcs résidentiels de week-end, campings, caravanings - les sites d'implantation sont plus diversifiés puisque nous trouvons un terrain en fond de vallée principale à Rivage, une implantation en fond de vallée secondaire à Adzeux, un terrain de versant de vallon au Tultay et un site de plateau au sud de Banneux-Notre-Dame. Si les trois premiers s'expliquent par la présence d'eau (cours d'eau ou plan d'eau) à proximité, le quatrième est localisé, quant à lui, dans un site présentant peu d'intérêt paysager si ce n'est la proximité des bois de Banneux.

Structures de regroupement et réseaux de communications

Le constat énoncé pour les constructions érigées dans la période fin 18ème - fin 19ème peut être renouvelé pour le dernier siècle écoulé: la majorité des nouveaux bâtiments est implantée le long du réseau routier. Les structures de regroupements seront donc fortement liées au tracé des voies de communications, allongées ou en plan complexe suivant le maillage des routes, rues et chemins.

Le réseau routier a lui-même évolué : une nouvelle infrastructure d'importance nationale a été réalisée de façon à assurer un écoulement fluide du trafic de transit; il s'agit de l'autoroute E25 qui relie Liège à Bastogne. Par ailleurs, le réseau routier a été structuré et classé en voirie régionale et communale. Les voies régionales, voies de liaison, accueillent le trafic le plus important. Les voies communales assurent l'écoulement du trafic de collecte et la desserte des activités riveraines. Le réseau routier est encore complété par de nombreux chemins agricoles ou forestiers et par des sentiers déjà présents à la fin du 19ème siècle. Le maillage actuel du réseau routier est donc resté très proche de celui repris à l'Atlas des sentiers et chemins vicinaux à l'exception de l'autoroute qui s'y est superposée et de quelques voies carrossables et piétonnes de petite importance qui ont disparus.

La majorité des voies de collecte et de desserte ont conservé un gabarit étroit et un tracé adapté au relief qui contribuent au caractère rural de la commune et qui induisent des déplacements à vitesse limitée. Les voies de liaison présentent un gabarit plus large et un tracé plus souple qui admettent des vitesses de déplacements plus élevées. Les premières participent encore à la définition du caractère urbanistique traditionnel des noyaux bâtis anciens tandis que les secondes apparaissent de plus en plus comme des barrières entre les habitants situés de part et d'autre de leur chaussée. L'autoroute est également perçue comme obstacle tant sur le plan paysager que celui de la vie collective et du sentiment d'appartenance à une même commune.

Réseau autoroutier

La commune de SPRIMONT est traversée suivant un axe nord-sud par la nouvelle autoroute E25. Cet axe a pour effet de drainer une population active centrée sur Liège pour laquelle vivre à la campagne constitue un atout sans pour autant s'astreindre à des navettes quotidiennes longues et dangereuses. SPRIMONT, situé à 15 minutes du centre de l'agglomération liégeoise, devient un site de prédilection pour ces candidats résidants. Les principaux sites d'extension d'habitat vont être implantés à proximité des échangeurs autoroutiers afin de conjuguer résidence au vert avec vie active à la ville. Les structures de regroupement de ces nouvelles habitations sont de type allongé le long du réseau routier de liaison ou en grappe dans des lotissements greffés sur ce même réseau.

L'autoroute a également eu pour effet d'inciter de petites et moyennes entreprises à s'implanter à proximité de ses accès. Les zonings de Possoux et Cornémont répondent à ce critère. La structure de regroupement des bâtiments abritant ces activités est de type dispersé ou en grappe lâche articulés par une voie de desserte en connection avec le réseau de liaison.

Enfin, la commune de SPRIMONT accueille deux aires autoroutières importantes puisqu'elles comprennent chacune une aire de stationnement, une station-service et un restaurant. Ces aires sont situées à hauteur de Hornay de part et d'autre de la E25. La structure de regroupement des quelques constructions est de type dispersé dans une surface relativement spacieuse. Ces aires sont reliées d'une part au réseau autoroutier pour les utilisateurs de ces services et d'autre part au réseau routier plus local pour les employés travaillant aux différents postes d'activités.

Réseau routier

L'extension des noyaux anciens s'est généralement organisée le long des axes routiers. Les structures de regroupement se présentent donc souvent en plans allongés s'étendant sur plusieurs anciennes localités. Mais elle peut prendre des formes globales différentes.

Un ruban bâti quasi-continu peut être observé depuis Louveigné :
- vers China, Pieri, Blindef, Sendrogne et jusqu'à l'autoroute à l'ouest,
- vers Tronleu, la gendarmerie, Cornémont et en direction de Hotchamps au sud-ouest,
- vers Stinval et se prolongeant vers Ferreuse au nord-ouest.

Une situation analogue s'esquisse vers Au Doyar au nord-est.
La structure de regroupement de Louveigné englobe donc cinq noyaux anciens et offre un plan tentaculaire lié au réseau routier.

Sprimont se présente de façon semblable mais avec des excroissances plus ou moins importantes et des ramifications plus longues. Un bâti quasi continu peut ainsi être observé depuis Sprimont :
- jusqu'à Lillé à l'ouest;
- vers Bawepuce, Xhigné et jusqu'à Lincé au nord-ouest;
- vers Hornay, la Haie des Chênes et jusqu'à Bois-le-Comte au nord; avec des excroissances vers Ogné et Noidré d'une part et vers Gros Confins et Bois-le-Comte d'autre part; avec des ramifications vers Lincé depuis Hornay (fermant ainsi une boucle) et en direction de Piretfontaine depuis le carrefour N30 - N674;
- vers Florzé et se prolongeant vers Aywaille par la N30 et le ravin de Nierbonchera au sud avec des excroissances au niveau de Gippe et des ramifications vers Warnoumont, vers Cour Huppe et vers Rouvreux à partir d'où il s'étire encore jusqu'à Focroulle et jusqu'à Holu.

La structure de regroupement de Sprimont englobe donc près d'une quinzaine de noyaux anciens et se présente en plan tentaculaire complexe lié au réseau routier.

Ce mode de regroupement, incorporant des agglomérations distinctes aux 18ème et 19ème siècles, est confirmé par les zones d'habitat définies aux plans de secteur auxquelles il faut ajouter les zones d'équipements communautaires et de services publics et les zones d'extension d'artisanat. Ces plans organisent les structures de regroupement futures des autres localités de la commune

en les réunissant ou en les préservant dans leur structure originelle. Si la situation actuelle ne correspond pas encore exactement à celle prévue dans les documents réglementaires, elle s'en rapproche fortement.

Figure 7 – 20ème siècle : Structure de regroupement et réseau routier
plan en quadrilatère lié au réseau routier : Andoumont
structure de regroupement liée au carrefour : Les Forges

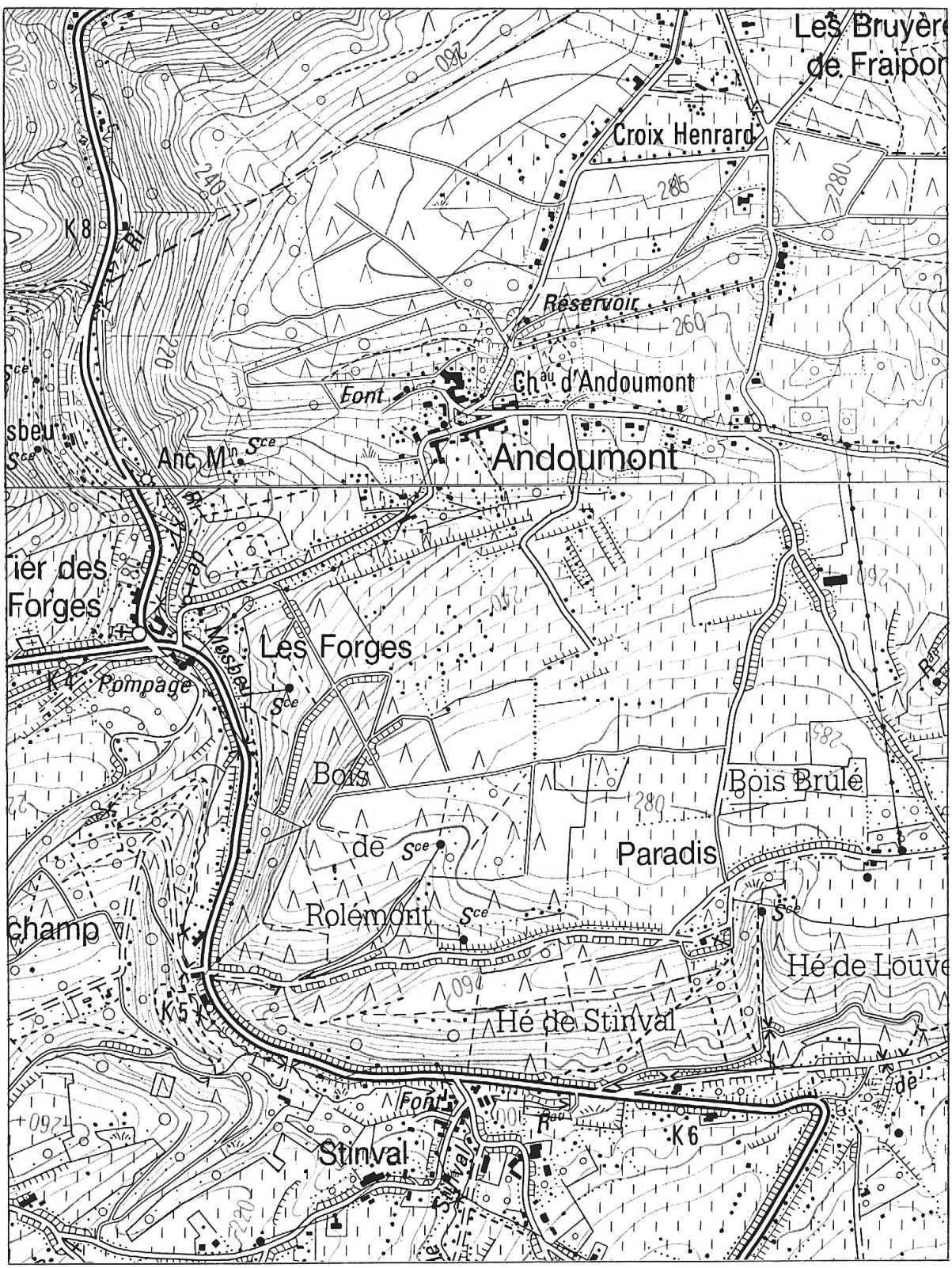

Source : carte de l'I.G.N.

Banneux, par la dispersion de ses constructions autour des noyaux de Banneux-village et Banneux-Notre-Dame vers Les Douze Hommes, le Château de Fawés et Baneway, tend à s'organiser suivant un type de structure de regroupement en plan compact de taille moyenne à grande. La spécificité de Banneux-village, initialement structuré autour d'une place, est quelque peu noyée dans l'ensemble bâti actuel.

Andoumont présente un noyau ancien avec étirement des nouvelles constructions vers Les Forges, le long de la voie d'accès au village, et vers la Croix Henrard en bordant quatre voies se refermant sur Andoumont. Une ramification apparaît vers l'est en direction de Banneux; elle amorce le développement de la zone d'aménagement différé inscrite au plan de secteur. La structure de regroupement actuelle de cette localité s'organise selon un plan en quadrilatère lié au réseau routier.

Les Forges conserve une structure de regroupement liée au carrefour de deux axes routiers de liaison, avec des dimensions réduites.

On observe à Gomzé quelques constructions dispersées le long d'une voie de desserte. On ne peut pas parler dans ce cas de structure de regroupement vu la faible densité du bâti, mais le mode d'implantation des bâtiments préfigure une structure en plan allongé liée au réseau routier.

La structure de regroupement de Bruyères de Gomzé s'apparente à celle de Gomzé avec la particularité de l'excroissance formée par le lotissement des Hadrènes. Ce dernier apparaît au niveau des plans de secteur comme un prolongement des zones d'habitat et d'habitat à caractère rural de la commune de Chaudfontaine.

Adzeux présente à son tour une structure de regroupement centrée sur le noyau ancien avec des extensions le long de la voie d'accès ouest et aux débouchés des voies menant vers les terres agricoles et les surfaces boisées situées à l'est du hameau. Cette structure est encore gonflée par le parc résidentiel de week-end dont l'importance rivalise avec le noyau ancien. Ce parc de loisirs se prolonge sur la commune de Aywaille et assure la liaison avec le hameau de Rouge Tier. La structure globale offre donc un plan allongé lié au réseau routier ainsi qu'au ruisseau de Griri.

Hotchamps, situé plus à l'écart des voies de liaison interrégionales, a conservé une structure de regroupement semblable à celle de la fin du 19ème siècle. Elle se présente aujourd'hui encore en plan allongé lié au réseau routier même si l'une ou l'autre construction plus récente s'est implantée un peu à l'écart de l'axe structurant.

La multiplication des habitations le long de la N674 a conduit à relier les hameaux de Piretfontaine, Chaumont et Haie des Pauvres. Des ramifications de cette extension le long des voies débouchant sur cet axe ont opéré la jonction avec le village de Dolembreux et tendent à rejoindre Wachiboux. L'extension le long de la voie principale s'étire prioritairement vers l'est, en direction de l'autoroute E25. La jonction avec Bois-le-Comte et Gros Confins est évitée par plan de secteur qui maintient une transition en zone agricole entre ces deux structures bâties. Ici encore la structure de regroupement englobe plusieurs noyaux anciens et dessine un double plan triangulaire lié au réseau routier. Le plan de secteur prévoit que ces deux profils triangulaires soient comblés dans leurs parties centrales.

Hayen, Hautgné et Betgné présentent tous trois une structure de regroupement proche de celle de la fin du 19ème siècle, soit un plan complexe lié au réseau routier. Leur localisation à l'écart des grands axes a en partie limité leur envahissement par de nouvelles constructions mais c'est plus probablement le périmètre des zones d'habitat à caractère rural défini au plan de secteur qui les a maintenus dans des dimensions réduites.

Chaply constitue un cas particulier puisqu'il n'apparaissait pas comme noyau bâti aux 18° et 19ème siècles. Il se présente aujourd'hui comme un regroupement lâche d'une dizaine d'habitations réparties le long d'une voie de collecte inter-villages. Le tracé et la déclivité de cette voie accentuent le caractère dispersé du bâti.

Figure 8 – 20ème siècle : Structure de regroupement et réseau routier

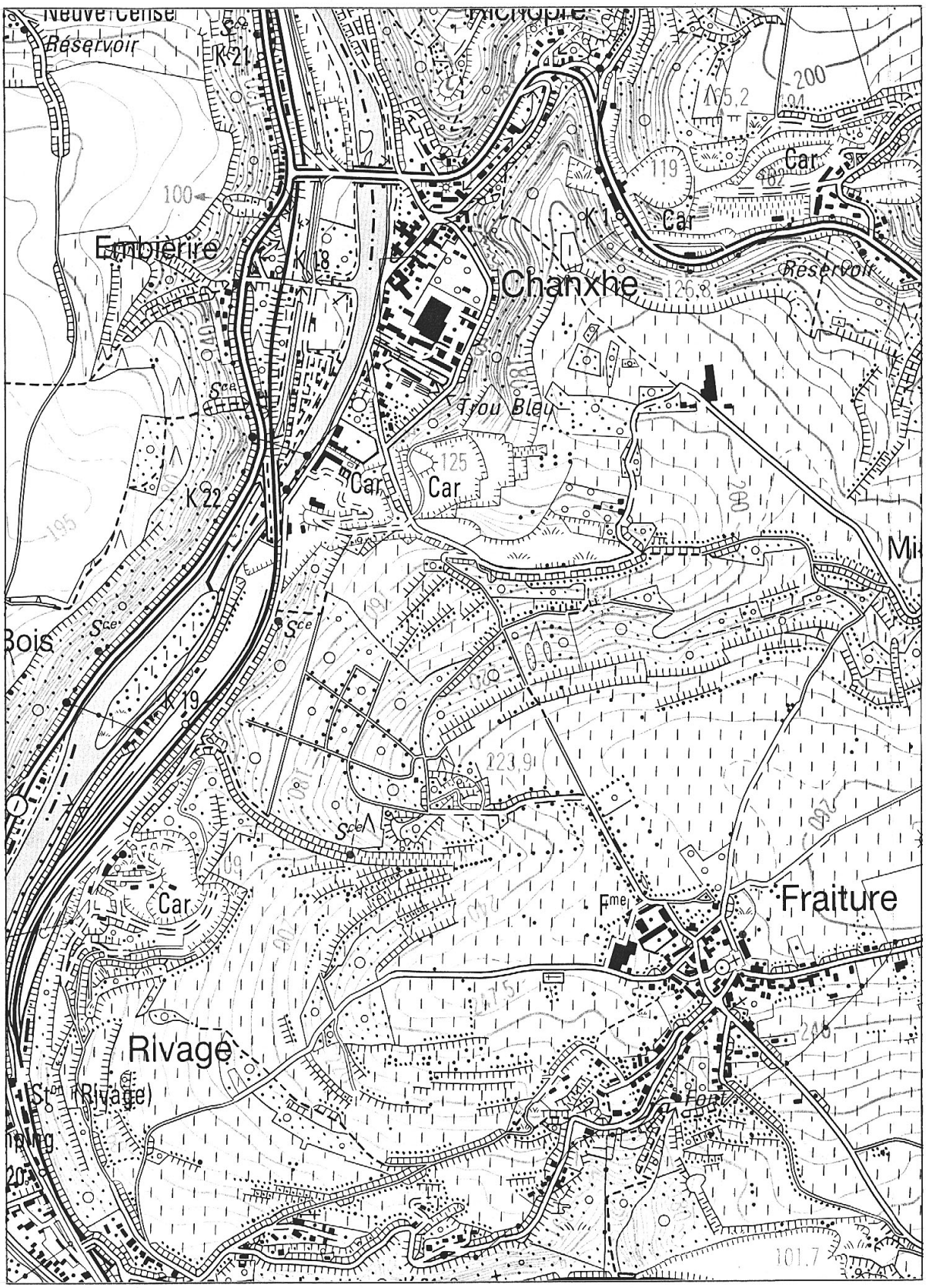

Source : carte de l'I.G.N.

Fays a connu et connaît encore une extension de son noyau ancien le long de la voie d'accès en direction de Ménages. Ce mode de croissance induit une modification de la structure de regroupement qui tend à adopter un plan allongé.
L'évolution potentielle de Fays est liée à celle de Chaply car le plan de secteur prévoit une zone d'habitat à caractère rural continue le long de la voie qui les relie et une zone d'aménagement différé de même nature au nord de ce tronçon. Ceci bouleverserait les structures anciennes et actuelles en déforçant le noyau d'origine au profit d'une urbanisation probablement moins dense et monofonctionnelle.

Ménage conserve une structure compacte de petite dimension qui devrait être maintenue car le plan de secteur ne prévoit pas de zone d'habitat liée à ce hameau.

Chanxhe offre une structure originale puisque le noyau de base s'est étiré vers l'est en suivant les courbes de la vallée secondaire jusqu'au lieu-dit de La Préalle et vers le nord en suivant le fond du vallon secondaire en direction de Ménage. De plus, la densité du bâti va en diminuant suivant ces tracés. La structure se présente donc en plan allongé, lié au réseau routier et à la topographie, avec une excroissance à son extrémité ouest.

Le cas de Presseux s'apparente à ceux de Hotchamps, Hayen, Hautgné et Betgné. La structure reste compacte et de petite dimension. Le plan de secteur confirme la stabilité à long terme de cette situation.

En ce qui concerne Rivage, Liotte et Fraiture, les extensions du bâti s'implantent de façon quasi continue entre ces trois noyaux anciens. Leurs structures respectives s'en trouvent modifiées et refondues pour adopter un plan global allongé lié au réseau routier. De plus, la zone d'habitat à caractère rural ainsi définie par le plan de secteur est continue avec celle de Comblain-au-Pont qui s'étend aussi bien dans la vallée de l'Ourthe que dans celle de l'Amblève. Ce plan prévoit encore une zone d'aménagement différé au nord de Douflamme en site de versant. Une extension du bâti sur ces terrains ne modifierait pas la structure globale de regroupement mais elle ne ferait que déforcer les noyaux anciens déjà dilués dans un mode d'implantation beaucoup moins dense.

De l'ensemble de ces observations, il ressort qu'il existe deux types de structures de regroupement principaux : le premier se présente en plan allongé lié au réseau routier et englobant plusieurs noyaux anciens; le second préserve une structure distincte pour les hameaux d'origine. L'évolution de ces deux types de regroupement est très fortement influencée par les zones d'habitat des plans de secteur.

Les transformations des structures apparaissent également au niveau du découpage parcellaire et du mode d'implantation du bâti par rapport aux parcelles et à la voirie. Les parcelles prennent des formes de plus en plus carrées du fait de l'augmentation de leur largeur à front de voirie et de la réduction de leur profondeur. Les constructions s'implantent généralement en retrait des limites parcellaires et présentent 4 façades plus ou moins découpées. Le recul par rapport à la voirie augmente au profit d'un espace de stationnement pour les véhicules. Gabarits, volumes et matériaux de construction se différencient des anciennes constructions.

Réseau ferré

Dans le courant du 20ème siècle, la commune de SPRIMONT était desservie par deux lignes de chemin de fer. La première qui relie Liège à Jemelle appartient au réseau national et subsiste encore aujourd'hui tandis que la seconde, d'importance plus locale, a disparu en 1961. Le vicinal reliait Poulseur à Sprimont puis à Trooz; il passait par Chanxhe, Sprimont, Damré, Cornémont, Louveigné, Au Doyard et Stinval avant d'emprunter le vallon du Ry de Mosbeux. Cette ligne avait pour vocation le transport de voyageurs et de marchandises. Ces marchandises étaient principalement constituées des produits extraits des carrières d'une part et des agrumes pour la scierie de Stinval d'autre part. Le déclin du tram a été lié à celui des carrières. Une fois que de nouveaux matériaux de construction et de nouveaux types de revêtement de voirie ont été mis en oeuvre,

l'industrie de la pierre a été mise en péril et les carrières ont tourné au ralenti. Le trafic, réduit, n'était plus quotidien et a fini par disparaître après un dernier soubresaut dû aux milliers de tonnes de pierres brutes commandées par les Pays-Bas pour mener à bien le plan Delta destiné à gagner de vastes terrains sur la mer. Ces pierres provenaient des carrières belges de Lessines, Quenast et SPRIMONT.

L'incidence du vicinal sur l'extension du bâti au 20ème siècle est trompeuse puisque ce sont les carrières qui ont amené les ouvriers qui y travaillaient à venir habiter non loin de leur lieu de travail.

L'incidence du réseau ferré sur les structures des noyaux bâtis, déjà limitée à la fin du 19ème siècle, s'est encore estompée. Il joue désormais un rôle tout à fait secondaire du fait de la suprématie de l'automobile sur le chemin de fer. Les nouvelles implantations ne sont que rarement déterminées en fonction de la présence d'une gare mais bien plus en fonction des liaisons routières avec les grands axes.

Occupations de l'espace rural

Les cartes de l'Institut géographique national (I.G.N.) dressées au 1/10 000e servent de base à une observation des occupations de l'espace rural. Elles mentionnent avec une bonne précision les affectations en prairies et terres agricoles (y compris les haies), les bois en distinguant les feuillus des résineux, les carrières actives et désaffectées ainsi que certaines activités et infrastructure de caractère touristique, sportif ou socio-collectif.

La croissance du bâti dans le siècle écoulé s'accompagne d'une transformation de l'occupation du sol non seulement dans la nature des activités mais aussi dans sa relation avec les habitations d'une part et avec l'espace public d'autre part. Aux 18ème et 19ème siècles, les occupations de l'espace rural apparaissaient comme complémentaires à la fonction de logement ou étroitement liées aux ressources naturelles du sol et du sous-sol. Aujourd'hui, la complémentarité n'est plus apparente et les activités menées semblent juxtaposées aux habitations et occasionnent rivalité ou conflit.

Activités de caractère agricole

Les cartes de l'I.G.N. font apparaître d'importantes superficies de prairies sur l'ensemble du territoire de la commune. L'activité d'élevage, principalement à destination de production de lait ou de viande, a donc continué à se développer depuis le 19ème siècle pour devenir l'activité agricole principale. Ces prairies sont structurées par des haies plus ou moins nombreuses selon les endroits. Héritage du passé, leur présence peut traduire un mode d'élevage plus ou moins respectueux de l'environnement ou des pratiques traditionnelles alors que leur disparition peut résulter d'une modernisation ou d'une simplification des modes d'élevage.

Les prairies subviennent à la nourriture des animaux sous forme de pâture directe bien entendu ou sous forme de produit de fauche. Elles cèdent néanmoins quelques terres à la culture de façon à produire une partie des plantes fourragères nécessaires au bétail. Les terres de cultures seront localisées en site de plateau ou de faible pente tandis que les prairies occupent des sites plus accidentés ou plus humides.

Les vaches ne constituent pas le seul bétail. L'élevage de porcs occupe une importance grandissante dans l'activité agricole mais présente un impact plus restreint quant à l'occupation de l'espace rural puisqu'il s'agit principalement d'élevage hors sol c'est-à-dire en infrastructure fermée, ne nécessitant pas de terres de pâture. Cette activité pose d'autres problèmes qui seront évoqués dans le chapitre traitant plus spécifiquement de l'agriculture. Les prairies peuvent encore être occupées par des chevaux de trait ou d'élevage. La présence de ces derniers est de plus en plus fréquente sur le territoire de SPRIMONT et plus particulièrement à Banneux. Elle peut être liée à une activité de type manège ou à un usage privé. Plus ponctuellement, on trouvera encore

des moutons. Les prairies occupées par ceux-ci sont en général situées au sein même des noyaux bâtis ou à proximité immédiate. La faible importance des bétails ovins rencontrés traduit le caractère secondaire de cette activité dans le secteur agricole quand il ne s'agit pas de moutons à destination privée.

Les vergers, hérités de modes de vie en autarcie, subsistent dans certains noyaux anciens mais ne constituent plus qu'exceptionnellement une source de revenus pour leurs propriétaires. Ils sont régulièrement convertis en prairies avec maintien des arbres ou destinés à un usage privé. Certains d'entre eux ne font l'objet d'aucun entretien et sont donc voués à dégénérer voire même à disparaître.

Si les activités à caractère agricole n'occupent plus une position privilégiée dans les noyaux bâtis, elles n'en restent pas moins caractéristiques et même dominantes dans certains villages et hameaux comme ceux de Betgné, Lincé, Fraiture, Rouvreux, Florzé, Lillé, Damré, Cornémont, Gomzé, Noidré et Ogné. Par ailleurs, des exploitations isolées subsistent et leur nombre va croissant car plusieurs cultivateurs ont opté pour des bâtiments neufs, mieux adaptés aux nouvelles techniques agricoles, qu'ils ont implantés au milieu des terres qu'ils exploitent, à l'écart de toute habitation de caractère résidentiel.

Bois et landes

Les superficies occupées par les landes dans les siècles passés ont laissé la place aux bois. Ceux-ci sont devenus une composante importante du paysage de SPRIMONT. Ils sont constitués de feuillus et de résineux, à visée d'exploitation économique ou d'agrément.

Les noyaux bâtis les plus marqués par la présence de cette végétation sont les suivants :
- Adzeux avec la proximité du Fond des Boux;
- Baneway et Banneux-Notre-Dame, bordés par l'ancienne fagne de Banneux aujourd'hui densément occupée par un massif boisé;
- Andoumont avec le bois dit des Bruyères de Fraipont en bordure nord;
- Les Hadrènes, logé entre deux massifs boisés dont les Bruyères de Gomzé;
- Bois-le-Comte, implanté dans le bois qui lui a donné son nom;
- Hayen bordé en limite nord par le même Bois-le-Comte;
- Chanxhe limité à l'est par un coteau pentu et boisé;
- Liotte dont la limite nord au-delà du chemin de fer est constituée elle aussi d'un coteau pentu et boisé;
- Warnoumont, partiellement implanté dans la pointe sud-ouest du bois du même nom.

Les autres localités ne sont pas aussi proches d'un massif boisé mais la présence des bois reste très forte malgré tout puisque la plupart des voies de liaisons entre les bourgades, villages et hameaux de SPRIMONT passeront généralement le long ou à travers un bois.

Carrières

L'activité des carrières, en plein essor à la fin du 19ème siècle, a conduit Sprimont à son apogée économique et démographique pendant la première moitié du 20ème siècle. Le mode de production de l'époque nécessitait un personnel ouvrier important qui est venu s'établir à proximité de son lieu de travail. Petit à petit, la modernisation des équipements et des techniques ainsi que les fluctuations du marché ont transformé l'activité d'exploitation des carrières. Celles-ci sont passées, pour les carrières de calcaire plus particulièrement, d'un mode de production artisanal et manuel à une industrialisation technique poussée.

Certaines localités sprimontoises sont, aujourd'hui encore, fortement marquées par la présence de carrières dans leur environnement proche, que celles-ci soient encore en activité ou non. En ce qui concerne les exploitations actives, elles ont un impact sur les noyaux bâtis de Sprimont, de La Préalle et de Chanxhe du fait du charroi lourd et régulier qu'elles engendrent et du fait du bruit et de la poussière qui y sont générés. Le trafic cause des perturbations et des dégradations au

niveau des espaces publics empruntés. Les tirs de mines augmentent l'empoussièrement et peuvent occasionnellement provoquer ou accentuer certaines fissurations du bâti. Chanxhe est particulièrement concerné par cette situation et son caractère urbanistique s'en trouve fortement altéré.

D'autres localités sont encore touchées à des titres variés mais toutes portent l'empreinte de cette activité dans leurs anciennes constructions puisque grès et petit granit y ont longtemps été les principaux matériaux mis en oeuvre. L'organisation villageoise subit elle aussi l'influence de l'activité des carrières puisqu'elle évolue d'une situation essentiellement rurale à une situation semi-industrielle.

Les pierres naturelles constituent une richesse pour la commune de SPRIMONT car elles marquent le caractère architectural traditionnel de nombreux bourgs, villages et hameaux.

Occupations diversifiées

L'espace fait encore l'objet de nouvelles occupations s'accompagnant d'éléments construits plus ou moins importants. Les activités qui y sont liées touchent principalement le secteur des entreprises artisanales et celui des loisirs. Un troisième secteur est né suite aux apparitions de la Vierge à Banneux.

Artisanat

Plusieurs terrains, anciennement occupés par l'agriculture et l'industrie, sont aujourd'hui affectés à de petites et moyennes entreprises qui y implantent leur siège d'activités. La commune de SPRIMONT compte trois sites principaux définis d'ailleurs comme zones d'activité économique mixte au plan de secteur. Ils sont localisés le long de l'axe de liaison N678 qui leur donne ainsi un accès direct à l'autoroute E25. Il s'agit des zonings de Fond Leval, Possoux et Cornémont. D'autres bâtiments dispersés le long de voies de liaison ou de collecte voire même de desserte, répondent à des affectations de même ordre sans pour autant être inscrits dans un périmètre du plan de secteur. Le bâti lié à ces activités est souvent caractérisé par des constructions de gabarit important et réalisé dans des matériaux de type industriel (béton architectonique, blocs de béton lourd, galvanisé). Leur volumétrie présente souvent un toit plat ou de faible pente couvrant une superficie importante de hauteur variant de 1 à 2 niveaux. Leur implantation se fait sur le mode des lotissements avec le bâtiment localisé au milieu de la parcelle ou en recul important par rapport à la voirie. Ce bref descriptif témoigne de la différence apparente entre le bâti traditionnel et les nouvelles constructions érigées à des fins d'exploitation d'entreprises de nature diverse.

La diversification des occupations de l'espace s'accompagne donc d'une diversification de la structure et des caractéristiques du bâti.

Loisirs

L'évolution du monde du travail, tant du point de vue mode de production qu'organisation du temps du travail, offre des plages de temps libre de plus en plus importantes. L'homme s'est ingénié à les occuper de multiples façons, ce qui a donné naissance au secteur des loisirs. Ces activités touchent principalement aux sports et aux vacances.

Des locaux et terrains de sports ont été aménagés par des particuliers et par la commune à différents endroits de la localité. L'un ou l'autre des bâtiments liés à cette infrastructure apparaissent dans le paysage construit comme des éléments repères.

Il peut s'agir :
- de halls de sports comme le complexe sportif communal, localisé à Sprimont le long de la N678 au droit d'une ancienne carrière désaffectée ou, comme le complexe du Grand Bru, situé dans un domaine arboré au nord-ouest de Hornays;

- du golf de Gomzé avec ses locaux situés au sud-ouest des Forges au sommet d'un coteau et son "green" s'étendant sur d'anciennes terres agricoles de part et d'autre de la voie reliant Gomzé aux Forges;
- de terrains et locaux de football comme à Banneux et Fraiture;
- de l'un ou l'autre manège qui vient diversifier l'activité agricole d'élevage dans un sens éducatif et ludique.

Les constructions réalisées pour accueillir ces activités sont souvent en rupture avec le bâti traditionnel que ce soit au niveau de leur localisation relative par rapport aux noyaux d'habitat, de leur implantation dans la parcelle ou au niveau des gabarits, volumes et matériaux. Elles seront généralement isolées, implantées en milieu de parcelle ou en recul par rapport à la voirie et de gabarits soit supérieurs soit inférieurs au gabarit moyen. Les volumes se distinguent nettement des volumes traditionnels tant dans leurs proportions que dans le type de toiture adopté. Les matériaux de construction feront souvent référence à l'industrialisation du bâtiment : blocs de béton lourd, galvanisé.

Les éléments construits liés aux loisirs de vacances s'inscrivent à leur tour de façon distincte dans le paysage bâti. Une fois encore, les localisations par rapport aux noyaux bâtis, au parcellaire et à la voirie ainsi que les gabarits, volumes et matériaux se différencient des modes de constructions anciens. Des secondes résidences de type chalet et des caravanes se multiplient et se regroupent en différents endroits de la commune :
- à Rivage en bordure de l'Ourthe (en zone inondable),
- au Tultay en lisière d'un bois, sur une ancienne terre agricole,
- entre Baneway et Banneux-Notre-Dame au lieu-dit Les Peupliers,
- à Adzeux de part et d'autre du ruisseau de Griri.

Plus ponctuellement, on trouvera encore des caravanes à Baneway, au bout de la zone bâtie du chemin du Forestier, entre Piretfontaine et Wachiboux (le long de la rue de la Pêcherie) et ça et là.

Le secteur du tourisme, tout comme celui des sports, engendre de nouvelles occupations de l'espace rural ou des noyaux d'habitat. Cette diversification fonctionnelle s'accompagne d'une transformation des structures et des caractéristiques du bâti.

Site marial de Banneux

Comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, les huit apparitions de la Vierge dans les campagnes et bois de Banneux dans le courant de l'année 1933 vont donner naissance à un nouveau noyau bâti centré sur le culte marial. Le nombre croissant de pèlerins y favorise une activité commerciale de type « souvenirs » et « horeca » qui particularise le site dans ses caractéristiques fonctionnelles et formelles. Si les bâtiments à caractère religieux s'organisent selon une structure lâche, les commerces, hôtels, restaurants et cafés sont regroupés, quant à eux, sur le mode urbain avec des constructions mitoyennes de 3 à 4 niveaux en alignement continu et en recul de la voirie. Le rayonnement de Banneux-Notre-Dame encourage également l'implantation de couvents pour certaines congrégations religieuses et de homes de convalescence ou de repos. Ces différents bâtiments transforment d'anciens espaces ruraux en noyau d'habitat à part entière et l'évolution se poursuit encore dans ce sens à l'heure actuelle.

L'occupation de l'espace rural par les activités liées au culte marial conduit à une transformation radicale des espaces agricoles et boisés en noyau bâti.

CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Le bâti sprimontois se classe en deux catégories principales en fonction de ses caractéristiques d'implantation, de gabarit, de volume et de matériaux. La première regroupe le bâti traditionnel fortement influencé par les ressources naturelles et les caractéristiques physiques du terrain. La seconde résulte de la modernisation des moyens techniques de construction et de l'internationalisation des modèles de références.

Attachons-nous à définir les caractéristiques architecturales de ces deux catégories.

BÂTI TRADITIONNEL

Le bâti ancien des 18ème, 19ème et du début du 20ème siècle présente des caractéristiques d'implantation homogènes malgré une évolution quantitative importante. Cette homogénéité se traduit surtout en termes de densité et donc d'articulation des constructions entre elles et par rapport aux espaces publics.

De façon tout à fait générale, le bâti traditionnel se situe à front de voirie avec le volume principal ou un volume secondaire en contact avec la limite entre l'espace privé et l'espace public. Selon l'importance du noyau dans lequel il s'inscrit, le bâtiment comporte des murs mitoyens. Cette mitoyenneté est traditionnelle ou est le résultat de l'explosion démographique qui, dès le 19ème siècle, touche les villages qui vivent un âge d'or dans le secteur industriel. L'alignement des constructions est continu sans pour autant être rectiligne : des décrochements ou des implantations obliques viennent particulariser et articuler l'espace public. La structure d'implantation du bâti est localement organisée sous forme de cour : un ensemble d'habitations s'agence autour d'un espace collectif en communication avec l'espace public; un peu à la façon d'une ferme en carré dont les bâtiments seraient occupés par plusieurs familles. Ces cours sont souvent en contact avec une zone arrière de jardins ou de potagers accessibles depuis un sentier. Le relief conditionne également l'implantation du bâti et l'on remarque que dans les sites les plus accidentés, les constructions sont localisées en bordure de voirie, partiellement enterrées dans les versants de remblai et avec un niveau de soutènement dans les versants en déblai. En site plus plat, certains reculs peuvent être observés mais les bâtiments restent toujours en relation avec l'espace public par la mise en oeuvre d'un volume secondaire ou par un traitement du devant de façade en continuité avec l'espace public.

Le gabarit moyen des constructions traditionnelles correspond à deux niveaux sous corniche. Du fait de leur superficie au sol souvent réduite et de leur faible profondeur, les bâtiments présenteront un volume haut et étroit couvert d'une toiture à deux versants symétriques d'une inclinaison variant de 45 à 35 degrés. Ces deux pans principaux sont en général en plan uniformes; les cheminées et, localement, des croupes et croupettes - pans de toitures secondaires prenant appui sur le pignon et sur l'arête faîtière - sont les seuls éléments qui animent la planéité et la sobriété des couvertures. L'allure courante des bâtiments est donc caractérisée par un volume vertical correspondant à un parallélépipède environ deux fois plus élevé qu'épais.

Les baies sont généralement d'allure verticale, qu'il s'agisse de portes ou de fenêtres. Les portes de grange constituent des éléments de façade singuliers en rapport avec la destination agricole, ancienne ou actuelle, de certains bâtiments. Certaines maisons comportant des demi-étages présentent des baies horizontales de même largeur que les baies des niveaux inférieurs mais beaucoup plus basses. Ces ouvertures peuvent être rectangulaires ou en demi-cercle. Les baies sont pour la plupart équipées de châssis en bois quand ils n'ont pas été substitués par des châssis en aluminium ou en P.V.C.

Figure 9 : Bâti traditionnel à Rouvreux

Figure 10 : Bâti traditionnel à Fraiture

Les matériaux de construction font référence aux ressources du sous-sol. Ils sont principalement constitués de grès et/ou de calcaire pour les murs. L'appareillage de ces pierres naturelles est disposé en lits horizontaux étroits ou épais, réguliers ou non, selon la texture du matériau et le type de taille proposé : pierres à tendance schisteuse, pierres brutes, moellons... L'aspect des constructions sera fortement influencé par le mode de pose.
Les teintes peuvent également varier en fonction des bancs exploités.
Les grès de l'Ourthe désignent des grès du famennien supérieur. Il s'agit essentiellement d'un grès psammitique à grain fin avec d'excellentes qualités mécaniques qui autorisent un débitage aisé et régulier. Sa couleur varie d'un banc à l'autre voire même à l'intérieur d'un même banc. Certains grès, plus jaunes, ont reçu la dénomination de pierre d'avoine. Il s'agit de psammites

décalcifiés par le passage des eaux d'infiltration, ce qui donne lieu à une pierre plus tendre. On retrouve cette pierre dans certaines localités comme Lincé et Hotchamps tandis que les grès plus courants et le calcaire se répartissent et se conjuguent dans l'ensemble des localités de la commune.
Le calcaire local est une bonne pierre à bâtir, résistante à l'écrasement et aux intempéries, non gélive (ne pouvant se fendre sous l'action du gel) et susceptible de recevoir tous les genres de taille. C'est une pierre dure, bleue devenant grise par altération en surface du carbone qu'elle contient. Elle est appelée « petit granit » lorsqu'elle est constituée d'une accumulation de débris d'échinodermes (petits animaux marins à symétrie rayonnante tels que les oursins) cristallisés en calcite claire. Ce dernier matériau est largement présent dans le sous-sol sprimontois.
La pierre est bel et bien le matériau de prédilection dont les qualités constructives et l'abondance sont très tôt rentrés en concurrence avec le bois, plus rare, dont la présence est quasi inexistante dans les constructions anciennes de la commune.
Quelques constructions sont réalisées en briques rouges afin, semble-t-il, de se démarquer des constructions courantes. L'appareillage de ces briques présente souvent un effet décoratif par le biais du relief ou celui de briques d'une autre couleur. Le calcaire y est également présent mais de façon plus ponctuelle pour les seuils de fenêtres ou les pierres d'angles et clés de voûte des linteaux. Ces bâtisses respectent néanmoins le mode d'implantation, le gabarit et la volumétrie traditionnels et sont de ce fait parfaitement intégrées au tissu construit.
Les toitures sont réalisées en ardoises ou en tuiles qui coexistent partout. L'utilisation relativement précoce de l'ardoise s'explique par l'Ardenne toute proche dont le sol regorge du schiste propre à sa confection. Les tuiles peuvent aussi bien être de couleur rouge que de teinte foncée, ces dernières se mariant plus facilement avec le gris sombre des ardoises. Quelques toits se singularisent par leur recouvrement en cherbins (fortes dalles de schiste légèrement arrondies à la base qui se superposent à la manière d'écailles). Ici encore, c'est l'influence de l'Ardenne voisine qui a joué.

Le bâti traditionnel se caractérise donc par une implantation en relation étroite avec l'espace public, par un volume simple plus haut que large, par une composition de façade à dominante verticale et par la construction de murs de pierres naturelles - grès et calcaire - disposées en lits horizontaux.

BÂTI RÉCENT

Le bâti récent présente des caractéristiques différentes de celles du bâti traditionnel tant du point de vue implantation que gabarit, volume, composition de façades et matériaux.

Le mode d'implantation prend du recul par rapport à la voirie et par rapport aux constructions voisines. On peut observer un égrenage de bâtiments 4 façades le long des voies de communication mais à distance respectable de celles-ci. Cette distanciation est accentuée par la mise en oeuvre de clôtures souvent composées d'un écran de végétation dont la nature est souvent d'essence horticole. Dans le cas d'un site accidenté, les constructions sont localisées en retrait de l'espace public, sur le talus, avec creusement de celui-ci pour ménager un accès carrossable au garage ou en contrebas de la chaussée avec chemin d'accès privé entre les niveaux de la voirie et de l'habitation. Plutôt que d'adapter le bâtiment au site, c'est le site qui est transformé pour s'adapter au bâtiment. Le cas des constructions en contrehaut de la rue est plus problématique quant à l'intégration des nouvelles bâtisses dans les noyaux bâtis et dans les paysages.

Les habitations unifamiliales délaissent généralement le modèle à 2 niveaux pour s'organiser de plain-pied. La superficie bâtie au sol augmente d'autant plus que ces constructions abritent souvent un ou deux garages. D'un volume étroit et haut, on passe à un volume étalé et bas. Les couvertures se présentent sous forme de toitures à deux ou quatre versants souvent découpés par des lucarnes ou des décalages de niveau. La volumétrie ayant changé, les compositions de façades ne présentent plus des baies superposées de même largeur. Par ailleurs, les ouvertures adoptent plutôt un profil horizontal que vertical. Les châssis sont encore couramment réalisés en bois mais leurs homologues en aluminium et en P.V.C. sont régulièrement utilisés. La brique

remplace souvent la pierre naturelle dont la trace subsiste pourtant au niveau des soubassements ou comme pierre de décoration. Les toitures sont faites en ardoises, naturelles ou artificielles, ou de tuiles rouges ou de teinte foncée.

Les constructions à destination autre que le logement unifamilial - homes, locaux d'infrastructures sportives, nouveaux hangars agricoles, sièges de petites et moyennes entreprises...- présentent des caractéristiques architecturales plus affirmées puisqu'elles amplifient les transformations énoncées quantitativement et qualitativement. Leurs implantations confirment une distanciation du bâti par rapport à la voirie; leurs gabarits et volumes, souvent plus importants, prennent des allures plus trapues, plus carrées ou au contraire plus étalées; les compositions de façade sont variées avec un recours plus fréquent à des baies horizontales et les matériaux mis en oeuvre se diversifient encore. En plus des matériaux traditionnels, briques, blocs de béton lourd, béton architectonique, galvanisé trouvent place dans les façades; galvanisé, tôle ondulée, Eternit font leur apparition en toiture; aluminium et P.V.C. encadrent fréquemment les baies.

Le manque d'unité au niveau des implantations, gabarits, volumes, compositions des façades, teintes des matériaux génère une rupture entre bâti ancien et bâti nouveau, bien plus que l'utilisation de matériaux nouveaux.

STRUCTURES DU BATI

Sur base des observations et analyses qui précèdent, différents types de structure du bâti ont été définis. Cette classification accorde une importance prépondérante au mode d'implantation des constructions dans la parcelle, par rapport aux bâtiments voisins et à l'espace public mais elle intègre aussi des données fonctionnelles ou des logiques de localisation au moment où ces ouvrages ont été réalisés. Au-delà d'une simple typologie, nous nous attacherons à une lecture critique des noyaux bâtis de façon à mettre en évidence l'impact d'une multiplication et d'une juxtaposition d'éléments de structures différentes sur la définition d'ensembles construits homogènes, panachés ou disparates.

Cette typologie fait l'objet d'un plan-facette qui fait apparaître la localisation des différents éléments bâtis appartenant à l'une ou l'autre catégorie. En général, la définition du type de structure couvre l'ensemble de la parcelle concernée car la relation entre bâti et espaces privés extérieurs est souvent très étroite: le « style » adopté pour le premier entraîne une occupation et un aménagement de l'autre en concordance.

TYPES DE STRUCTURES DU BÂTI

Noyau ancien à caractère urbain

Sont repris sous ce terme les ensembles de parcelles bâties présentant des caractéristiques de densité et d'implantation significatives du milieu urbain; c'est-à-dire : largeur de parcelle à rue de dimension limitée, bâti mitoyen à front de rue ou en faible recul et gabarit moyen de trois niveaux sous corniche. Le caractère ancien apparaît principalement par la mise en oeuvre de la pierre naturelle en façades ou murs de soutènement et de clôture. Certaines constructions non mitoyennes sont également reprises dans cette catégorie, notamment les bâtisses situées dans un parc privé ou public représentatives d'une couche sociale aisée telles l'une ou l'autre maison de notable. Certains équipements anciens liés aux noyaux d'habitat sont également inclus dans cette catégorie. Elle se caractérise encore par la présence d'activités variées en proportions variables : logement, commerces, artisanat, culte, culture, enseignement, services publics, horeca, services

bancaires. Leur localisation respective fait apparaître une mixité des fonctions au sein de cette structure.

Noyau ancien à caractère rural

Les caractéristiques du bâti repris dans cette catégorie sont proches de celles définies pour les noyaux anciens à caractère urbain. Ceci s'explique du fait que les uns et les autres ont une origine commune et que c'est leur croissance respective tant quantitative que qualitative qui les a transformés distinctement. Les noyaux anciens à caractère rural présentent des densités légèrement moindres, des implantations semblables mais sur des parcelles plus grandes, un bâti mitoyen ou à distance réduite des constructions voisines, et un gabarit moyen de deux niveaux sous corniche pour les habitations. Le caractère ancien est, ici encore, lié au traitement des façades en pierre naturelle. Certaines constructions dispersées et certains équipements communautaires sont intégrés dans cette catégorie. La mixité des fonctions concerne un nombre limité d'activités parmi lesquelles l'agriculture occupe une place privilégiée. Les autres fonctions touchent principalement au logement avec la présence facultative de l'un ou l'autre bâtiment de commerce, d'horeca, de culte ou d'enseignement.

Extension périphérique à caractère urbain

Cette catégorie s'apparente aux noyaux anciens à caractère urbain dont elle se distingue principalement par une mise en oeuvre récente des constructions. Ces nouvelles bâtisses et nouveaux équipements sont érigés à proximité de la structure d'origine et présentent des caractéristiques urbanistiques et architecturales semblables à celles du noyau ancien. Dans le cas où ces constructions sont réalisées dans des matériaux autres que la pierre naturelle, le matériau choisi est intégré au bâti ancien par des teintes et mode de pose adaptés. Ces bâtiments peuvent abriter des fonctions variées et donc renforcer la mixité des activités.

Extension périphérique à caractère rural

Les constructions reprises dans cette catégorie ont été érigées dans les vingt dernières années pour la plupart; elles présentent des caractéristiques urbanistiques et architecturales proches de celles définies pour les noyaux anciens à caractère rural ou découlent d'une extension des activités agricoles locales. Leur proximité avec le noyau ancien est également un critère d'inscription dans cette catégorie; d'autres équipements communautaires et bâtiments récents, répondant à la description qui précède mais plus éloignés des structures de regroupement anciennes, pourront être inscrits dans une autre catégorie.

Habitat de type lotissement

Les constructions reprises dans cette catégorie présentent les caractéristiques suivantes :
- parcelles situées le long des voies de collecte ou de liaison ou le long de nouvelles voiries construites dans le but de leur donner accès;
- parcelles de forme plutôt carrée de dimensions plus ou moins importantes;
- implantation du bâti à 4 façades en milieu de parcelle ou tout au moins en recul relativement important par rapport à la voirie;
- constructions répondant à la description des gabarits, volumes, compositions de façades, matériaux du bâti récent;
- constructions principalement affectées à la fonction résidentielle.

Certains bâtiments affectés à d'autres activités mais présentant les mêmes caractéristiques urbanistiques et architecturales sont également inclus dans cette catégorie.

Habitat de type parc résidentiel

Cette catégorie comprend des constructions présentant les mêmes caractéristiques que celles des lotissements. Elles s'en distinguent par un environnement boisé. En effet, leurs parcelles ont généralement été localisées dans un ancien bois ou massif arboré, défriché pour leur nouvelle affectation. Des arbres à hautes tiges plus ou moins nombreux subsistent et confèrent un caractère de parc à ces lotissements.

Ensemble homogène d'habitations sociales

Certains terrains ont fait l'objet d'une affectation à destination de logements sociaux. Les habitations construites en chantier groupé reproduisent un, deux ou trois modèles-types implantés le long de nouvelles voiries créées à cet effet. Les bâtiments peuvent être jumelés ou présenter 4 façades. Leurs caractéristiques urbanistiques et architecturales sont proches de celles des lotissements mais la répétition d'un nombre limité de bâtiments leur confère un caractère homogène que les lotissements regroupant des édifices d'architecture personnalisée, ne présentent pas.

Habitat de type loisirs

Cette catégorie relève les constructions et terrains affectés aux loisirs sous forme de campings, caravanings ou de parc résidentiel de week-end. Dans ce dernier cas, les constructions y sont généralement du type chalet, c'est-à-dire des bâtiments de dimensions très réduites, à u seul niveau, couverts d'une toiture plate ou à deux versants de faible pente. L'occupation de ces édifices, bien que conçus comme seconde résidence, peut localement devenir plus fréquente voire permanente.

Bâtiment isolé ou dispersé

Que ce soit en bâtiments anciens ou en constructions récentes, le territoire de la commune de Sprimont est parsemé d'éléments bâtis, isolés ou dispersés, à destinations variées. L'implantation est soit en liaison avec la voirie soit à l'écart de celle-ci. Le caractère architectural de ces édifices peut présenter des gabarits, volumes, compositions de façades et matériaux très diversifiés. Le critère de sélection du bâti à inscrire dans cette catégorie sera surtout fonction de la logique qui aura présidé à sa localisation au moment de sa réalisation : volonté de s'isoler, abstraction complète du contexte bâti environnant ou localisation purement fonctionnelle.

Cette catégorie regroupe notamment :
- de nouvelles exploitations agricoles implantées à l'écart des noyaux anciens,
- des habitations individuelles anciennes ou récentes,
- des édifices publics à caractère technique (cabine électrique, réservoir, château d'eau...),
- un ancien four à chaux,
- le site des ruines du château de Fays,
- l'atelier isolé d'un carrossier,
- les stands de tirs implantés dans l'ancienne carrière de Florzé,
- les locaux du club de plongée de Lillé,
- les stations-services et restaurants de l'autoroute.

Site marial de Banneux

L'appellation « site marial de Banneux » reprend tout édifice construit dans l'esprit du site marial proprement dit. C'est ainsi que cette catégorie regroupe les lieux de culte, de séminaires, de soins et d'hébergement mis en oeuvre dans un souci religieux d'aide sociale et spirituelle. Elle exclut cependant les bâtiments d'activité commerciale car ils se présentent sous le type urbain.

Bâtiment de type artisanal

On range sous cette catégorie la majorité des constructions affectées à l'artisanat et aux petites et moyennes entreprises. Certaines de celles-ci, implantées à l'écart de toute voirie importante et de tout regroupement bâti, ont été classées en bâtiment isolé. On trouvera à l'inverse des constructions affectées à d'autres activités que celles d'artisanat et P.M.E. sous cette rubrique parce qu'elles présenteront des caractéristiques urbanistiques et architecturales similaires.

Ces caractéristiques portent généralement sur :
- une implantation en recul relativement important par rapport à la voirie ménageant fréquemment une aire de stationnement;
- une construction dont le gabarit et la volumétrie sont conditionnés par une superficie au sol relativement importante par rapport à la hauteur et par des toitures de pentes faibles ou plates;
- une mise en oeuvre fréquente de matériaux tels que le bloc de béton lourd, le galvanisé et le verre.

C'est ainsi que le supermarché implanté le long de la N30, à côté d'un garage automobile et en face d'un entrepôt artisanal, sera compris dans cette catégorie malgré sa fonction commerciale. En effet, en dehors de sa signalisation extérieure au moyen d'enseignes publicitaires, peu d'éléments formels viennent le distinguer des autres bâtiments artisanaux et de P.M.E.

Bâtiment de type industriel

Dans cette catégorie, nous retrouverons principalement les bâtiments et terrains des carrières de grès et de calcaire encore en activité. Ces sites d'exploitation ont été considérés dans leur ensemble, les carrières présentant, elles aussi, un caractère industriel. Il en va de même pour les carrières abandonnées non réaffectées. Dans le cas des carrières réaffectées, totalement ou partiellement, une autre classification a pu être adoptée ou juxtaposée en fonction de l'occupation actuelle.

Zone potentielle d'habitat

La zone potentielle d'habitat est celle définie par les zones d'habitat à caractère rural et d'aménagement différé du plan de secteur desquelles les parcelles déjà occupées ont été soustraites.

NOYAUX D'HABITAT ET STRUCTURES DU BATI

Le plan-facette établi sur base de la typologie des structures du bâti permet une lecture des noyaux d'habitat : certains de ceux-ci peuvent être caractérisés par un type de structure homogène ou disparate; d'autres, en pleine évolution, peuvent présenter des tendances de tel ou tel type.

L'impression générale s'exprime en termes de rupture, de dissolution voire de désagrégation des noyaux anciens qu'ils soient de caractère rural ou urbain. Cette évolution est le fait des caractéristiques urbanistiques et architecturales des structures bâties les plus récentes qui se démarquent des modes de regroupement, d'implantation et de construction des bâtiments les plus anciens.

Noyaux anciens

Globalement, les noyaux anciens à caractère urbain ou rural apparaissent comme des ensembles compacts renforcés par les extensions périphériques. Ils constituent le cœur des différentes agglomérations, qu'elles portent le nom de bourgades, de villages ou hameaux.

Lotissements et parcs résidentiels

Les structures bâties de type lotissement ou parc résidentiel sont représentatives de la production urbanistique et architecturale des quarante dernières années. Si le bâti de type « parc résidentiel » est limité aux anciens bois, le bâti de type lotissement se retrouve dans des contextes variés :
- à proximité ou à l'intérieur des noyaux anciens,
- entre les noyaux anciens, le long des voies de liaison inter-villages ou inter-communes,
- entre les noyaux anciens, dans des poches desservies par une voie de desserte propre,
- dans des zones d'activité économique mixte,
- dispersé dans des endroits plus ou moins à l'écart des axes de collecte.

Ces structures sont responsables de la transformation urbanistique qui passe d'un modèle de noyaux autonomes, ramassés en villages-grappes ou en villages-rues, à une continuité du bâti le long de kilomètres de voirie. Cet enchaînement quasi ininterrompu de parcelles construites juxtapose des structures de natures différentes : noyaux anciens, extensions périphériques, lotissements, parcs résidentiels, bâtiment à destination d'activité artisanale ou industrielle, bâtiments isolés ou dispersés. Cette juxtaposition déforce l'impact des structures anciennes en les diluant dans un ruban bâti hétérogène.

Ensemble homogène à caractère social

Ce type de structure est peu répandu dans la commune de Sprimont. Présents à hauteur d'Ogné et de Bois-le-Comte, ces ensembles apparaissent comme autonomes et se distinguent du bâti environnant. Du fait de leur proximité, le noyau ancien d'Ogné et l'ensemble de maisons sociales voisin présentent des contextes urbanistique et socio-collectif particulier à la fois différenciés et associés. Le lotissement groupé, situé au carrefour des routes N30 et N644, semble fermé sur lui-même, sans liaison avec ce qui l'entoure.

Habitat de type loisirs

Ce type de structure apparaît en rupture avec les noyaux anciens voisins. C'est ainsi que Rivage et Adzeux sont fortement marqués par la présence des constructions liées à la fonction de loisirs: il s'agit d'un deuxième village à l'intérieur ou à côté du village d'origine. Les zones de loisirs du Tultay à Sprimont et des Peupliers à Baneway se présentent comme des ensembles autonomes plus ou moins intégrés dans le paysage grâce à la végétation.

Site marial de Banneux

Le bâti s'inscrit en rupture avec le bâti traditionnel. Le village de Banneux se voit ainsi dédoublé par une structure qui lui est totalement étrangère.

Bâtiments isolés ou dispersés

La définition de cette catégorie a fait apparaître la diversité des activités concernées par ces bâtiments. Le nombre important de constructions répondant à ce type constitue une autre source de réflexion puisqu'il induit une occupation généralisée du territoire communal : les espaces ouverts sont parsemés de bâtiments isolés ou dispersés plus ou moins volumineux, plus ou moins intégrés. Les massifs boisés qui n'ont pas fait l'objet d'une conversion en parc résidentiel sont moins touchés par cette dispersion du bâti mais pour combien de temps encore ?

Bâtiments de type artisanal

Ces bâtiments, regroupés en zonings ou implantés le long des axes principaux, viennent renforcer la dissolution des noyaux anciens par rapport auxquels ils se démarquent. Le zoning de

Cornémont, voisin du village du même nom se positionne comme élément de raccord entre des structures préexistantes mais ses caractéristiques urbanistiques et architecturales contrastent avec les constructions antérieures. Le « raccord » devient « rupture ».

Bâtiments de type industriel

Ces bâtiments témoignent de l'activité passée ou actuelle des carrières d'exploitation des pierres naturelles. Leur localisation est surtout fonction des ressources du sous-sol. Les carrières ont engendré l'extension de noyaux d'origine. Les liens historiques entre ces bâtiments et les habitations traditionnelles sont donc étroits mais ces rapprochements posent aujourd'hui problème car les modes d'exploitation des carrières ont évolué vers des pratiques plus dommageables pour les riverains : bruit, trafic, poussière, fissures du bâti…

La localisation des sites d'extractions, actuels et potentiels, par rapport aux noyaux habités est donc à considérer avec beaucoup d'attention : des zones-tampons se révèlent indispensables et des mesures d'accompagnement devraient être mises en oeuvre pour réduire les nuisances inhérentes à ces activités.

ESPACES PUBLICS

Dans les ensembles bâtis, les voies de circulation peuvent présenter des caractéristiques variées aux niveaux de leurs tracés, gabarits et matériaux de revêtement de sol des chaussées, filets d'eau, emplacements et aires de parcage, accotements piétons, devants de façades. On note aussi la présence de végétation et de mobilier public. Tous ces éléments, conjugués aux caractéristiques des constructions riveraines et au relief du terrain, contribuent à caractériser les espaces publics.

Espaces publics en noyaux anciens

Dans les noyaux anciens, les voies de déplacement sont généralement caractérisées par un tracé très respectueux de relief du terrain : tracé rectiligne, ondulant ou sinueux en fonction de pentes plus ou moins fortes et d'absence ou de présence d'accidents de terrain. Cette inscription dans le relief est encore renforcée par un gabarit relativement étroit et un bâti d'allure verticale implanté à front de voirie. Les ensembles formés par les espaces publics et les espaces privés - bâtis et non bâtis - sont souvent compacts avec, malgré tout, l'un ou l'autre espace plus dégagé, plus large qui jouera souvent le rôle de lieu de rassemblement pour la collectivité.
Certains espaces publics peuvent également être délimités par des murs, murets et talus de soutènement, dictés eux-aussi par la topographie de l'endroit.

Les matériaux de revêtement de sol ont été modifiés au cours du temps et les chaussées ont été largement revêtues d'asphalte. Certains filets d'eau constitués de pavés témoignent d'une mise en oeuvre ancienne mais la plupart ont été refaits ou réalisés en béton. Les emplacements de stationnement, libres ou délimités le long des chaussées, sont généralement revêtus d'asphalte, les seconds étant matérialisés par un marquage au sol (lignes de peinture blanche). Les aires publiques de parcage sont souvent réalisées en asphalte; certaines sont cependant maintenues en pavés de pierre naturelle, laissées en terre battue ou refaites en pavés de ciment. Les accotements présentent des revêtements de natures plus variées : dalles de ciment 30x30 ou asphalte dans les noyaux à caractère urbain; pavés, asphalte, terre battue ou engazonnement dans les noyaux à caractère rural. Les devants de façades sont réalisés eux aussi dans des revêtements variés : pavés, asphalte, gravier, terre battue, dolomie, engazonnement...

Figure 11 : Chanxhe

Figure 12 : Lincé

Figure 13 : Hotchamps

Quelques rares rues et places anciennes ont été récemment remodelées dans un souci d'accorder une attention plus grande aux piétons et aux usages collectifs des espaces publics. Il s'agit des rues de Damré et Chapuis, de la cour Robaye et de la place du Vieux Bac à Sprimont et de la place de Cornémont. Les matériaux mis en oeuvre conjuguent matériaux anciens et modernes. Ils incitent à une modération de la vitesse en soulignant la structure urbanistique - plateaux en pavés de béton colorés au droit des carrefours, filet d'eau en pavés de pierre naturelle séparant la place de la chaussée - ou en créant des étranglements - îlots latéraux ponctués de plantations et de bornes. Ils empêchent le stationnement des véhicules sur les espaces de cheminement des piétons par l'implantation de bornes en béton lavé. Ils offrent enfin des espaces potentiels de parcage sous forme de surface libre en dolomie ou en klinkers avec emplacements délimités. L'aménagement des places vise une polyvalence de ces espaces au gré des occupations courantes et des animations potentielles.

Dans les noyaux anciens, certains arbres de belle stature agrémentent les espaces publics en leur offrant couleur et ombrage. Des éléments de mobilier public ancien tels qu'une petite chapelle, une croix, une pompe, une fontaine, un abreuvoir... complètent le décor en lui conférant un caractère propre respectueux des traditions, des croyances ou des pratiques d'autrefois.

Espaces publics en noyaux récents

Les espaces publics des noyaux récents se distinguent des espaces publics en noyaux anciens par un élargissement généralisé des gabarits, par des tracés permettant une circulation aisée et souvent prioritaire des automobiles et par la mise en oeuvre quasi-systématique de l'asphalte pour les chaussées et du béton pour les filets d'eau. Les accotements y sont réalisés en gravier, en dolomie ou engazonnés. Le stationnement et les devants de façades sont intégrés dans les propriétés privées sous forme d'allées engravillonnées ou pavées et de jardins engazonnés et plantés.
Le mobilier urbain y est relativement pauvre et stéréotypé. La végétation se concentre principalement dans les espaces privés et, par contraste, l'espace public en ressort d'autant plus minéral.

Les espaces publics y apparaissent essentiellement comme des lieux de circulation automobile largement ouverts sur des espaces privés ou, à l'inverse, isolés des espaces privés par des haies et plantations écrans. Le bâti participe peu à la délimitation de ces espaces.

Espaces publics polarisants

Par espaces publics polarisants, nous entendons des espaces dont les caractéristiques formelles et les relations avec le bâti environnant invitent la collectivité voisine à s'y rassembler à des occasions plus ou moins fréquentes. Ces espaces jouent un rôle particulier au niveau de la vie sociale et au niveau de l'émergence d'un sentiment d'appartenance à un village ou un quartier. Les espaces publics dénommés places répondent à cette définition, mais il est d'autres espaces - carrefours, parvis, dégagements, prairies, cours... - qui pourraient jouer un rôle équivalent dans différentes structures bâties.

Les espaces publics polarisants constituent des espaces à aménager en priorité. Leurs aménagements doivent tirer parti des ressources et des exigences locales et contribuer à en faire des espaces attrayants, pouvant accueillir différentes expressions de la vie socio-collective. L'intégration des solutions préconisées s'appuiera sur différents éléments de référence tels que :
- les éléments du milieu naturel : axes topographiques, végétation, éléments hydrologiques, ouvertures paysagères visuelles...
- les éléments du cadre de vie : le caractère urbanistique et architectural du bâti, les limites de l'espace, les repères internes, l'ambiance du lieu...
- les éléments de la vie socio-collective : les lieux de rassemblement intérieurs ou extérieurs, les lieux symboliques...
- les usages et comportements des habitants.

Figure 14 : Fays

Figure 15 : Chanxhe

ENJEUX

La commune de SPRIMONT fait l'objet de demandes croissantes de permis de bâtir et de lotir. La pression urbanistique y est d'autant plus forte que les communes situées entre elle et Liège arrivent à un état de saturation de leurs zones à bâtir. Cette pression urbanistique est directement liée à l'existence de l'autoroute E25 qui traverse le territoire communal selon un axe Nord-Sud. Cette infrastructure routière propose deux accès desservant les différentes localités sprimontoises à moins de 5 kilomètres. Les villages et hameaux se retrouvent donc situés à quelque 15 minutes de voiture de l'agglomération liégeoise.

La structure bâtie de la commune se transforme en fonction de ces nouvelles constructions. La plupart d'entre elles concernent des logements unifamiliaux qui se présentent sous forme de bâtiments à quatre façades souvent implantés le long des routes de liaisons entre les anciens hameaux et villages. L'évolution de la structure bâtie passe d'un regroupement traditionnel en noyaux clairement perceptibles à une urbanisation en rubans lâches. L'architecture se modifie elle aussi : les volumes, les gabarits, les matériaux... se différencient plus ou moins nettement de ceux des constructions les plus anciennes. Architecture et mode d'implantation apparaissent tous deux en rupture avec les pratiques antérieures. Certains correctifs semblent devoir être apportés pour une meilleure gestion et une meilleure harmonisation des noyaux d'habitat.

L'enjeu lié à la croissance urbanistique de la commune pose les questions suivantes :
- où et comment construire ?
- quels développements prévoir pour les hameaux et villages ?
- quelles infrastructures techniques mettre en oeuvre pour gérer cette croissance ?
- quels équipements socio-collectifs proposer pour offrir un cadre de vie agréable ?

La croissance urbanistique concerne également nombre de petites et moyennes entreprises qui souhaitent construire leur siège d'exploitation dans un cadre agréable tant pour leurs employés et ouvriers que pour leur image de marque. La commune de Sprimont compte quelques zones définies dans les plans de secteur comme zones d'activité économique mixte. Celles-ci font l'objet d'une forte pression, tant et si bien qu'elles se retrouvent proches de la saturation.

Ici encore quelques questions peuvent être posées :
- quelles entreprises accueillir ?
- quelles prescriptions urbanistiques et architecturales élaborer pour favoriser une intégration de ces constructions dans l'espace bâti et non bâti ?
- quelles corrections apporter aux réalisations peu intégrées ?
- quelle conception adopter pour les voies de desserte de ces zones ?
- quelle place accorder à la végétation dans et autour de ces zones ?
- quelle redéfinition de ces zones formuler pour répondre aux demandes d'une part et pour les insérer dans le territoire communal d'autre part ?

Les enjeux liés à la structure et aux caractéristiques du bâti touchent à la gestion du territoire. Si les nouvelles implantations continuent à être définies sur les seules bases du plan de secteur et de l'initiative privée, l'urbanisation spontanée de Sprimont risque de conduire la commune à une situation anarchique : localisations problématiques, implantations disparates, formes architecturales hétérogènes... Cette diversification à outrance, ce manque de maîtrise des affectations et des occupations du sol compliqueront la gestion communale en termes d'entretien, d'infrastructures, d'équipements techniques, de déchets... et dénatureront ce qui fait aujourd'hui encore le caractère et le charme de SPRIMONT : ses qualités paysagères rurales, son organisation urbanistique en villages et hameaux et son architecture de pierres de grès et de calcaire.

AGRICULTURE

INTRODUCTION

Ce chapitre a fait l'objet d'une actualisation.

Cette section aborde l'agriculture en tant qu'élément caractéristique de l'occupation du sol. Afin d'en comprendre la particularité, ces activités sont replacées dans leur contexte d'évolution historique avec une référence à la situation du 19ème siècle et à celle des dernières années. L'activité agricole de la commune est également resituée dans un contexte plus général, celui de l'arrondissement de Liège et de la Belgique.

L'incidence paysagère des activités agricoles y est observée comme élément révélateur des pratiques et techniques utilisées ainsi que de leurs évolutions. Au-delà du simple constat, cette analyse met en évidence la question du maintien de l'agriculture comme garante du caractère rural de la commune.

Sources des données

- Etat de l'agriculture en Wallonie - 1993, Conseil supérieur wallon de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de l'alimentation (C.S.W.A.A.A.), Ed. Cebedoc.
- Dictionnaire des communes de Belgique.
- GOVAERTS P. et al., *Incidence de la réforme de la Politique Agricole Commune sur l'occupation et l'usage du sol. Rapport 2 : Modifications de l'occupation et de l'usage du sol*, Centre d'Etudes en Aménagement du Territoire (CREAT), Union Européenne-Région wallonne, 1996, 237 p.
- Recensements agricoles au 15 mai 1984, 1990, 1993 et 2002, I.N.S.
- Superficies des affectations cadastrales par commune, 2001 (données non publiées).
- Plans de secteurs de Liège et Huy-Waremme, planches 42/6, 42/7, 49/2 et 49/3.
- Inventaire des propriétés communales.

EVOLUTION DES ACTIVITÉS AGRICOLES

CARACTÉRISTIQUES DES ANCIENNES COMMUNES

L'évolution observée dans les différentes communes qui composent aujourd'hui l'entité de SPRIMONT permet de comparer les activités agricoles actuelles à celles du passé.

Dolembreux est une localité qui est toujours restée exclusivement rurale. Elle fut dépendante du ban puis de la commune de Sprimont jusqu'en 1879, date à laquelle elle a reçu le statut de

commune autonome malgré sa population peu nombreuse. Aujourd'hui encore, cette localité est essentiellement herbagère mais le caractère résidentiel s'accentue d'année en année.

Gomzé-Andoumont regroupe les hameaux de Gomzé, Andoumont et les Forges. Dans la première moitié du 19ème siècle, on mentionne à Gomzé-Andoumont quelques carrières et quelques fours à chaux mais la commune est principalement agricole et forestière : en 1841, on y dénombre des cultures, des taillis, un cheptel de 30 chevaux, 130 bêtes à cornes et 300 moutons. Aujourd'hui, la région est herbagère avec une pression résidentielle et une activité forestière non négligeables.

Située à la limite de l'Ardenne, la localité de *Louveigné* présentait encore au milieu du 19ème siècle tous les caractères de l'économie agraire des villages ardennais de l'Ancien Régime. L'élevage y était particulièrement important : en 1841, le cheptel était formé de 160 chevaux, de 600 bêtes à cornes et d'un millier de moutons. Ce bétail paissait surtout les terres incultes. La bourgade est aujourd'hui essentiellement herbagère mais subit une pression urbanistique importante (résidences et activités de caractère artisanal).

Rouvreux, formée aux dépens des communes de Sprimont et d'Aywaille inclut le hameau de Florzé. Les activités liées aux ressources du sol et du sous-sol en font une localité exclusivement herbagère même si elle a connu un passé industriel avec trois carrières répertoriées en 1896.

Très vaste, la commune de *Sprimont* comptait en 1841 déjà un cheptel impressionnant : 250 chevaux, 600 bovidés et 2 300 moutons. Toutefois l'activité la plus caractéristique de la localité reste l'extraction de la pierre. L'activité agricole actuelle y conjugue élevage de bovins et élevage de porcs. La présence de ces derniers reste relativement discrète car pratiquée en hors-sol. L'élevage de bovins se marque dans les nombreuses affectations en prairies aux alentours de Damré, Hornay, Ogné, Lincé, Fays, Presseux, Lillé et Sprimont. Certaines localités précitées présentent cependant un caractère résidentiel de plus en plus marqué.

Avant la fusion, *Fraiture* faisait partie de la commune de Comblain-au-Pont qui était caractérisée par une intense activité d'extraction de la pierre de grès. La situation géographique de Fraiture a conduit ce village à une pratique agricole qui se traduit aujourd'hui par la persistance d'une activité herbagère prépondérante. La pression résidentielle gagne ici aussi du terrain.

Le caractère paysager de la commune de Sprimont est très herbager. Si l'on se réfère aux chiffres des superficies actuellement affectées à l'agriculture par rapport à la superficie totale de la commune, il le restera encore longtemps. Cependant, la croissance résidentielle tend à masquer les prairies et les terres de culture car les constructions s'implantent souvent en bordure de voirie; elles créent donc un écran qui réduit la perception visuelle de l'activité agricole.

DONNÉES ACTUELLES

Les données actuelles font apparaître de nouvelles tendances ; l'évolution de ces dernières années, et notamment depuis la réforme de la politique agricole commune (P.A.C.), se répercute même sur la façon de concevoir le métier d'agriculteur. L'exploitant n'est plus seul face à sa terre et aux débouchés possibles ; il est soumis à une réglementation de plus en plus sévère.
Par ailleurs, il paraît utile de comparer SPRIMONT avec les autres communes de l'arrondissement de Liège et avec celles de l'ensemble de la Belgique afin d'en comprendre la spécificité.

Prix moyen des terres agricoles

Le prix moyen des terres agricoles de SPRIMONT – 360 000 BEF/ha (9 000 €) entre 1977 et 1981, 369 000 BEF/ha (9 225 €) entre 1987 et 1991 - est à un niveau parmi les plus bas du pays,

bien que supérieur au prix des terres agricoles au sud du sillon Sambre-et-Meuse. Si l'on se réfère à la moyenne 1998-2001, le prix moyen a augmenté pour atteindre 486 000 BEF/ha (12 150 €). Ce prix est toutefois nettement inférieur au prix moyen des terres agricoles de l'arrondissement de Liège qui est de 584 000 BEF/ha (14 600 €).
Si les prix sont assez faibles, la commune connaît toutefois une dynamique immobilière intense au niveau des terres agricoles : les surfaces agricoles vendues à SPRIMONT entre 1999 et 2001 sont de loin les plus importantes de l'arrondissement et représentent 10 à 20% des ventes enregistrées dans celui-ci.

Nombre d'exploitations

Le nombre total d'exploitations a diminué de 36% entre 1984 et 2001. Chaque année en moyenne, quatre exploitations agricoles cessent leur activité dans la commune. Malgré cela, on peut estimer que les exploitations agricoles résistent relativement bien dans la commune car le rythme de leur disparition est deux fois moins élevé que la moyenne de la Région wallonne.

Année	1984	1990	1993	2001
Nbre total d'exploitations	186	170	148	118
Nbre d'exploitations de prés et prairies	180	167	144	108

Parmi les 118 exploitations dénombrées en 2001, 86 le sont à temps plein tandis que 32 autres sont exploitées à titre d'activité complémentaire.

Superficies exploitées

Après avoir connu une diminution très sensible jusqu'en 1993, la surface agricole utile s'est légèrement accrue depuis lors, suivant en cela un mouvement général : On peut y voir l'effet de la réforme de la Politique Agricole Commune[1] mise en œuvre à partir de 1993. La superficie agricole utile est passée de 3 430 ha en 1993 à 3 726 ha en 2001, soit un accroissement de 8,6%.

Conséquence de la légère augmentation de la surface agricole utile conjuguée à la diminution du nombre d'exploitations : la superficie moyenne par exploitation s'accroît sensiblement, passant de 23 hectares en 1993 à 32 hectares en 2001. Elle reste toutefois inférieure à la moyenne régionale qui est de 38 hectares. Ces chiffres traduisent une évolution vers des exploitations de plus en plus grandes conjointement à la disparition progressive des exploitations les plus petites.

Le graphique suivant montre la répartition des exploitations selon leur taille. On voit que plus de la moitié ont une surface supérieure à 30 ha, une sur quatre étant même supérieure à 50 ha. Les très petites exploitations (moins de 10ha) correspondent probablement à celles qui sont exploitées à titre d'activité complémentaire. Il reste donc une trentaine d'exploitations comprises entre 10 et 30 ha, dont la plupart sont exploitées à titre principal. La viabilité à terme d'exploitations de cette taille ne semble pas a priori garantie.

---

[1] *La réforme de la P.A.C. introduit la notion de charge maximale par hectare pour l'obtention de primes, ce qui a eu pour effet d'augmenter la surface agricole utile par une meilleure déclaration des surfaces utilisées et par la réutilisation de terres agricoles marginales auparavant délaissées (cfr étude « Influence de la P.A.C. sur l'occupation et l'usage du sol », CREAT).*

Graphique 1 : Répartition des exploitations selon la taille

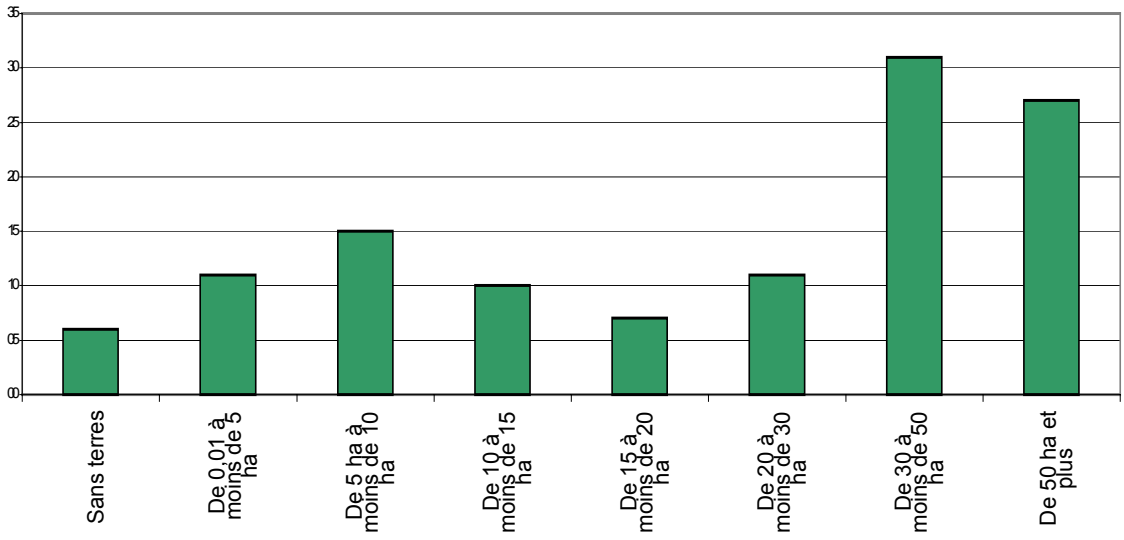

Succession des exploitations

80 exploitations sur les 118 (soit plus des deux-tiers !) n'ont pas de successeur connu. Ce chiffre est particulièrement préoccupant et n'incite guère à l'optimisme pour le maintien à terme d'une agriculture familiale au sein de la commune. Une autre donnée permet toutefois de tempérer ce pessimisme, du moins à court et moyen terme : les agriculteurs sprimontois sont dans l'ensemble relativement jeunes. Plus de la moitié (60) ont moins de 45 ans, tandis que seul le quart est âgé de plus de 55 ans. Le problème de la succession, même s'il n'est pas encore résolu, ne se posera de manière aiguë que dans un délai de 10 à 20 ans.

Main d'œuvre

En 2001, la main-d'œuvre totale, permanente ou non, est de 215 personnes ; il s'agit surtout d'une main-d'œuvre familiale (189 personnes) formée des exploitants, de leur conjoint et de parents aidants. Cette main-d'œuvre suit l'évolution du nombre d'exploitations et diminue régulièrement. La main d'œuvre permanente est passée de 185 à 157 unités entre 1990 et 1993, puis à 130 unités en 2001 : le rythme de la diminution s'est donc ralenti, d'une moyenne de 9 unités par an dans la première période à une moyenne de 3,5 au cours des dernières années.

La superficie exploitée par unité de main-d'œuvre (permanente et temporaire) est de 17,3 ha à SPRIMONT et de 24,5 ha en Région wallonne. L'agriculture sprimontoise semble donc avoir des besoins plus intensifs en main-d'œuvre que la moyenne régionale. Ceci est dû essentiellement à la spéculation herbagère et laitière de la zone : les régions de grande culture de la zone limoneuse nécessitent beaucoup moins de main-d'œuvre par unité de surface.
Ce chiffre est bien sûr en augmentation constante puisque la surface agricole diminue beaucoup moins vite que la main-d'œuvre.

Mode de faire-valoir

En 2001, les terres en faire-valoir indirect représentent près de 80% (79,4%) de la superficie agricole utilisée. Après avoir diminué pendant les années 1980, ce taux est en augmentation depuis le début des années 1990 (74% en 1990). Cette évolution est générale et est liée à

l'augmentation de la surface moyenne des exploitations : celle-ci se réalise généralement par location plutôt que par achat.

Les terres appartenant à l'exploitant sont donc largement minoritaires dans la commune, la plupart des terres faisant l'objet de contrats de location ou de fermage. Le faire-valoir indirect est parmi les plus élevés de la Région wallonne, malgré que la taille des exploitations soit inférieure à la moyenne.

Productions végétales

La zone présente une **vocation presque entièrement herbagère**, les prés et prairies représentent 82% de la surface agricole utile, soit plus de 3 000 ha. Les 650 ha de terres arables sont occupées en très grande majorité par des cultures fourragères, en particulier le maïs. Les céréales totalisent 143 ha, soit moins de 4% de la S.A.U.. Les cultures industrielles, les pommes de terre et la fruiticulture sont inexistants, les autres spéculations étant tout à fait anecdotiques.

Cheptel

L'évolution des pratiques agricoles est particulièrement sensible au niveau du cheptel. Entre les 19ème et 20ème siècles, on constate une forte augmentation du nombre de bovins ainsi qu'une apparition de l'élevage des porcs et, parallèlement, une nette diminution des cheptels chevalins et ovins.

Les bovins

L'élevage de bovins est de loin la première activité agricole dans la commune et concerne près de 90% des exploitations agricoles : en 2001, on dénombre 9 640 têtes réparties dans 103 exploitations. Ce cheptel a diminué d'environ 1 000 unités depuis la réforme de la politique agricole commune en 1993 qui limite la charge de bétail par hectare. Le nombre moyen de têtes par exploitation est par contre en augmentation constante et est de l'ordre de 94 unités.

Avec 2 794 têtes, les vaches laitières représentent près de 30% de ce cheptel. Cette spéculation s'est quelque peu renforcée ces dernières années après avoir connu un minimum en 1993 (26%), au détriment de l'élevage de jeunes veaux – dont la proportion est passée de 30 à 23% pendant cet intervalle. L'évolution observée entre 1984 et 1993 – soit le passage progressif d'une spécialisation laitière vers la production de viande bovine – ne s'est pas confirmée au cours des années qui ont suivi : la spéculation laitière est restée dominante.

Les porcs

L'élevage du porc est présent à SPRIMONT depuis de nombreuses années mais il a quelque peu régressé ces dernières années : le nombre de têtes est passé de 8 140 en 1993 à 5 833 en 2001. Cet élevage n'est pratiqué que dans 9 exploitations, ce qui représente une moyenne de 648 têtes par exploitation ; même si ce chiffre est relativement élevé, l'évolution montre une diminution après avoir atteint un maximum de 740 unités en 1993.

Les chevaux

En 1841, les chevaux répertoriés dans les différentes localités aujourd'hui intégrées dans la commune de SPRIMONT étaient au nombre de 440. Ce chiffre a fortement diminué mais il est particulièrement intéressant de constater que les chevaux ne sont plus destinés à l'agriculture mais à l'élevage et surtout à la monte. C'est là une des conséquences de notre civilisation de loisirs.

Avec une petite centaine d'unités, le nombre de chevaux reste stable depuis 1984, mais les chevaux de trait y sont largement minoritaires : on n'en dénombrait plus qu'une douzaine en 1993.

L'incidence paysagère de cette activité est semblable à celle de l'élevage de bovins puisqu'elle nécessite des pâtures. Elle contribue donc au maintien du caractère rural de la commune. Elle est particulièrement présente du côté de Banneux.

Les moutons

Les chiffres concernant le cheptel ovin mentionnés dans le relevé de 1841 font état de quelque 3 600 moutons pour les communes de Gomzé-Andoumont, Louveigné et Sprimont. L'importance de ce bétail s'explique par la possibilité offerte à l'époque de laisser les animaux en semi-liberté dans les terres non cultivées et dans les bois communaux notamment.

Les chiffres des années 1984 et 1990 à 1993 faisaient état d'un cheptel beaucoup plus réduit tournant autour de 400 têtes pour une douzaine d'exploitations. En 2001, on observe un léger regain d'intérêt pour cet élevage puisqu'on dénombre 665 ovins dans 15 exploitations.

L'incidence paysagère de cette activité confirme la vocation herbagère de la commune puisque les moutons sont mis en prairies. Toutefois les superficies concernées sont beaucoup plus morcelées, parfois même situées à l'intérieur des agglomérations.

Volaille

L'élevage *de volaille a* connu une certaine augmentation avec 37 600 têtes réparties dans 32 exploitations : le nombre moyen de têtes par exploitation s'est accru depuis 1993, passant de 700 à 1 200 unités). Il s'agit quasi uniquement de poulets, répartis de manière équivalente entre poulets de chair et poules pondeuses. L'incidence paysagère actuelle de cette activité est très réduite voire nulle.

Les autres spéculations animales sont pratiquement inexistantes

Sprimont fait partie de l'ensemble des communes caractérisées par une activité agricole centrée sur le lait. Ces communes sont regroupées à l'est du pays et portent souvent l'appellation de communes herbagères. C'est cette activité qui se marque dans l'occupation du sol et dans le paysage sprimontois par la présence de nombreuses prairies.

PARCELLAIRE ET CHEMINS AGRICOLES

Le parcellaire agricole sprimontois est caractérisé par une grande stabilité du découpage des terres. La commune n'ayant pas fait l'objet d'une opération de remembrement, le parcellaire actuel est resté quasi identique à celui repris dans l'Atlas des sentiers et chemins vicinaux élaboré en 1841. Les principales modifications sont liées à l'ouverture de l'autoroute E25 et à la création de lotissements le long des voies d'accès aux localités ou au sein d'anciennes terres agricoles.

Cette stabilité se traduit également au niveau du maintien de la majorité des chemins répertoriés dans l'Atlas des voiries vicinales. Le nombre important de chemins et leurs caractéristiques physiques - tracés, gabarits, profils en travers, revêtements... - participent également à la définition du caractère rural de la commune.

AGRICULTURE ET EXPLOITATIONS DE CARRIÈRES

Les plans de secteurs régissant l'affectation du sol de Sprimont grèvent certaines terres agricoles en les destinant à court, moyen ou long terme à devenir des sites d'extraction. Cette situation, bien que ponctuelle, soulève la fragilité du statut de la zone agricole souvent considérée comme solde des autres occupations. Il paraît utile de mettre en évidence l'aptitude des sols à la culture ou à la pâture en contrepoint des ressources du sous-sol afin d'apprécier les priorités relatives de ces deux activités sur base d'une référence logique. Tant que ces qualifications ne sont pas définies, il est prudent d'éviter l'installation d'infrastructures agricoles ou de toute autre construction au droit des terres concernées. Or, au lieu-dit Miroule, situé à l'est de la carrière de Chanxhe, de nouveaux bâtiments agricoles et des logements pour les exploitants ont été érigés durant les dernières années dans un périmètre repris comme zone d'extraction au plan de secteur. L'avenir des carrières décidera du bien-fondé de cette décision mais de telles situations ouvrent la porte à des conflits d'intérêts difficiles à arbitrer.
Par ailleurs, la réaffectation des terrains des carrières après cessation de leurs activités laisse peu de possibilités pour un retour à une affectation agricole.

AGRICULTURE ET PROPRIÉTÉS COMMUNALES

La commune de SPRIMONT est propriétaire d'une superficie non négligeable de terres, prés et pâtures. La quasi-totalité de ces biens est offerte en location à des exploitants agricoles. Les surfaces les plus importantes sont localisées à l'est d'Adzeux, entre Adzeux et Baneway, au nord de Banneux-village, aux alentours de Cornémont et au sud de Sendrogne et Blindef. Des terrains de dimensions plus réduites sont dispersés du côté de Fraiture, Dolemment, La Croix Henrard.

Parmi ces terrains communaux, les prairies reprises dans le site dit Bois de Banneux ont longtemps fait l'objet d'un droit d'affouage - droit de couper du bois de chauffage - et de détention de terrains au bénéfice des habitants du village. Ces droits d'usage ont été réglementés et approuvés par la Députation permanente le 14 décembre 1892. Depuis, la loi du 14 février 1961 a été édictée qui supprime ces droits d'usage. Mais jusqu'à ce jour, la commune de Sprimont n'a pas fait état de ses droits et la tradition subsiste : une soixantaine d'hectares de prés communaux sont aujourd'hui encore tirés au sort par les habitants du village qui les sous-louent pour la plupart à des exploitants agricoles, eux-mêmes habitants de l'ancienne section. L'avenir de cette pratique est lié à une prise de position de la Commune d'une part, et à l'affectation future de ces terres dans le cadre de la future révision des plans de secteur d'autre part. Les plans de secteur actuels fixent l'affectation de ces terres en zones agricole, forestière et d'aménagement différé. Cette dernière est encore occupée par des bois et prairies mais la pression d'urbanisation est telle que ces terrains pourraient faire l'objet d'une dynamique de mise en œuvre dans un avenir plus ou moins proche.

A ces propriétés communales, il faut encore ajouter quelques terrains appartenant aux C.P.A.S. de Sprimont et Liège et aux différentes fabriques d'église. Les superficies visées en sont plus limitées. Les entités de Banneux, Louveigné, Sendrogne, Fraiture et Lincé sont concernées par cette situation.

Le statut de propriétaire de la commune, pour quelque 330 hectares de terres agricoles, lui confère un pouvoir de gestion et de contrôle direct sur les superficies concernées. Elle peut notamment inclure dans ses contrats de fermage des clauses relatives au maintien ou à l'entretien des haies et de la végétation ou à l'utilisation d'engrais chimiques ou encore à l'épandage de lisier... en fonction des buts poursuivis.

INCIDENCES PAYSAGÈRES

Les informations quantitatives précédentes se traduisent par une affectation du sol en de nombreux prés, prairies et surfaces fourragères. Le paysage de la commune de SPRIMONT s'en trouve fortement marqué et ce dès avant le 18ème siècle. A ces superficies herbeuses se superposent des haies et arbres à hautes tiges qui les structurent par leur alignement ou leur fonction de repère.

Les bâtiments d'exploitation sont à l'origine de nombreux noyaux anciens et aujourd'hui encore, les villages et hameaux de la commune comptent plusieurs fermes d'importance variée. La plupart d'entre elles sont toujours en activité. D'autres qui ont cessé leur activité agricole ont été converties en habitations.
Quelques anciennes exploitations étaient isolées et le sont restées comme les fermes de la Haute Folie, de Baneway ou la ferme Louette.

Suite aux modifications des pratiques agricoles, plusieurs transformations paysagères apparaissent dans l'occupation du sol :
- Les haies, autrefois plantées en limite de propriété, comme élément limitant l'érosion des pâtures en terrains accidentés ou comme ombrage pour le bétail, font l'objet d'arrachages ponctuels généralement motivés par l'importance de l'entretien.
- Les vergers participant autrefois à l'économie locale ont perdu leur place dans les activités agricoles. Ils sont convertis en prairies pour le bétail avec maintien des arbres ou réappropriés par des particuliers à des fins d'agrément; mais la plupart sont laissés à l'abandon et voués à dégénérer et à disparaître.
- Comme nous l'avons vu précédemment, les prés et prairies sont de moins en moins visibles depuis l'espace public car une frange de 50 mètres de profondeur, affectée en zone d'habitat ou d'extension d'habitat à caractère rural dans les plans de secteurs, fait l'objet de lotissements en ruban le long des voiries.

Les **mesures agri-environnementales** proposent des incitants financiers aux agriculteurs qui s'engagent à respecter un certain nombre de pratiques plus respectueuses de l'environnement. On distingue dix sortes de mesures agri-environnementales qui s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la Région wallonne.
Ces mesures portent sur la pratique des fauches tardives, des tournières enherbées ou extensives, des bandes de prairies extensives, sur le maintien et l'entretien des haies, mares et bandes boisées, sur le maintien d'une faible charge en bétail, sur la détention de races locales menacées, la conservation ou la plantation de vergers traditionnels, sur la couverture du sol avant une culture de printemps… D'autres mesures plus techniques complètent la liste, mais ce sont la couverture du sol, les tournières enherbées et l'entretien des haies qui sont généralement demandées.
Ces mesures connaissent un franc succès depuis 1999, date à laquelle les dix mesures ont été applicables à l'ensemble de la Région et les primes ont été revues à la hausse. On ne dispose toutefois pas de données relatives au nombre d'agriculteurs sprimontois qui se sont engagés dans cette démarche.

L'impact des modifications des pratiques agricoles se fait également sentir au niveau des **bâtiments agricoles** eux-mêmes. Les anciennes constructions ne se prêtent pas toujours aux nouvelles techniques que ce soit d'un point de vue qualitatif ou quantitatif. Les exploitants, soucieux de la rentabilité de leur entreprise, sont de plus en plus souvent appelés à construire de nouveaux bâtiments répondant mieux à leurs besoins. De plus, la localisation dans les noyaux anciens peut poser des problèmes d'exiguïté ou de voisinage.
Les grandes étendues agricoles se voient ainsi ponctuées de nouveaux hangars voire même de nouvelles fermes. Les nouvelles constructions, érigées dans un souci d'économie et de fonctionnalité, se démarquent du bâti ancien à tous points de vue : implantations, gabarits, volumes, matériaux, compositions de façades (voir chapitre « Occupations du sol », section « Structures et caractéristiques du bâti »).

Dans le cas de nouvelles constructions voisines des anciens bâtiments, les différences se marquent par comparaison immédiate entre les éléments des différentes époques.

Si la logique des modifications apportées dans le décor sprimontois est tout à fait compréhensible, il paraît important de se poser la question du devenir du caractère rural local.

ENJEUX

Le paysage de la commune de SPRIMONT est fortement marqué par un relief ondulé caractérisé par la présence de haies clôturant partiellement les nombreuses prairies où paissent des vaches. Cette image de caractère pastoral constitue un atout important pour les habitants et visiteurs de la région. Elle contribue largement à la qualité du cadre de vie des Sprimontois. L'activité agricole est cependant en mutation : les modifications des pratiques agricoles liées à la réforme de la politique agricole commune (P.A.C.) et aux évolutions des techniques agricoles proprement dites d'une part et la croissance urbanistique d'autre part transforment petit à petit le paysage traditionnel.

Le maintien de l'activité agricole et de là, du caractère rural des espaces ouverts entre les noyaux bâtis anciens devient un enjeu pour l'avenir de SPRIMONT. Les questions liées à ce maintien sont variées; elles peuvent être posées en ces termes :
- Quelles activités agricoles faut-il soutenir ou encourager ?
- Quelles activités agricoles faut-il limiter ou éviter ?
- Où et comment construire les nouveaux bâtiments d'exploitation ?
- Comment favoriser une rénovation des bâtiments d'exploitation qui respecte les caractéristiques de l'architecture traditionnelle tout en répondant aux impératifs fonctionnels et aux possibilités financières des cultivateurs ?
- Quelles mesures adopter pour préserver l'existence des haies et des arbres isolés structurant le paysage ?
- Comment organiser la croissance urbanistique pour maintenir un équilibre harmonieux entre espaces bâtis et espaces non bâtis ?

Le caractère campagnard de la commune étant reconnu comme un atout, son maintien apparaît comme un objectif pour une majorité des interlocuteurs rencontrés. Toutefois, la définition même de la ruralité semble recouvrir des réalités fort diverses en fonction des attentes et des besoins de chacun. La définition des mesures en assurant la pérennité nécessitera donc un accord sur les éléments à prendre en compte.

SYLVICULTURE

Introduction

Ce chapitre n'a pas été actualisé.

Cette section a pour objet de mentionner les enjeux liés à la présence de bois et forêts dans la commune de SPRIMONT. Une brève description de l'évolution des massifs boisés depuis le 18ème siècle, de leur gestion actuelle, de leur rôle social et de leur évolution prospective permettra d'en saisir l'importance en matière d'occupation du sol et d'incidence paysagère.

Source des données

- Cartes du Cabinet des Pays-Bas autrichiens (de Ferraris, 1770).
- Cartes de l'Institut cartographique militaire (fin 19ème siècle) à l'échelle du 1/20000e - feuille XLII planchettes 6 et 7, feuille XLIX planchettes 2 et 3.
- Carte de l'Institut cartographique militaire (1931) à l'échelle du 1/40000e, planche 49.
- Cartes de l'Institut géographique national à l'échelle du 1/10000e.
- Orthophotoplans de la Société wallonne de photogrammétrie Walphot (prises de vue de 1980 et 1984) à l'échelle du 1/10000e.
- Plans de secteur de Liège et Huy-Waremme, planches 42/6, 42/7, 49/2 et 49/3.
- Carte d'évaluation biologique de la Belgique, planches 49/2 et 49/3.
- Texte explicatif de la carte d'évaluation biologique.

EVOLUTION DES MASSIFS BOISÉS

Situation au 18ème siècle

Les cartes du Cabinet autrichien, élaborées par le comte de Ferraris au 18ème siècle, donnent une première vision d'ensemble des bois et forêts. Ceux-ci occupent une partie réduite du territoire. Ils sont principalement liés à la présence de cours d'eau :
- à flanc de coteaux des vallées principales et secondaires,
  depuis Aywaille jusque Chanxhe, le long de l'Amblève et de l'Ourthe,
  depuis Chanxhe vers Lincé et vers Fays ;
- dans les cuvettes des ruisseaux de Warnoumont et du Gobri, Bois de Warnoumont, Bois Groce et Bois Le Comte ;
- dans le vallon et à flanc de coteaux du Ri de Mosbeu ;
- dans les vallons des ruisseaux de Herlatte, de Wisgrifond et de la Froide Fontaine ;
- sur le promontoire situé entre la source du ruisseau de Wisgrifond et le ruisseau de la Hé, au lieu dit Bois Brûlé ;
- depuis le ruisseau de Hav'gné jusqu'à la cuvette du ruisseau du Fond de la Faude, Bois de Frépont.

On peut également observer d'importantes superficies de landes ou bruyères au nord de Nadoumont et entre Au Dessus et Banneux. Le reste du territoire non bâti est principalement affecté aux cultures et aux prairies.

Situation au 19ème siècle

Les massifs boisés répertoriés sur les cartes de l'Institut cartographique militaire à la fin du 19ème siècle comportent ceux repris sur les cartes de Ferraris un siècle plus tôt. L'évolution entre ces deux relevés se traduit par un accroissement des superficies boisées soit par extension des bois, soit par colonisation des landes et bruyères par des essences forestières ou par le boisement de certaines prairies.

Ces massifs occupent principalement les terrains en pente abrupte et donc les versants des différents cours d'eaux structurant le territoire de la commune; ils couvrent également certains plateaux. En plus des sites mentionnés dans les cartes de Ferraris, nous trouvons des boisements :
- dans le vallon du ruisseau de la Haze ;
- sur le promontoire situé entre le ruisseau de la Froide Fontaine et celui des Pierres ;
- en amont de La Préalle, sur les coteaux de Presseux et de Lillé ;
- à Gros Confins, bois de liaison entre Bois Le Comte et le ruisseau de la Froide Fontaine ;
- en périphérie nord de Andoumont ;
- sur le versant du ruisseau de la Hé exposé au sud ;
- aux alentours de Corremont, dans le prolongement du bois de Warnoumont ;
- aux alentours de la ferme des Bruyères, aujourd'hui connue sous le nom de ferme Louette, située au point culminant de la commune.

La présence de ces massifs boisés est encore confirmée sur la carte de l'Institut cartographique militaire de 1931, sans modifications notoires.

Situation au 20ème siècle

La localisation actuelle des principaux massifs forestiers est héritée des situations antérieures mais des modifications sont apparues dans certains bois. De nouvelles activités se sont implantées dans des sites boisés, rompant ainsi la continuité entre les différents bois qui s'était constituée au fil du temps.

Parmi les activités les plus déstructurantes, il faut citer l'exploitation des carrières et la création de lotissements de type parc résidentiel.
Les activités des carrières ont entraîné la destruction de certains sites boisés tels qu'à Hagohé, Belle Roche, Rivage, Chanxhe, Richopré, la Préalle et Lillé. Ce sont donc les vallées de l'Ourthe et de l'Amblève qui sont principalement touchées par les coupures pratiquées dans le massif forestier localisé à flanc de versants abrupts.
L'urbanisation de la commune de SPRIMONT a contribué au « mitage » de certains bois puisque des constructions individuelles ont été implantées dans certains massifs, par exemple à l'extrémité est du bois dit Bois Le Comte et à l'extrémité ouest du bois de Warnoumont. Des lotissements de type parc résidentiel de dimensions plus réduites peuvent encore être observés au Trixhe Nollet, à mi-chemin de la route allant de Hayen à Piretfontaine, à Gros Confins et au Grand Bru.

La déstructuration des massifs forestiers est encore le résultat de la création de grands axes de circulation tels que l'autoroute E25 qui a interrompu le bois de Warnoumont et les massifs localisés aux alentours de Cornémont ou encore les bois situés entre Bois-Le-Comte et la Croix Michel. Cette cassure est d'autant plus nette qu'à l'heure actuelle, le tracé de cet axe n'a fait l'objet d'aucun aménagement paysager : aucune plantation ne vient agrémenter les talus, bermes centrales ou aires de station-service.

Il existe également de rares cas où l'agriculture a gagné du terrain sur la forêt. Cela se présente au lieu-dit Bois Brûlé, autrefois occupé par un massif forestier et couvert aujourd'hui par des prairies.

A l'inverse, certaines parcelles ont fait l'objet d'un reboisement spontané ou organisé. Il s'agit d'anciennes carrières désaffectées recolonisées par des essences pionnières ou de terres agricoles périphériques et peu productives. Mais ces extensions restent insuffisantes pour contrebalancer les pertes évoquées ci-avant. Le solde global est donc déficitaire.

Les modifications des massifs boisés concernent encore la nature des essences plantées. De forêts et bois essentiellement composés de feuillus, on est passé à une végétation mixte avec l'introduction de résineux plus rentables sur le plan économique, à court terme tout au moins.

GESTION ACTUELLE DES FORÊTS

Forêts privées

Les forêts privées sont largement prédominantes : elles couvrent quelque 2 000 hectares soit près de 85% de la superficie boisée et 25% de la superficie totale de la commune. Les trois quarts sont prises en charge par des agents des Eaux et Forêts en titre ou retraités qui guident et conseillent les propriétaires particuliers. Le quart restant est géré par des experts privés.

La gestion des propriétés forestières vise essentiellement la production de bois souvent au détriment de l'écologie forestière et de la protection de la nature. La logique de rentabilité a induit la plantation fréquente des essences suivantes : épicéas, douglas, pins et peupliers en fonds humides. L'épicéa est destiné à la construction ou au papier, il occupe généralement les terrains humides et riches. Le pin, destiné à la mine, s'est longtemps substitué aux feuillus et aux incultes et occupait des terrains plus accidentés. Du fait des activités industrielles locales, les peuplements de pins ont été nombreux mais la réduction actuelle des débouchés devrait provoquer le reboisement en feuillus d'essences secondaires ou le retour à l'état d'abandon pouvant devenir des zones de protection, de réserve ou de calme.
Il n'y a guère de peuplements en mélange sauf dans les peuplements récents soumis à la réglementation rendant le mélange de résineux obligatoire. D'autre part, la subvention (10%) octroyée par la Région wallonne aux plantations des essences secondaires tend à diversifier les plantations.

Forêts soumises au régime forestier

La commune de SPRIMONT est propriétaire de quelque 370 hectares de bois dont plus de 250 sur son territoire (un peu plus de 3% de sa superficie totale), le solde se trouvant dans la commune d'Aywaille.

Ces bois situés dans la commune se répartissent dans les anciennes sections dans les proportions suivantes :

- 13 % à Gomzé-Andoumont,
- 76 % à Louveigné,
- 8 % à Rouvreux,
- 3 % à Sprimont.

La taille des parcelles varie de quelques centiares à 36 hectares mais elles sont souvent contiguës et forment des ensembles relativement importants notamment au nord-ouest de Banneux - bois de Hé Lava et Havegné - et au nord de Stinval - bois de Rolémont et Hé de Louveigné. Ces bois peuvent encore jouxter des bois privés et constituer ainsi des massifs importants comme le bois de Warnoumont ou le bois s'étendant au nord des Forges et d'Andoumont.

La majeure partie de ces bois communaux est soumise au régime forestier et est donc gérée par des agents des Eaux et Forêts. Leurs champs d'intervention se répartissent en fonction de regroupements intercommunaux qui établissent des unités territoriales ou triages; trois agents forestiers interviennent dans la gestion des forêts soumises situées sur le territoire de la commune.

A l'heure actuelle, les bois soumis présentent des peuplements en résineux et en feuillus en proportions égales 50/50 mais l'évolution de l'exploitation sylvicole tend vers un remplacement progressif des résineux par des feuillus notamment en ce qui concerne les pins dont la productivité est faible et dont les chablis créent des couloirs de très faible rentabilité. La proportion résineux-feuillus se stabiliserait autour des 30/70.
Il faut également noter que la production sylvicole intensive, surtout liée aux peuplements en résineux, nécessite des voies d'accès dont le coffre doit être très résistant, ce qui a une répercussion économique non négligeable. Ceci peut avoir une incidence sur la localisation des boisements des différentes essences en fonction de la qualité du sol, de la pente des terrains et des accès pour les véhicules de débardage.

RÔLE SOCIAL DES FORÊTS

Le nouveau Code forestier autorise l'ouverture des forêts soumises au public avec obligation de circuler sur les chemins et sentiers, sauf pour la cueillette de fruits des bois. Le décret introduit également la notion de quiétude et permet aux agents forestiers de verbaliser en cas d'infraction telle que la circulation des motos en forêt. Par ailleurs, ce décret permet au garde-forestier de parrainer les mouvements de jeunes dans le domaine forestier.

La présence de promeneurs en forêt peut éventuellement entraîner des litiges notamment avec les chasseurs. En effet, certains bois sont des territoires de chasse sur base d'accords passés avec la commune.

EVOLUTION PROSPECTIVE

Les forêts soumises au régime forestier devraient pouvoir répondre au double rôle économique et social qui leur revient. La commune, propriétaire de quelque 250 hectares de bois peut influencer la gestion de ceux-ci en prenant position sur l'ouverture des forêts au public ou sur la conservation de la nature.

Les zones forestières définies dans le plan de secteur correspondent globalement à la superficie boisée actuelle.
Certaines terres agricoles marginales - terrains non adaptés à la pratique actuelle ou terrains occupés par des agriculteurs à titre complémentaire - pourraient faire l'objet de boisement.
D'autres peuplements pourraient également être envisagés en cas de cessation d'exploitations agricoles en tenant compte de l'aptitude au boisement, de la proximité d'autres superficies boisées, de la définition de zones de protection de certains fonds de vallée.
L'activité agricole est parfois concurrentielle de l'activité sylvicole, le choix de privilégier l'une ou l'autre doit tenir compte de nombreux critères de nature économique, paysagère, écologique ou sociale.

En étant propriétaire de bois tout comme de terres, pâtures, prés et prairies, la commune peut participer à la constitution de certains massifs forestiers en vue de les rendre plus homogènes ou plus structurés.

ENJEUX

Les questions relatives à la sylviculture touchent aussi bien à des aspects quantitatifs que qualitatifs. Elles peuvent être posées en ces termes :
- quelles terres agricoles faut-il boiser ou, à l'inverse, quels terrains boisés faudrait-il convertir en terres agricoles ?
- quelle place accorder aux promeneurs, aux mouvements de jeunesse, aux chasseurs dans les différents massifs forestiers ?
- comment concilier rentabilité économique et gestion écologique des bois et forêts ?

EXPLOITATIONS DE CARRIÈRES

Ce chapitre n'a pas été actualisé.

Sources des données

- Plan de secteur de la commune de Sprimont ;
- Contacts téléphoniques avec Mr. Wilderiane ;
- Rencontres ou contacts téléphoniques avec les différents propriétaires et exploitants de carrières reprises en zone d'extraction au plan de secteur (Mrs. Deward, Van Camp, Vincent, Brancaleoni, Van den Wildenberg, Frederik et la S.A. Magotteaux).

PROBLÉMATIQUE

Depuis plus d'un siècle les carrières font partie intégrante de la vie sprimontoise. Si elles ont fait la richesse de la commune par le passé, elles font aujourd'hui l'objet de critiques en raison de l'automatisation des exploitations et des nuisances qu'elle entraîne.

Les zones d'extraction inscrites dans le plan de secteur couvrent une superficie de près de 180 ha. Au total, c'est près de 2,5% de la superficie communale qui est potentiellement consacrée aux activités d'extraction.

La situation est variable d'un site d'exploitation à l'autre, de plus plusieurs des sites repris au plan de secteur sont inexploités aujourd'hui. Il semble nécessaire de passer en revue ces différents sites et leurs caractéristiques.

Carrière de Hagohé

Cette carrière est située à cheval sur les anciennes communes de Sprimont et de Rouvreux. La zone d'extraction prévue dans le plan de secteur est d'environ 29 ha ce qui en fait la plus grande zone de la commune.

Le site est la propriété de la société PAV'AM et l'exploitation de celui-ci a été arrêtée au début des années 90. Cette société exploite actuellement une petite superficie (d'environ 7 ha) pour y extraire des moellons et des pierres clivées destinées à des aménagements urbains. Vu l'énorme potentiel de la carrière et l'excellente qualité de la pierre (grès), cette superficie réduite permettrait un fonctionnement de la carrière durant 60 ans.

Carrière de la Belle-Roche

Le deuxième site en superficie repris dans le plan de secteur est celui de la carrière de petit granit de la Belle-Roche avec plus de 27 ha. Cette carrière a été à l'arrêt pendant plus de 10 ans et fait aujourd'hui l'objet d'une nouvelle exploitation comme pierre à concasser.

Carrière de Chanxhe

La carrière de Chanxhe est la propriété de la S.A. Carrières de Sprimont qui loue la majeure partie de ce site (d'une superficie de 27 ha dans le plan de secteur) à la S.A. Carrières Dullière. Cette dernière produit 300 000 tonnes de concassé de calcaire par an. Les réserves disponibles permettent une poursuite des activités dans les limites du plan de secteur pendant près de 25 ans. Cette entreprise emploie une vingtaine de personnes. Les Carrières de Sprimont y possèdent des unités de sciages de petit granit.

Il est à noter que des bâtiments agricoles récents (ferme de Chevrimont à Miroule) sont situés dans cette zone d'extraction.

Les relations avec les habitants de Chanxhe sont difficiles en raison des retombées de matières lors d'un tir de mine rencontrant une poche de dissolution karstique comblée par des matériaux meubles. La construction d'un pont sur l'Ourthe évite désormais aux nombreux camions (jusqu'à 50 par jour) de devoir traverser le village de Chanxhe pour rejoindre la route nationale en rive gauche de la rivière.

Carrière de La Préalle

Ce site est la propriété de la S.A. Carrière de La Préalle-Sprimont qui exploite un petit granit de bonne qualité comme pierre de taille. La zone d'extraction dans le plan de secteur a une superficie de 18 ha.

La production annuelle est d'environ 3000 m³ utilisables comme pierre ornementale. Le calcaire à chert surmontant le petit granit est dégagé par des tirs en masse et vendu comme enrochement de berges de rivières. La carrière occupe une vingtaine de personnes et dans les conditions actuelles semble encore rentable pendant 20 ans.

Carrière de Rivage

La zone d'extraction inscrite au plan de secteur totalise 16,4 ha qui se répartissent entre deux propriétaires, les Carrières de Sprimont et les Carrières Deward.

M. Deward exploite une petite partie de la carrière en pierre de taille (grès) avec un nombre réduit d'ouvriers (4) tandis que le reste est loué par les Carrières de Sprimont à la S.A. Carrières Dullière qui l'exploite en concassé à raison de 150 000 tonnes par an. Les réserves disponibles permettent une poursuite des activités dans les limites du plan de secteur pendant près de 25 ans.

Carrières de Florzé

Il s'agit de deux anciennes carrières totalisant une superficie de 16,3 ha dans le plan de secteur. Ces deux carrières sont abandonnées aujourd'hui, l'ancienne sablière au sud du site fait l'objet d'une campagne d'assainissement menée par la Spaque tandis que l'ancienne carrière de petit granit au nord a été rachetée par la S.A. Magotteaux pour en faire une décharge de classe 2. Cette demande a été refusée par la Région et ce site est devenu un espace naturel fort intéressant au niveau communal avec la présence de différentes orchidées et de chauves-souris notamment.

Carrière du Rondia à Ogné

Cette carrière de petit granit est inscrite au plan de secteur dans une zone d'extraction d'une superficie légèrement inférieure à 15 ha, elle est la propriété de la S.A. Carrières de Sprimont qui en extrait de la pierre de taille. Le potentiel de la carrière semble assurer une activité pendant au moins 20 ans.

Carrière du Coreu

La S.A. Carrières de Sprimont est propriétaire de cette carrière dont l'exploitation du petit granit comme pierre de taille est aujourd'hui presque épuisée. La société y possède ses bureaux et des installations de sciages et traitement des pierres qui continuent à fonctionner. La carrière est progressivement remblayée sous la forme d'une décharge de classe 3 (matériaux inertes). La zone d'extraction inscrite dans le plan de secteur couvre une superficie de 12,6 ha. Sur l'ensemble de ses sites d'exploitation, la société emploie une nonantaine de personnes.

Carrière des Ménages

Cette carrière de grès est à l'abandon depuis de nombreuses années, sa zone d'extraction dans le plan de secteur représente une superficie de 7,7 ha.

Carrière de Miroule

La carrière de Miroule n'est plus en exploitation depuis la fin des années trente et appartient à la S.A. Mont et Van den Wildenberg, la zone d'extraction reprise au plan de secteur couvre une superficie de 6,2 ha. Aucune réouverture de cette carrière de petit granit n'est prévue.

Carrière de Lillé

L'ancienne carrière de petit granit de Lillé n'est plus en exploitation depuis la fin des années 70 en raison du pendage élevé des couches et de la difficulté d'évacuation des pierres de taille. La zone d'extraction du plan de secteur couvre une superficie de 5,4 ha.

La carrière est actuellement louée à un club de plongée qui dispose d'une profondeur d'eau d'environ 30 mètres. Une demande de mise en décharge de classe 3 de ce site a été refusée par la Région wallonne.

ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES MIXTES

Ce chapitre a été actualisé.

Cette section traite des zones d'activités économiques en tant que composantes de l'occupation du sol de la commune. Leur localisation et leur taux de remplissage sont les éléments permettant de déceler l'importance actuelle de ce type d'activités et de s'interroger sur l'avenir. La commune ne compte que des zones d'activités économiques mixtes qui correspondent dans l'ancienne légende du CWATUP aux zones artisanales et aux zones de service.

Sources des données

- Plans de secteurs de Liège et Huy-Waremme, planches 42/6, 42/7, 49/2 et 49/3.
- Fonds de plans cadastraux.
- Cartes de l'Institut géographique national à l'échelle du 1/10 000e.
- Carte des rues de Sprimont.

LOCALISATION

Les activités d'artisanat ainsi que les petites et moyennes entreprises (P.M.E.) de la commune se répartissent en deux catégories suivant leur localisation dans des zones d'activités économiques mixtes ou en dehors de celles-ci. Les zones d'activités économiques mixtes ont souvent été définies alors que des activités y existaient déjà ou que certains sites d'extraction demandaient une reconversion. Les activités situées en dehors de la zone spécifique du plan de secteur sont généralement localisées dans les zones d'habitat à caractère rural et existaient déjà avant la définition de celles-ci. Elles ne feront pas l'objet de commentaires complémentaires. Par ailleurs, certaines activités d'artisanat et de P.M.E. sont implantées ponctuellement en zone agricole.

Zones d'activités économiques mixtes

Les parcelles reprises en zones d'activités économiques mixtes au plan de secteur totalisent quelque 72 hectares pour 9 zones soit 8 hectares en moyenne.

Deux d'entre elles sont à l'écart des agglomérations; elles sont desservies par des voies de communication de faible importance.
Il s'agit de la zone située au nord de Lincé le long de la rue Hazaie donnant accès à quelques constructions isolées et de la zone greffée sur la voie reliant Lincé à La Préalle. La première est implantée en haut du versant du ruisseau de la Haze à proximité d'une source. La seconde est encaissée en fond de vallon secondaire et est caractérisée par un ancien site d'extraction. Ces zones comptent respectivement 111 et 412 ares.

Les sept autres zones sont situées le long de la N30 ou de la N678.
La première compte 870 ares ; elle est localisée au sud de Lincé et est partiellement limitée par les rues Van Roggen (N678), Lileutige et Bawepuce. Elle est étroitement associée au bâti de liaison entre Sprimont et Lincé. Son implantation est caractérisée par un site de fond de vallée secondaire exposé au sud et singularisé par la présence d'une ancienne carrière.

De part et d'autre de la N678, on trouve deux zones d'activités à proximité de Sprimont : au nord, une zone de 11 ha qui était affectée en zone de services dans l'ancienne légende du CWATUP et qui abrite quelques entreprises à vocation commerciale ; au sud, une zone de 210 ares où se localise le site du musée de la Pierre, implantée dans un fond de vallée secondaire exposé au nord.
La quatrième zone est localisée à l'extrême nord de la commune non loin de la sortie 30 de l'autoroute ; elle est desservie par la N30 et compte 670 ares. Elle occupe un site relativement plat au sud du ruisseau de Gobri.
La cinquième zone d'activités économiques mixtes se situe à l'opposé de la quatrième, à l'extrême sud de la commune en bordure de la N30 et à proximité de la commune d'Aywaille. Cette zone est la plus petite avec seulement 68 ares. Elle s'inscrit dans le coteau nord de l'Amblève dans un site de forte pente anciennement creusé par une exploitation d'extraction.

Les deux dernières zones sont situées à l'est de la E25, le long de la N678 et sont de superficie plus importante. La première, dite zoning des Possoux, est localisée en bordure d'autoroute à hauteur de la sortie 31; elle compte près de 14 hectares. Elle est accessible depuis la N678 par une voie d'importance secondaire de caractère agricole. Elle est implantée dans un site de versant en pente moyenne exposé au sud et est encore partiellement occupée par des prairies. Cette zone fait l'objet d'une demande de révision du plan de secteur en vue de son extension dans le cadre du plan prioritaire de la Région wallonne en la matière.
La seconde, appelée zoning de Cornémont, est implantée entre ce village et la N678 couvrant près de 25 hectares. Elle est partiellement limitée par les rues de Cornémont, de la Légende et de la Haute Folie. Son site d'implantation est caractérisé par la proximité du point de rencontre des lignes de crête séparant les bassins versants de l'Ourthe, de la Vesdre et de l'Amblève. Ces terrains étaient occupés par des prairies structurées par des haies.

OCCUPATION

La commune fait l'objet d'une forte demande en zones artisanales et commerciales, mais l'espace réservé à ces fonctions par le plan de secteur est assez restreint. Si l'on se réfère à l'espace disponible dans les zones existantes et à la densité d'emplois par surface que l'on rencontre dans ce type de zones, on peut estimer à quelques dizaines tout au plus le nombre d'emplois nouveaux qu'il est possible d'y créer.

Au total, les zones affectées à l'activité économique au plan de secteur représentent quelque 72 ha, soit à peine 1% de la superficie totale du territoire communal. Si on les compare aux 928 ha réservés aux zones d'habitat, on voit à quel point le plan de secteur a consacré la vocation résidentielle de la commune. L'activité économique est destinée à y rester une fonction accessoire.

Zones d'activités économiques mixtes

Quatre des neuf zones d'activités économiques mixtes résultent de projets de réaffectation d'anciens sites d'extraction ou de la conversion d'un dépôt carrier. La zone située au droit de la rue de La Préalle est désaffectée de même que celle localisée sur le site d'une ancienne carrière à Bawepuce, tandis que celle qui est desservie par la N678 entre Sprimont et Damré et la petite zone sud accueillent des entreprises. Le site du musée de la Pierre présente une activité particulière puisqu'il conjugue artisanat et vocation culturelle.

La zone située en limite nord de la commune est occupée par une entreprise de matériaux de construction et le siège de l'Association liégeoise d'Electricité (A.L.E.). Ce dernier assure la transition entre la zone d'activités et le parc résidentiel de Bois-le-Comte.

Ces zones paraissent répondre aux besoins d'entreprises d'artisanat ou de P.M.E. à l'exception de celles qui sont situées trop à l'écart des grands axes de circulation routière. Bien que desservi par la N678, le site de Bawepuce est sous-exploité ; ceci s'explique probablement par les vestiges de l'exploitation de la carrière qui encombrent la zone et lui donnent un caractère d'abandon.

Les zonings des Possoux et de Cornémont présentent une image florissante : leurs abords sont dégagés, avenants et permettent de faire une certaine publicité visible depuis des axes bien fréquentés comme celui de l'autoroute et de la N678. Actuellement, deux entreprises occupent le premier site tandis que le second accueille plus d'une vingtaine d'activités de nature variée. L'un et l'autre peuvent encore être complétés mais leur taux de remplissage est déjà fort important.

Une remarque est à formuler à propos du zoning de Cornémont. Certaines entreprises y ont érigé leur siège d'activités ainsi qu'un logement à destination de gardiennage ou d'habitation pour l'artisan lui-même. Ceci confère au zoning un caractère de lotissement résidentiel car certaines maisons ont une volumétrie importante rivalisant avec celle des locaux de l'entreprise. De plus, les jardins privés renforcent le caractère résidentiel.

ELEMENTS PROSPECTIFS

Une demande de modification du plan de secteur a été introduite par l'intercommunale de développement économique SPI+ en vue d'inscrire une nouvelle zone d'activités économiques mixte sur le territoire de SPRIMONT. La zone proposée couvre une superficie de 25 ha et se présente comme une extension vers le nord de la zone des Possoux. Ainsi agrandie, cette zone couvrirait près de 40 ha et serait de loin la plus grande zone d'activités économiques de la commune, implantée à mi-chemin entre Sprimont et Louveigné, en bordure d'un accès autoroutier.

Le site est implanté sur une ligne de crête et occupé par des prairies bordées de haies et des parcelles boisées – essentiellement de résineux. Les incidences paysagère d'un tel projet seraient donc loin d'être négligeables.

Si cette zone est mise en œuvre, la surface de la commune réservée aux zones d'activités économiques sera de l'ordre de 100 ha.

ENJEUX

La localisation des activités d'artisanat tout comme celle des petites et moyennes entreprises est à étudier avec soin en termes d'accessibilité, d'équipements techniques et d'égouttage. Les

conflits potentiels de voisinage sont également à prendre en compte. Cette occupation du sol doit être définie en relation avec les autres composantes : l'habitat, l'agriculture, la sylviculture, les exploitations de carrières.

Une fois qu'un terrain est affecté à l'artisanat ou à une P.M.E., l'intégration paysagère des bâtiments doit être assurée afin de conserver le caractère rural de la commune d'une part et la spécificité urbanistique et architecturale de certains noyaux bâtis d'autre part.

SYSTÈMES DE TRANSPORTS

SYSTÈMES DE TRANSPORTS

Ce chapitre a été actualisé uniquement au niveau des chiffres de flux de circulation et de parc automobile, ainsi que de fréquence horaire et fréquentation des trains.

Dans de nombreuses décisions quotidiennes, la commune intervient sur les systèmes de communications, comme lors de l'ouverture de nouvelles voiries, le réaménagement de voiries existantes ou l'édiction de mesures de police.

Pour maîtriser les systèmes de communications, il faut à la fois connaître et comprendre la demande de déplacements et agir sur l'offre de transport en l'adaptant aux besoins de la population.

Dans ce chapitre, on traitera successivement de la circulation automobile, des transports en commun, des déplacements des piétons et des cyclistes en décrivant leur situation actuelle et en mettant en évidence une série de problèmes qui se posent dans chaque domaine.

On se référera aux plans-facettes dressés à l'échelle du 1/10 000e ; ils concernent :
- la hiérarchie, l'organisation et la problématique du système de communication ;
- les transports en commun et le trafic lent.

Sources des données

- Carte I.G.N. au 1/50 000e,
- Carte I.G.N. au 1/25 000e,
- Carte I.G.N. au 1/10 000e,
- Carte des rues et avenues de la commune de Sprimont au 1/10 000e,
- Recensements du trafic routier en 1985, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992 et 1993,
- Relevés des accidents de circulation sur le territoire de Sprimont, brigade de gendarmerie de Louveigné,
- Statistiques I.N.S. des déplacements de la population active en 1991,
- Statistiques I.N.S. de l'évolution du parc des véhicules à moteur (1983-1993- 2001),
- Indicateur S.N.C.B., CD-Rom Aridisc 2003,
- Indicateurs des lignes T.E.C. n° 27, 30, 42a, 63/64 et 65 (1994 et 1995),
- Relevés sur le terrain.

CIRCULATION AUTOMOBILE

L'étude de la circulation automobile est illustrée par le plan-facette « Hiérarchie, organisation et problématique du système de communications ». Il décrit la fonction actuelle des principaux axes routiers, l'organisation de la circulation, synthétise et localise les principaux problèmes rencontrés dans la commune.

CONFIGURATION GÉNÉRALE DU RÉSEAU

La commune de SPRIMONT est située au sud-est de la région urbaine liégeoise. Si sa liaison culturelle et professionnelle avec la Cité ardente est très marquée, le lien topographique est moins net ; il faut en effet quitter la vallée de l'Ourthe et gravir ses flancs pour pénétrer dans l'entité. A cet égard, l'autoroute E25 a, dans un passé récent, profondément modifié les habitudes des sprimontois dans leur choix d'itinéraire vers Liège.

Le réseau routier de SPRIMONT est relativement peu développé par rapport à la superficie de la commune. Il est dans l'ensemble orienté ouest - est ce qui correspond à la structure géologique condruzienne et comporte des voies de transit internationales et régionales surimposées à cette structure ; celles-ci ont une direction nord - sud. Si, pour les niveaux inférieurs, la hiérarchie du réseau routier n'est pas clairement établie, on peut y distinguer une « ossature » générale bien définie.

- L'autoroute **E25** qui coupe en deux la commune est un axe routier international qui, en connexion avec la E411, relie Liège à Luxembourg. En tant que principale voie d'accès vers Liège, elle exerce également une fonction de transit intrarégional.
  La commune dispose de 3 accès directs à l'autoroute, à l'intersection avec la N678, la N674 et la N30, ces deux derniers étant unidirectionnels. De plus, un quatrième accès non autorisé existe par le biais des voies d'accès de service aux pompes à essence et aux restaurants situés sur les aires de service de part et d'autre de l'axe autoroutier.

- La **N30**, reliant Liège à Bastogne, la **N62** établissant la liaison entre Liège et Spa, la **N678** entre l'échangeur avec l'autoroute et Baneway et la **N666** vers Pepinster constituent l'ensemble des routes d'importance régionale. Les deux premières drainent un important trafic en provenance des communes de l'Ourthe - Amblève et qui transite par la commune de SPRIMONT pour se rendre au pôle urbain liégeois. Les deux autres permettent par leur orientation ouest - est, des liaisons aisées entre l'Ardenne et le Condroz, notamment pour les véhicules lourds en provenance de la région verviétoise et de l'Allemagne ou se dirigeant vers ces destinations, afin d'éviter ainsi la traversée de la ville de Liège.

- Le réseau de routes sous-régionales est lui très limité. Il comporte le tronçon de la **N666** depuis le carrefour de « La Percée » vers Remouchamps, la **N673** démarrant au Thier des Forges vers Trooz, la **N678** entre l'échangeur avec l'autoroute et Chanxhe, la **N674** depuis « Les Hadrènes » jusqu'à l'Ourthe à Mery (Esneux) et la rue d'Esneux à Dolembreux.

- Sur ces axes de transit régional et sous-régional, viennent se greffer quelques routes de liaison entre villages et hameaux :
  - l'axe routier reliant Rivage, Fraiture, Presseux et Lillé avec Sprimont (rue de Fraiture, rue de l'Abevreye, rue de Presseux et rue de Lillé) ;
  - la rue de la Gendarmerie depuis la N678 suivie de la rue du Doyard en direction de Fraipont ;
  - la rue des Fusillés, la rue de Banneux et la rue de la Sapinière à Banneux.

Le réseau local est très peu différencié du point de vue physique ; la hiérarchie fonctionnelle des voies est cependant perceptible.
Du point de vue physique, le réseau local est essentiellement composé de deux sortes de voies :
- d'une part, le réseau originel constitué de routes de campagne souvent très étroites ;
- d'autre part, les voies de lotissement généralement fort larges qui viennent se brancher sur le réseau originel.

D'un point de vue fonctionnel, on distingue une hiérarchie à deux niveaux :
- les voies d'intérêt local qui peuvent être des voiries de liaison entre hameaux et villages ou de desserte de lotissements isolés ;
- les voies de circulation et de desserte locale à l'intérieur des villages.

L'ensemble de cette hiérarchie est repris sur le plan-facette.

NATURE ET VOLUME DES FLUX DE CIRCULATION

Les données disponibles pour analyser les flux de circulation sont extrêmement réduites.

Il n'y a pas à notre connaissance d'enquête origine-destination réalisée à SPRIMONT.

Parmi les postes de comptage des recensements quinquennaux de la circulation, neuf concernent en partie ou en totalité le trafic passant par la commune : il s'agit d'un poste situé sur l'autoroute A26 entre Beaufays et SPRIMONT, d'un poste sur la N30 au km 9 sur le territoire de Chaudfontaine, de trois postes sur la N62 aux kilomètres 3, 7.5 et 9, d'un poste situé à Trooz sur la N673, de deux postes sur la N666 aux kilomètres 7,5 et 9,5 à Louveigné et de deux postes sur la N678 à Sprimont (km 3,5) et à Louveigné (km 8,5). Les dernières données disponibles pour ces différents postes datent de 1985 et n'ont plus été réactualisées depuis lors (le recensement quinquennal de 1990 n'a pas repris les mêmes postes de comptage, excepté celui sur l'autoroute...). A partir de 1986, un nouveau poste de comptage, intégré dans le recensement quinquennal, a été installé sur la N62 au km 11,8 sur le territoire de Theux. Sa longueur est représentative ; elle peut donc nous servir dans cette étude.

Estimation du trafic

Lors du comptage de 1993, l'autoroute A26 entre Beaufays et SPRIMONT était empruntée par 27 316 véhicules par jour, les deux sens réunis. En 2001, le trafic est passé à 30 528 véhicules par jour. Le flux de véhicules continue à augmenter de manière régulière quoique le taux d'accroissement se soit ralenti au cours des dernières années.

En ce qui concerne les routes régionales, les comptages relèvent les flux de véhicules suivants :

- l'axe le plus emprunté est la N62, à la sortie est de la commune vers Theux, sur laquelle le trafic dépasse les 10 000 véhicules par jour les deux sens réunis en 2001 (6 500 véhicules en 1990) ;
- le trafic sur la N678 est très nettement différent à l'ouest et à l'est de l'autoroute. Depuis Chanxhe jusqu'à l'A26, le trafic ne dépasse guère les 4 000 véhicules (chiffre de 1997) par jour tandis qu'à l'Est de cet axe international, le trafic atteint 12 800 véhicules par jour, les deux sens réunis. Cela est dû au trafic venant de l'autoroute vers Theux et Spa ainsi qu'aux véhicules transitant par la région verviétoise vers l'Allemagne en évitant Liège. On notera ;
- sur la N30 entre Dolembreux et Sprimont, on observe un trafic journalier de 9 150 véhicules, les deux sens réunis. En raison des raccordements de la N30 à l'autoroute, les flux de trafic dans SPRIMONT sont plus importants car cet axe est un collecteur pour la partie ouest de l'entité ainsi que pour une partie de la vallée de l'Ourthe.
- Sur la N674 entre Esneux et Dolembreux, le trafic est de 3 700 véhicules par jour en 2001, les deux sens confondus.

Le parc des véhicules à moteur de SPRIMONT est en augmentation continue depuis plusieurs décennies. Chaque année, le parc de véhicules de la commune s'accroît d'environ 120 voitures particulières et 30 camions. Ce rythme de croissance s'est réduit très légèrement en ce qui concerne les voitures mais s'est accru pour les poids-lourds et surtout les motos.

Tableau 1 : Evolution du parc de véhicules à moteur

	1983	1993	2001	Accroissement annuel moyen 1983-1993	Accroissement annuel moyen 1993-2001
Voitures	3 707	4 987	5 940	+ 128	+ 119
Camions	280	504	739	+ 22	+ 29
Motos	235	270	483	+ 3	+ 27

Une partie du parc de véhicules des communes voisines vient également grossir les flux circulant sur le réseau, que ce soit en transit vers Liège ou Spa ou en étant polarisée par SPRIMONT.

Lors du recensement de 1991, les mouvements liés aux déplacements de travail se répartissaient comme suit : le volume des flux des habitants de SPRIMONT se rendant quotidiennement à leur lieu de travail était de 2 500 véhicules – la plupart quittant la commune pour se rendre dans l'agglomération liégeoise -, tandis que les gens se rendant à leur lieu de travail localisé à SPRIMONT représentaient un flux quotidien de 810 véhicules. La part des déplacements de travail internes à la commune étant estimée à 400 véhicules, on peut en déduire que, chaque jour, les migrations de travail représentent un flux de 2 100 véhicules quittant la commune, 410 y entrant et 400 se déplaçant au sein du territoire communal.

Les tableaux 3 et 4 du chapitre relatif aux activités économiques précisent les lieux d'origine et de destination de ces migrations quotidiennes. Ils ne nous renseignent toutefois pas sur le moyen de transport utilisé pour ces déplacements.

PROBLÉMATIQUE DE LA CIRCULATION ROUTIÈRE

La problématique de la circulation sera envisagée suivant deux optiques : la première s'intéresse aux difficultés liées aux caractéristiques du réseau routier, à son organisation et au trafic ; la seconde relève les principales nuisances engendrées par le trafic pour la population. Les différents problèmes sont classés par type pour la clarté du rapport, mais il faut rester conscient que la circulation doit être considérée comme un système et qu'ils sont tous en interaction.

Réseau routier

Caractéristiques physiques

Une des principales sources de problèmes pour la circulation à SPRIMONT tient au fait que les caractéristiques physiques du réseau ne correspondent pas à sa hiérarchie fonctionnelle.

C'est la conséquence de l'urbanisation qui y a le plus souvent prévalu ; elle se caractérise par le développement linéaire de l'habitat le long des routes qui sont généralement des anciennes routes de campagne peu larges et par la construction de nouvelles voies de lotissements qui viennent se greffer sur ces anciennes routes sans qu'un aménagement de gabarit y soit réalisé au préalable.

La largeur d'une route est un indicateur intéressant pour déterminer son niveau hiérarchique : facilement perceptible au volant, cet indicateur pourrait donc indiquer à l'automobiliste sur quel type de route il se trouve et donc l'amener à moduler son comportement. Dans le cas de SPRIMONT, cet indicateur n'est que partiellement respecté. Certaines voies sont trop étroites pour les flux de circulation présents ; d'autres, bien souvent celles réservées à la circulation locale (lotissements en site propre ou le long de voies de liaison entre villages), sont généralement trop larges ce qui induit souvent une vitesse excessive chez les usagers.

La route d'Esneux est un exemple de voie trop étroite pour les flux de véhicules qui l'empruntent ; c'est de plus une voie d'accès du service 100 à l'hôpital d'Esneux. La vitesse de circulation y est importante et les aménagements piétons pratiquement inexistants, excepté au droit de la nouvelle école à Dolembreux. La rue des Douze Hommes, la rue de Sendrogne et les accès au village de Lincé peuvent être pris comme illustration de voies surdimensionnées par rapport à la fonction et à la vitesse maximale autorisée.

Dans la grande majorité des cas, les routes de l'entité de SPRIMONT sont asphaltées et se trouvent dans un état globalement satisfaisant. Seules quelques routes fort fréquentées demanderaient un revêtement de meilleure qualité. C'est le cas notamment de la rue d'Esneux à Dolembreux et de la rue de Rivage entre Chanxhe et Rivage. On ne peut cependant que craindre les conséquences que pourrait avoir la pose d'un nouveau revêtement sur la vitesse de circulation des usagers alors que celle-ci est déjà trop élevée aujourd'hui.

Le réseau routier de la commune est globalement orienté ouest - est suivant ainsi la topographie dictée par la structure géologique condruzienne faite d'une succession de crêtes, appelées tiges, et de dépressions. Les routes principales sont situées soit en crête (rue d'Esneux, Chaply - Lincé - Les Hornais), soit en fond de dépression (N678 entre Chanxhe et l'autoroute). Quelques petites routes ou voies agricoles relient ces axes plus ou moins parallèles. Seule la N30 est surimposée à cette structure ; son tracé nord - sud fort accidenté permet une liaison rapide et à grand gabarit entre les différentes sous-entités du réseau ouest de la commune.

La configuration du réseau routier situé à l'est de la commune est, comme la structure géologique, plus confuse. Trois routes régionales (N62, N666 et N678) se croisent à Louveigné et drainent la majeure partie des flux de circulation de cette sous-entité. La largeur, les dégagements latéraux et les perspectives de ces routes permettent des vitesses largement supérieures à celles autorisées (N666 et contournement de Louveigné notamment). La N62 a par contre un parcours plus sinueux et plus accidenté (Thier des Forges, remontée vers Louveigné). Le réseau de routes de liaison entre villages et hameaux n'est pas continu et vient se brancher sur ces trois routes principales.

La présence de l'autoroute qui traverse la commune de part en part impose au réseau une configuration particulière en raison d'un nombre limité de points de passage obligés : il s'agit de 6 tunnels et d'un pont qui franchissent l'infrastructure sur le territoire de la commune. Ces ouvrages d'art sont de capacité largement suffisante pour la fonction de la voie concernée. Cette particularité du réseau est cependant peu contraignante pour toutes les voies carrossables, seul le réseau des voies agricoles a été fortement modifié par la construction de l'autoroute.

Les lignes de chemin de fer de l'Ourthe et de l'Amblève longent les frontières de la commune pour se rejoindre à Rivage, unique gare située sur le territoire de SPRIMONT. La présence de cette infrastructure n'impose certaines contraintes qu'à Rivage où deux passages supérieurs ainsi qu'un inférieur concentrent la totalité des flux de circulation.

Organisation de la circulation

Outre les contraintes liées au réseau lui-même, un certain nombre de problèmes sont également générés par la manière dont ce réseau est organisé.

- **Les carrefours** en sont souvent la source : d'une part, nombre d'entre eux ont une configuration particulière (étoile, fourche), avec des problèmes de visibilité (N30 et la rue du Tige à Florzé) et de priorité (carrefour du Thier des Forges). D'autre part, leur aménagement est généralement rudimentaire : signalisation insuffisante, que ce soit à l'approche ou au niveau du carrefour, peu de marquages au sol, absence d'îlots directionnels, peu de dégagement visuel...

  Certains carrefours sont en fait de grandes surfaces asphaltées sans aménagement particulier, ce qui désoriente l'automobiliste qui ne sait pas comment s'y engager. Le carrefour de l'avenue Nussbaum et de la rue des Fawes à Louveigné en est un remarquable exemple.

Les carrefours à **feux lumineux** sont au nombre de deux : l'un au carrefour de la « Haie des Chênes » entre la N30 et la N674, l'autre à « La Percée » au croisement de la N666 avec la N678 (contournement Sud de Louveigné). Ces deux carrefours sont en croix. Le nombre ainsi que la gravité des accidents en ces lieux ont été réduits par l'installation des feux lumineux.

Excepté les **ronds-points** construits récemment par le MET au carrefour de « Fond Leval » et au carrefour de « Plein Vent » à Louveigné, ces infrastructures sont très peu nombreuses, à part quelques ronds-points d'agrément dans les lotissements (Les Hadrènes notamment) et lors de nouveaux aménagements (Lincé).

Certains carrefours ont été équipés de ***miroirs*** qui contribuent avantageusement à améliorer la visibilité défaillante de certains carrefours à angle aigu.

- **La mise en circulation locale ou réservée au trafic agricole** de certaines voies se justifie soit par leur étroitesse, soit par leur niveau dans la hiérarchie viaire.

- **Les mises à sens unique** sont également souvent justifiées par l'étroitesse des voies sur lesquelles elles sont appliquées (rue de Moncay à Dolembreux par exemple). A Florzé, la mise à sens unique d'un petit tronçon de la rue Vieille Chera vise très judicieusement à éviter un carrefour dangereux avec la N30. Cependant, le caractère soudain de cette signalisation induit presque inévitablement en erreur le conducteur inhabitué. Signalons que dans son ensemble, la circulation dans le village de Florzé est confuse.

- **La fermeture** par des glissières de sécurité de la rue Vieille Chera à Florzé poursuit un double but : d'une part cela permet de supprimer un carrefour à visibilité très réduite avec la N30 et d'autre part cela empêche l'utilisation de cette voie fort raide par un trafic parasitaire (trafic empruntant une voie inadaptée comme raccourci ou pour éviter un point noir de circulation) en provenance d'Aywaille ou s'y rendant.

- **Les limites imposées au charroi** sont bien souvent dues à la pente des routes, résultant du relief accidenté de la commune.

- **Priorités** : les principales routes formant l'ossature du réseau routier sont des routes prioritaires indiquées comme telles par le panneau routier adéquat ; ailleurs c'est le principe général de priorité de droite qui est d'application, excepté dans les carrefours à feux.

- Une **zone 30** a été réalisée par le service technique provincial rue de Damré à Sprimont pour supprimer le trafic parasitaire entre la N678 venant de l'autoroute et la N30 vers Aywaille, évitant ainsi le carrefour de Fond Leval. La commune a également émis un accord de principe pour la réalisation de deux autres zones 30 sur son territoire, à Banneux-village ainsi qu'à la cité du Hornay. A plus long terme, la commune manifeste sa volonté de réaliser des zones 30 dans chaque noyau ancien des hameaux formant l'entité. Ceci ne se justifie pas partout et des aménagements plus simples et moins coûteux suffiraient sans doute en beaucoup d'endroits.

- Au cours de ces dernières années, un nombre important de **brise-vitesse** ont été aménagés, avec plus ou moins de bonheur, sur certaines voies communales. Ils ont été installés soit dans des voiries résidentielles, soit à l'entrée d'agglomérations sur des routes de liaison entre villages et hameaux. Dans ce cas, ces ralentisseurs joue plutôt un rôle d'effet de porte pour signaler l'entrée d'une zone habitée.
  Des problèmes techniques sont apparus (allée des Bouleaux par exemple). En effet, depuis leur installation, certains d'entre eux se sont rehaussé de près de 6 cm pour atteindre aujourd'hui des élévations de l'ordre de 18 cm par rapport au niveau de la chaussée et présentent ainsi un réel danger pour les usagers. Cela est probablement dû à l'effet conjugué de la température et de la structure en asphalte de ces ouvrages.

Nuisances

La principale nuisance liée à la circulation pour la population riveraine est la vitesse excessive des conducteurs. On observe également en certains endroits la présence d'un trafic parasitaire et d'un parcage non respectueux des règlements en vigueur.

Vitesse excessive

Si cette caractéristique essentielle de la circulation à SPRIMONT est de toute évidence liée au comportement irresponsable de certains conducteurs, elle est également due au mauvais aménagement des voies : peu de mesures sont prises pour limiter la vitesse et celle-ci est même encouragée par la largeur de certaines routes.

En dehors des N673 et N674, toutes les routes gérées par la Région peuvent être parcourues à des vitesses trop élevées. Le problème est particulièrement crucial sur la N30 dans la descente du Thier du Hornay et la traversée de Sprimont ainsi que sur les N666 (avenue Paola) et N678 (contournement de Louveigné).

Plusieurs voies communales peuvent également être reprises dans cette liste. La rue d'Esneux à Dolembreux est parcourue à trop grande vitesse en raison de la succession de lignes droites et de l'absence d'aménagements piétonniers (trottoirs…) qui limiteraient en largeur la perception visuelle de l'automobiliste.
La traversée des hameaux est rarement considérée comme une traversée d'agglomération ; la vitesse maximale autorisée est donc de 90 km/h ! La route reliant Sendrogne, Blindef et China en fournit un bel exemple.

Insécurité latente et gêne liées au trafic parasitaire

Quelques tronçons de voies sont parcourus par un trafic parasitaire, c'est-à-dire un trafic de transit empruntant une voie dont le gabarit et la fonction ne sont pas adaptés à ce type de fonction. Le but recherché est d'arriver plus rapidement en un point donné sans devoir emprunter les itinéraires de transit habituel qui peuvent être encombrés ou offrir un parcours plus long et moins convivial.

La rue de la Fagne au Hornay de même que la rue de Sendrogne et de Blindef sont parcourues par un trafic parasitaire en direction ou en provenance de l'autoroute via les voies d'accès de service aux stations d'essence et aux AC restaurants.

La rue de la Coopérative dans le centre de Sprimont permet la circulation à sens unique en venant de la rue J. Potier (N678) vers la rue du Centre (N30). Cette voirie est parcourue par un trafic parasitaire qui évite ainsi le carrefour de Fond Leval. La visibilité au débouché sur la N30 est bonne ce qui encourage d'autant le passage par ce raccourci.

Les N678 et N666 sont empruntées par un charroi lourd en transit entre les autoroutes E25 et E40, via Pepinster et la E42, pour éviter la traversée de l'agglomération liégeoise. Ce trafic, bien que circulant sur des voies adaptées et ne pouvant donc pas être qualifié de parasitaire, peut se révéler gênant par son volume. Il arrive fréquemment que, selon la police de SPRIMONT, 250 à 300 camions par jour utilisent cet itinéraire.
Ce trafic de transit ne pourra être évité que par la réalisation du contournement Sud de Liège, projet dont la réalisation ne se fera qu'à long terme.
Pour la commune de SPRIMONT, il serait préférable que ce trafic emprunte la N62 vers Theux pour rejoindre la E42 à hauteur de l'aéroport de Verviers, via la N657. Cette solution plus directe qui évite plus de zones habitées implique la suppression de la limitation à 7 tonnes de la traversée de Theux. Cette solution ne peut cependant pas être prônée car elle déplace ce problème dans une commune voisine qui a pris cette mesure énergique pour améliorer la sécurité et le cadre de vie du centre de Theux (anciennement lieu de passage des camions de la S.A. Spa Monopole).

La rue d'Esneux est parcourue par une circulation trop dense par rapport à ses caractéristiques physiques (largeur et état de la voirie). Cette circulation parasitaire provient essentiellement des habitants d'Esneux l'empruntant pour se rendre à Liège via l'autoroute. Ce trajet, bien que plus long, est plus rapide que via les accès autoroutiers de Tilff.

La N30, quant à elle, est utilisée par les habitants de SPRIMONT pour prendre l'autoroute aux accès de Beaufays alors qu'il est plus rapide d'utiliser les entrées et sorties au départ de la rue de Louveigné à Damré. Ce phénomène peut sans doute s'expliquer par les habitudes prises par les conducteurs avant la création de l'autoroute. Bien que l'on ne puisse pas qualifier ce trafic de parasitaire, il pourrait être évité en encourageant les automobilistes à utiliser les accès autoroutiers de la rue de la Gendarmerie.

Accidents

Il n'existe aucun point noir sur le territoire de la commune de SPRIMONT si l'on s'en tient à la définition officielle (lieu de recensement de minimum trois accidents avec dégâts corporels par an). La comptabilité établie par la gendarmerie de Louveigné de tous les accidents avec dégâts matériels et/ou corporels à propos desquels elle est intervenue (1992, 1993 et 1994), laisse clairement apparaître certains endroits plus sensibles. Cette comptabilité ne reprend donc pas les accidents se concluant par un constat à l'amiable et sans dégâts corporels entre les différents protagonistes. Il se peut donc que certains lieux où se produisent des accidents sans conséquence grave échappent ainsi à notre étude.

Comme le montre le tableau suivant, le nombre d'accidents de roulage et de victimes a varié au cours de ces trois années. L'année 1993 fut nettement plus meurtrière que les deux autres, le nombre total d'accidents en 1994 étant particulièrement réduit.

Tableau 3 : Statistiques d'accidents recensés par la gendarmerie de Louveigné

Année	1992	1993	1994
Nombre total d'accidents	88	106	64
Victimes			
tués (décès 30 jours)	0	3	0
blessés graves	13	20	11
blessés légers	42	58	42
total	55	81	53

Localisation des principaux carrefours et sections de route à problèmes

En fonction des caractéristiques physiques du réseau, de son organisation, du volume de trafic et des nuisances qu'il engendre, on peut déterminer quels sont les principaux endroits du réseau routier qui risquent de poser des problèmes pour la circulation. Ces points sensibles peuvent être liés soit à la fréquence d'accidents qui s'y sont déjà produits, soit à des questions d'accès à un équipement, soit à d'autres contingences. Ces carrefours et sections à problèmes, localisés sur le plan-facette, sont énumérés dans la liste ci-dessous.

Le réseau routier de la commune comporte un certain nombre de lieux connus pour être des points critiques de la circulation en ce qui concerne les accidents.

Les endroits suivants sont dangereux ; ils sont situés pour la plupart le long des routes régionales traversant la commune et la N30 en particulier :

1. **Carrefour de Fond Leval** à Sprimont entre les N30 et N678 : il s'agit du croisement entre une route d'importance interrégionale (N30) et une route d'importance intrarégionale (N678) ; le réaménagement récent de carrefour sous la forme de deux ronds-point a considérablement amélioré la sécurité des différents usagers de cette voirie.

2. **Thier du Hornay** : ce tronçon de la N30 concentre une série de problèmes. Cette route prioritaire est utilisée par un trafic dense alors que la largeur de la voie, la forte pente et la présence d'un stationnement alternatif ne limitant pas visuellement et physiquement la largeur de la route encouragent une vitesse excessive. Les accidents les plus fréquents sont la conséquence de manœuvres dangereuses ou simplement de stationnement, de même qu'à des pertes de contrôle du véhicule.

3. **Sortie de Sprimont vers Aywaille** : le même genre de commentaire peut être formulé pour ce tronçon de la N30, cependant le caractère plus sinueux de cette voirie atténue nettement la possibilité d'atteindre des vitesses excessives dans la traversée du village.

4. **Rue de Louveigné** à Damré (tronçon de la N678) : la présence de maisons sur une route importante favorise les accidents provoqués par des manœuvres.

5. **Rue du Perréon** à Louveigné (tronçon de la N62) : les problèmes dus à la traversée du village par la nationale se doublent de la présence d'un carrefour complexe avec la rue de la Gendarmerie et la rue du Doyar. On y constate des refus de priorité et des accidents fréquents lors de manœuvres.

6. **Rue Thier des Forges (N62)** : cette rue est dangereuse en raison de la descente de la côte des Forges en venant de Beaufays et de plusieurs virages très dangereux ; la situation semble s'être améliorée depuis la pose d'un nouveau revêtement.

7. **Rue du Pont** à Chanxhe (**N678**) : la succession de deux virages dangereux provoque de fréquentes sorties de route.

8. **Rue de Chanxhe** (**N678**) : à la borne kilométrique 3,7 km il y a un virage dangereux ; les sorties de route sont fréquentes.

9. **Route d'Esneux** : sa localisation en crête, l'absence d'obstacles visuels, la largeur réduite de la route par rapport à la vitesse élevée de circulation, le mauvais état du revêtement et la densité du trafic font en sorte que cette voie est très dangereuse depuis son embranchement avec la N674 ; la perte de contrôle du véhicule est la cause principale d'accident sur cet axe.

10. **Rue de la Gendarmerie** à Louveigné : l'imposante largeur de cette ancienne nationale combinée à l'absence de parcage sur la voie d'une part et sa forte pente d'autre part permettent des vitesses excessives ce qui entraîne des accidents dus le plus souvent à des sorties de route.

11. **Rue de Sendrogne** : la vitesse excessive qu'il est possible d'atteindre est sans doute la raison des pertes de contrôle de véhicules constatées sur cette voie bordée de maisons.

Outre ces zones à accidents, le réseau routier de Sprimont comporte d'autres endroits critiques, liés à des causes diverses ; la liste ci-dessous énumère ces principaux endroits en décrivant brièvement les problèmes qui s'y posent.

■ Problèmes de sécurité et d'accès à des équipements

12. Sortie de la **nouvelle école communale de Dolembreux** sur la rue d'Esneux ; axe très fréquenté et dangereux, mise en place d'un plateau.
13. Sortie de **l'école du Hornay** sur la N30.

14. Sortie de **l'école de Louveigné** à proximité d'un carrefour dangereux.
15. Sortie de **l'école de Lincé** ; vitesse excessive rue de l'Enseignement.

■ Problèmes de visibilité dans un carrefour

17. **Carrefour du Fays** ; accidents en raison de refus de priorité.
18. Carrefour rue du **Hollu**, **El Rowe**, rue du **Houmier** à Rouvreux.
19. Sortie de la **rue du Tige** à Florzé sur la N30, accès dangereux dans un tournant.
20. **Carrefour principal de Lincé** (rue de l'Enseignement, rue du Fays, rue Henri Simon, rue Abbé Demarteau, rue d'Ogné).
21. Carrefour à angle aigu rue de **Champay**, rue des **Fosses** à Lincé.
22. Carrefour rue du **Grand Bru**, rue des **Fosses** à Ogné.
23. Carrefour rue de la **Fagne**, rue de **Beaufays** (N30) à Hornay.
24. Carrefour rue de la **Pêcherie**, rue de **Piretfontaine** (N674) à Dolembreux.
25. Carrefour rue de **Mery**, rue de **Moncay** à Dolembreux.
26. Carrefour de la rue du **Doyard** et de la rue du **Vicinal** à Louveigné.
27. **Carrefour de Cornémont** en venant de l'ancien vicinal vers le zoning artisanal.
28. Carrefour rue de la **Liberté**, rue de **Rouvreux** à Sprimont.
29. Carrefour de la rue du **Suffrage Universel** et de la rue **Vieille Voie de Liège** à Sprimont.
30. Carrefour rue de la **Liberté**, rue du **Patry** à Sprimont.
31. Carrefour rue **Ferrer**, rue de **l'Agneau**, rue de **Chapuis** et rue de **Damré** à Sprimont.
32. Carrefour rue du **Centre** (**N30**), rue du **Cimetière** à Sprimont.
33. Carrefour rue de **Coreu**, rue de **Louveigné** (**N678**) à Damré.

■ Problèmes divers

35. Le carrefour marquant l'entrée du **zoning artisanal de Cornémont** sur la N678 présente un danger potentiel en raison de sa proximité avec le carrefour de la rue de la Gendarmerie et par la bande de tourne-à-gauche pour les véhicules en provenance de Louveigné ou de Theux. Le développement de ce zoning de même que le type de trafic lourd qu'il génère imposent une autre organisation à ce carrefour.

36. Les accès au **site marial de Banneux** au départ de la N666 (avenue Paola) présentent des imperfections. La signalisation du site est inadaptée aux vitesses élevées pratiquées sur la voirie régionale ; les accidents les plus fréquemment relevés à cet endroit sont dus à des manœuvres. ou à des refus de priorité. Cette signalisation ne prévient pas suffisamment tôt les automobilistes des entrées de parking et voies d'accès au site qui peuvent charrier d'importants flux de circulation à certaines périodes de l'année. Les automobilistes peuvent se trouver soudain confrontés à des obstacles peu prévisibles.

37. L'organisation générale de la circulation sur la **place de Banneux-village** devrait être revue dans un cadre général de réaménagement de cette place. A cet égard, les bus en stationnement posent certains problèmes.

38. La configuration en ligne droite ou large courbe de la rue des **Douze Hommes** à Banneux permet des vitesses trop élevées par rapport à sa fonction résidentielle.

39. Le parking de la **place du Tilleul** à Louveigné est souvent saturé et d'une utilisation peu aisée voire dangereuse en raison de la proximité du carrefour des rues du Perréon et du Doyard.

41. La lisibilité du carrefour de l'avenue de **l'Esplanade** avec la rue des **Fawes** et l'avenue **Nussbaum** n'est pas claire ; cette importante surface d'asphalte désoriente l'automobiliste.

TRANSPORTS EN COMMUN

Les trains et les autobus constituent les deux modes de transport en commun à SPRIMONT. Les réseaux de transport et les principaux aspects de la problématique sont présentés sur le plan-facette « Transports en commun et trafic lent ».

CONFIGURATION GÉNÉRALE DES RÉSEAUX

Réseau ferroviaire

La commune est bordée le long de sa limite ouest et sud par la ligne de chemin de fer n°43 Liège-Guillemins - Luxembourg. Cette ligne possède un arrêt sur le territoire communal, la gare de Rivage. Les gares de Mery, d'Esneux, de Poulseur et d'Aywaille sur la même ligne, de même que les gares de Fraipont et de Trooz sur la ligne n°37 Liège-Guillemins - Cologne, situées à proximité de la limite communale, sont également susceptibles d'attirer des habitants de SPRIMONT.

Fréquences horaires

Les gares de Rivage et de Poulseur sont desservies par des trains « L » (anciennement omnibus), des trains « P » (pointe) en renforcement aux heures de pointe, des trains « IR » (inter-régions) et même des trains internationaux! Les gares de Mery et d'Esneux ne sont desservies que par des trains « L » et des trains « P » tandis que la gare d'Aywaille accueille des trains « P », des « IR » et des internationaux. Les gares de Trooz et de Fraipont ne sont desservies que par des trains « L » et « P ».

Les graphiques suivants montrent la répartition horaire des trains desservant la gare de Rivage. On constate que, quelque soit le jour de la semaine, un service minimum d'un train toutes les deux heures est assuré, que ce soit vers Luxembourg ou vers Liège. L'influence de Liège se remarque sur ces graphiques : les fréquences les plus importantes s'observent le matin pour les trains vers Liège et le soir pour les trains quittant le pôle régional.

Graphique 1 :Fréquence horaire des trains desservant la gare de Rivage en provenance de Liège

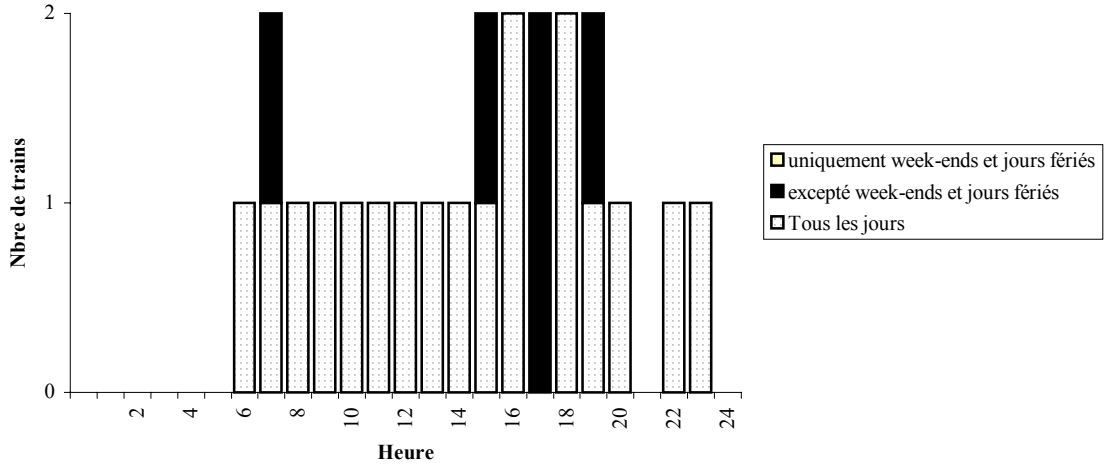

En semaine, la liaison en provenance de Liège-Guillemins est assurée vers Rivage par 26 trains quotidiens dont 1 international, 7 Inter-Régions, 6 trains P et 9 trains L assurant une liaison cadencée toutes les deux heures ; le week-end et les jours fériés, le service se réduit à 20 trains. Le train international ou les Inter-Régions prennent tous la direction de Luxembourg via la vallée de l'Amblève tandis que la desserte de la ligne de l'Ourthe vers Jemelle n'est assurée que par des trains P ou L.

Graphique 2 :Fréquence horaire des trains desservant la gare de Rivage en direction de Liège

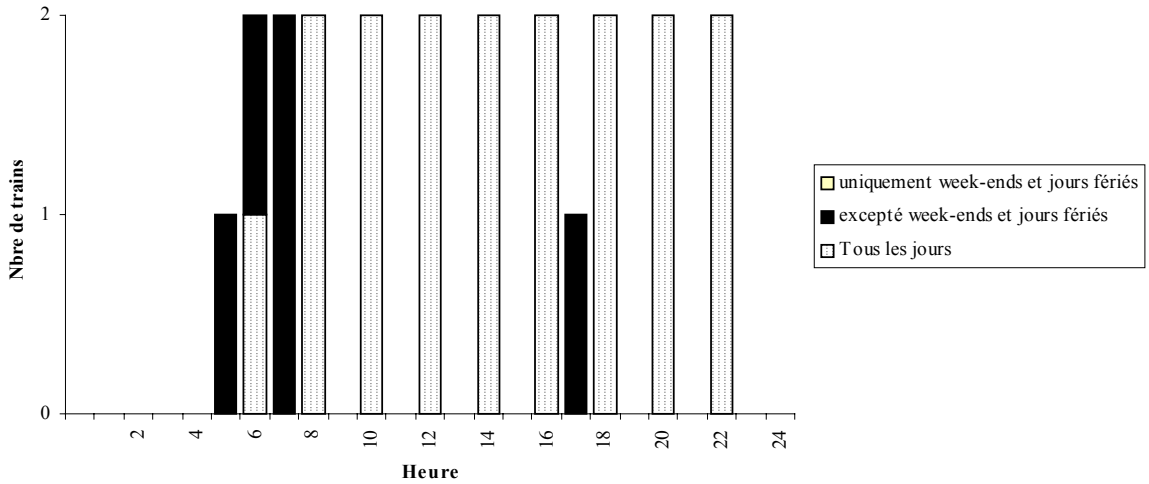

La liaison vers Liège-Guillemins est assurée en semaine par 23 trains, dont 2 internationaux, 6 Inter-Régions, 5 trains P et 9 trains L, les week-ends et jours fériés par 18 trains cadencés.

Temps de trajet

La durée de trajet ne varie que légèrement en fonction du type de train utilisé. Les trains IR mettent entre 21 et 23 minutes pour se rendre ou venir de Liège tandis que les trains P et L s'arrêtant plus fréquemment ont un temps de parcours variant entre 26 et 28 minutes. Le temps

total de déplacement en train n'est intéressant par rapport à la voiture que si l'utilisateur habite à proximité de la gare de Rivage et se rend dans les environs immédiats de la gare des Guillemins.

Jusqu'à Luxembourg, le temps de trajet est de 2h05.

Fréquentation

En 1999, le nombre moyen de voyageurs montés à Rivage par jour de semaine était de 156 ; ce chiffre est inférieur à la moyenne observée entre 1994 et 1998 (178 voyageurs par jour), mais il est sensiblement identique à la moyenne de la période 1984-1994 (160 voyageurs par jour). Il est à noter que si, par une lecture rapide des chiffres, la gare de Rivage semble avoir souffert de l'instauration du système IC/IR (302 voyageurs par jour en 1983, juste avant son introduction), cela n'est pas statistiquement démontré ; en effet, les valeurs pour 1982 par exemple sont proches de la moyenne annuelle actuelle (188 voyageurs par jour).

Par contre, la suppression de la gare de Chanxhe en 1983 ne semble pas avoir eu de répercussion sur le nombre de voyageurs montés par jour à Rivage.

Réseau d'autobus

La commune est desservie par 4 lignes du T.E.C. : la ligne n°65 Liège - Aywaille - Remouchamps, la ligne n°63/64 Liège - Banneux - Aywaille, la ligne n°27 Verviers - Harzé et la ligne n°30 Liège - Athus. Il est à noter que cette dernière ne dispose pas de points d'arrêt sur le territoire de SPRIMONT mais bien de deux arrêts aux limites de la commune à Beaufays et à Aywaille. La fréquence de desserte varie très fort d'une ligne à l'autre et suivant le jour de la semaine.

Une cinquième ligne, la ligne 42a Gouvy - Trois-Ponts - Liège, longe la commune sans jamais y pénétrer, dans les vallées de l'Ourthe et de l'Amblève. Ses points d'arrêts à proximité des ponts permettant le franchissement de ces rivières peuvent attirer une partie de la population de Chanxhe et de Rivage.

Le tracé des différentes lignes est repris sur le plan-facette « Transports en commun et trafic lent ». On voit que trois de ces lignes sont des liaisons radiales de Liège vers des centres locaux tels que Aywaille ou Banneux, ou vers une destination extrarégionale comme Athus. La quatrième est une liaison plus transversale Verviers - Banneux - Harzé.

Toutes les lignes du T.E.C. assurent des liaisons de type cadencé ; elles sont donc destinées à un public varié.

Le bus offre un service attractif pour les courtes distances ou pour acheminer les voyageurs vers les gares ; il est à cet égard important de souligner qu'aucune ligne de bus ne dessert la gare de Rivage ! Il n'est bien souvent utilisé que par les « captifs », c'est-à-dire les personnes qui ne disposent d'aucun autre moyen de locomotion (écoliers, personnes âgées).

PROBLÉMATIQUE DES TRANSPORTS EN COMMUN

La réflexion relative à la problématique des transports en commun porte sur deux aspects :
- d'une part, les questions spécifiques à l'organisation du réseau ;
- d'autre part, les problèmes de desserte des noyaux d'habitat.

Problèmes spécifiques à l'organisation du réseau

Voyons ce qui concerne les trains.

- La desserte assurée par les trains est relativement régulière (y compris le week-end) ; elle n'est cependant performante que pour des personnes désirant se rendre à proximité directe de la gare des Guillemins à Liège.
  La relation avec Bruxelles n'est performante que dans le cas d'une correspondance à Liège-Guillemins (durée du trajet 1h40) ; en effet, les mauvaises correspondances à Marloie pénalisent fortement cette alternative (durée du trajet 2h30).

- Le parking de la gare de Rivage est très réduit ce qui limite le rôle de dissuasion qu'il pourrait jouer ; d'autre part, l'absence de liaison avec le réseau du T.E.C. n'encourage pas l'utilisation des transports en commun.

Les bus présentent des conditions moins favorables qui peuvent certainement expliquer une partie de leur désaffection.

- La lenteur des bus pénalise d'office ce moyen de transport pour les longs trajets ; elle est due à ses nombreux arrêts et aux encombrements de la circulation automobile aux heures de pointe.

- Les lignes 27 et 63/64 fonctionnent selon un horaire d'une liaison dans chaque sens toutes les deux heures sauf aux heures de pointe du matin et du soir où la cadence atteint un bus par heure dans chaque sens ; le premier passage a lieu vers 7h15 et le dernier vers 19h15. La ligne 65 offre un service plus performant et un lien intéressant avec la ville de Liège ; l'horaire cadencé permet le passage d'un bus par heure dans chaque sens pendant toute la journée et cette fréquence peut monter à 4 bus par heure en direction de Liège aux heures de pointe du matin ; le premier passage a lieu à 5h10 (en direction de Liège), le dernier à 23h11 (en provenance de Liège).

- La mauvaise desserte des bus en soirée pénalise également l'usager du bus par rapport à l'automobiliste ; seule la ligne 65 fonctionne après 20 heures.

- Les arrêts de bus sont des endroits sensibles où se concentrent de nombreux problèmes.
  - Problèmes pour la circulation automobile : les arrêts disposant d'une bande de circulation spécialement prévue à cet effet sont extrêmement rares à SPRIMONT.
  - Problèmes de sécurité pour les usagers : les arrêts ne sont pas toujours accompagnés d'une traversée protégée pour les piétons ; d'autre part, dans plusieurs cas ils débouchent sur un accotement non aménagé, voire inexistant.
  - Problèmes d'équipements : il est rare que l'usager puisse attendre le bus dans des conditions idéales (éclairage, abri, banc) ; de plus, les arrêts ne sont jamais couplés avec l'aménagement d'un lieu de transfert (parking, abri à vélos).

Problèmes de desserte des noyaux d'habitat

- On estime que l'aire d'attraction d'un arrêt de bus est de l'ordre de 500 mètres en milieu rural (5 à 10 minutes à pied). Sur le plan-facette, cette distance a été reportée de part et d'autre du tracé des différentes lignes du réseau du T.E.C., ce qui permet de mettre en évidence les zones qui ne sont pas idéalement desservies par ce moyen de transport. Cette zone d'attraction est cependant sur-dimensionnée. Elle aurait dû être calculée à partir de la localisation des arrêts de bus (données non relevées sur le terrain) et pas simplement à partir du tracé.

  Les zones situées un peu à l'écart des grands-routes sont généralement hors de la zone d'influence des bus. Les villages et hameaux de Rivage, Fraiture, Presseux, Rouvreux, Damré, Andoumont, Gomzé, Hayen, Hautgné, Betgné, Chaply et Fays ne sont pas desservis par le T.E.C. Les villages de Lincé et de Cornémont sont très faiblement desservis par moins de 5 bus par jour les deux sens réunis, heureusement programmés aux heures de pointe. Le village

de Chanxhe est faiblement desservi (9 bus par jour les deux sens réunis) grâce à la ligne de l'Ourthe.
La desserte de la N30 et, par extension, de Dolembreux est excellente avec 23 à 37 bus par jour les deux sens réunis, selon les endroits. Les villages de Louveigné et de Banneux sont également très bien desservis puisque pas moins de 35 à 50 bus les deux sens réunis y circulent quotidiennement. Le site marial de Banneux est donc facilement accessible au départ des gares de Liège-Guillemins et de Verviers par les bus du T.E.C.
Enfin, la desserte des villages et hameaux de Sendrogne, Blindef, Stinval, Les Forges, Les Hadrènes et Adzeu est bonne. Entre 13 et 20 bus les deux sens réunis traversent quotidiennement ces lieux d'habitat.

Notons dès à présent que la majorité des zones d'aménagement différé prévues au plan de secteur sont actuellement inaccessibles par bus.

- La distance maximale d'attraction d'une gare pour les piétons est estimée à environ 1 500 mètres (15 à 20 minutes à pied).

  Seul l'extrême sud-est de la commune est compris dans la zone d'attraction de la gare de Rivage ; cela recouvre les hameaux de Rivage et Liotte de même qu'une bonne partie du village de Fraiture. Ce dernier doit être considéré comme ne faisant pas partie de la zone d'attraction de la gare car la distance à parcourir par la route pour s'y rendre est nettement plus grande que le rayon de 1 500 mètres tracé selon une distance à vol d'oiseau. La zone d'attraction de la gare de Rivage touche donc une population très limitée sur le territoire de la commune de SPRIMONT.

CIRCULATION PIÉTONNE

ORGANISATION DU RÉSEAU

Les circuits de promenade sont représentés sur le plan-facette « Transports en commun et trafic lent ».

La trame principale du réseau accessible à la circulation piétonne est assez semblable à celle de la circulation automobile (à l'exception de l'autoroute), tout en étant beaucoup plus dense grâce à l'ensemble des chemins et sentiers.

Ces derniers formaient auparavant un réseau beaucoup plus complet qu'à l'heure actuelle, comme en témoigne l'Atlas des communications vicinales datant de la fin du 19ème siècle. De nombreux chemins et sentiers ont été supprimés lors de la construction de l'autoroute ou de lotissements, d'autres ont été inclus dans des propriétés.

D'un point de vue juridique, la situation de quantité de ces chemins et sentiers pose certains problèmes de légalité lorsqu'ils n'ont pas été déclassés mais qu'ils ne sont plus apparents sur le terrain, soit qu'ils ne soient plus visibles dans le paysage, soit qu'ils aient été incorporés dans une propriété.

Par contre, quelques nouvelles voies piétonnes ont été créées lors de l'aménagement de lotissements et, de plus, l'ancienne assiette du vicinal offre à certains endroits un cheminement piéton de bonne qualité.

NATURE ET VOLUME DES FLUX

Les principaux lieux d'attraction des piétons sont les équipements collectifs, d'autant plus que la plupart d'entre eux ont un rayon d'action strictement local. Il s'agit donc :
- des écoles,
- des installations sportives,
- du centre culturel,
- des églises et des cimetières,
- des voiries commerçantes,
- des points d'attraction touristique et de loisirs,
- des très nombreux circuits de promenade,
- des zones de changement de moyen de locomotion : gare, parkings, arrêts de bus,
- et dans une moindre mesure des différents services administratifs, sociaux et culturels, ainsi que des espaces verts publics.

Il est bien sûr impossible de déterminer des flux de piétons : disons simplement qu'à l'exception de l'ensemble du site marial de Banneux, il n'y a pas dans la commune de zone à grande concentration de piétons, hormis quelques lieux particuliers à des heures précises (sortie d'école).

PROBLÉMATIQUE DES DÉPLACEMENTS PIÉTONS

Une constatation s'impose rapidement quand on étudie le réseau piétonnier de la commune : le piéton est loin d'être roi à SPRIMONT. Le cheminement piéton est fréquemment interrompu, encombré ou obstrué, et bien souvent dégradé.

Voici quelques exemples de problèmes rencontrés par le piéton ; ceux-ci sont d'ailleurs souvent cumulés.

- ***Trottoirs ou accotements inexistants*** : ceci est très souvent le cas sur les anciennes routes le long desquelles les habitations se sont développées sans qu'aucun aménagement conséquent de la voirie ne soit organisé.

- ***Trottoirs ou accotements trop étroits*** : beaucoup de trottoirs ou d'accotements ont une largeur trop réduite pour permettre au piéton d'y circuler agréablement.

- ***Trottoirs ou accotements non aménagés*** (c'est-à-dire ni asphaltés, ni pavés, ni carrelés) : ceci est fréquent dans les lotissements, que les trottoirs soient simplement recouverts de gravier ou qu'ils soient envahis par les herbes folles au front des parcelles non bâties. Cela arrive également le long d'axes fréquentés ; les personnes se déplaçant avec un objet roulant (voiturette d'un handicapé ou poussette) sont dès lors pratiquement obligées de circuler sur la chaussée avec le danger que cela comporte.

- ***Sentiers piétons*** : ils sont parfois mal entretenus et difficilement praticables, ou servent de dépotoirs (déchets de jardin et d'exploitation agricole) ; ils sont parfois même inaccessibles ou clôturés.

- ***Accès des écoles*** : il n'existe pas de cheminement piéton permettant d'arriver en sécurité aux différentes écoles situées sur le territoire communal ; seules les écoles communales de Louveigné et du Hornay disposent d'un accès plus sécurisant par l'arrière du bâtiment.

- ***Traversées de voies dangereuses*** : peu de passages pour piétons sont aménagés à SPRIMONT et ceux qui existent sont parfois dans un état tellement déplorable (en contrebas de l'école de Fraiture par exemple) qu'ils ne sont plus visibles par l'automobiliste.

Circuits de promenade

La commune de SPRIMONT est parcourue par un grand nombre de circuits de promenade comptant un total de plus de 200 km ; on peut les classer en 3 catégories :
- les sentiers de grande randonnée (G.R.),
- les promenades des syndicats d'initiative de Sprimont et de Banneux,
- les promenades d'initiatives locales (Lincé). Cette liste n'est pas exhaustive et ne reprend que les éléments dont nous avons eu écho.

L'ensemble de la commune est bien couvert par les différentes promenades proposées. Quelques oublis doivent cependant être mentionnés.
Aucune promenade ne passe par le village d'Andoumont qui présente pourtant un ensemble architectural bien homogène et assez remarquable ; le centre historique et commercial de Sprimont est également évité ; le hameau de Presseux et ses environs sont encore délaissés et enfin, les quais et rives de l'Ourthe à Liotte et Rivage ne sont pas repris.
Des solutions simples existent pour détourner l'une ou l'autre des promenades ou en faire une extension et passer ainsi par ces quatre endroits intéressants.

Les tracés de ces différents circuits sont repris sur le plan-facette.

Les sentiers de grande randonnée

Trois sentiers de grande randonnée traversent la commune, le G.R. « Mer du Nord - Mer Méditerranée », le G.R. « Ourthe – Amblève » et le G.R. de « l'Amblève ».

Comme tous les G.R., ceux-ci sont balisés par les alternances de lignes rouges et blanches peintes sur des poteaux ou sur la voie.

Les promenades des syndicats d'initiative

Le syndicat d'initiative de Sprimont a mis au point une série de 9 promenades non balisées sur le terrain mais reprises sur une carte au 1/20 000e relevant également les noms de rues de la commune. Ces promenades tentent d'offrir un aperçu général de la commune et de parcourir le plus grand nombre de villages et hameaux possible sans se recouper.

Le syndicat d'initiative de Banneux propose également 9 promenades dans les environs du site marial dont certaines en grande partie hors commune. Ces promenades ne sont pas balisées mais présentées dans un petit fascicule disponible au syndicat : le "Guide des Promenades Pédestres".

Les promenades de Lincé

L'A.S.B.L. "Le Patrimoine de Lincé" a publié une carte avec des commentaires culturels proposant 3 promenades autour du village de Lincé. Ces promenades ne sont pas balisées et certains tronçons n'existent plus aujourd'hui.

CIRCULATION CYCLISTE

La topographie de la commune limite fortement l'usage de ce moyen de transport dans la commune. A cet égard il faut constater qu'il n'existe pour les cyclistes aucun aménagement de voie ni d'équipement.

Seuls des déplacements restreints vers les écoles peuvent être raisonnablement envisagés dans certains villages. Ces cas sont limités (école communale de Lincé et école St Joseph à Dolembreux) en raison de l'insécurité régnant sur les voies traversées ou empruntées pour se rendre à l'école (N30 pour les écoles communales de Sprimont et du Hornay et l'école Emmanuel à Sprimont, N62 pour l'école communale de Louveigné, la traversée de l'avenue Paola pour l'école Mater Dei à Banneux et la rue d'Esneux (de loin la plus dangereuse) pour la nouvelle école communale de Dolembreux.

La commune possède par contre certains atouts pour encourager l'usage du vélo comme mode de loisirs. En effet, SPRIMONT se trouve sur le tracé de la classique cycliste « Liège - Bastogne – Liège » et la dernière côte, celle des « Forges », est située sur son territoire tandis que le sommet de la célèbre côte de « La Redoute » (monument des Autrichiens) est à la frontière avec Aywaille. Les coureurs relient les deux côtes en descendant vers Sprimont par la N30, tournent à droite au carrefour de Fond Leval, passent sous l'autoroute et rejoignent la N62 à Louveigné par la rue de la Gendarmerie. Ce parcours est attractif pour les cyclotouristes, qu'ils soient solitaires ou groupés.

Aucune signalisation n'existe actuellement sur ce parcours. Il y a là un potentiel touristique à développer qui pourrait être étendu à d'autres secteurs de la commune. La mise en place de pistes cyclables ne semble cependant pas indispensable, ces activités de loisirs se déroulant principalement les week-ends et en période de vacances, soit lorsque le trafic est réduit.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

La circulation automobile a bénéficié d'une place de choix dans les aménagements réalisés depuis plusieurs décennies. Une redéfinition ou une clarification de certains réseaux est indispensable, notamment pour améliorer l'efficacité des transports en commun et sécuriser un nombre important de points critiques pour la circulation des piétons et automobilistes.

Il est aujourd'hui évident que la qualité de la vie à SPRIMONT dépend intimement de la qualité des espaces communautaires offerts à sa population, et la politique choisie en matière d'aménagement des rues, des places ou des sentiers en est donc un élément-clé. La lisibilité du réseau et des espaces en fonction de leur vocation est une option à développer par de nouveaux aménagements.

La future politique communale de déplacement devra s'inscrire dans la logique de l'ensemble du schéma de structure, notamment en termes de localisation d'activités nouvelles, d'accessibilité des équipements..., ceci dans un but de répondre au mieux à la demande de la population.

RESEAUX ET EQUIPEMENTS TECHNIQUES

RÉSEAUX ET ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

Ce chapitre n'a pas fait l'objet d'une actualisation.

Ce chapitre décrit et analyse les principales infrastructures techniques qui desservent la commune de SPRIMONT. Elle met en évidence les problèmes qui se posent et les enjeux pour l'urbanisation future des zones d'habitat, d'activités économiques et de loisirs ainsi que des zones d'aménagement différé.

On traitera successivement des réseaux suivants :
- le traitement des eaux usées et d'écoulement,
- l'alimentation en eau potable,
- la distribution d'électricité et de télédistribution,
- les télécommunications.

Sources des données

- Plans du réseau de distribution d'eau de la commune de Sprimont, Société wallonne de Distribution d'Eau.
- Plan communal général d'Egouttage, G.R.E.O.A. a.s.b.l., mars 1994.
- Plans généraux d'électricité haute tension, Association liégeoise d'Electricité.

TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET D'ÉCOULEMENT

DESCRIPTION GÉNÉRALE

La politique de traitement des eaux usées est régie par le Plan Communal général d'Egouttage (P.C.G.E.) qui reste d'application en attendant la réalisation des nouveaux Plans d'Assainissement des eaux par Sous-bassins Hydrographiques (P.A.S.H.).

Trois situations se présentent dans la commune en matière de récolte et de traitement des eaux usées et pluviales :

- soit la zone dispose d'un réseau d'égouttage avec collecteur et station d'épuration,
- soit la zone dispose d'un réseau d'égouttage sans collecteur,
- soit la zone n'est pas égouttée.

Le réseau d'égouttage de la commune de Sprimont est très imparfait, plusieurs zones d'habitat en sont totalement dépourvues alors que d'autres disposent d'un collecteur raccordé ou non à une station d'épuration.

Réseau d'égouttage avec collecteur et station d'épuration

Seule une station d'épuration importante est localisée sur le territoire de la commune de SPRIMONT ; il s'agit de la station d'épuration par lagunage de l'A.I.D.E. d'une capacité de 5 000 équivalents habitants située le long de la N62 en contrebas du village de Louveigné. Elle fonctionne actuellement à 60% de sa capacité en recueillant les eaux usées de Louveigné et du complexe commercial et horeca de Banneux-Apparitions. Le G.R.E.O.A. note que cette station est conçue pour recevoir les eaux ménagères mais pas les eaux industrielles. Le parc artisanal de Cornémont y est cependant raccordé et les entreprises de ce parc devraient procéder elles-mêmes à l'épuration de leurs eaux industrielles.

Six autres stations de plus petites dimensions épurant des eaux usées d'un lotissement ou d'une installation commerciale sont dispersées sur le territoire communal.

Le lotissement des Hadrènes à la limite nord de la commune (Gomzé-Andoumont) est complètement égoutté et raccordé à une station d'épuration communale jouxtant le lotissement.

Le petit lotissement de Piretfontaine de même que les habitations situées rue Haie des Chênes (Dolembreux) déversent leurs eaux usées dans un petit collecteur qui aboutit dans une petite station d'épuration communale localisée au sud de ce lotissement, le long d'un affluent sans dénomination du ruisseau de Wachiboux.

Les eaux usées du lotissement de la S.N.T. à Ogné (Sprimont) sont épurées par une station dont les effluents se rejettent dans un chantoir en contrebas.

Le lotissement de Beauval (Sprimont) est égoutté et les eaux usées sont traitées par une petite station dont les effluents se déversent dans le ruisseau de Beauval. Le G.R.E.O.A. signale le mauvais fonctionnement de cette station et la faible qualité des eaux rejetées par celle-ci.

Enfin, signalons que chacune des aires de service situées le long de l'autoroute A26-E25 épurent leurs eaux usées dans deux petites stations dont les effluents sont rejetés dans le ruisseau de la Froide Fontaine.

Réseau d'égouttage avec collecteur sans station d'épuration

Certaines zones d'habitat sont équipées d'un réseau d'égouttage plus ou moins bien développé, concentré dans un collecteur plus important rejetant les eaux usées sans aucune forme d'épuration.

Il s'agit des réseaux suivants :

- à Rouvreux
  - les eaux usées de la localité de Florzé se déversent dans le collecteur de la N30 (rejet sur le territoire de la commune d'Aywaille sans aucune forme d'épuration) ;
- à Sprimont
  - les eaux usées du village de Sprimont se déversent dans le collecteur ovoïdal de la rue de Chanxhe aboutissant directement dans l'Ourthe ;
- à Dolembreux
  - le village de Dolembreux est bien desservi par un réseau de canalisations qui se déversent sans épuration dans un ruisseau qui se perd dans un chantoir.

Réseau d'égouttage sans collecteur

Plusieurs zones d'habitat disposent d'égouts qui ne sont pas reliés à une station d'épuration ; les eaux usées, parfois partiellement épurées par une microstation individuelle, sont déversées à l'air libre (dans un pré, un fossé, à même la route...) ou -cas assez fréquent- dans un chantoir.

Il s'agit des réseaux suivants :

- à Fraiture
  - rue de la Ferme (réseau d'eaux pluviales en mauvais état) ;
- à Louveigné
  - rue Thier d'Adzeu,
  - le Vieux Banneux et la Campagne des Fawes ;
  - le hameau de Cornémont (rejets en zone IIb de protection éloignée de captage),
- à Sprimont
  - le village de Damré,
  - le hameau de Noidré/Thier du Hornay,
  - une partie du hameau d'Ogné,
  - une partie du hameau de Lillé,
  - une partie du village de Chanxhe (rejet dans l'Ourthe) ;
- à Dolembreux
  - le hameau de Betgné,
  - la partie sud du village de Dolembreux (rue de Chaumont et de la Pêcherie).

Absence de réseau d'égouttage

Dans les zones où le réseau d'égouttage est inexistant ou très incomplet, l'épuration des eaux usées est réalisée par des installations autonomes d'épuration (fosse septique, dégraisseur avec ou sans filtre bactérien ou -solution préconisée par l'administration communale- par des microstations individuelles par dispersion gravitationnelle. Parmi ces zones, on peut noter :

- à Fraiture
  - les hameaux de Rivage et de Liotte,
  - la rue de Fraiture en direction de Liotte,
  - la majeure partie du village de Fraiture ;
- à Rouvreux
  - le village de Rouvreux,
  - le parc résidentiel de Warnoumont (épuration individuelle en bon état) ;
- à Louveigné
  - le hameau de Hotchamps,
  - la plus grande partie du hameau d'Adzeux,
  - le hameau de Stinval,
  - les hameaux de Sendrogne et Blindef (microstations et fosses septiques avec canalisation de récolte des eaux d'exhaure se déversant ensuite dans un chantoir) ;
- à Gomzé-Andoumont
  - la Croix Henrard (épuration individuelle fonctionnant mal),
  - le hameau d'Andoumont,
  - le hameau des Forges,
  - les lotissements de Bois-le-Comte et Gros Confins (épuration individuelle fonctionnant mal avec rejet dans les canalisations des eaux de surface),
  - le village de Gomzé-Andoumont et les habitations des Bruyères de Gomzé (systèmes d'épuration individuels) ;
- à Sprimont
  - le village de Lincé et le hameau de Xhigné (systèmes d'épuration individuels vétustes et inefficaces),
  - une partie du hameau de Lillé (systèmes d'épuration individuels inefficaces),
  - le hameau de Presseux (canalisation de récolte des effluents des systèmes individuels d'épuration),
  - le hameau de La Préalle,

- une partie du village de Chanxhe,
- le hameau de Ménage,
- le hameau de Fays (canalisation partielle des effluents des fosses septiques et autres eaux usées),
- le hameau de Chaply ;

■ à Dolembreux
- la zone d'habitat de la rue d'Esneux,
- le lotissement de la rue Piretfontaine,
- le hameau de Hayen et la zone d'habitat de la rue Trixhe-Nollet,
- le hameau de Hautgné.

PROBLÈMES

Dans un schéma de structure, on a la possibilité de déterminer un ordre de priorité dans l'occupation des zones d'habitat du plan de secteur.
Ce phasage devra tenir compte des potentialités actuelles de l'infrastructure, tout comme des moyens dont la commune dispose pour moderniser ou agrandir son réseau d'égouttage. A terme, étant donné la technique de traitement par station, il faut tendre à dissocier la récolte des eaux pluviales et des eaux usées, y compris dans les installations privées.

Dans les zones disposant d'un collecteur, branché ou non à une station d'épuration, il n'est pas toujours possible de réaliser les raccordements nécessaires à cause de l'altitude des constructions par rapport à l'égout public, notamment lorsque les bâtiments sont implantés en contrebas de la voirie. C'est également le cas des implantations trop en recul dans des terrains en pente ou pour les lots de fond.
La présence d'un collecteur ou d'une simple canalisation ne signifie donc pas automatiquement une absence de risque de pollution par les eaux usées. Un début de vérification pourrait être réalisé par la consultation du rôle de la taxe sur le raccordement à l'égouttage perçue par la commune, une simple comparaison du nombre de maisons taxées par rapport au nombre total de maisons situées le long d'une voie pourrait déjà mettre en évidence certaines zones à risques.

Lorsque les solutions d'évacuation des eaux par gravité ne sont pas praticables ou lorsque la faible densité d'une zone d'habitat ne justifie pas la pose d'un système collectif d'égouttage souvent fort coûteux, l'unité d'épuration individuelle s'appliquant actuellement aux nouvelles constructions ainsi qu'aux habitations en cours de modification devra être généralisée et son bon fonctionnement sévèrement et régulièrement contrôlé. Pour l'efficacité de cette solution technique, on n'oubliera pas de tenir compte des aspects de pente et surtout de classe de drainage du sol.
Dans le Plan communal général d'Egouttage, le G.R.E.O.A. relève les zones d'habitat pour lesquelles il ne serait pas raisonnable de réaliser une infrastructure complète d'égouttage en fonction des critères précités. L'auteur du P.C.G.E. propose donc d'y réaliser des unités d'épuration individuelles.

Il s'agit des zones d'habitat suivantes :

■ à Fraiture
- les rues Pierreuxchamps et du Crokin ;

■ à Dolembreux
- la zone d'habitat de Trixhe-Nollet,
- le hameau de Hayen,
- le hameau de Hautgné ;

■ à Sprimont
- la partie est du hameau de Fays située dans le sous-bassin de Chanxhe,
- la rue de Xhovémont à Lincé,
- les habitations du lieu-dit « Ménage » ;

■ à Gomzé-Andoumont
- le lotissement de la Croix Henrard,
- le lotissement des Hadrènes,
- la zone d'habitat des Bruyères de Gomzé,
- le hameau de Gomzé ;

■ à Louveigné
- le lotissement chemin du forestier à Banneux,
- la zone d'habitat englobant les hameaux de Blindef et de Sendrogne,
- le hameau de Stinval,
- le hameau de Hotchamps,
- la partie nord de la zone d'habitat de Falize (commune d'Aywaille),
- la partie de Cornémont située dans le sous-bassin du Vallon des Chantoirs ;

■ à Rouvreux
- le hameau de Presseux,
- l'extrémité ouest du village de Rouvreux,
- la majeure partie de la rue du Houmier,
- le parc résidentiel de Warnoumont,
- la rue de la Mainry et la rue Vieille Chéra à Florzé.

Il faudra donc veiller au respect de la législation en matière de normes lors de nouvelles constructions et rappeler les principales dispositions dans le règlement communal d'urbanisme.

Parmi les trois plus grosses entités de la commune, seul le village de Louveigné dispose d'un réseau d'égouttage relativement complet et raccordé via un collecteur à une station d'épuration performante.
Le village de Sprimont est également bien couvert par un réseau de canalisation raccordé au collecteur de la rue de Chanxhe mais celui-ci se déverse sans aucune forme d'épuration directement dans l'Ourthe. Telle que le propose le G.R.E.O.A., la construction d'une station d'épuration en contrebas de Sprimont devrait être la priorité principale des autorités communales et de l'A.I.D.E., de même que l'adaptation du réseau aux nouvelles conditions d'urbanisation (pose d'un second collecteur).
Enfin, le village de Dolembreux est lui aussi presque entièrement couvert par un système d'égouttage qui rejette les eaux usées sans épuration dans un ruisseau sans nom qui disparaît rapidement dans un chantoir. La perméabilité très importante de cette zone calcareuse entraîne une pollution importante des eaux souterraines. Le G.R.E.O.A. propose la construction d'une station d'épuration à Dolembreux comme deuxième priorité pour l'amélioration de la situation dans la commune, d'autant plus que *la pression des demandes de permis de bâtir y est forte*.

Pour les zones disposant d'un réseau d'égouttage non raccordé à un collecteur, l'égouttage déverse les eaux chargées dans des fossés, des champs, des prairies, des ruisseaux ou des rivières et même fréquemment directement dans des chantoirs (certains en zone IIb de protection éloignée de captage...). Il faudrait prioritairement remédier à ces situations, soit par un raccordement à un collecteur relié à une station d'épuration, soit par la réalisation d'une petite station d'épuration autonome en attendant la réalisation d'une plus grosse unité, soit encore par une prolongation du réseau et une évacuation des eaux usées en dehors de ces zones de protection.

Parmi les zones potentielles de construction (zone d'habitat et d'aménagement différé), certaines posent les problèmes suivants (sont reprises ici succinctement les propositions émises par le G.R.E.O.A. dans son P.C.G.E.).

- L'importante zone d'aménagement différé de Dolembreux est située sur deux bassins versants différents ; son égouttage ne nécessitera cependant pas d'infrastructure particulièrement lourde.
- Les zones d'aménagement différé du château du Grand Bru sont situées sur plusieurs bassins versants du sous-bassin de la Haze ; leur égouttage imposera la pose de nombreuses conduites et d'infrastructures annexes telles que station de refoulement et déversoir d'orage pour ramener les eaux usées vers une station d'épuration.

- L'urbanisation de la zone d'aménagement différé du Hornay impliquera la réalisation d'un égouttage complet qui devra selon le G.R.E.O.A. être raccordé au collecteur de la rue de Chanxhe et à la nouvelle station d'épuration de Sprimont.
- Les caractéristiques très faibles de drainage du sol de même que le développement potentiel de la très importante zone d'habitat de Bois-le-Comte - Gros Confins nécessite la pose d'un système d'égouttage collectif avec station d'épuration.
- La zone d'habitat du hameau d'Andoumont de même que la zone d'aménagement différé qui lui est accolée ne disposent d'aucun système d'épuration actuellement et sont appelées à un développement important dans les années futures ; une épuration collective semble indispensable mais ne se réalisera qu'au prix d'un investissement assez lourd en raison de la longueur du réseau à installer, de la topographie du site et des pompages qui en résulteront.
- Les zones d'habitat et la zone d'aménagement différé de Fraiture, Rivage et Liotte devront être égouttées et épurées dans une station en aval sur l'Ourthe.
- Le village de Rouvreux devra être égoutté et les eaux usées canalisées vers Martinrive où une station d'épuration devra être réalisée ; deux stations de refoulement seront nécessaires.
- Le village de Florzé devra être entièrement égoutté et ses eaux usées amenées par le collecteur de la N30 dans une station d'épuration située sur la commune d'Aywaille.
- L'égouttage futur du hameau d'Adzeux et du camping limitrophe est particulièrement important car celui-ci est situé en tête du Vallon des Chantoirs et y déverse actuellement ses eaux usées sans aucune forme d'épuration ; une infrastructure lourde et coûteuse devra être mise en place pour solutionner ce problème et permettre un développement plus important de cette zone d'habitat.
- Les zones d'aménagement différé du village de Banneux présentent une situation complexe car elles chevauchent trois sous-bassins et cinq bassins versants ; de multiples canalisations devront donc être posées pour diriger les eaux usées de ces zones soit vers la station d'épuration de Louveigné, soit vers la future station d'épuration située au Doyard.
- Le réseau d'égouttage existant à Damré devra être complété et raccordé à celui de Sprimont aboutissant à la nouvelle station d'épuration.
- A Ogné, les rejets en prairie devront être supprimés.
- Le village de Lincé et le hameau de Xhigné devront être complètement égouttés et les eaux usées ramenées vers le collecteur de Chanxhe et la station d'épuration de Sprimont.
- Le même commentaire vaut pour le village de Lillé.
- Le village de Cornémont est à cheval sur trois bassins versants ; comme signalé ci-dessus, la partie du village située dans le Vallon des Chantoirs ne sera pas égouttée, les eaux de la partie située dans le sous-bassin du Ry de Mosbeux devront être collectées et la partie centrale de la zone d'habitat dans le sous-bassin de Chanxhe devront être amenées vers une station d'épuration qui devrait être érigée en aval du village dans le thalweg du ruisseau de Cornémont.
- L'égouttage du village de Chanxhe devra être complété et les eaux usées traitées dans une station d'épuration de l'A.I.D.E. dont la construction est prévue le long de l'Ourthe en aval du pont de Chanxhe.
- La zone d'aménagement différé située à Chaply devra être égouttée pour être urbanisée et les eaux usées traitées dans une station d'épuration à réaliser en bordure du ruisseau de la Haze.
- Cette même station d'épuration devrait pouvoir récolter les eaux usées des zones d'habitat de la rue d'Esneux et de Betgné.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Les habitations de la commune de SPRIMONT sont toutes desservies en eau courante. La Société wallonne de Distribution d'Eau (S.W.D.E.) gère l'entièreté du territoire communal après avoir repris le réseau de la Compagnie intercommunale liégeoise des Eaux (C.I.L.E.). Cette dernière avait par ailleurs repris l'ancien réseau communal de distribution d'eau.

UTILISATION DE LA NAPPE

La S.W.D.E. gère également l'ensemble des captages d'eau de distribution (catégorie B) situés sur le territoire de la commune de SPRIMONT.

Le tableau n°1 du chapitre concernant les contraintes et potentialités du sol et du sous-sol reprend la dénomination des captages, leur localisation, leur débit journalier moyen et une colonne de remarques mentionnant la mise en service ou non du captage.

DISTRIBUTION

Comme remarque préliminaire, il convient de signaler que la S.W.D.E. émet des réserves quant à l'exactitude des plans dont elle dispose suite aux reprises successives des réseaux de canalisations de distribution d'eau. Ces plans sont donc incomplets et l'analyse qui suit pourrait donc contenir des erreurs.

Pour la commune de SPRIMONT, la distribution d'eau potable est réalisée par gravitation au départ de plusieurs châteaux d'eau et de réservoirs alimentés par les multiples captages situés sur le territoire communal et par trois achats d'eau à la Compagnie intercommunale liégeoise des Eaux (Néblon à Chanxhe, Beaufays à Dolembreux et Fraipont à Banneux).

Les zones d'habitat définies au plan de secteur sont bien desservies et ne nécessitent actuellement pas la réalisation de lourdes infrastructures supplémentaires (Mr Lanuit, S.W.D.E., 26 janvier 1995). Après analyse des plans du réseau, seuls de petits compléments de canalisation devraient être posés si des constructions venaient à y être réalisées. Il s'agit de :
- l'extrémité est de la rue du Houmier à Rouvreux,
- la rue Vignoulles à Fraiture,
- une partie de la rue Haute Lillé,
- l'extrémité de la rue du Lac Bleu à Chanxhe,
- un tronçon de la rue du Roi Pahaut à Sprimont,
- la rue du Tige à l'ouest de la N30 et le tronçon nord de la rue Armand Binet à Florzé,
- un tronçon de la rue Robespierre à Lincé,
- la partie centrale du lotissement de Bois-le-Comte - Gros Confins,
- une partie de la rue Bayette à la Haie des Chênes,
- une partie du « parc résidentiel » de Warnoumont,
- une rue du village de Cornémont,
- les chemins structurant la zone d'habitat comprise entre le Thier d'Adzeu et la Voie Laguesse à Adzeux,
- un tronçon de la rue de la Chera à Sendrogne,
- la Voie de l'Eau et un tronçon de la rue de Slasse à Louveigné,
- la zone d'habitat située entre Les Forges et le village d'Andoumont,
- l'avenue Paola à Banneux,
- un tronçon du chemin du Forestier à Banneux.

La situation est plus variable en ce qui concerne les zones d'aménagement différé.
- Les zones d'aménagement différé de Banneux village, de Banneux Les Douze Hommes, de Plain de Fagne, d'Andoumont, de China, du Thier du Hornay, de Rivage - Liotte, de Chaply, du Château du Grand Bru et de la Haie des Chênes devront faire l'objet d'un équipement en canalisation de distribution d'eau avant d'y autoriser l'urbanisation.
- La zone d'aménagement différé de Dolembreux bénéficie de la proximité d'un château d'eau et du fait d'être ceinturée par des zones d'habitat déjà équipées ; les travaux d'alimentation de cette zone seront par conséquent beaucoup plus réduits.

PROBLÈMES

Globalement, le réseau de distribution d'eau de la S.W.D.E. sur le territoire de la commune de SPRIMONT ne présente pas de problème majeur. Une incompatibilité technique apparaît cependant entre les besoins des services d'incendie et les installations existantes (diamètre des conduites insuffisant pour assurer un débit de sécurité de 60 m^3 d'eau par heure pendant deux heures, normes de sécurité souhaitée en cas d'incendie). Un accord existe entre les pompiers et la S.W.D.E. pour assurer ce débit partout où c'est possible. Dans les endroits où ce débit ne peut pas l'être, le permis de lotir ou de bâtir est assorti de l'obligation de réaliser un bassin-réservoir d'une capacité de 120 m^3 minimum qui peut prendre la forme d'un étang. A notre connaissance, il n'en existe pas sur le territoire communal.

A un niveau plus local, des problèmes de pression apparaissent à Fraiture, à Andoumont, à la Croix Henrard et enfin à Banneux où, assez paradoxalement, un réservoir reste plein en permanence.

La mauvaise connaissance générale du réseau et l'existence de conduites « inconnues » rendent plus complexe la recherche d'une solution efficace aux problèmes rencontrés. Cette situation ira cependant en s'améliorant avec le temps.

PROJETS

La volonté du gestionnaire est de poursuivre sa politique de réduction du nombre de captages tout en améliorant la qualité de l'eau.

A plus long terme, la S.W.D.E. étudie, en collaboration avec la C.I.L.E. et l'E.R.P. (Entreprise régionale de Production d'eau), un projet de pose d'une conduite à grande capacité passant à Aywaille, SPRIMONT et Beaufays. Ceci permettra de réduire encore le nombre de captages, d'améliorer la qualité de l'eau et la sécurité générale du réseau ainsi que de stabiliser les niveaux de pression dans les différents secteurs du réseau.

DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ ET DE TÉLÉDISTRIBUTION

L'Association liégeoise d'Electricité (A.L.E.) assure la distribution d'électricité ainsi que de la télédistribution sur l'entièreté du territoire communal.

DESCRIPTION GÉNÉRALE

La distribution d'électricité est réalisée par une ossature de câbles aériens et parfois souterrains à haute tension qui alimentent les cabines de transformations réparties dans la commune. Au départ de ces cabines, un réseau à basse tension dessert les différentes zones d'habitat.

Le réseau de télédistribution couvre l'ensemble du territoire communal en suivant le réseau électrique. Une antenne de réception est installée dans le parc résidentiel de Warnoumont.

PROBLÈMES

Les plans correspondant aux réseaux à basse tension n'étant pas disponibles, nous en serons réduits à estimer l'équipement électrique des zones d'habitat. Les résultats de cette analyse sont donc à prendre avec des réserves.

Si le réseau à haute tension atteint la majorité des zones d'habitat et d'aménagement différé inscrites au plan de secteur, certaines d'entre elles actuellement peu ou pas urbanisées devront probablement faire l'objet d'un équipement électrique avant leur mise en oeuvre.

Il s'agit de :
- la zone d'aménagement différé de la Haie des Chênes à Dolembreux,
- la zone d'aménagement différé de Chaply,
- la zone d'aménagement différé de Fraiture - Rivage,
- la rue du Hollu à Rouvreux,
- la zone d'aménagement différé du Thier du Hornay à Sprimont,
- la zone d'aménagement différé de Plain de Fagne à Banneux,
- une partie de la zone d'aménagement différé d'Andoumont.

Toutes les zones d'aménagement différé devront être équipées en réseau à basse tension ; cet équipement peut cependant se réaliser de manière simultanée à l'urbanisation de ces zones.

TELECOMMUNICATIONS

Le réseau téléphonique de la commune de Sprimont est géré par les services techniques de Liège (préfixe 04).

Aucune téléboutique de Belgacom n'est située sur le territoire communal. Pour bénéficier de ce service, les habitants de SPRIMONT doivent se rendre dans la téléboutique de Belle Ile à Liège ou dans la téléboutique mobile au marché de Comblain-au-Pont et d'Aywaille.

PLAN-FACETTE

La légende du plan-facette reprend le niveau d'équipement des zones d'habitat, d'activités économiques, d'équipements communautaires et de loisirs.

Ce plan est réalisé à l'échelle de la parcelle, ce qui signifie que le niveau d'équipement de la voirie longeant la parcelle est accordé à toute la parcelle, quelle que soit sa superficie.

Le choix des couleurs tend à mettre en évidence les parcelles les moins bien équipées et devant donc être idéalement urbanisées le plus tard possible, sauf si des travaux viennent modifier l'équipement actuel de ces voiries.

Les zones d'aménagement différé n'ont pas fait l'objet d'une analyse détaillée car leur mise en œuvre impose la définition préalable d'une programmation générale de mise en œuvre, suivie pour chaque zone de l'élaboration d'un Plan Communal d'Aménagement (P.C.A.).

Plusieurs réserves importantes sont à formuler en ce qui concerne l'équipement des voiries. Rappelons que le gestionnaire de la distribution d'eau courante (S.W.D.E.) n'a pas une connaissance parfaite de son réseau et que des voiries peuvent être équipées en eau sans pour autant être reprises sur les plans de canalisations disponibles. Cela explique certainement la présence d'habitations sur des parcelles théoriquement non desservies en eau courante.
Par hypothèse, étant donné que les plans du réseau basse tension d'électricité ne sont pas disponibles, toutes les voiries donnant accès à un bâtiment sont considérées comme équipées en électricité. La rue du Hollu à Rouvreux sera cependant traitée différemment car il semble qu'une urbanisation complémentaire ne pourra être réalisée sans la prolongation du réseau haute tension existant.
Enfin, la présence d'une canalisation d'égout n'implique pas pour autant que toutes les habitations situées le long de cette voirie soient raccordés au système d'égouttage. Pour les nouvelles constructions, ce raccordement est par contre obligatoire.

En conséquence, ce plan-facette contient donc certainement des erreurs ; il permet cependant de mettre en évidence les zones les moins équipées de la commune.

SYNTHÈSE DES ENJEUX

Du point de vue des équipements techniques, les principaux problèmes résultent du faible développement du réseau d'égouttage et, si celui-ci existe, de l'absence dans bien des cas d'épuration des eaux collectées avant leur rejet dans le milieu naturel.

De petites entités d'épuration existent en plusieurs endroits de la commune desservant un lotissement ; leur rôle est donc très réduit par rapport à la somme des habitations à desservir. Seuls le village de Louveigné et une partie de Banneux-Apparitions sont raccordés à une station d'épuration qui ne fonctionne qu'à 60 % de sa capacité.

Plusieurs zones d'habitat sont équipées d'un collecteur non raccordé à une station d'épuration, c'est notamment le cas de Sprimont et de Dolembreux. Les rejets en zone de protection éloignée de captage (zone IIb) devraient également faire l'objet d'un traitement prioritaire. Enfin, compte tenu de la grande perméabilité du sous-sol en milieu calcaire, il importe d'éviter tout rejet dans ces zones.

Conformément aux conclusions du G.R.E.O.A. dans son P.C.G.E., il faudrait prioritairement raccorder le collecteur de la rue de Chanxhe à une station d'épuration à construire (les rejets actuels s'effectuant directement dans l'Ourthe), effectuer les mêmes travaux avec les eaux usées collectées à Dolembreux (rejet dans un ruisseau plongeant dans un chantoir quelques centaines de mètres plus loin) et profiter de la capacité disponible de la station d'épuration de Louveigné pour y raccorder d'autres zones d'habitat situées entre Louveigné et Banneux.

PAYSAGE

PAYSAGE

INTRODUCTION

Ce chapitre a fait l'objet d'une relecture sur base de la situation actualisée. Il n'a pratiquement pas été modifié.

Avant d'aborder ce sujet complexe qu'est le paysage, il faut bien en préciser la portée, les buts et les limites dans le cadre de notre étude. En effet, il faut convenir que le terme paysage recouvre une notion à la fois vague et complexe et il est illusoire de penser qu'on peut le cerner par une approche purement scientifique. Il n'existe pas véritablement de définition générale du paysage qui soit acceptée par tous ceux qui s'y intéressent. On admet toutefois généralement que ce terme est lié à deux concepts :

- le système paysager en lui-même qui regroupe tout ce qui est visible : relief, occupation du sol, formes, volumes, couleurs, textures et agencement de tous ces éléments dans l'espace ; c'est le mode de gestion et d'organisation de l'espace. Ce système est la résultante d'une multitude de phénomènes complexes et interdépendants, mais il peut être appréhendé de manière plus ou moins objective ;
- la perception de tout cet ensemble par un observateur, avec tout le côté personnel, affectif et contextuel que cela implique.

En effet, un même système paysager peut être perçu de manière tout à fait différente selon le temps qu'il fait, le jour de la semaine, l'humeur de l'observateur, son éducation, selon qu'il s'agisse d'un homme du pays ou d'un touriste de passage... De même, la lecture d'un paysage peut se faire selon différents points de vue : historique, naturaliste, sociologique, économique.

Face à une telle complexité, il est essentiel de ne pas se perdre dans un dédale de descriptions et de méthodes d'analyse qui, pour intéressantes qu'elles soient, risquent de nous amener très loin de l'objectif final. Il est donc très utile de bien se rappeler la finalité de l'étude et de garder à l'esprit le rôle dévolu à l'analyse paysagère dans le cadre d'un schéma de structure.

- Dans le cadre du plan d'affectation, on va chercher à dégager des zones qui présentent un intérêt paysager en expliquant en quoi consiste cet intérêt. De même, on va tâcher de prendre en compte l'appréhension paysagère en mettant en évidence un certain nombre de points ou de lignes de vues remarquables : l'affectation prévue en ces lieux devra tenter de préserver cette caractéristique.
- Dans le cadre du plan de circulation, il conviendra de relever les itinéraires de promenade qui présentent un intérêt paysager.
- Dans le cadre des mesures d'aménagement, différentes actions peuvent être envisagées : prévoir les mesures de protection et de gestion des zones d'intérêt paysager ; déterminer des zones ou des points négatifs en termes de paysage et prévoir des mesures capables d'y apporter une amélioration ; aménager la perception paysagère (bords de routes, points de vue).
- Enfin, le règlement communal d'urbanisme devra prévoir des prescriptions particulières pour les constructions situées en zone d'intérêt paysager et en zone de vue remarquable.

Pour atteindre ces buts, une phase d'analyse s'impose au préalable : il faut en effet arriver à voir plus clair dans la structure du paysage de SPRIMONT.
Comment appréhender un paysage ? On peut avancer plusieurs pistes de réflexion, toutes interdépendantes et complémentaires :

- la structure physique qui définit les principales lignes de forces du paysage : lignes de crête, thalwegs, facettes topographiques ;
- l'occupation du sol : présence d'éléments ponctuels, linéaires ou de surface qui apportent chacun leur contribution au système paysager ;
- l'agencement de ces différents éléments ;
- la perception du paysage qui se fait généralement depuis le réseau de voies de communications ;
- la continuité dans le temps ou l'aspect durable du paysage qui fait de celui-ci un élément de patrimoine à part entière : un paysage présente encore très souvent les traces de plusieurs siècles d'histoire ; mais d'autre part, le paysage est un système en évolution constante qu'il serait illusoire de vouloir figer en un état donné ; les pages qui suivent prouveront à plusieurs reprises son caractère évolutif ;
- l'aspect esthétique, émotionnel, affectif, lié à la perception du paysage et qui nous rappelle son caractère fortement subjectif.

Cette subjectivité n'est toutefois pas totale : on peut relever un certain nombre de caractéristiques qui, à défaut d'unanimité, recueillent quand même la majorité des avis : un relief assez vigoureux, une dominante verte et des éléments historiques sont souvent bien perçus. Ainsi une majorité semble se dégager pour affirmer que de manière générale le paysage de SPRIMONT est remarquable et mérite d'être préservé. Mais qu'est-ce qui le caractérise ?

- La diversité : SPRIMONT est à cheval sur quatre régions naturelles qui se caractérisent par des paysages distincts. Toutefois, on peut quand même parler d'unité dans la diversité puisque l'affectation du sol est sensiblement identique de part et d'autre de la commune.
- Le relief : la géologie et l'hydrographie ont engendré un relief vallonné sur tout le territoire ; les terrains plats sont très rares.
- La présence de haies et de talus boisés séparant les parcelles, malgré une diminution sensible au cours des dernières décennies.
- Le caractère herbager ; ce dernier qui est une des principales caractéristiques de la région, a pourtant à peine plus d'un siècle ; entretemps, les nombreuses landes et pelouses ont pratiquement disparu.
- L'abondance de forêts feuillues et leur relativement bonne répartition.
- La structure de l'habitat en hameaux serrés, aux matériaux traditionnels.
- Le réseau routier dense et généralement bien intégré au relief.

Un certain nombre d'éléments de dysharmonie viennent toutefois perturber cette belle description : autoroute, urbanisation en rubans, constructions dans des zones de grande sensibilité visuelle, quelques chancres industriels.

L'approche sera davantage intuitive que méthodologique, l'important étant de mettre rapidement l'accent sur les atouts, les problèmes et les enjeux de la commune par rapport à la question du paysage.

Sources des données

- I.N.S. - Administration du Cadastre, Statistique de l'occupation du sol, 1.1.1980.
- Montage cartographique au 1/10000e de la commune sur base des cartes I.G.N.
- Plans de secteur de Liège et de Huy-Waremme.
- Cartes géologiques.
- Photographies aériennes au 1/10000e de la commune (I.G.N.).
- A.D.E.S.A., Analyse du paysage et zones d'intérêt paysager,1994.
- G.R.E.O.A., Carte touristique des communes membres de l'association, 1988.
- Cartes du Cabinet des Pays-Bas autrichiens dressées par terrains, 1770.
- Cartes de l'Institut Géographique Militaire, 1853-1886.
- Visites sur le terrain.

DESCRIPTION DE LA STRUCTURE PAYSAGÈRE

STRUCTURE PHYSIQUE

La géologie spécifique de la commune a une influence sur son paysage : la variété des roches qu'elle fait affleurer en surface (calcaires, grès, schistes, poches de sable) engendre une diversité de végétation, d'occupation du sol, d'utilisation de matériaux dans l'habitat traditionnel. L'action du climat et des paléoclimats sur ces roches a engendré des formes particulières de modelé : « tiges » ou crêtes condrusiennes, vallées sèches dans les roches calcaires. L'orientation générale ENE-OSO du relief reste une transcription fidèle de l'orientation des différentes couches géologiques. La structure morphologique de la commune est caractéristique du Condroz, en forme de « tôle ondulée » ; seule son extrémité orientale se rattache au plateau ardennais.

Cette structure est perturbée localement par le réseau hydrographique qui apparaît en partie indépendant de la structure géologique : l'Ourthe, l'Amblève ou le ruisseau de Mosbeu traversent indifféremment les différentes couches de roches affleurantes. Ce réseau est surimposé, c'est-à-dire qu'il s'est développé sur un substrat homogène de sables déposés lors de transgressions marines au cours de l'aire tertiaire et qu'il s'est peu à peu incrusté dans les roches primaires suite à l'érosion progressive de ces sables : de ces derniers il ne reste plus que quelques poches résiduelles, plus particulièrement dans la partie Nord de la commune (Bois-le-Comte).

D'autres petits cours d'eau se sont intégrés à la structure géologique en occupant les dépressions laissées par les roches calcaires (nord de Dolembreux, vallon des chantoirs). Souvent, une partie au moins de leur parcours est souterrain.

Aux affleurements de roches calcaires correspondent des zones en dépression qui se caractérisent par la présence de nombreux phénomènes karstiques : vallées sèches, dolines, chantoirs, résurgences, grottes. Ces formes particulières proviennent surtout de phénomènes chimiques : dissolution du calcaire par les eaux acides provenant en abondance du massif ardennais tout proche. Mais même si cette action se poursuit encore de nos jours, ces formes sont surtout le témoignage de climats anciens, plus chauds et humides, au cours desquels cette érosion chimique se déroulait de manière beaucoup plus intense.

Signalons que l'eau, à l'instar des rochers, est un élément presque absent du paysage de la commune : les étangs sont très rares, de petite taille et souvent cachés au fond de vallons boisés. Les vallées calcaires sont le plus souvent des vallées sèches et les autres cours d'eau s'entaillent dans des vallons aux versants escarpés et boisés ; seules l'Ourthe et l'Amblève ont une dimension plus significative, mais ils sont situés aux extrémités de la commune et ne sont pratiquement pas visibles depuis les versants boisés. A cet égard, le paysage sur l'Ourthe depuis le hameau de Chaply apparaît comme une exception notable.

Le plan-facette « Eléments d'analyse paysagère » reprend les principaux éléments de la structure physique : lignes de crête et promontoires, thalwegs et vallons secondaires. Ceci facilite la lecture du terrain et permet surtout de délimiter les unités visuelles qui sont à la base de l'analyse paysagère (voir plus loin).

INFLUENCE DE L'HOMME SUR LE PAYSAGE : OCCUPATION DU SOL

Sur cette structure physique s'est implantée la végétation naturelle : celle-ci, on l'a vu par ailleurs, dépend fortement des conditions du sol (profondeur, composition, pente, drainage) et du climat (y compris du microclimat : exposition). D'un point de vue visuel, ce paysage naturel devait être d'une grande monotonie puisque le territoire était recouvert de forêts dont seule la composition variait.

Ce n'est qu'à partir du néolithique que l'homme a commencé à modifier son milieu de vie de manière significative. Depuis lors, il est devenu l'unique gestionnaire du paysage, du moins dans nos contrées : chaque élément végétal ou humain du paysage, chaque occupation du sol est le fruit d'une volonté humaine exprimée au cours des siècles ; depuis quelques décennies, l'homme est même en mesure de modifier le modelé physique (terrils, carrières, nivellements). A cet égard, un paysage est également un grand livre d'histoire humaine où l'on retrouve les signes de la vie de tous les jours (implantation et organisation spatiale des villages, organisation du parcellaire et réseau de haies) tout comme des traces de grands projets (site marial de Banneux, carrières, chemin de fer) ou de politiques du passé (reboisement des landes).

Les principaux types d'occupation du sol rencontrés dans la commune sont les suivants :

- *Les prairies*

  La vocation herbagère de la région n'est pas à démontrer : les prairies couvrent la très grande majorité de la surface agricole (52% de la surface cadastrale totale et 4% pour les cultures). La distinction cultures-prairies ne semble pas liée aux conditions pédologiques mais plutôt à des raisons personnelles aux exploitants. Cette spécialisation herbagère n'est pourtant pas très ancienne : elle remonte à la fin du 19ème siècle lors de la grande crise du blé en Europe. Une demande accrue en viande liée à l'amélioration générale des conditions de vie a permis cette évolution vers l'élevage, d'autant plus que les sols de la région présentent une meilleure aptitude à la prairie qu'à la culture.

- *Les bois*

  Les surfaces boisées représentent 21% de la surface communale (source cadastrale). On les rencontre surtout dans la partie nord de la commune (Condroz ardennais) ainsi qu'à son extrémité orientale (plateau ardennais). Au sud et à l'ouest, ils sont plus étirés et s'étendent surtout sur les versants des vallées principales (Ourthe, Amblève) et secondaires (La Préalle, ruisseau de la Haze). Les sommets des tiges ne sont presque plus boisés à l'exception de quelques bosquets résiduels et à l'exception notoire du vaste massif qui s'étend le long de la crête séparant Louveigné de Gomzé-Andoumont. La superficie boisée est en légère augmentation, mais celle-ci reste très contenue si l'on se réfère à ce qui se passe en Ardenne voisine. Ce sont surtout des fonds de vallée humides ou des petites parcelles aux extrémités de la zone agricole qui connaissent ce type d'évolution. Remarquons aussi qu'à l'exception de l'extrémité orientale qui fait déjà partie du plateau ardennais, la très grande majorité des forêts de la commune est

formée d'associations variées à base d'essences feuillues, ce qui d'un point de vue paysager est beaucoup mieux perçu que des monocultures de résineux.

- *Les vergers*

  Ils représentent 2% de la surface cadastrale et sont généralement concentrés à proximité des noyaux d'habitat. Utilisés en tant que pâtures et le plus souvent entourés de haies, ils contribuent à la bonne qualité esthétique de ces noyaux. Il s'agit le plus souvent d'anciens vergers plantés d'espèces à hautes-tiges. La lecture des cartes plus anciennes montre cependant qu'ils sont en diminution constante, n'ayant plus à l'heure actuelle de fonction économique.

- *Les friches, landes et terrains vagues*

  Ces types de terrains ne représentent plus qu'une portion congrue du territoire (moins de 2%). L'examen de différentes cartes anciennes montre la régression constante de ces terrains depuis plus d'un siècle, particulièrement au nord et à l'est de la commune ; la toponymie les renseigne encore (Bruyères de Gomzé, Fagne de Banneux). A l'heure actuelle, les derniers espaces de ce type se rencontrent dans les fonds de vallées ou très localement sur les coteaux calcaires. D'un strict point de vue esthétique, ces terrains ne sont pas nécessairement de grande qualité, mais leur valeur naturelle et historique est indiscutable.

  Ces zones présentaient un intérêt économique dans une économie rurale traditionnelle : vaines pâtures ou communs, c'étaient des terrains communaux où le bétail commun pouvait paître librement (vastes zones autour de Banneux, au nord de Lincé et Hornay et au nord de Gomzé-Andoumont). Avec la spécialisation dans l'élevage qui fit suite à la crise du blé, l'économie agricole devint de plus en plus individualiste et on vit apparaître des clôtures autour des parcelles ; le réseau de haies qui jusque là était surtout formé de talus boisés parallèles à la pente et destinés à limiter l'érosion s'est considérablement densifié car il leur était confié une nouvelle fonction : celui de clôturer les parcelles. Peu à peu le paysage s'est donc modifié pour prendre la forme d'une structure bocagère, mais la structure des noyaux d'habitat est encore là pour rappeler l'ancienne organisation agricole collective : dans les pays d'ancienne tradition bocagère (Bretagne, pays de Herve), l'habitat présente un caractère dispersé qui témoigne du caractère individuel de l'économie.

  Suite à cette transformation de l'économie, ces terrains communaux n'avaient plus d'utilité collective. Dans la deuxième moitié du 19ème siècle, une politique active de mise en valeur de ces « terres vaines et vagues » fut mise sur pied. Cette politique était motivée par trois objectifs au moins : le désir de développer le sud du sillon Sambre-et-Meuse qui était resté à l'écart de la grande révolution industrielle, la volonté d'accroître l'autosuffisance alimentaire dans un pays qui devenait de plus en plus urbanisé, la nécessité de disposer de bois de mine en abondance pour renforcer les galeries souterraines ; l'introduction de l'épicéa qui répondait parfaitement à cette dernière demande (pousse rapide, troncs droits) remonte à cette époque et signe le début d'une nouvelle économie et d'un nouveau paysage pour l'Ardenne. Une partie de ces landes a été remise en culture tandis que l'autre a été reboisée, en épicéas dans la partie ardennaise et plutôt en pin sylvestre en Condroz-Famenne ; dans cette dernière région toutefois, le reboisement a été beaucoup moins important qu'en Ardenne, les terres se prêtant mieux à une utilisation agricole.

- *Les haies*

  On vient de le voir, le réseau de haies n'est pas très ancien : sa densité maximale s'observe au début du 20ème siècle. Ces haies ayant une fonction d'enclosure, elles mettent en évidence le parcellaire agricole ; mais comme celui-ci est très fortement lié au relief (voir les plans cadastraux), la forme de ce réseau est également tributaire du relief : les haies sont disposées de manière parallèle et perpendiculaire à la pente.

  Les cartes de Ferraris et celles du début du 19ème siècle montrent qu'en dehors des noyaux d'habitat (qui se caractérisent par la présence de nombreux petits vergers et potagers entourés de haies), le paysage rural était formé de grands espaces ouverts dépourvus de haies : on y trouvait juste des rangées d'arbres le long des routes principales et des talus boisés destinés à limiter les effets de l'érosion sur les pentes les plus fortes.

Depuis quelques décennies, le maillage s'est élargi par fusion de parcelles et il s'est considérablement dégradé : de nombreuses haies ont été arrachées pour gagner de la superficie en prairies ou cultures. L'apparition des clôtures électriques les a rendues inutiles en tant qu'éléments de fermeture. Mais la haie garde ses nombreux effets bénéfiques déjà cités par ailleurs et dont le moindre n'est pas l'attrait paysager qu'elles procurent. On ne peut donc que déplorer cette évolution et espérer que l'intérêt nouveau retrouvé pour ces haies soit rapidement suivi de mesures de protection voire de renforcement du maillage. Le réseau de haies est resté le plus dense dans la partie sud-est de la commune (Adzeux, Cornémont).

- *L'habitat*

La structure de l'habitat fait l'objet d'une section à part entière qui fait la part belle à son type d'implantation et d'organisation, à ses caractéristiques architecturales et esthétiques. Il n'est donc pas question ici de se répéter mais simplement d'insister sur l'importance de l'habitat dans une composition paysagère.

Le rôle de l'habitat dans une structure paysagère est surtout lié à sa localisation et à son organisation spatiale.

La localisation n'est pas soumise à un critère unique : on distingue plusieurs types de situations :

- Au sommet des tiges condrusiens : les villages sont alors plutôt implantés à l'amorce des vallons (contrôle visuel et présence de sources) : Lincé, Fraiture, Rouvreux, Dolembreux.
- Dans le fond des grandes vallées, l'habitat se concentre dans quelques sites privilégiés : Rivage, Chanxhe ; en dehors de ces sites, les fonds de vallée étaient couverts de prairies inondables ou de zones marécageuses peu propices à l'urbanisation.
- De nombreux villages ou hameaux sont blottis dans des vallons secondaires ; dans certains cas ils sont situés dans le fond du thalweg (Blindeff), mais le plus souvent ils sont réfugiés sur un léger replat à proximité de celui-ci (Adzeux, Hautgné, Sprimont, Andoumont, Hayen).
- Enfin, on trouve très peu de traces de noyaux d'habitat ancien implantés le long d'un axe routier ou au croisement de deux axes : citons la Haie des Chênes et les Forges qui n'étaient toutefois que de minuscules hameaux (la localisation des Forges a également une origine industrielle).

L'organisation spatiale : l'habitat traditionnel est concentré en hameaux de petite taille (Sprimont et Louveigné n'étaient pas plus grands que les autres hameaux sur la carte de Ferraris). Ces hameaux étaient très denses et compacts, il n'y avait pratiquement pas d'habitat isolé à côté de ceux-ci, les fermes souvent de petite taille étant intégrées dans le tissu bâti. Ce type de structure a peu évolué jusqu'au début des années 60.

Par la suite et jusqu'à l'apparition des plans de secteur, l'habitat a connu une dispersion absolue, à la recherche des plus beaux sites et des plus belles vues. Le plan de secteur a remis un peu d'ordre dans l'urbanisation mais il a institutionnalisé l'urbanisation en rubans le long des voiries reliant les anciens noyaux d'habitat. A l'heure actuelle, la localisation de l'habitat est surtout liée aux voies de communication.

Les matériaux et les volumes ont également une importance dans la perception paysagère de l'habitat ; ceux-ci sont très variés et traduisent bien la situation de la commune à cheval sur plusieurs régions naturelles. La transition entre ces différents types n'est d'ailleurs pas très nette et on rencontre de nombreux caractères mixtes. Ceci contribue au charme de l'habitat traditionnel de la commune. Ici encore, sans même entrer dans des questions purement esthétiques, il paraît raisonnable d'affirmer qu'un certain nombre de caractéristiques locales devraient être respectées, du moins à proximité d'ensembles d'habitat qui présentent ces particularités : c'est malheureusement loin d'être le cas et les exemples de « fermettes flamandes » à quatre façades à proximité si pas au cœur d'un noyau d'habitat ancien ne sont pas rares.

- *Les carrières*

  Les carrières de SPRIMONT sont une des cartes de visite de la commune. Elles sont avec l'agriculture l'élément essentiel de la mémoire collective locale, que ce soit d'un point de vue historique, social ou économique. Elles présentent également un impact paysager important. Toutefois, celui-ci est concentré dans le quart sud-ouest de la commune et, en ce qui concerne les carrières de l'Ourthe et l'Amblève, il est tourné vers l'extérieur : l'impact visuel de ces carrières est surtout important à partir des communes d'Aywaille et de Comblain-au-Pont. Restent les carrières de la dépression calcaire Sprimont-La Préalle-Chanxhe dont certaines près de Sprimont sont de taille respectable. Leur impact visuel est important, surtout si elles entaillent les flancs d'un coteau ou si elles ont conservé des vestiges industriels à proximité de l'exploitation (carrière du Coreu, Fond de Leval, carrière d'Ogné).

  On trouve déjà des carrières sur la carte de Ferraris, mais elles étaient de petite taille et limitées autour de Chanxhe et Presseux. C'est dans la deuxième moitié du 19ème siècle que l'industrie extractive a connu son grand essor ; celui-ci est lié à la construction des lignes de chemin de fer dans la vallée de l'Ourthe et de l'Amblève, ce qui a permis l'acheminement des productions. Le paysage de cette partie de la commune se transforme en gruyère en même temps qu'apparaissent de nombreux fours à chaux. L'industrie extractive atteint son apogée juste avant la première guerre mondiale.

  Les anciennes carrières présentent souvent un aspect visuel positif car on y trouve des associations roche-végétation intéressantes.

- *L'industrie et l'artisanat*

  L'industrie est essentiellement liée à l'exploitation et au travail de la pierre. On trouve d'une part un certain nombre de vestiges industriels et d'autre part quelques installations encore fonctionnelles : dans les deux cas, ces bâtiments sont généralement peu esthétiques et les environs sont couverts de poussière. Certains bâtiments anciens peuvent présenter un intérêt d'archéologie industrielle : musée de la pierre.

  On trouve par ailleurs un certain nombre de nouvelles implantations dans les différentes zones artisanales de la commune : elles sont liées surtout à l'accessibilité autoroutière et leur intégration paysagère est généralement peu réussie.

- *Le réseau de communications*

  Le réseau est très dense ; il est formé de très nombreuses petites voiries, chemins et sentiers qui s'intègrent généralement très bien dans le paysage et contribuent même à valoriser celui-ci. Si on compare la situation actuelle à l'Atlas des Communications vicinales, on voit pourtant qu'un très grand nombre de chemins et sentiers ont déjà disparu.

  Le réseau routier principal de l'époque de Ferraris forme le réseau secondaire actuel ; seules existaient déjà la route Liège-Sprimont-Aywaille et la route Liège-Aix-la-Chapelle passant par Louveigné. Les routes de fonds de vallée de l'Ourthe et de l'Amblève datent du milieu du 19ème siècle. Les voies nouvelles construites au 20ème siècle ne sont pas très nombreuses : contournement de Louveigné, autoroute, quelques voies de lotissements.

  La construction des lignes de chemin de fer de l'Ourthe et de l'Amblève remonte au milieu du 19ème siècle. L'impact visuel de ces lignes est relativement important, mais il est limité aux vallées ; on notera en particulier la présence d'une ancienne gare de marchandises à Rivage. Par contre, les conséquences indirectes de la présence du chemin de fer sont beaucoup plus importantes et concernent une plus grande partie de la commune : développement des carrières et de l'urbanisation qui y était liée. Le village de Sprimont était relié à ce réseau par l'intermédiaire d'un chemin de fer vicinal.

ELÉMENTS D'ANALYSE PAYSAGÈRE

Globalement, l'ensemble de la commune bénéficie d'une très bonne appréciation paysagère : la structure physique est variée et le paysage est accidenté partout ce qui contribue à donner une impression positive. Seuls quelques ensembles ou quelques affectations mal intégrées diminuent localement la qualité paysagère.

Comme on l'a dit plus haut, il existe de nombreuses manières d'aborder l'analyse des paysages. On peut notamment opter pour une approche verticale ou horizontale.

- L'approche verticale se base sur l'étude cartographique, elle identifie et localise les différents éléments composant le paysage en leur attribuant éventuellement une valeur ; elle est surtout utilisée pour l'étude de vastes surfaces.
- L'approche horizontale accorde une large part à l'appréhension du paysage par un observateur ; elle est basée sur l'analyse d'un certain nombre de vues et nécessite donc un important travail de terrain, ce qui convient mieux pour des surfaces restreintes. Elle est plus synthétique et moins systématique que l'analyse verticale (le paysage n'est pas décortiqué et ses composantes ne sont pas localisées), elle est axée sur des jugements de valeur fournis par l'observateur, mais elle a l'avantage d'aborder les paysages suivant les angles et les lieux à partir desquels ils sont généralement observés : le paysage en tant que « patrimoine visuel public » ne peut être abordé qu'à partir du réseau des voies de communication. C'est l'angle que nous avons retenu.

Dans ce type d'approche, il existe encore un certain nombre de méthodes qui privilégient des grilles de lecture ou des regards différents. Nous avons opté pour la méthode mise au point par l'ADESA pour la Région wallonne dans le cadre de la révision des plans de secteur. Deux raisons au moins ont motivé ce choix :

- Les buts essentiels de cette méthode sont les mêmes que ceux qui nous préoccupent dans le schéma de structure : mettre en évidence des zones d'intérêt paysager et des points de vue ou des lignes de vues remarquables, porter un regard critique sur les zones d'intérêt paysager actuelles du plan de secteur.
- C'est cette méthode qui est retenue pour déterminer les « périmètres d'intérêt paysager » et les « points de vue remarquables » dans le cadre de la révision future des plans de secteur : par souci de cohérence, il nous paraît donc logique de la mettre en pratique dès maintenant.

La grille d'analyse utilisée sur le terrain est présentée à la fin de cette section. On voit qu'elle fait la part belle au jugement de l'observateur. Plusieurs points d'observation sont choisis dans chaque unité, de préférence en des endroits où la vue est étendue (près des lignes de crête), mais également parfois au milieu de celles-ci, si la vue est sensiblement différente. Notons que la méthode prévoit une longueur de vue minimale de 250 mètres pour parler de paysage : en deçà, il ne s'agit pas d'un paysage mais d'un site, qui peut par ailleurs faire également l'objet d'une protection ou d'un classement. Le but de l'analyse n'est pas de décrire en détail chacune de ces unités, mais de mettre en évidence ses principales caractéristiques, ses aspects positifs et négatifs d'un point de vue paysager.

Dans cette première partie du schéma de structure communal, on cherche à poser un regard critique sur la situation existante, de fait et de droit. Ce n'est que dans les phases ultérieures que l'on traduira ceci de manière plus opérationnelle, en revoyant le cas échéant le zonage des zones d'intérêt paysager et les prescriptions qui s'y attachent, en prévoyant là où c'est nécessaire des zones d'habitat à caractère paysager pour lesquelles des exigences urbanistiques plus strictes et des densités moins fortes pourront être exigées, et en envisageant des mesures d'aménagement destinées à restaurer le paysage là où il est dégradé (plantation d'écrans, restauration du maillage).

A travers les informations qu'il contient, le plan-facette « Eléments d'analyse paysagère » tâche de traduire les impressions ressenties au cours des visites sur le terrain. Il ne reprend donc pas tels quels les nombreux éléments d'occupation du sol décrits ci-dessus : ceux-ci sont déjà reproduits sur d'autres documents, notamment les plans-facette « Contraintes et potentialités du sol et du sous-sol » et « Occupation du sol ». Il s'agira plutôt de présenter ici des données interprétatives et opérationnelles pour la suite de l'analyse paysagère.

UNITÉS VISUELLES OU PAYSAGÈRES

La première étape de l'analyse du paysage consiste en la délimitation d'unités visuelles ou paysagères. Elle nous paraît essentielle au moins pour deux raisons :

- elle facilite l'analyse paysagère en circonscrivant celle-ci dans des surfaces préalablement définies ;
- elle correspond à une réalité sur le terrain : en l'absence d'obstacle, tout point situé dans une unité visuelle est visible depuis tous les autres points formant la même unité visuelle. *Ce qui signifie que toute modification du paysage en un point quelconque a des répercussions sur toute l'unité à laquelle il appartient.*

Ce principe est fondamental et devrait pouvoir être intégré bien mieux qu'il ne l'est à présent dans la problématique de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. A l'heure actuelle en effet, les zones d'intérêt paysager du plan de secteur ne tiennent pas du tout compte de ces unités : à quoi bon dès lors proposer des zones d'intérêt paysager, sortes de conservatoires du paysage, si on prévoit dans le champ de vision de ces zones des affectations du sol incompatibles ou si on accepte à l'avant-plan la construction d'habitations qui supprimeront la vue sur ces paysages ?

Les lignes de crête servent donc à délimiter les unités visuelles. En pratique, bien sûr, tout n'est pas aussi simple que dans le principe évoqué ci-dessus : en fonction de la hauteur des lignes de crête, la vision débordera parfois sur la partie supérieure d'unités plus lointaines ; un certain nombre de conventions doivent être fixées pour déterminer certaines limites (au niveau des vallées par exemple) ; des lignes de crête secondaires ou promontoires ont pour conséquence de former des sous-unités dont une partie au moins ne sera pas visible depuis les autres sous-unités ; enfin, la présence de barrières visuelles diverses (constructions, végétation, remblais) provoque des zones d'ombre et crée même parfois une limite artificielle d'unité (autoroute).

Dans la commune, on a relevé 19 unités au total. Parmi celles-ci, six seulement sont circonscrites dans les limites du territoire communal. La plupart des unités sont donc ouvertes sur l'extérieur, en particulier les versants de l'Ourthe et de l'Amblève. Elles méritent bien sûr autant d'égards que les autres, même si leur impact visuel est surtout sensible sur le versant qui leur fait face, sur le territoire des communes voisines.

POINTS D'APPEL VISUELS

Il s'agit essentiellement des églises et des châteaux d'eau. Leur rôle dans un paysage est plutôt positif car ces édifices permettent d'identifier et de caractériser les vues ; ils forment des points de repère dans le paysage. Certains éléments mal intégrés jouent également un rôle de points d'appel (constructions en ligne de crête), mais ils ne sont pas repris dans cette catégorie.

- On trouve de nombreux châteaux d'eau dans la commune, de toutes tailles et toutes formes ; certains sont déjà anciens et font partie du patrimoine ; seuls l'un ou l'autre sont entourés de végétation et font l'objet d'un souci d'intégration (Banneux).
- Les églises par contre sont plus rares et de nombreuses vues en sont dépourvues. Ce sont surtout les églises de Banneux, Fraiture et Ogné qui jouent un rôle de point de repère.

ZONES D'INTÉRÊT PAYSAGER

Le plan-facette reprend les zones d'intérêt paysager telles qu'elles sont définies sur le plan de secteur. Il indique également des propositions de modifications de limites pour ces zones. Celles-ci vont toujours dans le sens d'un accroissement de la surface : le choix de certaines zones d'intérêt paysager du plan de secteur ne nous paraît pas justifié (par exemple, les plantations de résineux à l'est d'Adzeux), mais on part du principe que la situation juridique constitue une base minimale à ne pas remettre en question. Par contre, dans le cadre du plan d'affectation, on peut proposer de plus vastes zones de protection paysagère. Leur délimitation repose sur trois principes.

- On se base sur les observations de terrain et la lecture des photographies aériennes pour délimiter les zones qui présentent des qualités paysagères intrinsèques, en dehors des zones d'intérêt du plan de secteur (on retient notamment des similitudes d'aspect avec ces zones en question).
- Dans la mesure du possible, on essaie de faire correspondre les limites des zones avec des limites d'unités visuelles afin que la protection du paysage soit prise en compte dans un ensemble cohérent.
- Lorsque le principe précédent n'est pas applicable, on tâche au moins de faire coïncider les limites de zones avec les principaux lieux de perception du paysage que sont les axes routiers.

En suivant ces principes, on est beaucoup plus généreux que le plan de secteur : de vastes étendues sont proposées au sud de Rouvreux et de Lincé, au nord de Dolembreux, entre Hotchamps et Adzeux. Ces zones proposées sont toujours dans la continuation de zones d'intérêt paysager existantes.

NOYAUX D'HABITAT D'INTÉRÊT PAYSAGER

L'habitat joue un rôle important dans une composition paysagère. La structure traditionnelle en hameaux serrés apporte une touche de qualité à un certain nombre de vues, là où cette structure est encore perceptible et pas trop dégradée. Un assez grand nombre de noyaux anciens ont été repris sous cette rubrique.

ENSEMBLES OU ÉLÉMENTS MAL INTÉGRÉS

Les ensembles ou éléments qui paraissent mal intégrés dans le paysage sont nombreux et variés. Ils sont dispersés dans toute la commune et peu de vues y échappent.

- On en trouve une grosse concentration à côté du centre de Sprimont : Fond de Leval, carrières du Coreu et d'Ogné. Il s'agit d'anciennes carrières avec des vestiges industriels dégradés ; on y trouve en outre un parc à conteneur sur la crête, des hangars et des plantations d'épicéas, le tout sans aucune structure ni intégration. De plus, cet ensemble est situé dans l'axe de vision depuis la grand-rue principale de Sprimont-Centre, également depuis le parc communal et l'hôtel de ville.
- L'autoroute est un parfait exemple de non-intégration paysagère : elle a été conçue pour que ceux qui la parcourent puissent profiter au mieux de la magnifique campagne traversée, mais sans le moindre souci de réciprocité.
  Vue du territoire communal, seule la traversée des crêtes est discrète, du moins si on s'éloigne de l'axe du tracé, car la route passe en déblai important. Dans les vallons par contre, elle forme une gigantesque barrière visuelle. On peut s'étonner également qu'aucune plantation, même de type linéaire, n'ait été prévue, alors qu'on traverse une région de type bocager : refermer les brèches ouvertes par la plantation de quelques haies serait déjà un premier pas important vers une meilleure intégration. Par ailleurs, les champs qui longent l'autoroute se bordent de gigantesques panneaux publicitaires. Les poteaux d'éclairage accroissent encore l'impact visuel du

tracé et rendent celui-ci également visible de nuit. La vision du trafic est aussi perturbante que l'infrastructure elle-même.
Enfin, la zone de repos est également conçue pour le plaisir visuel des automobilistes, mais sans égards pour leur vis-à-vis.

- La route nationale de Liège à Aywaille et ses fonctions liées (habitat en ruban, constructions hétéroclites) forme un autre ensemble mal intégré. C'est surtout entre la Haie des Chênes et Sprimont-Centre que le paysage est le plus dégradé.
- Les carrières en activité et les anciennes industries qui y sont liées sont également reprises dans cette catégorie ; ce n'est pas le cas bien sûr des anciennes carrières recolonisées par la végétation.
- Les zones d'activités : on peut regretter l'implantation d'une de ces zones dans un site de grande sensibilité visuelle (près d'une ligne de crête). En effet, d'un point de vue visuel, une certaine discrétion est la bienvenue pour ces types de zone dans lesquelles l'architecture en « boîtes à chaussures » fait très peu de cas de considérations esthétiques ou d'intégration. On devrait prendre des mesures correctives, notamment par un traitement végétal adéquat, et trouver un compromis entre le désir d'être vu de celui qui s'installe dans ces zones et une intégration paysagère correcte.
  Quoiqu'également située près d'une ligne de crête, la zone d'activités de Cornémont est beaucoup plus discrète. Il est regrettable toutefois qu'elle ait été implantée dans une des zones de prairies fermées les mieux conservées de la commune.
  On trouve une petite zone d'activités dont la localisation est très peu justifiée d'un point de vue économique ; elle est située dans une zone proposée d'intérêt paysager (entre La Préalle et Lincé).
- Les nombreux hangars agricoles, fort dispersés, ont un impact négatif sur le paysage. L'idéal serait qu'ils soient construits avec des volumes et des matériaux traditionnels, tout en étant adaptés aux exigences modernes. Cet idéal étant beaucoup trop onéreux à atteindre, du moins sans aide extérieure, il faudrait au moins qu'on leur choisisse une localisation relativement discrète quand c'est possible : si on peut comprendre le désir d'un habitant de construire sa maison sur une ligne de crête pour jouir d'une vue très étendue, on se demande pourquoi il faut faire de même avec les bâtiments agricoles (sauf si l'exploitation se trouve à côté). Le choix des couleurs devrait également privilégier la discrétion. Enfin, un traitement végétal de l'ensemble permettrait d'adoucir la rigidité des lignes et des angles ; selon les cas, celui-ci pourrait aller d'un arbre isolé à la plantation d'une barrière visuelle végétale.
  Ces éléments ont leur place dans le paysage rural actuel et, bien conçus et bien localisés, ils pourraient s'y intégrer de manière positive ; à l'heure actuelle toutefois, ce n'est qu'exceptionnellement le cas.
- Les lignes électriques : il n'y a pas de ligne à haute tension dans la commune, mais de nombreux pylônes de moyenne tension parsèment la campagne. Dans certains cas, leur impact est assez important, s'ils traversent par exemple une zone d'intérêt paysager ou s'ils longent une ligne de crête.
- Les campings : ceux d'Adzeux et de Rivage sont situés en fond de vallée, celui de Tultay sur un replat. Nous rangerons évidemment les deux premiers parmi les éléments négatifs du paysage puisqu'il ne s'agit plus de campings proprement dits mais de caravanings résidentiels : les caravanes restent en place toute l'année, on y a d'ailleurs adjoint la plupart du temps des annexes bricolées et entouré le tout d'une petite haie. Dans l'ensemble toutefois, leur impact visuel est relativement faible car ils occupent des sites de faible visibilité.
- Le site marial de Banneux est relativement discret car il est situé sur un plateau boisé ; son impact global est donc faible malgré la présence de certains bâtiments peu esthétiques. La localisation de cet ensemble est liée au site des apparitions, preuve que l'évolution du paysage peut être tributaire d'une multiplicité de causes.
- A l'extérieur de la commune, on trouve un certain nombre d'éléments de grande dimension qui jouent un rôle de points de repère mais dont l'intégration est rarement une réussite : hôpital CHU de Liège visible depuis Dolembreux, antennes TV et radars, buildings de l'agglomération de Liège et terrils vus depuis Banneux.

QUALITÉ DE LA LIGNE DE CRÊTE

Les lignes de crête sont des zones de très grande sensibilité paysagère. Elles forment la ligne d'horizon de tous les points de vue dans les unités visuelles qui les bordent ; elles sont également le « point commun visuel » d'un très grand nombre de vues. La qualité de ces zones aura donc une très grande importance sur la qualité des compositions paysagères dans les différentes unités.

Il nous a dès lors semblé utile de nous attarder sur ces lignes de crête en précisant celles qui contribuent à améliorer la perception paysagère (lignes de crête de qualité) et celles qui ont plutôt un impact visuel négatif (lignes de crête dégradées). Il s'agit d'une appréciation induite par l'observation sur le terrain.

- Les lignes de crête de qualité se trouvent surtout au nord de la commune : Andoumont, Hayen ; elles se caractérisent par la présence de végétation feuillue : bois, bosquets, haies, arbres isolés.
- Les lignes de crête dégradées se caractérisent soit par l'absence de végétation (crête dénudée de Rouvreux à Fraiture), soit par la présence d'habitat linéaire de mauvaise qualité ou d'éléments inesthétiques : relais électrique, hangars agricoles.

En raison de la structure du relief, les lignes de crête sont nombreuses et la plupart s'étirent suivant des axes parallèles. Un certain nombre de vues sont donc à la fois très courtes et très larges, ce qui en déprécie quelque peu la qualité.

VUES INTÉRESSANTES ET REMARQUABLES

Le plan-facette localise un certain nombre de vues intéressantes. Leur intérêt réside surtout dans l'étendue ou le cadrage intéressant de la vue. La représentation utilisée permet de distinguer la direction et la largeur de la vue.

Si l'étendue du champ de vision est exceptionnelle ou si la vue porte sur un paysage de très grande qualité, le point de vue est qualifié de remarquable ; les vues sur Hayen et Hautgné sont de ce type, de même que les perspectives depuis Rouvreux et Fraiture vers le sud. Si une vue de ce type est perceptible sur une certaine distance, on parlera de « ligne de vue remarquable » ; les routes de Dolembreux à Hayen, de La Préalle à Sprimont, de Rouvreux à Fraiture ou encore la route qui surplombe La Redoute sont qualifiées de la sorte. Signalons encore qu'il s'agit d'appréciations qualitatives basées sur des observations de terrain.

ZONES DE SENSIBILITÉ PAYSAGÈRE PAR RAPPORT À L'AFFECTATION PRÉVUE AU PLAN DE SECTEUR

En fonction du type de site ou de situation, quatre types de zones du plan de secteur entrent dans cette catégorie :

- les zones d'habitat si elles se trouvent :
  - sur une ligne de crête ou une forte pente,
  - entre deux noyaux d'habitat anciens,
  - sur une ligne de vue remarquable,
  - dans une zone d'intérêt paysager existante ou proposée ;
- les zones d'aménagement différé dans les mêmes conditions ;
- les zones d'activités économiques mixtes sur ligne de crête ou en zone d'intérêt paysager ;
- les zones d'extraction non encore exploitées.

Sur base de ces critères, on trouve de nombreuses zones de sensibilité visuelle. Dans ces zones plus qu'ailleurs encore, il conviendra d'être attentif aux conséquences paysagères qu'implique le type d'affectation prévu.

QUELQUES RÉFLEXIONS

Principe de la réciprocité de la vue

Il s'agit d'un principe élémentaire de l'analyse paysagère qui est malheureusement très rarement pris en considération dans les faits. Le mépris de ce principe a des conséquences très importantes. D'une part, une privatisation de la vue, le plus souvent là où elle est la plus intéressante ; depuis l'espace public, la vue se referme sur les nouvelles habitations, parfois même sur les haies plantées à front de rue. D'autre part, un enlaidissement du paysage vu depuis la zone en question, suivant ce principe de réciprocité. Le cas le plus fréquent et le plus exemplaire est celui de la construction sur les lignes de crête : on y jouit de vues très vastes et dominantes, mais il faut être conscient que l'on est également visible depuis toutes ces zones que l'on admire. Les lignes de crête formant la limite de deux unités visuelles, les constructions sur ces lignes seront visibles depuis ces deux unités (voire même au-delà si la ligne de crête suivante est d'une hauteur moindre). On a déjà insisté plus haut sur la sensibilité visuelle de ces lieux : ils font office de ligne d'horizon, la qualité des ensembles bâtis y est donc essentielle puisqu'ils se détachent sur le ciel. Les angles vifs et les lignes droites des constructions doivent être brisées par de la végétation.
L'approche du paysage au travers des unités visuelles permet de tenir compte de ce principe et d'éviter ainsi des erreurs lourdes de conséquences.

Urbanisation, plan de secteur et paysage

Le plan de secteur a officialisé l'urbanisation en ruban. L'habitat s'égrène le long des routes, il relie les hameaux les uns aux autres en supprimant leur identité propre, et limite peu à peu la perception paysagère : la vue est privatisée par ceux qui ont acheté le terrain en bord de route et qui s'y installent. Même si en termes de surface, l'espace rural est toujours largement prédominant, la perception de la campagne disparaît peu à peu, remplacée par la vision d'une sorte de gigantesque banlieue résidentielle. Sans même parler des multiples inconvénients liés à la qualité de la vie qu'amène ce type d'urbanisation, il faut reconnaître que la simple « perception de banlieue » qu'elle induit a des conséquences sur le comportement des gens et les rapports entre anciens et nouveaux habitants.

Si on superpose une carte du relief avec le plan de secteur, on perçoit mieux encore les catastrophes paysagères que celui-ci cautionne : on voit certaines zones d'habitat linéaire traverser des lignes de crête et redescendre dans le fond des unités suivantes ; on en voit dévaler des versants, on en voit dans des fonds de vallons ; certaines s'allongent démesurément sur le sommet d'un tige, d'autres enfin sont prévues sur de très fortes pentes et toute construction y nécessite d'importants travaux de terrassement (route Fraiture-Liotte). Le plan-facette met en évidence ces zones à problèmes.

Avenir de l'espace rural et paysage

Même si le problème est moins aigu à l'heure actuelle que celui de l'urbanisation, il n'en est pas moins important. L'avenir de nos espaces ruraux fait figure de grande inconnue à l'heure où l'agriculture se situe dans un cadre de libre concurrence mondiale. A SPRIMONT, l'agriculture est restée dans un contexte de production liée au sol et elle semble être en mesure de s'y maintenir, du moins dans une large majorité. L'orientation générale de l'économie agricole de la commune

ne semble pas devoir se modifier sensiblement à moyen terme. Evidemment comme ailleurs, le nombre d'exploitations diminuera et leur taille augmentera.

Sachant qu'on restera certainement dans une structure herbagère, l'analyse paysagère devra être attentive à l'évolution de trois phénomènes :

- La suppression de haies et la dégradation du maillage suite à l'agrandissement des parcelles : celle-ci risque de se poursuivre quelque temps, même si au niveau politique l'évolution se fait à présent dans le sens contraire (maillage écologique, subsides à la replantation et à l'entretien). Une partie des agriculteurs est en tout cas convaincue de l'importance des haies pour la protection du bétail.
- L'agrandissement des exploitations et l'éventuelle diversification des productions : elles entraîneront certainement des besoins nouveaux en bâtiments agricoles : il faudra être plus exigeant à l'avenir quant à l'intégration de ces éléments de grande dimension.
- Le reboisement de parcelles agricoles marginales au sein de l'espace agricole : ce phénomène qui se développait de manière préoccupante jusqu'au début des années '90 semble avoir marqué un arrêt depuis la réforme de la Politique Agricole Commune de 1993. En effet, l'imposition d'une charge maximale de bétail par hectare a eu pour conséquence un accroissement de la demande en terres agricoles[1]. Il conviendra toutefois de rester attentif à l'évolution de ce phénomène qui est globalement négatif pour le paysage car il a tendance à le refermer et à le destructurer.

Zones d'activités économiques mixtes

Un autre problème qui se posera certainement à l'avenir est celui des zones d'activités économiques. Le plan de secteur en prévoit neuf, dont trois ont une localisation étonnante. Celles qui sont situées à proximité de l'autoroute se remplissent rapidement : au niveau des entreprises également, la demande semble être forte de venir se « mettre au vert » tout en restant à proximité de Liège.

Le projet d'extension de la zone d'activités économiques de Damré (zoning des « Possoux ») vient en tous point confirmer cette observation et renforcer les craintes quant à l'intégration paysagère de ce type de zone : le terrain convoité est situé sur une ligne de crête et son aménagement nécessitera l'abattage de vastes parcelles boisées. Le projet aura donc des incidences paysagères considérables. Il s'agit certes pour l'essentiel de boisements de résineux dont la valeur écologique et paysagère est moindre que celle des feuillus, mais ils concourent à la structuration du paysage en raison de leur localisation en site de crête.

Le schéma de structure devra se pencher sur le problème de la pression foncière à proximité des autoroutes, en particulier pour les activités économiques. Au niveau paysager, il faut tenir compte du fait que les accès autoroutiers de SPRIMONT sont proches de zones de grande sensibilité visuelle.

---

[1] *Voir à ce sujet le chapitre consacré à l'agriculture.*

SITUATION JURIDIQUE

SITUATION JURIDIQUE

Ce chapitre a été actualisé.

Ce chapitre répertorie les contraintes juridiques qui affectent des surfaces délimitées du territoire communal. Les éléments de la situation juridique peuvent être repérés sur le plan-facette.

On examinera les dispositions suivantes :

- les plans de secteur,
- les lotissements,
- les Zones d'Aménagement Différé,
- les monuments et sites classés,
- le statut juridique des cours d'eau,
- les voiries et voies de communications,
- les bois soumis au régime forestier,
- les arbres et haies remarquables,
- les captages et leur gestionnaire,
- les outils de conservation de la nature : le réseau Natura 2000 et les cavités souterraines d'intérêt scientifique.

Sources des données

- Plan de secteur de Liège.
- Plan de secteur de Huy-Waremme.
- Repérages et archives de la Direction provinciale de l'Urbanisme (Liège).
- Repérage et archives du Service Voyer provincial (Liège).
- Cartes I.G.N. au 1/10 000e.
- Données fournies par l'Administration communale.
- Inventaire cartographié des monuments et sites classés de la Région wallonne (CREAT, 1994) et mises à jour.

PLAN DE SECTEUR

SPRIMONT appartient au secteur d'aménagement de Liège pour les anciennes communes de Dolembreux et Gomzé-Andoumont et au secteur d'aménagement de Huy-Waremme pour les anciennes communes de Sprimont, Louveigné, Rouvreux et une partie de Comblain-au-Pont. Le plan de secteur de Liège a été approuvé définitivement par l'Arrêté de l'Exécutif de la Région wallonne du 26/11/87 (Moniteur belge du 19/04/89), celui de Huy-Waremme par l'Arrêté royal du 20/11/81 (Moniteur belge du 07/10/82).

LOTISSEMENTS

La liste des lotissements est donnée ci-après.

Cette liste reprend le numéro de dossier de la Division provinciale de l'Urbanisme à Liège, le numéro de dossier éventuel de la situation juridique des plans de secteur, la date d'approbation éventuelle du permis de lotir, le nombre de lots contenus, la section et des remarques diverses.

Permis de lotir / Dolembreux, Gomzé-Andoumont, Louveigné, Rouvreux, Sprimont et partie de Comblain-au-Pont, avant fusion

N° ordre DPU	N° ordre PS	Date approbation	Nombre lots	Section	Remarques
1	10	1955	40	Dolembreux	PPT "Haie des Chênes" accord de principe 26/10/1955
2	2	1958	18+1	Dolembreux	Ry de Goby accord sous réserves 25/06/1955 caractère boisé non réalisé
3	11	01/06/1957	-	Dolembreux	voir Gomzé-Andoumont DPU1/PS3 vois SPRIMONT DPU189/PS11
4	4	04/01/63	3	Dolembreux	autorisé sous conditions 21/12/1962
5	5	05/04/63	4	Dolembreux	autorisé sous conditions 12/03/1963
6	-	-	-	Dolembreux	aucune trace
7	1	26/06/63	74	Dolembreux	en partie sur Esneux 17 lots sur Dolembreux 37 lots non réalisés
8	8	09/12/65	13	Dolembreux	autorisé sous conditions
9	12	11/02/66	-	Dolembreux	voir Sprimont DPU79 (dossier vide)
10	-	-	2	Dolembreux	refusé 21/08/1967
11	6	02/09/71	3	Dolembreux	-
12	12	-	-	Dolembreux	voir Sprimont DPU89 / PS016-12 (périmé)
13	3	08/10/1974	3	Dolembreux	avis favorables 13/08/1974 et 05/06/1980
14	7	14/01/1975	5	Dolembreux	-
15	-	-	-	-	rien au PS, aucune trace
16	9	26/06/1976	8	Dolembreux	modification 29/08/1986 2ème phase prévue ultérieurement mais non réalisée sauf 1 construction
1	3	01/06/1957	41 +1 +2	Gomzé-Andoumont	accord de principe 01/06/1957 extension 1 lot 19/04/1973 réalisés : 35+3
2	5	-	2	Gomzé-Andoumont	refusé 27/04/1966
3	-	-	15	Gomzé-Andoumont	refusé 10/01/1967
4	2	30/08/1968 05/05/1976	6 +1	Gomzé-Andoumont	plan d'alignement AR 17/05/1961 (Bois-le-Comte) extension
5	4	24/05/1974	67	Gomzé-Andoumont	avis défavorable 16/01/1970 refusé 23/06/1970 station d'épuration 22/06/1977 (favorable) dérogations 25/03/1980 - 16/09/1980 - 18/02/1982 modification 22/02/1982 (refus) dérogation 28/04/1983 modification 22/05/1986

N° ordre DPU	N° ordre PS	Date approbation	Nombre lots	Section	Remarques
6	-	-	-	-	rien au PS, aucune trace
7	1	03/09/1973	30	Gomzé-Andoumont	
			+6		avis favorable 30/07/1971 (extension)
8	01	26/02/1977	8	Gomzé-Andoumont	avis défavorable 21/12/1976
					avis favorable 02/02/1977
					modification 07/11/1977
					dérogation 30/03/1981 (refus)
					modification 03/11/1995 (sous conditions)
6	2	22/09/1965	2	CaP-Fraiture	avis favorable 03/04/1974
9	1	24/11/1967	3	CaP-Rivage	-
13	3	22/12/1973	5	CaP-Fraiture	plan d'alignement AR 25/07/1969
					avis favorable 18/12/1973
					modification 14/09/1979 (favorable)
1	-	-	-	Louveigné	aucune trace
2	24	09/11/1962	2	Louveigné	avis favorable sous conditions 07/11/1962
3	13	09/11/1962	4	Louveigné	modification 11/07/1994 (construction d'un garage commercial à la place d'une habitation)
4	-	-	-	Louveigné	aucune trace
5	1	-	9	Louveigné	avis favorable 26/03/1963
6	8	31/05/1963	3	Louveigné	autorisé sous conditions 30/05/1963
7	9	05/07/1963	3	Louveigné	autorisé sous conditions 04/07/1963
8	-	-	-	Louveigné	aucune trace
9	-	-	-	Louveigné	aucune trace
10	11	06/03/1964	3	Louveigné	-
11	-	-	-	Louveigné	aucune trace
12	12	05/08/1964	4	Louveigné	autorisé sous conditions 04/08/1964
13	2	03/11/1964	2	Louveigné	-
14	21	30/12/1964	5	Louveigné	autorisé sous conditions
					modification 18/06/1975 (4 lots)
15	18	04/05/1965	25	Louveigné	-
16	19	04/02/1965	-	Louveigné	Blindef
17	20	28/05/1965	2	Louveigné	autorisé sous conditions 19/05/1965
					1 construction réalisée
18	15	28/05/1965	4	Louveigné	-
19	-	-	-	Louveigné	refusé 19/08/1965
20	-	-		Louveigné	aucune trace
21	26	27/12/1965	2	Louveigné	-
22	7	17/11/1965	5	Louveigné	autorisé sous conditions 12/11/1965
		26/08/1966			modification autorisée 10/08/1966
23	22	25/02/1975	3	Louveigné	approbation précédente 17/11/1965 (2 lots)
24	-	-	-	Louveigné	refusé 07/11/1966
25	17	07/01/1976	4	Louveigné	lotissement communal
		04/09/1967	5		modification 08/06/1977 (favorable)
26	25	26/09/1972	24	Louveigné	lotissement communal
			19		modification 13/03/1986 (contournement)
			18		modification 21/02/1992
27	-	-	-	Louveigné	aucune trace
28	4	02/05/1968	4	Louveigné	avis défavorable 27/06/1960 (12 lots)
29	6	08/11/1968	2	Louveigné	-
30	-	-	-	Louveigné	aucune trace
31	-	-	-	Louveigné	aucune trace
32	-	-	-	Louveigné	aucune trace
33	-	-	-	Louveigné	aucune trace

N° ordre DPU	N° ordre PS	Date approbation	Nombre lots	Section	Remarques
34	23	04/06/1973	2	Louveigné	-
35	-	-	-	Louveigné	aucune trace
36	5	17/10/1973	3	Louveigné	-
37	-	-	-	Louveigné	aucune trace
38	10	01/04/1974	4	Louveigné	avis favorable 23/06/1977
					dérogation 28/07/1983
39	3	28/06/1974	7	Louveigné	-
40	27	16/08/1974	5	Louveigné	-
41	30	26/10/1976	8	Louveigné	avis favorable 20/09/1978
42	-	-	-	Louveigné	aucune trace
43	31	11/05/1976	7	Louveigné	fusion des lots 2 et 3
44	32	15/02/1977	7	Louveigné	avis favorable 31/05/1976
					dérogation 15/04/1981 (réunion lots 1 et 2)
					modification
45	-	-	-	Louveigné	aucune trace
46	-	-	-	Louveigné	aucune trace
47	33	10/12/1976	2	Louveigné	-
-	14	-	15	Louveigné	avis favorable sous conditions 14/04/1963
					non réalisé
-	16	10/12/1973	-	Louveigné	-
-	28	25/02/1972	-	Louveigné	parc résidentiel de week-end à Adzeux
1	7	-	2	Rouvreux	Aywaille
2	-	-	-	Rouvreux	refusé 07/04/1965
3	5	-	5	Rouvreux	autorisé sous conditions 18/08/1965
4	3	-	3	Rouvreux	avis favorable 10/08/1967
5	-	-	-	Rouvreux	aucune trace
6	-	-	-	Rouvreux	Aywaille
7	-	-	-	Rouvreux	aucune trace
8	2	21/08/1974	3	Rouvreux	-
		10/11/1975			
9	-	-	-	Rouvreux	refusé 06/09/1974
10	6	12/06/1975		Rouvreux	Warnoumont - 1ère phase
			5		avis favorable
					modification 2ème phase 27/12/1976 (favorable)
			7		modification 2ème phase 04/12/1978 (favorable)
					modification 1ère phase 02/04/1984 (favorable)
					modification 2ème phase 18/12/1986 (favorable)
					modification 2ème phase 21/12/1986 (favorable)
			12		modification 1ère phase 11/06/1990 (favorable)
11	8	10/11/1975	3	Rouvreux	avis favorable 31/10/1975
12	-	-	-	Rouvreux	aucune trace
13	9	10/06/1976	4	Rouvreux	avis favorable 02/04/1976
					3ème phase 04/06/1976
					voir Rouvreux DPU6/PS10
14	-	-	-	Rouvreux	aucune trace
-	1	28/12/1965	-	Rouvreux-Florzé	-
1	-	-	-	Sprimont	aucune trace
2	12	-	8	Sprimont	avis favorable 01/12/1961
					4 lots construits avec amorce de voirie
3	22	19/09/1964	13	Sprimont	7 lots réalisés, 2 construits
					voir Sprimont DPU28/PS22
4	13	25/06/1966	3	Sprimont-Hornay	-
5	3	-	-	Sprimont	exproprié pour construction restoroute

N° ordre DPU	N° ordre PS	Date approbation	Nombre lots	Section	Remarques
6	7	01/07/1964	3	Sprimont-Lincé	avis favorable sous conditions 28/05/1964
7	-	-	-	Sprimont	refusé 20/08/1963
8	-	-	-	Sprimont	aucune trace
9	1	03/04/1965	6	Sprimont	avis favorable sous conditions 31/03/1965
				Hornay-Haie des Chênes	1 lot réalisé
10	-	-	-	-	aucune trace
11	-	-	5	Sprimont-	Grand-Rue
				Haie des Chênes	avis favorable sous conditions 02/06/1965
					4 lots bâtis
12	-	-	-	-	aucune trace
13	5	12/11/1966	4	Sprimont	-
14	8	25/09/1967	2	Sprimont	terrain fangeux
15	17	25/05/1968	4	Sprimont-centre	avis favorable 22/05/1968
					annulé par le Collège 07/05/1973
					2 lots construits
16	-	13/12/1969	-	Sprimont	annulé 05/10/1970
17	16	-	3	Sprimont	avis défavorable 07/11/1973
	(partie)			Haie des Chênes	voir Sprimont DPU162/PS12
18	-	31/08/1968	8	Sprimont	avis favorable de la commune 31/07/1968
					2 lots construits
19	4	25/01/1971	7	Sprimont-Noidré	avis favorable 11/03/1970
20	-	-	-	-	aucune trace
21	15	09/01/1973	3	Sprimont-Noidré	avis favorable 08/01/1973
22	14	20/11/1973	8	Sprimont	-
23	9	20/06/1973	6	Sprimont-Lincé	avis favorable 19/06/1973
24	6	05/11/1974	10	Sprimont	avis favorable 28/10/1974
			8	Lincé-Hornay	modification 18/05/1989 (8 lots)
25	-	-	-	-	aucune trace
26	20	08/03/1976	3	Sprimont	modification 29/04/1988
					lots 2 et 3 transformés en 6 lots
					+ 9 lots sur la place
					vois Sprimont DPU144/PS20
27	21	17/04/1976	3	Sprimont	avis favorable 14/04/1976
				Ogné-Hornay	voir Sprimont DPU3/PS22
28	22	02/06/1976	13	Sprimont-centre	avis favorable 31/05/1976
29	28	10/06/1976	4	Sprimont	avis favorable 09/06/1976
				Hornay-Haie des Chênes	
30	-	-	2	Sprimont	avis défavorable 24/09/1976
31	24	06/01/1977	4	Sprimont	-
32	25	16/06/1977	6	Sprimont	-
	2	05/06/1965	-	Sprimont	-
				Haie des Chênes	
	8	23/09/1967	-	Sprimont	-
	10	15/10/1966	-	Sprimont-Lincé	-
	11	19/09/1965	-	Sprimont	-
	16	-	-	Sprimont	avis favorable 02/12/1960
	18	31/08/1968	-	Sprimont	-

Permis de lotir après fusion et jusqu'en février 1995

N° ordre DPU	N° ordre PS	Date approbation	Nombre lots	Section	Remarques
33	034	09/09/1977	10	Louveigné-Stinval	avis favorable 23/08/1977
			9		modification 03/03/1993 (9 lots)
34	035	09/09/1977	4	Sprimont	-
35	02	03/11/1977	5	Dolembreux	supprimé sur demande du propriétaire 09/02/1979
36	03	01/09/1978	14	Gomzé-Andoumont	lotissement communal
			13		modification (13 lots)
37	-	-	-	-	aucune trace
38	-	17/07/1978	10	Louveigné-	modification 14/09/1988
			11	Banneux-12 Hommes	
39	-	17/12/1981	-	Sprimont-Fraiture	voir SPRIMONT DPU86
40	04	19/01/1979	3	Dolembreux	-
41	05	10/11/1978	2	Gomzé-Andoumont	renonciation 01/07/1983
42	06	08/12/1978	4	Gomzé-Andoumont	1 lot bâti
43	030	08/12/1978	5	Sprimont	-
44	011	06/11/1978	7	Rouvreux-Florzé	proximité d'un site classé
					1 lot bâti
45	027	02/03/1979	4	Sprimont	-
46	028	02/03/1979	5	Sprimont	avis favorable 26/02/1979
				Ogné-Hornay	
47	07	16/03/1979	3	Gomzé-Andoumont	non réalisé, périmé
48	08	09/02/1979	3	Dolembreux	1 lot bâti
49	029	16/03/1979	-	Sprimont-Lincé	voir SPRIMONT DPU188/PS029
50	030	08/12/1978	5	Sprimont	voir SPRIMONT DPU43/PS030
51	031	-	2	Sprimont-Hornay	avis favorable 02/03/1979
52	012	01/06/1979	2	Rouvreux	-
53	032	19/10/1979	5	Sprimont	1 lot bâti
54	-	-	7	Sprimont	refusé 03/12/1979
55	-	-	-	-	aucune trace
56	043	10/07/1980	-	Louveigné-Hotchamps	lotissement communal
57	013	06/06/1980	2	Rouvreux	-
58	-	-	2	Sprimont-Lillé	proximité d'un calvaire classé
					avis défavorable 02/03/1981 (dossier incomplet)
59	-	-	-	-	avis défavorable 16/06/1980
60	037	14/08/1980	5	Louveigné	-
61	038	28/10/1980	2	Louveigné	-
62	-	04/02/1981	4	Louveigné-Cornémont	lotissement communal
					1 lot bâti
63	-	-	1	Louveigné	avis favorable 29/12/1980
64	014	13/02/1981	5	Rouvreux-Florzé	avis favorable 10/02/1981
					voir SPRIMONT DPU122/PS014
65	09	17/04/1981	7	Dolembreux	2 lots bâtis
66	010	17/04/1981	11	Dolembreux	9 lots bâtis
67	-	-	88	Gomzé-Andoumont	refusé 22/07/1982
					voir SPRIMONT DPU99/PS018
68	011	09/10/1981	43	Gomzé-Andoumont	périmé en 1986
69	012	10/04/1981	-	Gomzé-Andoumont	périmé 19/02/1990
				Bruyères de Gomzé	
70	039	18/06/1981	3	Louveigné	-
71	(041)	05/05/1981	3	Louveigné	périmé 21/01/1995
72	-	04/02/1983	2	Louveigné	-
73	-	-	17	Gomzé-Andoumont	refusé 21/09/1982
74	040	24/07/1981	4	Louveigné-Sendrogne	modification 12/06/1986 (2 lots)
75	27	19/06/1981	4	Sprimont	Rivage

N° ordre DPU	N° ordre PS	Date approbation	Nombre lots	Section	Remarques
76	034	09/10/1981	2	Sprimont Lincé-Ogné	1 lot bâti parcelle équipée à charge du demandeur périmé 15/04/1991
77	-	-	-	-	aucune trace
78	-	30/10/1981	4	Sprimont	non réalisé
79	-	-	-	Sprimont	dossier vide
80	013	05/03/1982	8	Gomzé-Andoumont	avis favorable sous conditions 01/03/1982
81	-	16/10/1981	2	Louveigné	périmé 08/03/1985
82	-	19/12/1985	6	Rouvreux	maison prévue sur chantoir comblé 2 lots bâtis
83	-	04/12/1981	5	Louveigné-Stinval	avis favorable sous conditions 07/12/1981
84	014	11/12/1981	2	Dolembreux	avis favorable sous conditions 07/12/1981
85	-	16/04/1982	2	Sprimont	-
86	-	17/12/1981	2	Sprimont-Fraiture	lotissement communal extension du site du Tilleul de Mérinet
87	-	23/03/1982	4	Louveigné	-
88	-	05/03/1982	2	Louveigné	-
89	016-12	29/01/1982	4	Dolembreux	périmé
90	-	-	5	Louveigné-Stinval	avis défavorable 05/05/1982
91	015	18/06/1982	2	Dolembreux-Deigné	-
92	-	-	-	Dolembreux	voir SPRIMONT DPU94
93	-	17/09/1982	6	Rouvreux- Warnoumont	avis favorable sous conditions parc résidentiel
94	017	27/01/1983	3	Dolembreux	-
95	-	17/12/1982	64	Louveigné-Fawes	avis favorable sous conditions 29/11/1982 (Alfi)
96	-	31/03/1983	1	Sprimont	-
97	019	04/08/1983	3	Sprimont-Lincé	deuxième phase de Sprimont DPU23/PS9
98	020	28/04/1983	4	Dolembreux	-
99	018	07/04/1983	87	Gomzé-Andoumont	5 lots bâtis périmé
100	-	07/06/1984	3	Sprimont Hornay-Haie des Chênes	avis favorable sous conditions 03/08/1983 périmé
101	-	14/07/1983	6	Sprimont-Lincé	avis favorable sous conditions 29/06/1983 3 lots bâtis
102	-	04/08/1983	7	Sprimont	fusion des lots 3 et 4
103	021	23/02/1984	8	Dolembreux Hautgné-Betgné	avis favorable sous conditions 26/10/1983
104	-	-	-	-	aucune trace
105	-	-	2	Dolembreux	avis favorable 18/01/1984
106	-	21/08/1986	8	Rouvreux-Florzé	avis favorable sous conditions modification 09/09/1987
107	027	23/01/1986 26/03/1987	3	Dolembreux	une parcelle sous conditions modification 26/03/1987
108	-	27/06/1985	2	Louveigné	avis favorable sous conditions 02/05/1985
109	022	28/02/1985	2	Dolembreux Haie des Pauvres	avis favorable sous conditions 30/10/1984
110	023	23/01/1985	2	Dolembreux	-
111	024	30/05/1985	-	Dolembreux	-
112	-	18/06/1985	-	Sprimont	lotissement communal
113	-	30/05/1985	2	Louveigné	-
114	-	04/07/1985	4	Louveigné-Sendrogne	avis favorable sous conditions 10/06/1985
115	028	22/08/1985	2	Dolembreux	modification parcelles 05/04/1986

N° ordre DPU	N° ordre PS	Date approbation	Nombre lots	Section	Remarques
116	-	28/11/1985	2	Sprimont Haie des Chênes-Hornay	avis favorable sous conditions 26/11/1985
117	025	08/08/1985	1	Dolembreux	-
118	029	20/02/1986	2	Dolembreux Piretfontaine	avis favorable 03/01/1986 voir SPRIMONT DPU130/PS029 (refusé)
119	026	05/06/1986	5	Dolembreux Haie des Pauvres	avis favorable sous conditions 05/05/1986
120	-	04/09/1986	4	Sprimont	1 lot bâti
121	-	-	-	-	aucune trace
122	014	05/06/1986	4	Rouvreux-Florzé	avis favorable 03/06/1985 4 lots au lieu de 5 lots vois SPRIMONT DPU64/PS014
123	-	-	-	-	aucune trace
124	-	23/10/1986	1	Sprimont-Rivage	avis favorable sous conditions 24/09/1986 zone inondable
125	-	-	-	-	aucune trace
126	-	19/02/1987	2	Louveigné	-
127	-	15/04/1987	2	Louveigné	-
128	-	-	10	Dolembreux	refusé 26/03/1987
129	-	-	2	Dolembreux	dossier incomplet non réalisé
130	029	-	2	Dolembreux	refusé 03/06/1987 voir SPRIMONT DPU118/PS029
131	-	-	3	Dolembreux	refusé 03/06/1987
132	-	-	-	-	aucune trace
133	-	21/10/1987	1	Louveigné	-
134	030	21/10/1987	5	Dolembreux	-
135	-	04/11/1987	1	Louveigné	-
136	-	05/10/1988	4	Louveigné	réunion des lots 3 et 4
137	-	25/05/1988	5	Dolembreux	-
138	-	-	3	Rouvreux-Florzé	avis défavorable 08/02/1988
139	-	02/03/1988	1	Rouvreux	-
140	026	-	5	Sprimont-Lincé	avis favorable partiel 04/01/1984
141	041	14/12/1988	4	Louveigné-Blindef	non réalisé
142	-	05/05/1988	1	Sprimont	avis favorable sous conditions 20/04/1988
143	-	01/06/1988	1	Sprimont-Hornay	-
144	20	03/05/1988	9	Sprimont-centre	place de Sprimont modification d'un lotissement existant (voir Sprimont DPU26/PS20)
145	-	-	-	-	aucune trace
146	-	-	2	Rouvreux	avis favorable sous conditions 04/07/1988
147	-	26/04/1989	11	Rouvreux	périmé 14/06/1994
148	-	22/02/1989	2	Sprimont-Lillé	avis favorable sous conditions 13/12/1988
149	-	23/11/1988	2	Sprimont Ogné-Hornay	demande de renonciation 03/10/1988 demande de permis de bâtir
150	-	25/01/1989	2	Sprimont	-
151	-	28/12/1988	3	Sprimont-Lincé	favorable sous conditions 14/12/1988
152	-	31/05/1989	2	Sprimont Ogné-Hornay	favorable sous conditions 13/12/1988
153	-	30/08/1989	3	Sprimont	-
154	-	-	-	-	aucune trace
155	-	15/03/1989	1	Sprimont	-

N° ordre DPU	N° ordre PS	Date approbation	Nombre lots	Section	Remarques
156	-	26/04/1989	4	Sprimont-Fays	3 lots bâtis
157	-	24/05/1989	1	Sprimont	-
158	-	21/06/1989	2	Dolembreux	favorable sous conditions 26/06/1989
159	-	13/09/1989	2	Rouvreux-Florzé	-
160	-	07/03/1990	5	Sprimont	favorable sous conditions 28/02/1990
161	-	21/02/1990	4	Louveigné	1 lot bâti
162	12	18/04/1990	10	Sprimont	favorable sous conditions 12/02/1990
				Haie des Chênes	voir Sprimont DPU2/PS12
163	-	14/03/1990	3	Louveingé	2 parcelles, non bâties
164	-	14/03/1990	8	Sprimont-Hornay	favorable sous conditions 18/01/1990
165	-	28/02/1990	2	Rouvreux	-
166	-	-	-	-	aucune trace
167	-	21/03/1990	2	Sprimont-Hornay	-
168	-	09/05/1990	4	Sprimont-Tultay	-
169	-	02/05/1990	1	Sprimont-Rivage	-
170	-	-	3	Lincé-Xhygné	avis favorable 16/05/1990
					demande retirée en 1994
					1 construction sur l'ensemble
171	-	-	3	Sprimont-Lillé	avis favorable sous conditions
172	-	05/09/1990	2	Sprimont	-
173	-	03/07/1991	3	Sprimont	réalisés
174	-	-	2	Louveingé	projet retiré en novembre 1990
175	-	28/11/1990	3	Sprimont-Ogné	non réalisé
176	-	12/12/1990	11	Louveigné-China	favorable sous conditions
					1 lot bâti
177	-	16/01/1991	3	Louveigné	-
178	-	15/01/1992	3	Sprimont-Chanxhe	-
179	-	18/10/1991	7	Louveingé-Banneux	lotissement CPAS Sprimont
					non réalisé
180	-	03/07/1991	2	Louveigné	voir SPRIMONT DPU174
181	-	29/01/1992	12	Louveigné	favorable sous conditions 20/12/1991
182	-	26/08/1991	1	Sprimont	-
183	-	-	2	Louveigné	avis favorable 28/11/1991
184	-	-	-	-	aucune trace
185	-	-	-	-	aucune trace
186	-	22/01/1992	4	Rouvreux	favorable sous conditions
187	-	29/01/1992	4	Louveigné-Adzeux	-
188	029	15/04/1992	1	Sprimont-Lincé	favorable sous conditions et partiel 10/04/1992
189	11	12/08/1992	4	Dolembreux	non réalisé
					voir Dolembreux DPU3/PS11
190	-	08/07/1992	1	Louveigné	-
191	-	16/06/1992	2	Louveigné	favorable sous conditions 02/06/1992
192	-	-	-	-	aucune trace
193	11	25/11/1992	3	Sprimont-Fays	PS11 19/09/1964
194	-	15/09/1993	1	Rouvreux-Warnoumont	favorable sous conditions 30/06/1993
195	-	-	-	-	aucune trace
196	-	02/12/1992	2	Rouvreux	renonciation 27/04/1994
197	-	08/09/1993	1	Sprimont-Liotte	-
198	-	10/11/1993	1	Louveigné-Cornémont	-
199	-	-	2	Gomzé-Andoumont	refusé 07/09/1994
200	-	24/11/1993	2	Sprimont-Hornay	non réalisé
201	-	15/12/1993	2	Louveigné-China	favorable sous conditions 19/11/1993
202	-	03/03/1994	12	Sprimont	-

N° ordre DPU	N° ordre PS	Date approbation	Nombre lots	Section	Remarques
203	-	09/02/1994	6	Sprimont Hornay-Noidré	-
204	-	-	3	Sprimont-Fraiture	avis favorable 12/01/1994
205	-	07/12/1994	3	Louveigné-Stinval	favorable sous conditions 30/11/1994
206	-	-	7	Rouvreux	avis favorable 03/06/1994
207	-	-	2	Dolembreux-Betgné	renonciation 09/11/1994
208	-	-	4	Sprimont-Hornay	avis défavorable 13/06/1994
209	-	21/03/1995	1	Sprimont-Lillé	-
210	-	07/02/1995	5	Gomzé-Andoumont	lots 1, 3, 4 favorable sous conditions 02/12/1994 lots 2, 5 avis défavorable - refus
211	-	-	3	Sprimont-Fraiture	3 lots dont 1 à bâtir
212	-	-	5	Louveigné-Blindef	favorable sous conditions 03/03/1995
	026	02/06/1978	-	SPRIMONT	-
	033	17/12/1979	-	SPRIMONT	-
	035	-	-	Louveigné	avis DPU 02/09/1977
	043	10/07/1980	-	Louveigné	-

Permis de lotir à partir de mars 1995

Code Commune	Nom lotissement	Rue	Date approbation	Nombre de Lots	Ancienne Commune	Remarque
4/94	CHARLIER	Rue de la China	22/10/97	5	Louveigné	
8/94	CARPENTIER	Rue de Clairefagne	03/08/99	10	Louveigné	
6/94	FABRIQUE D'EGLISE	-	06/06/95	-	Fraiture	
7/94	BEAUTEMPS-BAAR	Rue de Lillé	21/03/95	1	Sprimont	
9/94	SELCO-DETRY	Rue Croix Henrard	07/02/95	5	Gomzé-Andoumont	
3/95	PONTHIER	Rue des Comines	28/04/98	3	Rouvreux	
4/95	BLANDIAUX	Rue Creu Mama	30/06/98	12	Louveigné	
6/95	VANBRABANT	Rue Damré	20/02/96	2	Sprimont	
7/95	POTI	Rue M. Van Roggen Rue Roi Pahaut	-		Sprimont	
8/95	SNOECK	Rue d'Aywaille Rue Bois le Comte	13/05/97	8	Dolembreux	
9/95	DANNEVOYE	Rue Ménage à Fays	02/04/96	2	Sprimont	
10/95	LEONARD - LECRENIER	Rue du Tige	08/09/96	1	Sprimont	
11/95	DELVAUX	Rue de Wachiboux Rue de la Pêcherie	16/07/96	2	Dolembreux	
11/96	VAN MOSNINCK	Lileutige	05/05/98	3	Sprimont	
2/96	BONNE COMPAGNIE	Rue de Slasse Rue Banneux	14/05/96	1	Louveigné	
5/96	BASTIN - LECRENIER	Rue des Comines Rue de Rabohaye	28/04/98	7	Rouvreux	
6/96	AMORY	Rue des douze hommes	11/02/97	2	Gomzé-Andoumont	
8/96	LOPEZ - AMORY	Rue de la Chera	30/06/98	3	Louveigné	
13/96	SCHOUTEDE	Rue du Néronry	11/02/97	4	Sprimont	
14/96	GILLARD	Rue de l'Etoile	08/04/97	1	Rouvreux	
6/97	PIRON	Rue de la Préalle	23/09/97	1	Sprimont	

8/97	WAUTHIER	Rue des Fawes	05/05/98		7	Louveigné	
11/97	ANCION C	Rue de Stinval	30/06/98		-	Louveigné	
1/98-9/99	AMFI	Rue Thier des Forges	22/02/00		2	Dolembreux	
2/99	REMY	Rue du Hollu	24/08/99		3	Rouvreux	
3/99	SALDEN	Grand Route Rue de Florzé	15/02/00		2	Rouvreux	
6/99	THONON	Rue M. Van Roggen Rue du Roi Pahaut	18/01/00		4	Sprimont	
10/99	PIRNAY	Rue de Beaufays	07/12/94	03/05/00	-	Sprimont	Refus Accord
11/99	HALLET	Rue de Beaufays	02/02/00		-	Sprimont	
12/99	MALCHAIR		15/02/00		2	Gomzé-Andoumont	
13/99	HAXHE	Rue de Blindef	18/04/00 22/07/02		8	Louveigné	Modification
2/00	PIERRE	Rue Thier des Forges	22/08/00		2	Gomzé-Andoumont	
5/00	MARRAI	Rue du Néronry	02/09/02		5	Sprimont	
6/00	LECRENIER	Rue J.Schinler	10/09/01		1	?	
2/01	VERBEEREN-LE-MAIRE	Rue Haie des Chênes	16/07/01		2	Dolembreux	
5/01	CUVELIER	Rue des Bruyères	14/01/02		1	Rouvreux	
9/01	SPIROUX	Chemin du Forestier	22/04/02		11	Louveigné	
13/01	MAQUINAY	Rue Chaply	27/05/02		3	Sprimont	
3/02	LOTISSEMENT COMMUNAL	Rue Croix Henrard	29/03/02		1	Gomzé-Andoumont	
04/02	LEDUC	Rue Bawepuce	01/07/02		2	Sprimont	
12/01	WILKIN	Rue des Alouettes	16/09/02		11	?	

ZONE D'AMENAGEMENT DIFFERE

Le Plan Directeur de la zone « d'extension d'habitat » à Gomzé-Andoumont a été approuvé en séance du Conseil Communal du 31.03.1978.

MONUMENTS ET SITES CLASSÉS

Le tableau ci-dessous reprend les monuments et sites classés présents dans la commune de SPRIMONT. En ce qui concerne les sites archéologiques, on se réfèrera au chapitre Contraintes et potentialités du sol et du sous-sol.

Monuments

Localisation : Louveigné 1

Appellation :
Plan de secteur :
Arrêté : 25.01.1935 (disparu)
Borne (entièreté)

Localisation : Louveigné 2

Appellation :
Plan de secteur : Zone d'équipements communautaires et de services publics
Arrêté : 25.01.1935
Borne (entièreté)

Localisation : Louveigné 3

Appellation :
Plan de secteur : Zone agricole
Arrêté : 25.01.1935
Borne (entièreté)

Localisation : Louveigné 4

Appellation :
Plan de secteur : Zone forestière
Arrêté : 25.01.1935
Borne (entièreté)

Localisation : Louveigné 5
Rue du Trôleu
Appellation : Chapelle ND du Bon Secours ou chapelle du Trôleu
Plan de secteur : Parc résidentiel / Site classé
Arrêté : 25.11.1963
Chapelle (entièreté)

Localisation : Chanxhe 6
Rue R. Bernard, 72-76
Appellation : Château de Chanxhe
Plan de secteur : Zone de parc
Arrêté : 04.11.1981
Château (entièreté)

Localisation : Blindef 7
Rue de Blindef
Appellation : Chapelle Saint-Hubert et de la Sainte-Vierge ou chapelle de Blindef
Plan de secteur : Zone d'habitat à caractère culturel, historique ou esthétique
Arrêté : 14.12.1981
Chapelle (façades, toiture)

Localisation : Damré 8
Rue du Mierdy, 4
Appellation : Maison forte de Damré
Plan de secteur : Zone d'habitat à caractère rural
Arrêté : 05.03.1986
Maison forte (façades, toiture) à l'exception de l'escalier d'entrée avec ses murets et leurs prolongements

---

Localisation : Andoumont 9
Rue d'Andoumont, 91
Appellation :
Plan de secteur : Zone d'habitat à caractère culturel, historique ou esthétique
Arrêté : 04.08.1988
bâtiment principal (façades, toiture) et communs (façades et toiture);
mur d'enceinte et fontaines qui y sont inscrites, piliers et grilles d'entrée

---

Localisation : Sprimont 10
Rue J. Potier, 13bis

Appellation :	Musée de la Pierre	
Plan de secteur :	Zone artisanale ou zone de moyennes et petites entreprises	
Arrêté :	30.12.1988	
	Centrale électrique (ancienne), Musée (totalité)	
Localisation :	Fays	11
	Sous-les-Fays	
Appellation :		
Plan de secteur :	Zone forestière	
Arrêté :	10.12.1991	
	Vestiges archéologiques (entièreté)	
Localisation :	Louveigné	12
	Rue du Gravier	
Appellation :	Tour-Forte	
Plan de secteur :	Zone d'habitat à caractère rural	
Arrêté :	07.07.1997	

Sites

Localisation :	Fraiture	1
Appellation :	Tilleul de Mérinet	
Plan de secteur :	Zone d'habitat à caractère rural / Zone agricole	
Arrêté :	31.12.1941	
	Tilleul de Mérinet	
Arrêté :	16.11.1982	
	Tilleul de Mérinet. Extension aux alentours	
Localisation :	Rouvreux	2
Appellation :	Roche sanglante	
Plan de secteur :	Zone naturelle d'intérêt scientifique ou réserve naturelle / Site classé	
Arrêté :	25.10.1946	
	Roche Sanglante	
Arrêté :	04.12.1979	
	Roche Sanglante. Extension aux alentours	
Localisation :	Lillé	3
	Rue Haute Lillé	
Appellation :		
Plan de secteur :	Zone d'habitat à caractère rural	
Arrêté :	24.04.1947	
	Trois tilleuls entourant un calvaire	
Localisation :	Louveigné	4
	Place du Tilleul	
Appellation :		
Plan de secteur :	Zone d'habitat à caractère rural	
Arrêté :	04.01.1950	
	Tilleul	
Localisation :	Rouvreux	5
Appellation :	Ruines du Château d'Amblève	
Plan de secteur :	Zone naturelle d'intérêt scientifique ou réserve naturelle / Site classé	
Arrêté :	30.06.1953	
	Château et alentours	

Localisation :	Warnoumont	6
Appellation :		
Plan de secteur :	Parc résidentiel	
Arrêté :	24.12.1958	
	Trois hêtres	
Localisation :	Cornémont	7
	à l'angle des N678 et rue Sur Forêt	
Appellation :		
Plan de secteur :	Zone agricole	
Arrêté :	25.11.1963	
	Trois tilleuls	
Localisation :	Louveigné	8
	Rue du Trôleu	
Appellation :	Chapelle de Trôleu	
Plan de secteur :	Zone d'habitat à caractère rural / Site classé	
Arrêté :	25.11.1963	
	Chapelle Notre-Dame de Bon Secours, deux tilleuls et alentours	
Localisation :	Adzeux	9
Appellation :	Site de Raboster	
Plan de secteur :	Zone d'espaces verts / Site classé	
Arrêté :	05.11.1965	
	Point de vue de Raboster	
Localisation :	Florzé	10
Appellation :	Parc de Florzé	
Plan de secteur :	Zone d'habitat à caractère rural	
Arrêté :	20.11.1972	
	Deux séquoias à l'extrémité du parc	
Localisation :	Chanxhe	11
	Rue R. Bernard, 72-76	
Appellation :		
Plan de secteur :	Zone de parc	
Arrêté :	04.11.1981	
	Château, église et alentours	
Localisation :	Fays	12
	Sous-les-Fays	
Appellation :	Ruines du Château de Fays	
Plan de secteur :	Zone d'habitat à caractère rural / Zone agricole / Zone forestière	
Arrêté :	10.12.1991	
	Vestiges archéologiques et alentours (Ruines)	
Localisation :	Dolembreux	13
Appellation :	Site paysager du Trixhe Nollet dit "La petite Fagne de Hayen"	
Plan de secteur :	?	
Arrêté :	19.08.1998	
Localisation :	Louveigné	14
	Rue du Gravier	
Appellation :	Tour Forte et ensemble formé par la tour et les terrains environnants	
Plan de secteur :	Zone d'habitat à caractère rural	
Arrêté :	07.07.1997	

Un arrêté ministériel du 28 mars 2000 abroge l'arrêté royal du 24 décembre 1958 (voir n°6 du tableau) classant comme site trois hêtres à Warnoumont (Rouvreux, Commune de Sprimont).

STATUT JURIDIQUE DES COURS D'EAU

Les cours d'eau non navigables, définis par la loi du 28 décembre 1967, sont classés en trois catégories selon l'importance de leur bassin versant. Cette distinction a une incidence administrative sur la gestion des diférents ruisseaux et rivières de l'entité communale.

Le plan-facette *Situation juridique* reprend la catégorie attribuée à chaque tronçon de cours d'eau. On pourra également se référer à la partie de ce rapport traitant des eaux de surface dans le chapitre Contraintes et potentialités du sol et du sous-sol.

VOIRIES ET VOIES DE COMMUNICATION

Autoroute

L'autoroute E25 (A26) est gérée par la Région wallone. Son statut autoroutier et a été approuvé par l'Arrêté royal du 29 septembre 1971 et modifié par celui du 29 novembre 1973.

Voirie de la Région wallonne

L'autorité régionale est responsable de la gestion de 6 routes de l'Etat qui lui ont été transférées par l'Arrêté royal du 6 décembre 1991 (Moniteur belge du 23/01/92). Ces voies appartiennent toutes au niveau RESI (réseau interurbain) de la hiérarchie régionale. Il s'agit des N30, N62, N666, N673, N674 et N678.

Voirie provinciale

Néant.

Voirie communale

Les autres voies publiques sont gérées par la commune.

Chemin de fer

La commune de SPRIMONT est desservie par une ligne de chemin de fer : la ligne 43 (Liège-Guillemins - Luxembourg).

BOIS SOUMIS AU RÉGIME FORESTIER

Les bois présents sur le territoire de SPRIMONT et soumis au régime forestier reprennent les propriétés boisées de la commune et des C.P.A.S. de SPRIMONT et Liège. La majeure partie de ces bois est située à l'est de l'autoroute E25, dans les anciennes communes de Louveigné et Gomzé-Andoumont. Les superficies concernées sont loin d'être négligeables.

ARBRES ET HAIES REMARQUABLES

Le tableau ci-dessous reprend la liste des arbres et haies remarquables de la commune qui a fait l'objet d'une mise à jour récente.

LOCALITE	DOLEMBREUX
ADRESSE	Hayen
PROPRIETAIRE	Commune
ESSENCE (Latin)	Tilia Platyphyllos
ESSENCE (Français)	Tilleul à grandes feuilles
CIRCONFERENCE	2.25 m
HAUTEUR	15.00 m
INTERET	Paysager – Valeur d'agrément
DIVERS	Cas particulièrement peu courant de 2 arbres d'essence différente entourant un calvaire et situé au centre d'un hameau

LOCALITE	DOLEMBREUX
ADRESSE	Hayen
PROPRIETAIRE	Devaux M.
ESSENCE (Latin)	Quercus Robur
ESSENCE (Français)	Chêne pédonculé
CIRCONFERENCE	4.10 m
HAUTEUR	13.00 m
INTERET	Paysager
DIVERS	Beau chêne dans la prairie à l'ouest du hameau de hayen

LOCALITE	DOLEMBREUX
ADRESSE	Rue du Wachiboux (en face de la ferme)
PROPRIETAIRE	Denooz-Schyns A.
ESSENCE (Latin)	Fagus Sylvatica
ESSENCE (Français)	Hêtre vert
CIRCONFERENCE	4.50 m
HAUTEUR	16.00 m
INTERET	Taille et valeur d'agrément.
DIVERS	Probablement le plus gros de l'espèce à Sprimont. Dans la tradition populaire cet arbre est connu sous le nom de "HETRE HACHAU"

LOCALITE	DOLEMBREUX
ADRESSE	Chemin Vicinal, 50
PROPRIETAIRE	Propriétaires privés
ESSENCE (Latin)	Carpinus Betulus
ESSENCE (Français)	Charme commun
CIRCONFERENCE	-
HAUTEUR	-
INTERET	Paysager
DIVERS	Haie mélangée, située de chaque côté du chemin vicinal (frênes, charmes, mérisiers, aulnes, sorbiers, hêtres)

	DOLEMBREUX
ADRESSE	Rue des Goffes, 28
PROPRIETAIRE	Duparque Y.
ESSENCE (Latin)	Quercus Robur
ESSENCE (Français)	Chêne pédonculé
CIRCONFERENCE	2.95 m
HAUTEUR	17.00 m
INTERET	Paysager et repère
DIVERS	Au carrefour, envahi par le lierre

LOCALITE	GOMZE-ANDOUMONT
ADRESSE	Rue Croix Henrard
PROPRIETAIRE	De Gunst-Troisfontaines
ESSENCE (Latin)	Fagus Sylvatica Purpurea
ESSENCE (Français)	Hêtre pourpre
CIRCONFERENCE	1.80 m
HAUTEUR	12.00 m
INTERET	Paysager
DIVERS	Drève de 140 hêtres pourpres situés de chaque côté d'un chemin privé

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	Lieu-dit "Sur Forêt"
PROPRIETAIRE	Commune
ESSENCE (Latin)	Tilia
ESSENCE (Français)	Tilleul
CIRCONFERENCE	-
HAUTEUR	-
INTERET	-
DIVERS	3 sujets classés par arrêté du 25/011/63 (état à vérifier)

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	Place de Louveigné
PROPRIETAIRE	Commune
ESSENCE (Latin)	Tilia
ESSENCE (Français)	Tilleul
CIRCONFERENCE	-
HAUTEUR	-
INTERET	-
DIVERS	Au centre de la place / plantation attribuée aux soldats de Napoléon/ classé par arrêté du 04/01/50 (état à vérifier)

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	Banneux, chemin dit "Voie Joie"
PROPRIETAIRE	Cohrs-Canneyt Louis
ESSENCE (Latin)	Carpinus Betulus
ESSENCE (Français)	Charme Commun
CIRCONFERENCE	-
HAUTEUR	-
INTERET	-
DIVERS	Haie mélangée composée de carpinus, carpinus betulus, quercus robur, fraxinius, prunus, crategus, iles... - charme commun, chêne, charme commun, chêne pédoncule, frêne, cerisier, aubépine, houx...

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	Banneux, rue de Banneux 10 – Maison des Jeunes -
PROPRIETAIRE	Commune
ESSENCE (Latin)	Aesculus Hippocastanum
ESSENCE (Français)	Marronier d'Inde
CIRCONFERENCE	2.81 m
HAUTEUR	13.00 m
INTERET	Paysager, agrément et repère
DIVERS	Dans la cour de l'ancienne école

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	Banneux, voie Mihet, Église St Léonard
PROPRIETAIRE	Commune
ESSENCE (Latin)	Quercus Rubra
ESSENCE (Français)	Chêne d'Amérique
CIRCONFERENCE	2.00 m
HAUTEUR	14.00 m
INTERET	Paysager, folklorique et religieux
DIVERS	Façade latérale sud de l'Eglise

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	Lieu-dit "Grand-Fond"
PROPRIETAIRE	Privés
ESSENCE (Latin)	Fagus Sylvatica Purpurea
ESSENCE (Français)	Hêtre pourpre
CIRCONFERENCE	2.62 m
HAUTEUR	25.00 m
INTERET	Paysager, agrément et repère
DIVERS	Groupe de six hêtres dans une prairie en bordure de chemin. Les six arbres sont disposés dans un périmètre triangulaire

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	Rue du Perreon, église St Remacle
PROPRIETAIRE	Fabrique d'Eglise
ESSENCE (Latin)	Fagus Sylvatica Purpurea
ESSENCE (Français)	Hêtre pourpre
CIRCONFERENCE	2.43 m
HAUTEUR	17.00 m
INTERET	Historique
DIVERS	Arbre de l'Indépendance planté en 1930 pour commémorer le 100ème anniversaire de la Belgique

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	Hotchamps / Playe (bord de route)
PROPRIETAIRE	Hourlay – Thonon P.
ESSENCE (Latin)	Quercus Robur
ESSENCE (Français)	Chêne pédonculé
CIRCONFERENCE	4.90 m
HAUTEUR	20.00 m
INTERET	Paysager, repère et taille, dimension exceptionnelle
DIVERS	Groupe de six hêtres dans une prairie en bordure de chemin. Les six arbres sont disposés dans un périmètre triangulaire

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	Rue de la China, 55
PROPRIETAIRE	Larue Ph.
ESSENCE (Latin)	Tilia Platyphyllos
ESSENCE (Français)	Tilleul à grandes feuilles
CIRCONFERENCE	3.43 m
HAUTEUR	25.00 m
INTERET	Paysager, folklorique et religieux
DIVERS	L'arbre marque l"emplacement d'une croix de "Sur Pierry"

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	Rue du Doyard, 21
PROPRIETAIRE	Verney-Collard
ESSENCE (Latin)	Juglans Regia
ESSENCE (Français)	Noyer Commun
CIRCONFERENCE	2.26 m
HAUTEUR	12.00 m
INTERET	Paysager
DIVERS	Situé dans la prairie attenante à l'immeuble

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	Rue de Fraipont, 18
PROPRIETAIRE	Propriétaire privés
ESSENCE (Latin)	Carpinus Betulus
ESSENCE (Français)	Charme Commun
CIRCONFERENCE	1.33 m
HAUTEUR	6.00 m
INTERET	Paysager et dimension exceptionnelle
DIVERS	Cépée de deux troncs

LOCALITE	LOUVEIGNE
ADRESSE	Route de la Sapinière, 29
PROPRIETAIRE	S.A. Castarimmo
ESSENCE (Latin)	Quercus Robur
ESSENCE (Français)	Chêne pédonculé
CIRCONFERENCE	3.73 m
HAUTEUR	23.00 m
INTERET	Paysager et repère
DIVERS	-

LOCALITE	ROUVREUX
ADRESSE	Hameau de Lillé
PROPRIETAIRE	Commune
ESSENCE (Latin)	Tilia
ESSENCE (Français)	Tilleul
CIRCONFERENCE	-
HAUTEUR	-
INTERET	-
DIVERS	3 sujets entourant un calvaire (2 jeunes plantés début 1990) site classé par arrêté du 24/04/47 (état à vérifier)

LOCALITE	ROUVREUX
ADRESSE	Parc de Florzé
PROPRIETAIRE	-
ESSENCE (Latin)	Séquoia
ESSENCE (Français)	Séquoia
CIRCONFERENCE	-
HAUTEUR	-
INTERET	Paysager et dendrologique (essence rare)
DIVERS	2 sujets classés par arrêté du 20/1/72 (état à vérifier)

LOCALITE	ROUVREUX
ADRESSE	Fond-Bolland (bois au S-E de Florzé)
PROPRIETAIRE	Paquot-Van Der Meerschen
ESSENCE (Latin)	Fagus Sylvatica
ESSENCE (Français)	Hêtre Commun
CIRCONFERENCE	3.75 m
HAUTEUR	18.00 m
INTERET	Dimension, taille exceptionnelle et repère
DIVERS	Intersection chemin vers village de Sud la Heid et vers la "Roche sanglante"

LOCALITE	ROUVREUX
ADRESSE	Rue Crokin, 11
PROPRIETAIRE	Randaxhe
ESSENCE (Latin)	Buxus Sempervirens
ESSENCE (Français)	Buis Commun
CIRCONFERENCE	0.65 m
HAUTEUR	7.00 m
INTERET	Dendrologique (essence rare) et dimension, taille exceptionnelle
DIVERS	-

LOCALITE	SPRIMONT
ADRESSE	Lince
PROPRIETAIRE	Minguet-Michaux E
ESSENCE (Latin)	Carpinus Betulus
ESSENCE (Français)	Charme Commun
CIRCONFERENCE	2.10 m
HAUTEUR	7.00 m
INTERET	Paysager
DIVERS	Arbre isolé en pleine campagne (prairie à l'Est du village à 250 m du monument "Hazotte") qui commémore l'endroit où furent fusillés 35 habitants du village en 1914

LOCALITE	SPRIMONT
ADRESSE	Lince, rue d'Ogne et rue de l'Enseignement
PROPRIETAIRE	Goodet-Grauls A.
ESSENCE (Latin)	Castanea Sativa
ESSENCE (Français)	Châtaignier Commun
CIRCONFERENCE	4.60 m
HAUTEUR	8.00 m
INTERET	Paysager
DIVERS	Probablement le plus gros de Sprimont, situé au sommet d'un tertre

LOCALITE	SPRIMONT
ADRESSE	Lince, rue Dèl Pèce
PROPRIETAIRE	Cohrs-Canneyt Louis
ESSENCE (Latin)	Fraxinius Excelsior
ESSENCE (Français)	Frêne Commun
CIRCONFERENCE	3.80 m
HAUTEUR	11.00 m
INTERET	Paysager
DIVERS	*« Ce frêne recouvert d'un manteau de lierre dresse ses branches en un grand geste implorant »*

LOCALITE	SPRIMONT
ADRESSE	Chanxhe
PROPRIETAIRE	Closson-Lorent
ESSENCE (Latin)	Tilia Platyphyllos
ESSENCE (Français)	Tilleul à grandes feuilles
CIRCONFERENCE	1.42 m
HAUTEUR	7.00 m
INTERET	Folklorique et curiosité de situation
DIVERS	Derrière le chateau de Chanxhe, en bordure d'une carrière et sur un rocher de 40 m. Cet arbre, surnommé "Le parapluie" est attaché à la légende de "LA ROCHE AMABONDE"

LOCALITE	SPRIMONT
ADRESSE	Hornay, Thier du Hornay à côté du n°74
PROPRIETAIRE	Degeer-Royen
ESSENCE (Latin)	Juglans Regia
ESSENCE (Français)	Noyer Commun
CIRCONFERENCE	2.10 m
HAUTEUR	11.00 m
INTERET	Paysager et valeur d'agrément
DIVERS	Cet arbre ombrage un antique four à pain jouxtant l'immeuble n° 74

LOCALITE	SPRIMONT
ADRESSE	Hameau de Presseux
PROPRIETAIRE	Magain J.
ESSENCE (Latin)	Tilia Platyphyllos
ESSENCE (Français)	Tilleul à grandes feuilles
CIRCONFERENCE	3.40 m
HAUTEUR	13.00 m
INTERET	Historique
DIVERS	C'est au pied de ce tilleul que deux résistants sont morts le 01.04.1944

LOCALITE	SPRIMONT
ADRESSE	Damré
PROPRIETAIRE	Creppe-Beaupain V.
ESSENCE (Latin)	Prunus Avium
ESSENCE (Français)	Merisier
CIRCONFERENCE	3.60 m
HAUTEUR	16.00 m
INTERET	Paysager, repère et taille, dimension exceptionnelle
DIVERS	Près de l'autoroute, à l'est du village, actuellement le plus gros recensé de toute l'entité de Sprimont

LOCALITE	SPRIMONT
ADRESSE	Damré
PROPRIETAIRE	Creppe-Beaupain V.
ESSENCE (Latin)	Carpinus Betulus
ESSENCE (Français)	Charme Commun
CIRCONFERENCE	2.20 m
HAUTEUR	13.00 m
INTERET	Paysager, repère et taille, dimension exceptionnelle
DIVERS	A l'est du village

LOCALITE	SPRIMONT
ADRESSE	Rue de l'Entente, 2 (Fraiture)
PROPRIETAIRE	Fabrique d'Eglise de Sprimont
ESSENCE (Latin)	Carpinus Betulus
ESSENCE (Français)	Charme Commun
CIRCONFERENCE	1.60 m
HAUTEUR	12.00 m
INTERET	Paysager et curiosité biologique
DIVERS	Cépée de 3 tiges – Cf. 160-130-0.65 m-

CAPTAGES ET LEUR GESTIONNAIRE

Les captages exploités sur le territoire communal de SPRIMONT sont tous gérés par la Société wallone de Distribution d'Eau (S.W.D.E.) dont le siège est situé à Liège.

Le plan-facette *Situation juridique* reprend la localisation des différents captages publics et leur classe d'activité (en service, non sollicité, abandonné).

CONSERVATION DE LA NATURE

NATURA 2000

La commune de Sprimont est directement concernée par la mise en place du réseau "NATURA 2000". Afin de situer au mieux les enjeux de la mise en place de ce réseau écologique, nous abordons dans cette section :

- les objectifs poursuivis par la mise en place de ce réseau écologique à l'échelle européenne ;
- la procédure de désignation des sites actuellement en cours (janvier 2003) ;
- les effets de la désignation d'un site ;
- l'articulation avec les dispositions régissant l'aménagement du territoire.

Outre les caractéristiques juridiques du régime, nous passerons rapidement en revue les spécificités écologiques des sites proposés comme site Natura 2000 à SPRIMONT.

Sources du droit

Loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature (M.B. 11/9/1973), modifié par le décret wallon du 6 décembre 2001 (M.B. 22/1/2002).

Directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages (J.O.C.E., L 103, 25/4/1979) dite directive "Oiseaux".

Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages (J.O.C.E., L 206, 22/7/1992) dite directive "Habitats".

Définitions

Réseau Natura 2000 : *réseau européen cohérent composé de l'ensemble des zones spéciales de conservation et des zones de protection spéciale désignées par les Etats membres des Communautés européennes* (art. 1er bis, 17°. Loi du 12/07/1973).

Zone de protection spéciale : *site, désigné par les Etats membres des Communautés européennes, qui contribue à la conservation des espèces d'oiseaux repris en annexe I de la directive 79/409/CEE ainsi qu'aux espèces migratrices, non visées à l'annexe I de la directive 79/409/CEE dont la venue régulière et compte tenu des besoins de conservation en ce qui concerne leurs aires de reproduction, de mue et d'hivernage ainsi que les zones relais dans leurs aires de migration. En Région wallonne, les zones de protection spéciale correspondent aux sites Natura 2000 en fonction des articles prévus à l'article 25 §2, al 1er* (art. 1er bis, 16. Loi du 12/07/1973).

Zone spéciale de conservation : *site d'importance communautaire désigné par les Etats membres des Communautés européennes par un acte réglementaire, administratif et/ou contractuel où sont appliquées les mesures de conservation nécessaires au maintien ou au rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et/ou des populations des espèces pour lesquels le site est désigné. En Région wallonne, les zones spéciales de conservation correspondent aux sites Natura 2000 retenus comme site d'importance communautaire et pour lesquels le régime de gestion active est mis en place* (art. 1er bis, 15°. Loi du 12/07/1973).

Site Natura 2000 : *Site désigné par la Région wallonne à l'article 26, §§1er et 2* {de la loi du 12/07/1973} *en fonction des critères prévus à l'article 25 §1er al. 1er ou des critères prévus à l'article 25 §2 al 1er et bénéficiant du régime de conservation tel qu'organisé par ou en vertu de la section 3 du chapitre III* (art. 1er bis, 18°. Loi du 12/07/1973).

Objectifs

La directive "Habitats" a pour objectif fondamental l'élaboration d'un réseau écologique européen cohérent de zones dénommé "Natura 2000" (art. 3 à 11 et annexes I, II et III). Ce réseau a pour objectif de contribuer au maintien et à la restauration de la biodiversité dans l'Union européenne, en contrecarrant l'érosion et la fragmentation des écosystèmes et cela via deux mécanismes :

- assurer la conservation de plus de 200 types d'habitats menacés à l'échelle de l'Union européenne,

- assurer la conservation de plusieurs centaines d'espèces, elles aussi particulièrement menacées à l'échelle européenne.

La plupart des zones constitutives de ce réseau ne correspondent pas à des sanctuaires naturels mais bien à des espaces naturels où, dans l'optique d'une gestion intégrée, l'on assure la compatibilité entre les activités humaines et des objectifs de conservation.

Procédure de désignation des sites

Le Gouvernement wallon doit d'une part désigner des sites Natura 2000 pour assurer la conservation des oiseaux, et d'autre part, proposer à la Commission européenne une liste des sites susceptibles d'être identifiés comme sites d'importance communautaires conformément à l'article 4§1er de la directive "Habitats".

Détermination des zones de protection spéciale

Le Gouvernement est tenu de désigner comme site Natura 2000 *les territoires les plus appropriés en nombre et en superficie au regard des besoins de conservation des oiseaux que l'on rencontre sur le territoire de la Région wallonne, figurant à l'annexe XI, ainsi qu'au regard des besoins de protection des oiseaux migrateurs dont la venue est régulière en Région wallonne, figurant également à l'annexe XI, en ce qui concerne leurs aires de reproduction, de mue et d'hivernage et les zones de relais dans leur aire de migration* (art. 25§2. Loi du 12/07/1973).

La Région wallonne a délimité 13 zones consistant en de larges "périmètre-cadre" désignés comme zone de protection spéciale par décisions de l'Exécutif régional wallon du 20 novembre 1987 et du 19 septembre 1989. La commune de SPRIMONT est concernée par la zone de protection spéciale de Malchamps.

Ces décisions identifient au sein de chacun des 13 périmètres-cadre les habitats devant faire l'objet d'une protection au sens de la directive "Oiseaux". Les "sites les plus sensibles " appelés "zones noyaux" ont été désignés dans les décisions de l'Exécutif. La liste a été transmise à la Commission.

En reconnaissant officiellement l'importance de ces zones de protection spéciale pour la conservation des oiseaux protégés par la directive, la Région est dans l'obligation de désigner comme site Natura 2000 tous les sites localisés dans ces périmètres-cadres et reconnus comme étant les sites les plus sensibles.

Les sites abritant des habitats d'oiseaux protégés doivent être désignés comme site Natura 2000 pour le 21 janvier 2003 au plus tard. La Région transmet l'information à la Commission mais

aucune procédure de concertation n'est requise. Aucune procédure préalable de consultation, notamment des communes et des propriétaires n'est prévue avant la désignation.

Détermination des sites d'importance communautaire

Le Gouvernement wallon doit également propose à la Commission européenne *une liste des sites susceptibles d'être identifiés comme sites d'importance communautaire*, conformément à l'article 4§ 1er de la directive Habitats.

Un site d'importance communautaire est défini comme un *site qui figure sur la liste des sites d'importance communautaire et qui, dans la ou les régions biogéographiques auxquelles il appartient, contribue de manière significative à maintenir ou à rétablir un type d'habitat naturel de l'annexe VIII ou une population d'une espèce de l'annexe IX dans un état de conservation favorable et peut aussi contribuer de manière significative à la cohérence du réseau Natura 2000, et/ou contribue de manière significative au maintien de la diversité biologique dans la ou les régions biogéographiques concernés* (art. 1er bis, 13°. Loi du 12/07/1973).

La proposition de site doit être établie obligatoirement et uniquement sur base de critères scientifiques établis dans l'annexe X (art. 25 §1er . Loi du 13/07/1973). Le Gouvernement wallon ne dispose d'aucune marge d'appréciation s'agissant du choix des critères de sélection des sites. La marge d'appréciation n'est envisageable que lors de l'application des critères.

Le Gouvernement wallon dans sa décision du 26 septembre 2002 a proposé à la Commission européenne une liste de sites susceptibles d'être identifiés comme sites d'importance communautaire. 231 sites sont proposés. La commune de SPRIMONT est concernée par deux d'entre-deux : la basse vallée de l'Amblève et la vallée de l'Ourthe entre Comblain-au-Pont et Angleur.

Le Gouvernement désigne par arrêté, dès qu'ils sont proposés, les sites repris dans la proposition de liste comme site Natura 2000.

La Commission européenne, en concertation avec la Région wallonne, examine la proposition de liste au cours des séminaires biogéographiques et établit une liste des sites d'importance communautaire (SIC).

Les sites Natura 2000 retenus par la Commission comme site d'importance communautaire deviennent automatiquement des "zones spéciales de conservation" au sens de la directive "Habitats" dès que le régime de gestion active est mis en place. Il n'y a pas de désignation supplémentaire.

Les sites Natura 2000 non retenus par la Commission font soit l'objet d'un déclassement soit sont maintenus comme site Natura 2000. La Commission peut également considérer qu'un site n'est pas repris dans la liste et entamer une procédure de concertation avec la Région en vue de le faire reconnaître comme site d'importance communautaire.

Procédure de désignation des sites Natura 2000

Tous les sites Natura 2000 sont désignés par un arrêté du Gouvernement wallon. Il contient notamment des prescriptions (interdictions préventives, objectifs de gestion active) qui ont valeur réglementaire et qui donc s'imposent à tous, y compris les particuliers.

L'arrêté de désignation est notifié à la commune et par la suite aux propriétaires et occupants concernés. Une annonce par voie d'affiche est également prévue. Le décret prévoit également la tenue d'une séance d'information publique. A notre connaissance, les arrêtés concernant les sites identifiés sur le territoire de SPRIMONT ne sont pas encore pris par le Gouvernement.

Effets de la désignation comme site Natura 2000

Le statut de site Natura 2000 qu'il s'agisse d'une zone de protection spéciale ou d'une zone spéciale de conservation entraîne l'application d'un régime de conservation impliquant un *régime préventif* et un *régime de gestion active*.

Régime préventif

Le régime préventif est défini comme *l'ensemble des mesures mises en place par ou en vertu des articles 28 et 29 pour prévenir la détérioration des habitats naturels, la perturbation significative des espèces pour lequel le site a été désigné, ou tout autre atteinte significative* (art. 1er bis, 19°. Loi du 12/07/1973).

Interdictions

Il comprend un régime préventif général comprenant deux types d'interdictions, l'une générale et les autres spécifiques aux sites concernés. L'interdiction *générale interdit de détériorer les habitats naturels et de perturber les espèces pour lesquelles les sites ont été désignés, pour autant que ces perturbations soient susceptibles d'avoir un effet significatif eu égard aux objectifs* de la section 3 de la loi (maintien ou rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et d'espèces protégées sur le site) (art. 28. al 1er. Loi du 12/07/1973).

Les interdictions particulières sont elles spécifiques à chaque site et dépendent des caractéristiques propres. Elles peuvent le cas échéant porter sur des interdictions en dehors du site en vue d'en assurer la conservation. Ces interdictions s'imposent à toute personne y compris les autorités chargées des autorisations.

Toute forme d'activité en cours ou à venir est susceptible d'être concernée par ce régime d'interdictions pour autant que l'activité entraîne une détérioration des habitats présents sur le site ou une perturbation significative des espèces protégées sur le site. Les activités déjà autorisées en vertu d'un permis en règle ou exercées conformément aux prescriptions d'un plan d'aménagement en vigueur sont également soumises à l'interdiction.

Régime des évaluations des incidences

Le régime préventif prévoit également un mécanisme *d'évaluation des incidences des plans ou projets à risque pour Natura 2000*. L'objectif est par ce biais non pas d'interdire toute activité mais bien de refuser celles portant atteinte au site et ainsi d'assurer la compatibilité entre le réseau Natura 2000 et les activités humaines.

C'est ainsi que la loi prévoit que *tout plan ou projet soumis à permis, qui au regard des prescriptions à valeur réglementaire de l'arrêté de désignation d'un site Natura 2000, est non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais est susceptible d'affecter ce site de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, est soumis à l'évaluation des incidences prévue par la législation organisant l'évaluation des incidences sur l'environnement en Région wallonne, eu égard aux objectifs de conservation du site et selon les modalités fixées par le Gouvernement. L'autorité compétente ne marque son accord sur le plan ou le projet qu'après s'être assurée qu'il ne porte pas atteinte à l'intégrité du site concerné* (art. 29§2. Loi du 12/07/1973).

La notion de permis fait référence à une autorisation individuelle accordée en vertu de la législation applicable en Région wallonne pour une activité, une exploitation, une construction ou un ouvrage.

Un arrêté du Gouvernement wallon doit être adopté afin de déterminer les modalités d'application du régime spécifique d'évaluation dans le cadre de Natura 2000. Cette évaluation doit être spéci-

fique aux *objectifs de conservation du site*. Elle ne porte donc pas sur l'ensemble des éléments prévus dans le système général d'évaluation des incidences.

Il est également prévu une procédure de concertation et d'évaluation des incidences des plans en vigueur dont les prescriptions à valeur réglementaire sont incompatibles avec celles de l'arrêté de désignation.

Régime de gestion active

Le régime de gestion active est défini comme *l'ensemble des mesures mises en place pour maintenir ou rétablir, dans un état de conservation favorable, les types d'habitats naturels et les espèces pour lesquels le site a été désigné* (art; 1er bis, 20°. Loi du 12/07/1973). Le choix des moyens à mettre en oeuvre est fait au terme d'une procédure de concertation avec les propriétaires et occupants concernés. En cas de désaccord, de fin de contrat de gestion active ou d'inexécution des mesures, le Gouvernement prend lui-même des mesures de gestion active.

Articulation avec les dispositions régissant l'aménagement du territoire

Outre les dispositions propres à la loi du 12/07/1973 organisant un régime d'évaluation des incidences spécifique aux sites Natura 2000, différentes dispositions du CWATUP y font également référence.

L'article 452/35 prévoit que toute demande de permis et tout permis relatif au boisement, à la culture intensive d'essences forestières, à la pisciculture, aux refuges de pêche et aux activités récréatives de plein air en zone agricole doit être formellement motivé au regard de l'incidence de ces activités sur l'activité agricole, le paysage, la flore, la faune et le débit et la qualité des cours d'eau. De plus la préservation d'un site voisin bénéficiant d'un statut de protection en vertu de la loi du 12/07/1973 en ce compris les sites Natura 2000 ne peut être mis en péril par les activités en question.

L'article 452/42 prévoit des dispositions similaires pour toute délivrance de permis relatif aux constructions indispensables à la surveillance des bois, à leur exploitation et à la première transformation du bois, à la pisciculture et aux refuges de chasse et de pêche en zone forestière.

Le nouvel article 42 du CWATUP introduit suite à la modification décrétale intervenue le 18 juillet 2002 impose la réalisation d'une étude d'incidence lors de la révision du plan de secteur. Cette évaluation porte notamment sur *les problèmes environnementaux liés à l'avant-projet de plan de secteur qui concernent les zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que désignées conformément aux directives 79/409/CEE et 92/43/CEE*. Cet article n'est pas encore d'application, on se référera à l'actuel article 42 qui impose une étude d'incidence uniquement lors de l'inscription d'une nouvelle zone destinée à l'urbanisation et qui prévoit *l'évaluation des effets probables de la mise en oeuvre du projet* notamment sur *la faune et la flore*. Une procédure similaire est prévue lors de la révision ou l'élaboration d'un plan communal d'aménagement (art. 50).

Principales caractéristiques des sites

La description des sites se base sur les informations recensées dans les fiches descriptives des sites natura 2000 proposées à la Commission et qui sont consultables en ligne sur le site : http://mrw.wallonie.be/dgrne/sibw/sites/natura2000/

Basse vallée de l'Amblève

Le site couvre une surface de 341 hectares. La commune de SPRIMONT est concernée par 101,54 hectares. Le plan facette de la situation juridique reprend les périmètres concernés par ce site Natura 2000.

Comme zone de protection spéciale

Le site est reconnu comme zone de protection spéciale. Les espèces d'oiseaux suivantes y ont été recensées : Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), Grand – Duc d'Europe (*Bubo bubo*), Faucon pélerin (*Falco peregrinus*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*).

Comme zone spéciale de conservation

Le site est proposé comme site d'intérêt communautaire en vertu des habitats qui y sont recensés. Un dizaine d'habitats sont identifiés. En regard des surfaces recensées, les deux principaux sont :

- Cours d'eau des étages planitiaire à montagnard avec végétation de plantes aquatiques flottantes ou submergées du Ranunculion fluitantis et du Callitrichon-Batrachion (niveau d'eau très bas en été) ou de bryophytes aquatiques. Il s'agit d'herbiers aquatiques caractérisés par des tapis de renoncules aquatiques, de potamots, de callitriches et autres plantes des cours d'eau.

- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilo-Acerion. Forêts mélangées d'espèces secondaires des éboulis grossiers, des pentes abruptes rocheuses ou des colluvions grossiers de versants surtout sur matériaux calcaires mais aussi parfois siliceux.

D'autres habitats occupent des surfaces beaucoup plus réduites mais sont d'un grand intérêt écologique (ex.: pelouses sèches semi-naturelles abritant des orchidées remarquables).

Espèces visées par la directive et identifiées dans le site : Barbastelle (*Barbastella barbastellus*), Vespertilion de Bechstein (*Myotis bechsteini*), Vespertilion des marais (*Myotis dasycneme*), Vespertilion à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), Grand Murin (*Myotis myotis*), Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), Chabot (*Cottus gobio*).

Vallée de l'Ourthe entre Comblain-au-Pont et Angleur

Le site couvre une surface de 715 hectares. La commune de SPRIMONT est concernée par 54,92 hectares. Le plan facette de la situation juridique reprend les périmètres concernés par ce site Natura 2000.

Comme zone de protection spéciale

Le site est reconnu comme zone de protection spéciale. Les espèces d'oiseaux suivantes y ont été recensées : Martin pêcheur d'Europe (*Alcedo atthis*), Grand – Duc d'Europe (*Bubo bubo*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Pic mar (*Dendrocopos medius*) et Alouette lulu (*Lullula arborea*).

Comme zone spéciale de conservation

Le site est proposé comme site d'intérêt communautaire en vertu des habitats qui y sont recensés. Une douzaine d'habitats est identifiée. En surface, les principaux sont :

- Hêtraies du Luzulo-Fagetum;
- Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilo-Acerion;
- Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli.

A nouveau des sites occupant des surfaces réduites présentent un grand intérêt écologique (ex : pelouses sèches, grottes non exploitées par le tourisme).

Espèces identifiées : Barbastelle commune (*Barbastella barbastellus*), Vespertilion des marais (*Myotis dasycneme*), Grand murin (*Myotis myotis*), Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), Petit rinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), Chabot (*Cottus gobio*), Bouvière (*Rhodeus sericeus amarus*), Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).

CAVITÉ SOUTERRAINE D'INTÉRÊT SCIENTIFIQUE (C.S.I.S)

Le statut de Cavité souterraine d'intérêt scientifique a pour vocation de protéger un site souterrain présentant un intérêt indéniable au niveau biologique, géologique, minéralogique ou archéologique. Plus souple qu'un classement comme site qui fige une série de contraintes et d'interdictions concernant l'accès et les activités, ce statut donne un cadre général à la gestion du site. Ce statut est réglé par un arrêté du Gouvernement wallon du 26-1-1995.

Un arrêté du 7 mars 2000 désigne la Chantoire d'Azdeux en tant que cavité souterraine d'intérêt scientifique.

Un arrêté du 18 septembre 2001 désigne la Chantoire de Grandchamps en tant que cavité souterraine d'intérêt scientifique.

LISTE DES PLANS-FACETTES

Contraintes et potentialités du sol et du sous-sol

Réseau écologique

Potentiel foncier

Potentiel foncier – mise à jour

Occupation du sol

Hiérarchie et organisation du réseau routier

Transports en commun et trafic lent

Niveau d'équipement des zones urbanisables

Eléments d'analyse paysagère

Plan de secteur

Situation juridique